

231  
F.66

SOURCES CHRÉTIENNES

*Directeurs-fondateurs: H. de Lubac, s. j., et J. Daniélou, s. j.  
Directeur: C. Mondésert, s. j.*

N° 101

**QUODVULTDEUS**  
**LIVRE DES PROMESSES**  
**ET DES PRÉDICTIONS DE DIEU**

*INTRODUCTION, TEXTE LATIN,  
TRADUCTION ET NOTES*

PAR

**René BRAUN**

*Professeur*

*à la Faculté des Lettres et Sciences humaines  
de l'Université d'Aix-Marseille*

TOME I

*Cet ouvrage est publié avec le concours  
du Centre National de la Recherche Scientifique*

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, Bd DE LA TOUR-MAUBOURG, PARIS

1964

**DOMINO ELIGIO DEKKERS**  
**SVSCIPIENDI HVIVS LABORIS AVCTORI**  
**SACRVM**

**DOMINO ELIGIO DEKKERS**  
**SVSCIPIENDI HVIVS LABORIS AVCTORI**  
**SACRVM**

## ABRÉVIATIONS

- ALL* : Archiv für lateinische Lexicographie und Grammatik.
- A.L.M.A.* : Archivum latinitatis medii aevi.
- CCL* : Corpus Christianorum, series latina.
- CIL* : Corpus inscriptionum latinarum.
- CSEL* : Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum (Vienne).
- DACL* : Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie (par F. CABROL et H. LECLERCQ).
- D.S.* : Dictionnaire des antiquités grecques et romaines (par Ch. DAREMBERG et E. SAGLIO).
- DTC* : Dictionnaire de théologie catholique.
- PG* : Patrologie grecque (J. P. MIGNÉ).
- PL* : Patrologie latine (J. P. MIGNÉ).
- P. W.* : Real-Enzyklopädie der klassischen Altertumswissenschaft (herausg. von A. PAULY, G. WISSOWA, W. KROLL).
- R.E.A.* : Revue des études anciennes.
- R.E.L.* : Revue des études latines.
- R.Ph.* : Revue de Philologie.
- SC* : Sources Chrétiennes.
- TLL* : Thesaurus Linguae Latinae.
- TU* : Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur.
- TWNT* : Theologisches Wörterbuch zum Neuen Testament (herausg. von G. KITTEL).

## INTRODUCTION

L'ouvrage que l'on va lire est un traité très représentatif des tendances de l'exégèse occidentale au <sup>v</sup>e siècle. Son histoire est restée longtemps confondue avec celle des œuvres de Prosper d'Aquitaine au nombre desquelles il avait été rangé de bonne heure. Fort prisé de Cassiodore qui déjà l'attribuait au secrétaire de Léon le Grand<sup>1</sup>, connu et admiré encore, trois siècles plus tard, par Notker le Bègue, lequel n'hésitait pas à le désigner comme la Règle de toute l'Écriture Sainte<sup>2</sup>, présenté avec beaucoup d'éloges par son premier éditeur Heinrich Petri en 1538<sup>3</sup>, ce traité, l'année suivante, figurait en tête de l'édition collective des œuvres de Prosper. Mais, dans la suite, il eut à pâtir des progrès de la critique prospérienne. Son authenticité fut assez vite contestée, et, en 1711, la grande édition des œuvres de Prosper, que l'abbé Migne devait reprendre en 1846 dans sa Patrologie, n'accueillait plus cet écrit que parmi les *spuria*. Les recherches de l'érudition moderne ont ramené sur lui l'attention des spécialistes : les problèmes qui se

1. CASSIODORE, *Instit.* I (PL 70, 1111); *Expos. in Psalt.* XI, 9 (CCL 97, p. 122).

2. *De interpr. diuin. script.* 9, PL 131, 1001 : *regulam omnium diuinarum scripturarum.*

3. L'épître au lecteur de Heinrich Petri qui donna la première édition imprimée de cet ouvrage d'après le ms. mutilé de Trèves (cf. *infra* p. 114), multiplie les épithètes laudatives et se termine ainsi : *Apparet autem omnino auctorem, quisquis is fuerat, nam nomen libro appositum non erat, uirum singulari et pietate et eruditione praeditum fuisse et in diuinis scripturis multum ac prudenter uersatum.*

posent concernant l'identité de son auteur et ses rapports avec plusieurs sermons contemporains<sup>1</sup>, lui ont rendu un intérêt que des temps plus anciens avaient trouvé dans son contenu. Sans partager à son égard l'enthousiasme d'un Nokter ou d'un Heinrich Petri, nous ne l'avons pas jugé indigne d'un travail critique, souhaité d'ailleurs depuis longtemps<sup>2</sup>, ni non plus, dans le renouveau biblique et le « ressourcement » patristique que connaît notre époque, d'un essai de transposition en notre langue.

1. A partir d'avril 1914, date de l'article de Dom Germain MORIN, « Pour une future édition des opuscules de saint Quodvultdeus, évêque de Carthage au v<sup>e</sup> siècle » dans *Revue Benedictine*, 31, 1914-1919, p. 156-162. Voir *infra*, p. 88 s., la bibliographie de la question.

2. Paul CAPELLE écrivait en 1913 : « Il serait d'une utilité pressante que le *Liber promissionum* eût l'honneur d'une édition critique : c'est un témoin trop précieux du texte africain pour presque tous les livres bibliques et dans l'état actuel de son texte, il est d'une utilisation périlleuse. » (*Le texte du Psautier latin en Afrique, Collectanea Biblica Latina*, IV, 1913, p. 233. Pour renvoyer à cet ouvrage, nous utiliserons l'abréviation : Capelle, *Psautier*). L'étude du texte des éditions imprimées successives a confirmé ce jugement ; cf. *infra*, p. 115 s.

## PROBLÈMES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

### Le titre

Quel a été le titre exact de cet ouvrage? Celui de *Liber de promissionibus et praedictionibus Dei* est traditionnel depuis l'édition lyonnaise de Prosper par Sébastien Gryphe (1539), mais il n'est confirmé ni par la tradition manuscrite ni par les *testimonia*, lesquels d'ailleurs ne s'accordent pas entre eux.

Une indication très précise nous est fournie par Cassiodore qui introduit une citation de notre traité par ces mots : *in secunda parte libri qui inscribitur Ante legem, sub lege et sub gratia* (*Exp. in Psall.*, XI, 9, CCL 97, p. 122). Avons-nous là la forme primitive du titre? Mais il serait extraordinaire que nos manuscrits n'en aient conservé aucun vestige : ils ne comportent ces mentions *ante legem, sub lege, sub gratia* qu'à côté de *Pars prima, Pars secunda, Pars tertia*, dans les incipit ou les explicit des parties du livre. Cependant il est difficile de récuser le témoignage d'un citeur qui avait probablement sous les yeux l'ouvrage dont il s'appropriait à copier un passage. Cassiodore, selon une pratique qui était courante dans l'Antiquité, a-t-il substitué au titre d'auteur une désignation par analyse du contenu<sup>1</sup>? Ou bien la mention *Ante legem, sub lege, sub gratia* figurait-elle sur la *pagina liminaris* tandis que l'autre intitulé avait été réservé à la *subscriptio*

1. Cf. J. ANDRIEU, *R.E.L.* 26, 1948, p. 279.

finale<sup>1</sup> où nos principaux manuscrits<sup>2</sup> s'accordent à le donner sous sa forme pleine et entière ? Ou enfin les mots retenus par Cassiodore ne constituaient-ils qu'un sous-titre, une annonce du plan après le titre proprement dit ? C'est vers cette solution que nous inclinerions.

Sur le libellé exact, nos manuscrits et *testimonia* font apparaître d'autres divergences qui portent principalement sur deux points : tour par le génitif ou par la préposition *de* ? emploi de *praedictio* ou de la forme substantivée *praedictum* ?

Nos manuscrits s'accordent pour le tour au génitif dans l'explicit terminal, le seul où le titre de l'ouvrage se rencontre sous sa forme complète<sup>3</sup>. Ainsi le plus ancien, le *Treuirensis* (*T*) nous donne le libellé suivant : *Liber promissionum et praedictorum Dei*. Mais le tour rival, et qui a prévalu jusqu'ici par le choix de l'éditeur de 1539, se lisait peut-être dans d'autres manuscrits ; en tous cas, le *Sangallensis* (*G*) qui a subi une révision, porte à la p. 4 et à la p. 10 la mention rajoutée *de promissis et praedictis Dei*. C'est à la même époque sans doute que le moine de Saint-Gall Notker le Bègue recommande le très bel ouvrage de Prosper *de promissis et praedictis Dei*. L'éditeur de Lyon a-t-il connu un manuscrit portant ce titre ? C'est très

1. Ainsi le titre double des *Satires* de Varron provenait de ce qu'un titre se trouvait en tête, un autre à la fin du *uolumen*. Cf. Th. BIRT, *Kritik und Hermeneutik*, München 1913, p. 154.

2. Sauf le ms. *H*, qui s'arrête au milieu du ch. 34 de la *Pars III*. Voir *infra*, p. 118. Le ms. *W* n'a pas conservé l'*Explicit* terminal, ni, nulle part, aucune trace du titre.

3. Le ms. *H* ne comportait pas de titre à l'origine. Mais sur le f. 1, dans la marge supérieure, ont été ajoutées au XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècle les deux indications suivantes : « *De promissionibus dei* », et au-dessous : « *Liber Prosperi de promissionibus et predictionibus dei* ». Cf. T. MARIN, *Hispania Sacra* 12, 1959, p. 173 et n. 18. Ces additions tardives n'ont pas grande valeur. Dans le ms. *B*, le prologue est précédé de ce titre fautif : LIBER PROMISSIONES PROSPERI (f. 1<sup>v</sup>).

douteux. C'est bien plutôt par désinvolture à l'égard de pareils détails qu'il imprime successivement, dans son index initial, *De praedictionibus et promissionibus Dei liber in tres sectus partes* et, à la p. 1, *in librum promissionum et praedictionum Dei praefatio*. Préférable nous paraît être la tradition de nos manuscrits. Le tour avec le génitif, dont le sens est plus conforme à l'objet de l'ouvrage<sup>1</sup>, doit être seul retenu.

Sur l'autre point litigieux, l'accord de *T* avec les deux meilleurs manuscrits d'une autre famille, *G* et *P*, garantit la forme *praedictorum* contre la leçon isolée du manuscrit d'Oxford *B* : *praedictionum* (f. 100)<sup>2</sup>. A cela une éclatante confirmation est apportée par le prologue même de l'ouvrage qui n'emploie que la forme *praedicta* dans l'annonce de son plan<sup>3</sup>.

Ainsi, selon toute vraisemblance, le titre choisi par l'auteur comportait le libellé suivant : *Liber promissionum et praedictorum Dei*.

#### La date

Parmi les autres problèmes que soulève cet ouvrage, celui de sa datation est le plus aisé à résoudre ou à conduire tout au moins jusqu'à une approximation assez satisfaisante ; car nous rencontrons dans le texte même des indices très précieux. La phrase : *sub Constantio et Augusta Placidia quorum nunc filius Valentinianus pius et christianus imperat* (III 44, 28)

1. Il s'agit moins d'un ouvrage sur les Promesses de Dieu que d'un recueil de ces Promesses. Le tour par le génitif est plus normal et plus conforme à la langue de l'auteur.

2. Sur ces manuscrits et leurs rapports, voir *infra*, p. 119 s.

3. Cf. Pr. 7 et *passim* ; I 2, 5 ; II 93, 2 ; III 1, 3. Nous renvoyons aux paragraphes de notre édition (en caractères gras dans le texte) et aux lignes ; I, II, III désignent la *Pars prima*, la *Pars secunda*, la *Pars tertia* ; D le *Dimidium temporis* et G l'appendice *Gloria regnumque sanctorum*. Pour renvoyer au Prologue initial et à la capitulation, nous nous servons des abréviations suivantes : Pr., Cap. I, Cap. II, Cap. III, Cap. D, Cap. G.

nous donne comme *terminus ante quem* l'assassinat de Valentinien III (16 mars 455). Faut-il lui demander davantage? Pouvons-nous de ce texte, avec la même certitude, à la suite de Tillemont (*Mémoires* XVI, p. 129), des éditeurs de 1711<sup>1</sup> et plus récemment de Franes<sup>2</sup>, tirer aussi un *terminus post quem* qui serait la mort de Galla Placidia (27 novembre 450)? Nous ne le pensons pas, l'interprétation selon laquelle une telle phrase ne peut avoir été écrite qu'une fois disparue la mère de Valentinien III ne nous paraît nullement s'imposer; il était naturel que le nom de l'Augusta, même vivante, fût associé à celui de son mari quand il s'agissait d'évoquer la courte période de leur règne commun<sup>3</sup>. A défaut de ce passage, il en est heureuse-

1. On lit dans l'*Admonitio in librum de promissionibus et praedicationibus Dei* de l'édition Lebrun-Mangeant de Prosper (1711) : *Scribebat autem regnante Valentiniano III et, ut uidetur, defuncta iam Placidia; et sic post annum 450 et ante 455* (PL 51, 731-732). On sait que les éditeurs de Prosper s'étaient vu confier le manuscrit du XVI<sup>e</sup> Volume des *Mémoires* de Tillemont et qu'ils l'ont largement utilisé dans leurs notices historiques (cf. COUTURE, « Saint Prosper d'Aquitaine », dans *Bull. Littér. Ecclés.*, 1900, p. 277).

2. FRANES, *Die Werke des hl. Quodvultdeus*, München 1920, p. 38.

3. Qu'on se reporte à l'ensemble de la phrase, on y voit l'auteur mentionner et dater un fait précis, la destruction par les pouvoirs publics du temple de Caelestis à Carthage. Par l'expression *sub Constantio et Augusta Placidia*, il entend désigner le court règne de Constance III, qu'il comprenne par là, au sens strict, le temps où celui-ci fut Auguste (8 février - 2 septembre 421) ou, dans un sens plus large, la période allant de son mariage avec Galla Placidia (1<sup>er</sup> janvier 417) à sa mort, période durant laquelle la faiblesse d'Honorius faisait de lui le véritable maître (cf. A. CHASTAGNOL, *R.E.A.* 58, 1956, p. 240, 245). Quoi de plus naturel que Galla Placidia soit associée à cet empereur éphémère auquel elle avait apporté le lustre de son nom et de son rang? Ayant rappelé l'Augustus et l'Augusta qui, en cette circonstance, ont prêté à l'Église leur appui contre le paganisme, l'auteur évoque tout naturellement la piété de leur fils, l'empereur régnant. Rien, dans tout cela, n'impose la déduction que Galla Placidia devait être morte alors. Cf. également SCHEPENS, « Un traité à restituer à Quodvultdeus », dans *Recherches de Science Religieuse*, 10, 1919, p. 233.

ment un autre qui nous permet de faire descendre notre écrit à la deuxième moitié du principat de Valentinien : l'auteur nous dit s'être trouvé en Campanie au moment où le pape Léon sévissait par toute l'Italie contre les Manichéens, contre les Pélagiens et principalement contre Julien d'Éclane<sup>1</sup>. Or l'action de Léon le Grand contre le manichéisme commença à la fin de 443 et se développa sur deux ou trois années<sup>2</sup>. Nous ne sommes pas renseignés avec une grande précision sur les mesures prises contre les Pélagiens et Julien, mais elles se situent, selon toute vraisemblance, au même moment<sup>3</sup>. Ces événements étant évoqués dans notre *Liber* comme faits passés, on pourrait donc s'en tenir à cette conclusion sûre que l'ouvrage a été écrit entre 445 et 455.

Il semble cependant qu'on puisse faire un pas de plus et tirer argument, avec Schepens<sup>4</sup>, du silence que l'auteur observe sur l'hérésie d'Eutychès. Nous pensons nous aussi

1. *In Italia quoque, nobis apud Campaniam constitutis, dum uenerabilis et apostolico honore nominandus papa Leo Manichaeos subuerteret, et contereret Pelagianos et maxime Iulianum ambientem* (D 12, 3).

2. C'est en novembre 443 qu'un scandale attire l'attention de Léon sur les Manichéens et son sermon 91, prononcé à ce moment-là, s'y rapporte. Plusieurs de ses sermons de 444 sont remplis d'allusions à ces faits (cf. A. DE SAINT CHÉRON, *Histoire du Pontificat de Saint Léon le Grand*, Paris 1846, I, p. 118 s.; et l'édition des *Sermons* de Léon par Dom R. Dolle, SC 22, 1947, p. 106-107, n. 1). La constitution de Théodose le Jeune et de Valentinien III (*Cod. Theod.* Nouvelle 17), qui prononce des peines sévères contre les Manichéens, est datée du 19 juin 445.

3. A la lutte contre le pélagianisme se rattachent les lettres 2 et 18 de Léon, adressées aux évêques de Haute Italie (cf. DE SAINT CHÉRON, *o. c.*, p. 130 s.). Ces mesures accompagnaient le nouveau bannissement de Julien qui, revenu de Lérins, cherchait dans le diocèse d'Aquilée, où les Pélagiens étaient nombreux, à rentrer dans la communion de l'Église : cf. A. BRUCKNER, *Das Leben und die Schriften Julians* (= TU 15, 3, Leipzig 1897), p. 72; également DTC VIII, 2, c. 1926 s. (J. Forget).

4. *L. c.*, p. 234.

que, grand pourfendeur d'hérésies et vif admirateur du pape Léon, notre anonyme n'eût pas manqué, dans son interprétation allégorique de la lèpre (II, ch. VI, 10) de faire figurer les *Eutychiani*<sup>1</sup> après les *Nestoriani* parmi les coupables d'erreurs christologiques s'il avait composé son ouvrage après le concile de Chalcédoine (451) qui condamna Eutychès et assura la victoire de l'orthodoxie occidentale. Dans ces conditions, 445 et 451 constituent les dates extrêmes les plus vraisemblables qu'on peut assigner à la composition du *Liber*<sup>2</sup>.

1. Les *Eutychiani* font suite aux *Nestoriani* dans les hérésies rajoutées au catalogue que saint Augustin avait établi sur le demande de Quodvultdeus (cf. *PL* 42, 50).

2. Un autre passage du *Liber* pourrait nous apporter un indice très précieux. L'auteur parle de l'évêque de Naples Nostrianus comme d'un personnage encore en vie (D 12, 10 : *uenerabilis Nostriani episcopi* ; pour Augustin, Jérôme, Aurelius, il se sert de la formule *uenerandae (beatae, dignae) memoriae* : II 54, 35 ; II 79, 1 ; III 36, 4 ; III 44, 14 ; D 6, 16). Malheureusement, nous n'avons pas de certitude absolue pour la date de la mort de Nostrianus, successeur sur le siège épiscopal de Naples de Johannès I, lequel est mort le 2 avril 432 (cf. D. MALLARDO, « S. Giovanni I e S. Giovanni IV, vescovi di Napoli », dans *Ephemerides Liturgicae*, LXI, 1947, p. 297 s.). Il est hautement vraisemblable que cette année 432 a été la première de l'épiscopat de Nostrianus ; or la durée de cet épiscopat serait de 17 ans d'après le *cod. Vatic. lat.* 5607, le seul ms. qui nous ait conservé le *Liber Pontificalis* napolitain ou *Chronicon episcoporum S. Neapolitanae ecclesiae* ; et ce chiffre est confirmé par le *Cod. Laurentianus* 604 (abrégé du précédent). Si on peut le tenir pour authentique, malgré les doutes de Waitz qui le croit rajouté postérieurement, on en déduit que Nostrianus a dû mourir en 449. Ainsi la date de composition de notre *Liber* serait à fixer entre 445 et 449. Toutes les indications de cette note sur l'épiscopat de Nostrianus nous ont été complaisamment fournies par Mgr Domenico Mallardo : nous tenons à le remercier ici de son érudite obligeance.

D'un autre indice, on peut déduire que le *Liber* est antérieur à l'automne de 450. Notre anonyme, qui aime à donner leurs titres aux personnages politiques évoqués, donne à Aspar celui de *uir clarissimus* (cf. D 9, 1). Or on admet généralement que Marcien, monté sur le trône le 25 août 450, récompensa aussitôt Aspar d'avoir favorisé son avènement et l'éleva dès ce moment-là à la dignité de patrice (cf.

De bonne heure, nous l'avons dit, **L'attribution** à Prosper d'Aquitaine ce traité a été attribué à Prosper d'Aquitaine. Un siècle après sa composition, c'est sous ce nom qu'il figurait dans la bibliothèque du Vivarium<sup>1</sup>. A trois siècles de là, le moine Notker le Bègue atteste encore la solidité de cette tradition<sup>2</sup>. Nous la retrouvons dans cinq de nos manuscrits ; le manuscrit de Trèves, il est vrai le plus ancien, est seul à ne pas faire mention du nom de Prosper ; et l'édition d'Heinrich Petri, donnée d'après ce *codex* (Bâle 1538), présentait l'ouvrage comme d'auteur inconnu (*auctore non certo*). Mais celle de Gryphe, l'année suivante, à Lyon, l'enfermait pour près de deux siècles dans le *Corpus* des œuvres de saint Prosper.

Cette attribution se heurte pourtant à des objections majeures dont certaines ont été aperçues dès le xvi<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup> et qui ont provoqué le verdict d'inauthenticité prospérienne prononcé par Tillemont et les éditeurs de 1711<sup>4</sup>. On en a dressé un inventaire impressionnant que nous nous contenterons de reprendre<sup>5</sup>.

THÉODORET DE CYR, *Epist.* 139 = PG 83, 1361 : lettre datée de 450 ; voir P.W. 4<sup>e</sup> Halbb., c. 608 ; E. F. GAUTIER, *Genséric, roi des Vandales*, Paris 1932, p. 179 et 239). S'il avait écrit son ouvrage après cette élévation d'Aspar, notre auteur aurait-il omis de l'appeler « patrice », comme il fait pour Eutrope (III 41, 16) et pour Stilicon (III 43, 10), pour lequel d'ailleurs ce titre n'était pas strictement juridique (cf. S. MAZZARINO, *Stilicone*, Roma 1942, p. 110 et n. 4) ? Cf. aussi *infra*, p. 70, n. 1, une autre hypothèse de datation fondée sur le témoignage numismatique de *Liber* III, 34.

1. Cf. *supra*, p. 11, n. 1.

2. Cf. *supra*, p. 11, n. 2.

3. J. SOTEAUX (édition de Louvain, 1565) ; Ph. LABBE, *Dissert. de Scriptoribus Ecclesiast., in Prospero* ; H. NORIS, *Hist. Pelag.* II, 14 ; J. ANTELMY, *De ueris operibus SS. PP. Leonis Magni et Prosperi Aquilani dissert. crit.*, Paris 1689, p. 361-365.

4. TILLEMONT, *Mémoires*, XVI (Paris 1712), p. 27-30. L'*Admonitio* de l'édition de 1711 est reproduite dans Migne, *PL* 51, 731-732.

5. L. VALENTIN, *Saint Prosper d'Aquitaine*, Toulouse 1900, p. 656-660. Cf. aussi P.W. 23, 1 (1957), 893-894 (R. Helm).

Notre anonyme est extrêmement familier avec l'Afrique, notamment avec Carthage où il a longtemps vécu<sup>1</sup> et dont tout porte à croire qu'il était originaire. Il devait donc naturellement connaître saint Augustin dont on sait que les séjours à Carthage étaient fréquents<sup>2</sup>; il en parle d'ailleurs avec attendrissement. Or cette donnée ne s'accorde pas avec ce que Prosper nous apprend lui-même dans une lettre à saint Augustin, datée avec certitude de 428, qui débute ainsi : *Ignotus tibi facie* (August., *Epist.* 225, *CSEL* 57, p. 454)<sup>3</sup>. Ainsi, à cette date, Prosper n'avait pas rencontré Augustin et rien n'atteste qu'il ait jamais fait de voyage en Afrique. D'autre part, il ne paraît, à aucun moment de son existence, avoir été un exilé. Comment alors lui appliquer l'expression *expulsi exsiliatique*, dont notre auteur se sert pour parler, sinon de sa seule personne, du moins du groupe auquel il appartient (II 72, 15)? A ces arguments historiques sans réplique, il conviendra d'ajouter que le *Liber* nous transporte dans un milieu théologique bien éloigné de celui qu'on découvre à travers les œuvres authentiques de Prosper. Les hérésies proprement africaines (Donatistes, Maximianistes) occupent autant notre anonyme que le pélagianisme; en revanche, il n'est pas

1. Il se trouvait à Carthage à l'inauguration du temple de Caelestis comme église, en 399 ou plutôt, comme nous essaierons de le montrer plus loin, p. 72, vers 407-408. Cf. III 44. Il se déduit du même passage qu'il a assisté à la démolition de ce temple; il situe l'événement avec une assez grande précision (règne de Constance et de Galla Placidia : cf. *supra*, p. 16, n. 3). Il est encore à Carthage en 434, sous le consulat d'Aspar (D 9). Il est familier avec les institutions politiques de cette ville (G 15, 23 s.). Enfin, il est seul, avec Victor de Vita, à faire mention d'une région non identifiée de l'Afrique romaine, l'*Abaritana provincia*, où il dit avoir assisté à la répression contre le paganisme (III 45, 1 s.).

2. Cf. G. G. LAPEYRE, « Saint Augustin et Carthage », dans *Misc. Agost.* II, p. 91 s.

3. C'est la date généralement admise pour cette lettre postérieure au *De correptione et gratia* d'Augustin (427). Cf. *DTC* XIII, 1, c. 846.

question dans son ouvrage de ce semi-pélagianisme qui a tant absorbé l'auteur du *De ingratis*. Un excellent connaisseur de Prosper, Valentin, ne reconnaît ni la manière militante et combative de cet écrivain dans l'ingéniosité continuelle dont témoignent les spéculations exégétiques du *Liber*, ni la largeur de la période prospérienne dans le style maigre et sec de notre ouvrage<sup>1</sup>. L'expression *non tantum ... quantum et* (au sens de *non tantum ... sed etiam*), si fréquente dans notre traité qu'on peut la considérer comme un tic verbal, est étrangère à la langue de Prosper. Enfin ce dernier, dans ses ouvrages authentiques, ne cite jamais ni Virgile ni aucun auteur profane; or de pareilles citations sont fréquentes dans le *Liber*. Il y a là un faisceau de raisons et d'arguments fondés sur l'étude comparée du *Liber* et de l'œuvre prospérienne qui rend impossible toute identité d'auteur. On ajoutera, pour terminer ce bilan, que ni Gennade ni Trithème dans leur notice sur Prosper n'ont fait mention de notre traité.

A cet ensemble par lui-même décisif, l'étude de la tradition manuscrite nous permet d'apporter une confirmation. Le plus ancien et le plus sûr de nos manuscrits, *T*, ne donne aucun nom d'auteur, ni au début où, il est vrai, ne figure aucun incipit, ni dans l'explicit terminal après la mention du titre; et il n'y a aucune raison de croire que le nom de l'auteur a disparu au cours de la tradition représentée par ce manuscrit. Il est suivi pour l'explicit terminal, non seulement par *B*, mais encore par *G* et *P*, représentants d'une autre famille. Dans le manuscrit *G*, c'est le réviseur qui a rajouté en minuscule à la fin : « *prosperi epī* », comme il a rajouté aussi ce nom au commencement (p. 216; p. 4). Quant à *B*, il fait mention de ce même nom d'auteur dès le début (f. 1<sup>v</sup>), mais en un énoncé de forme fautive *Liber promissiones prosperi*. Les

1. Cette dépréciation excessive méritera d'être corrigée. Cf. *infra*, p. 87.

manuscrits de l'autre famille présentent quelques divergences quant à la place du nom de l'auteur, quant aux qualités qu'on lui prête<sup>1</sup>. Le ms. *H*, dont le texte représente une tradition différente de celle de nos autres témoins, ne fait nulle mention du nom de l'auteur, en dehors d'une indication rajoutée tardivement<sup>2</sup>. On est ainsi amené à penser que *T* reflète bien la présentation originale du *Liber* et que les incertitudes des autres manuscrits trahissent des additions intervenues au cours de l'histoire du texte. Donc correctement interprété, le témoignage de tous nos manuscrits, lui aussi, rend suspecte l'attribution à Prosper. Il convient de considérer comme définitivement acquis que le *Liber* n'est pas de lui<sup>3</sup>.

On pourra du même coup faire justice de l'hypothèse qui a été envisagée quelquefois, d'après laquelle notre traité serait l'œuvre d'un autre Prosper, distinct de Prosper d'Aquitaine<sup>4</sup>. La tradition manuscrite prouve suffisamment que l'attribution à Prosper n'a pas été générale et qu'elle s'est constituée au cours du temps, non sans hésitation. Sur une base aussi fragile, il devient impossible d'édifier la supposition, que rien par ailleurs ne soutient, de l'existence à la même époque de deux auteurs portant le

1. Au début, *G* porte INCIPIT PROLOGVS, à quoi *P* ajoute *SCĪ PROSPERI PRESBITERI* et *W* seulement *SCĪ PROSPERI*. Après la capitulation, *G* et *P* s'accordent pour avoir INCIPIVNT IPSI LIBRI SCĪ PROSPERI (PROSPERI *G*); mais dans *W*, on lit INCIPIT LIBER PRIMVS SCĪ PROSPERI PBRI.

2. Cf. *supra*, p. 14, n. 3.

3. Contre KAPPELMACHER, « Echte und Unechte Predigten Augustins », dans *Wiener Studien* 49, 1931, p. 100 et note 7, qui a tenté d'attribuer le *Liber* à Prosper d'Aquitaine en disant, sans l'étayer d'aucune espèce de preuve, qu'un séjour de celui-ci en Afrique ne doit pas être exclu. Cf. SIMONETTI (*Rendiconti dell'Istituto Lombardo, Classe di lettere*, 83, 1950, p. 423) qui a raison de qualifier cette tentative de désespérée. Cf. aussi R. HELM, dans *P.W.* 23, 1 (1959), c. 893-894.

4. H. NORIS, *o. c.*; cf. ANTELMY, *o. c.*, p. 364.

même nom. On fera justice également d'une hypothèse de Franses, avancée il est vrai avec beaucoup de réserves, selon laquelle Prosper d'Aquitaine serait l'auteur du Prologue initial (*Praefatio* de l'édition de Lyon) ainsi que de la capitulation<sup>1</sup>.

Il est beaucoup plus raisonnable de penser que, par la volonté même de celui qui a composé le *Liber*, cet écrit se présentait comme anonyme et que ce caractère en a tout naturellement favorisé l'attribution ultérieure à un écrivain de la même époque, auquel l'apparentaient plus ou moins vaguement son augustinisme et quelques ressemblances de forme<sup>2</sup>. Une publication sans nom d'auteur n'était pas une anomalie à l'époque patristique : saint Jérôme atteste l'existence de cette pratique ; sans doute juge-t-il sévèrement ceux qui n'osent pas assumer la responsabilité de leurs écrits<sup>3</sup>. Mais outre la timidité ou la peur des compromissions, la modestie pouvait fort bien inciter un auteur à dissimuler son identité, attitude encore plus justifiée quand il s'agissait d'extraits de l'Écriture sainte, comme c'est le cas ici. Quoi de plus normal qu'un homme de foi profonde et simple<sup>4</sup> — et tel nous apparaîtra l'auteur du *Liber* — ait songé à soustraire sa propre personnalité à l'attention du lecteur et qu'il ait jugé orgueilleux de mettre sa signature sur un recueil des Prophéties divines ?

La curiosité des modernes ne s'est pas résignée devant cet anonymat. Mais avant d'indiquer l'hypothèse qui a été formulée depuis une trentaine d'années, de présenter les

1. FRANCES, *o. c.*, p. 48 s.

2. Cf. VALENTIN, *o. c.*, p. 656.

3. *Epist. ad Euang.* 73, 1 (*PL* 22, 676). Cf. E. ARNS, *La technique du livre d'après saint Jérôme*, Paris 1953, p. 111.

4. Voir en particulier la page finale du *Liber* : l'humilité chrétienne s'y allie à une certaine crainte du lecteur auquel l'auteur demande de l'épargner (*Quiescat invidus lector...*, G 18, 17). FRANCES (*o. c.*, p. 47) admet aussi, avec bien des hésitations, que l'œuvre a commencé par être anonyme.

difficultés qu'elle soulève et les arguments qui militent en sa faveur, tournons-nous vers l'œuvre elle-même pour en ressaisir les traits caractéristiques. Par elle nous retrouverons aussi ceux de l'auteur.

\*  
\* \* \*

#### Le dessein général de l'œuvre

S'il est exagéré de dire que le *Liber* est un important ouvrage de théologie biblique<sup>1</sup>, on ne manquera pas de reconnaître l'intérêt de ce traité. Son auteur le présente modestement comme un recueil de *testimonia* scripturaires concernant les Promesses et Prophéties de Dieu, de l'origine à la fin du temps d'ici bas (*diuina testimonia collecta undique coniunctaque ... ex omnibus diuinis scripturis, quae praedicta quaeue sint promissiones Dei ut occurrerint per capitula decerpenda*, I 2, 4). Ce n'est pas en vertu d'un schéma théologique préconçu, mais au fil d'une lecture de l'Ancien et du Nouveau Testament qu'il s'est proposé d'isoler en un certain nombre de chapitres les événements marquants de l'histoire sainte. De la création de l'homme, rappelée dans le chapitre initial, à la félicité perpétuelle des élus dont les treize chapitres terminaux brossent à grands traits le tableau, se déroule sous nos yeux, en une ligne continue, l'intervention ininterrompue de Dieu dans le monde par l'accomplissement des Promesses et Prophéties qui annonçaient, dès l'origine des temps, la venue du Christ, la naissance de l'Église, l'établissement du règne de Dieu, et qui rendent comme nécessaire la croyance en la réalisation des Prophéties eschatologiques. Ce dessein, très fortement inspiré de la Cité de Dieu dont l'auteur a été le modèle et le maître de notre écrivain, anime et

1. B. ALTANER, *Patrologie* (3<sup>e</sup> éd.), p. 398. On ne retrouve plus d'ailleurs cette appréciation élogieuse dans la 5<sup>e</sup> éd. du même ouvrage (Freiburg 1958), p. 413.

oriente le choix des textes bibliques rassemblés et peut donner une idée assez nette de la vision chrétienne de l'histoire, « trajectoire unique », « marche ascendante »<sup>1</sup>, qui, sous l'influence de saint Augustin, venait de s'imposer à l'Occident pour plusieurs siècles.

#### La disposition

Plus que par le dessein, c'est par la disposition de son ouvrage que notre anonyme a manifesté son originalité ; il ne faut pas la chercher dans la profondeur des idées, mais dans une certaine ingéniosité, une subtilité et une minutie d'ordonnance et de régularité. Le plan de l'ouvrage comporte trois parties<sup>2</sup> : *Ante legem*, *Sub lege*, *Sub gratia* (*manifestata*) ; il est annoncé dès le Prologue de la *Pars I* (*trifaria tempora ab exordio mundi usque in finem*, I 2, 7). Selon une tripartition courante chez saint Augustin<sup>3</sup>, qui remonte d'ailleurs à saint Paul<sup>4</sup> et appartenait sans doute à la tradition ecclésiastique<sup>5</sup>, le don de la Loi à Moïse

1. H. I. MARROU, *L'ambivalence du temps de l'histoire chez saint Augustin*, Paris 1950, p. 18.

2. Sur la division du *Liber* en trois parties, la déclaration de l'auteur est formelle (*huius libri ... quem in tres partes et dimidiam distributum*, I 2, 2 ; cf. aussi G 15, 2). Mais de bonne heure, semble-t-il, on a parlé de *livre* au lieu de *partie* pour les trois sections de cet ouvrage : ainsi CASSIODORE, *Instil.* I (*tres libros totius auctoritatis diuinae in CLIII titulis*, PL 70, 1111). Les mss de la famille *x* conservent des traces de désignations similaires : cf. *supra*, p. 22, n. 1. De même, *H* : dans la capitulation de ce ms., il est question de livres (*capitula libri primi, secundi, etc.*), mais de parties dans les explicit et les incipit par lesquels se terminent et s'ouvrent les sections de l'ouvrage. Cf. T. MARIN, *Hisp. Sacra* 12, 1959, p. 175.

3. *Doct. Christ.* II, 16, 25 (PL 34, 48) ; *Trinit.* IV, 4, 7 (PL 42, 892) ; *Ad inquis. Ianuar.* II, 5 ; II, 9 (CSEL 34, II, p. 174, 22, p. 179, 17) ; *Enarr. in Psalm.* VI, 2, 11-27 (CCL 38, p. 28). Cf. C. COUTURIER, « Sacramentum et Mysterium dans l'œuvre de saint Augustin », dans *Études Augustiniennes*, Paris 1953, p. 245.

4. Cf. FRANCES, *o. c.*, p. 55.

5. On la trouve, avant saint Augustin, dans saint AMBROISE (*Exp.*

et l'avènement du Sauveur découpent l'histoire du monde en trois grandes époques : l'ère des Patriarches jusqu'à Moïse, puis l'ère du peuple juif, de ses juges, de ses rois, de ses prophètes, enfin l'ère de la Révélation achevée par la manifestation du Fils de Dieu. Si l'auteur a préféré ce schéma à un autre découpage augustinien, celui des six âges du monde, auquel il fait de fréquentes allusions<sup>1</sup>, c'est qu'il lui permettait un rangement plus simple et plus harmonieux des Prophéties ou Promesses relatives au Christ, à l'Église, à l'espérance chrétienne. Il ne se reflète pas seulement dans le plan de l'ouvrage qui acquiert une force démonstrative plus nette de tendre tout entier vers la troisième partie, aboutissement attendu et logique des deux premières, puisque tout ce qui était figure, ébauche, esquisse avec les patriarches et les prophètes, est alors illuminé, comme dit notre auteur (III 1, 1), par les feux de la Grâce. Il commande même certains détails de l'exégèse, l'écrivain s'ingéniant à retrouver la préfiguration de ces *tria tempora* dans tel ou tel fait de l'ancienne ou de la nouvelle Alliance<sup>2</sup>. Le *troisième Temps* est prolongé par

*euang. sec. Luc.* I, 36, *SC* 45, p. 65); on la trouvera après lui chez JUNILIUS (*De partibus diuinae legis* II, 17, *PL* 68, 34). On sait quel parti en a tiré le grand théologien allemand de l'école de Cocceius, Burmann (cf. HAUCK, *Realenc.* IV, p. 194).

1. Notamment I 11, 31 et I 13, 11. Cette division du temps est fréquemment invoquée par saint AUGUSTIN (*Trinit.* IV, 4, 7; *Contra Faustum* XII, 8; *Ciu. Dei* XXII, 30, etc.). Voir à ce sujet COURVRIER, *o. c.*, p. 247, G. FOLLIER, *Mémorial Bardy* (= *Rev. des Études August.* II), p. 388, et l'étude que R. SCHMIDT a consacrée aux diverses divisions de l'histoire du monde dans la littérature patristique, « *Aetates mundi* », dans *Zeitschr. für Kirchengeschichte* 67, 1956, p. 288-317.

2. Ainsi, pour l'auteur du *Liber*, les trois animaux sacrifiés par Abraham sont le symbole des trois temps du monde (I 18, 20). Il voit la préfiguration de ces trois époques dans les trois mois durant lesquels Moïse fut, selon le texte de la Bible, nourri chez ses parents (I 45, 3); ailleurs, à propos du prophète Élie, la mention de trois ans et six mois est interprétée dans le même sens (II 62, 13). Cf. encore I 19, 5 et 22.

deux additifs consacrés à l'eschatologie. Le premier, dominé par la figure de l'Antichrist, évoque les efforts démoniaques contre les saints, en particulier les derniers combats antérieurs à la Parousie; il est curieusement intitulé *Dimidium Temporis*, d'une expression biblique, reprise à Daniel et à l'Apocalypse<sup>1</sup>, que l'auteur a jugée propre à désigner, par opposition aux *tria tempora* précédents, cette période brève<sup>2</sup>. Le second est beaucoup plus court : comme l'indique son titre *Gloria regnumque sanctorum*, il a pour objet de retracer le bonheur éternel des élus et le retour final au sein de Dieu de l'humanité sauvée.

Chaque partie est formée d'une succession de chapitres dont le nombre, exactement calculé par l'auteur, trahit encore son goût pour les raffinements ingénieux. Le livre renferme, au total, cent cinquante-trois chapitres : ce nombre, comme il nous l'explique (G 15, 7 s.), est celui des poissons de la seconde pêche miraculeuse racontée dans *Jn* 21, 11 ; il symbolise la multitude infinie des saints dont la prescience divine connaît le nombre exact<sup>3</sup>. L'auteur s'est arrêté à ce nombre mystérieux dont l'Évangile johannique lui présentait le *sacramentum* et sur lequel son maître Augustin était revenu plusieurs fois avec prédilec-

1. L'expression est empruntée à une formule du style apocalyptique (*Dan.* 7, 25 ; 12, 7 ; *Apoc.* 12, 14) qui est employée à propos des tribulations du peuple saint à la fin du monde, pour dire qu'elles dureront trois ans et demi. Avec plus d'ingéniosité que de bonheur, l'auteur du *Liber* a rapproché une locution scripturaire d'une notion chrétienne et il a dénommé *dimidium temporis* la période de durée mal définie où se déchaînera la dernière persécution, celle de l'Antichrist : il semble, au fond, lui avoir donné ce nom parce qu'il lui consacre un nombre de chapitres moitié moindre qu'à chacun des trois Temps.

2. Cf. I 2, 16 : *cum illo breui spatio Antichristi*.

3. Cette répartition en cent cinquante-trois chapitres et son explication avaient beaucoup frappé Cassiodore (*Sanctus quoque Prosper sedula cura legendus est qui tres libros totius auctoritatis diuinae in CLIII titulis comprehendit, ad instar piscium quos euangelica retia de huius saeculi tempestuosa profunditate traxerunt, Instit.* I, *PL* 70, 1111).

tion pour y voir le nombre de l'Église, avec ses milliers et milliers d'élus, telle que le Jugement dernier la fera entrer dans l'éternelle félicité<sup>1</sup>. Cette idée de plan s'est probablement présentée à l'écrivain au cours de la composition. En tous cas, il n'en est pas fait état dans l'annonce que comporte le Prologue de la *Pars I*, lequel paraît avoir été conçu pour être le Prologue général de l'œuvre (*prooemium huius libri*, I 2, 1)<sup>2</sup>. Ce nombre global de cent cinquante-trois se répartit selon les lois d'une symétrie rigoureuse : quarante chapitres pour chacune des trois parties constitutives du Livre, — et là encore, s'inspirant d'Augustin<sup>3</sup>, notre Pseudo-Prosper justifie ce chiffre en rappelant (G 15, 2) les quarante jours de jeûne de Moïse (avant la Loi), d'Élie (sous la Loi), de Jésus (sous la Grâce) ; vingt pour le *Dimidium Temporis*, conformément à sa dénomination ; treize pour la *Gloria Sanctorum*.

Le même souci du détail apparaît dans la répartition de *Promissio* et de *Praedictio* comme titres des chapitres : Cent trois de ceux-ci portent le premier titre, cinquante le second. A vrai dire c'est là l'effet d'une distinction

1. Cf. COUTURIER, *o. c.*, p. 253 s. où sont cités les différents textes et exposées les diverses explications d'Augustin.

2. On pourra ainsi rendre compte d'une particularité de l'ouvrage : le double prologue initial. Le prologue par lequel s'ouvre le *Liber* dans sa présentation définitive, a été écrit après coup (à preuve le parfait *confeci*, Pr. 7) et même sûrement après la conclusion où l'explication de ce chiffre de cent cinquante-trois est donnée (G 15, 7 s.) : il se présente d'ailleurs sous la forme d'un bilan récapitulatif. Le prologue primitif (*prooemium huius libri*) est devenu de ce fait celui de la *Pars prima* dont il débordait pourtant les limites. L'auteur ne s'est pas arrêté à cette petite incongruité. Il a probablement composé sa capitulation par la même occasion et, en l'insérant entre les deux prologues, il a rendu moins choquante cette dualité. L'hypothèse selon laquelle la capitulation et le prologue initial seraient l'œuvre de Prosper d'Aquitaine s'avère inconsistante : cf. *supra*, p. 23 et note 1.

3. *Doct. Christ.* II, 16, 25 (PL 34, 48).

bien imprécise entre ces deux notions<sup>1</sup>. Si l'on cherche à définir selon quels critères l'auteur attribue l'une ou l'autre de ces désignations à tel fait, à telle parole, à tel ensemble de faits ou de paroles bibliques, on aboutit à cette constatation qu'un bon sens un peu élémentaire lui fait rigoureusement exclure *Promissio* quand il s'agit d'événements figuratifs concernant le règne, les manifestations et la condamnation du Mal ; pour tous ceux qui concernent l'économie du salut, il emploie ce terme en concurrence avec *Praedictio*<sup>2</sup>. D'autres distinctions figurent dans la récapitulation du Prologue initial. Reprenant une idée courante chez saint Augustin, comme dans toute l'apologétique chrétienne<sup>3</sup>, l'auteur établit un bilan, aux

1. La notion de « promesse », centrale dans le christianisme, est liée à une interprétation typologique de l'A.T. (cf. F. MICHAELI, dans *Vocabulaire biblique*, p. 237 ; et l'article *ἐπαγγελία, ἐπαγγέλλεσθαι* par Fr. SCHNIEWIND, dans *TWNT*, II, p. 573-583 ; sur l'importance de l'idée chez saint Paul, cf. BONSIROYEN, *Théologie du N.T.*, p. 284 s.). Elle s'est trouvée, de bonne heure, dans la tradition ecclésiastique, associée à celle de « prophétie » au sens large, c'est-à-dire de « proclamation des intentions de Dieu à l'égard de son peuple et du monde » (cf. R. MARTIN-ACHARD, dans *Vocabulaire biblique*, p. 239) : ainsi déjà chez saint Cyprien, *Mort.* 2 (*CSEL* 3, p. 298, 3 s.). L'association « promesse et prophétie » est très courante chez Augustin : ainsi *Ciu. Dei* X, 32 (*CSEL*, 40, I, p. 509, 14 s.), texte qui exprime l'idée directrice du *Liber* ; XVI, 16 (*ib.*, 40, II, p. 157, 11) ; XX, 30 (*ib.*, p. 511, 31) ; XXII, 3 (*ib.*, p. 586, 15), etc.

2. Les chapitres de la *Pars III* (avènement du Sauveur) et de l'additif de *gloria regnoque sanctorum* ne sont jamais désignés autrement que par *Promissiones*. Dans la *Pars I*, *praedictio* sert pour les chapitres concernant la chute de l'homme (II à V), l'incendie de Sodome (XVI), les plaies d'Égypte (XXXVI), mais aussi pour Caïn et Abel (VI), pour l'Arche de Noé (VII), pour la circoncision (XIV), etc. Dans le *Dimidium temporis*, les *praedictiones* dominent.

3. Sur l'importance de l'argument prophétique dans le christianisme voir T. W. MANSON, « The arguments from Prophecy », dans *Journ. Theol. Stud.* 1945, p. 132. L'idée est partout chez saint Augustin, et exprimée dans des termes que l'auteur du *Liber* ne fait que reprendre ; ainsi : *ea significata et praenuntiata sunt quae propter aeter-*

chiffres éloquents, des Promesses et Prédications accomplies (quatre-vingt-trois pour les premières, trente-huit pour les secondes) et de celles dont l'avenir apportera la réalisation (vingt pour les premières, douze pour les secondes). Une autre distinction apparaît dans le décompte fait pour chaque partie : c'est celle qui s'établit entre la foi en l'accomplissement futur de la prophétie, et la constatation de cet accomplissement<sup>1</sup>. Dans le détail, ces distingos apparaissent quelquefois bien artificiels.

Le désir des correspondances minutieuses se retrouve dans l'encadrement de chacune des parties par un prologue et un épilogue. Dans les trois épilogues, que nos manuscrits ne distinguent pas des chapitres terminaux, la même comparaison revient avec le même symbolisme. Successivement chacun des trois temps est assimilé à un jour rayonnant sur le monde<sup>2</sup> ; et ce symbole est développé par un double parallélisme, celui des quatre grands Patriarches, des quatre grands Prophètes, des quatre Évangélistes d'une part, celui des douze Patriarches fils de Jacob, des douze petits Prophètes, des douze Apôtres d'autre part. Ce dernier nombre représente celui des douze heures du

*nam uitam fidelium in Christo et impleta credimus et impleri cernimus et implenda confidimus (Ciu. Dei VII, 32, CSEL 40, I, p. 348, 5) ; ita narrantur praeterita ut futura etiam praedicantur, quorum multa uidemus impleta, ex quibus ea quae restant sine dubio speremus implenda (ib., X, 32, ib., p. 508,24) ; quorum tam multa impleta conspiciamus ut recta pietate futura esse cetera confidamus (ib., p. 509, 24) ; cf. aussi XII, 11 (ib., p. 584,11).*

1. Cf. AUGUSTIN, *Ciu. Dei* XVII, 17 (*hoc nunc creditur, post uidebitur, CSEL 40, II, p. 251,24*) ; XX, 21 (*Hic creditis, ibi uidebitis, ib., p. 480, 29*). Tout un opuscule d'Augustin est consacré à cette idée, le *De fide rerum quae non uidentur*.

2. La comparaison se trouve également dans le sermon pseudo-augustinien *De symbolo III* (PL 40, 657) à propos des trois jours du « signe de Jonas » ; elle y est l'objet d'un développement exégétique très étudié. Comme on verra plus loin, il est très vraisemblable que l'auteur du *Liber* est aussi celui de ce sermon.

jour, l'autre celui des quatre points cardinaux et il est le chiffre de la terre<sup>1</sup>.

Précédés d'un bref prologue, les chapitres du *Dimidium Temporis* se lient directement à ceux de la *Gloria sanctorum*. L'ensemble de l'ouvrage se trouve à son tour encadré d'un prologue écrit en tout dernier lieu et d'un épilogue très développé où la piété sincère et le maniérisme de l'auteur se fondent pour nous donner un curieux tableau des divers intérêts de son livre.

A l'exception de *W* qui a une disposition spéciale<sup>2</sup>, nos manuscrits présentent, entre le prologue initial et celui de la *Pars I*, un index des 153 chapitres. Est-il l'œuvre de l'auteur ? Sans doute constate-t-on des divergences entre les intitulés des chapitres selon qu'on les lit dans cette capitulation ou dans le corps même du *Liber*. Ainsi, pour donner quelques exemples :

I, ch. XII	qua Abraham, poscente Deo sacrificium, sacerdos ostenditur	I 18, Tit.
in sacerdotio Abrahae regale ecclesiae sacerdotium (Cap. I, 24)		
I, ch. XXVII	qua afflictus non deseritur iustus	I 38, Tit.
in eodem in quo castitas patiendo muneratur (Cap. I, 53)		
III, ch. III	Verbum Dei hominem suscepisse	III 4, Tit.
de Verbo Dei et homine (Cap. III, 5)		

1. Cf. COUTURIER, *o. c.*, p. 246.

2. Cf. *infra*, p. 121.

III, ch. VIII de fuga in Aegypto (Cap. III, 10)	qua in Aegyptum ductus est paruulus III 9, Tit.
III, ch. XIX de iniuriato Iesu (Cap. III, 24)	contumeliarum in Iesum III 20, Tit.

Il faudrait énumérer presque tous les titres de chapitres de la *Pars III*; le *Dimidium Temporis* offre aussi de nombreux désaccords de détail avec la capitulation. Notons enfin que la comparaison ne peut être faite ni dans le cas de la *Pars II* qui se contente pour tous ses chapitres de la mention stéréotypée *Promissio* (ou *Praedictio*) *facta et figurata*, ni dans celui de la *Gloria sanctorum* qui laisse de côté les titres particuliers pour l'uniforme *Promissio implenda*.

Nous ne pensons pas pour autant qu'on doive dénier à l'auteur la confection de cette capitulation. Autant qu'on puisse juger de la langue et du vocabulaire de ces courtes phrases, rien ne s'y présente qui plaide de façon décisive contre cette attribution. Certaines ellipses même, comme *de coronato spinis* (III, ch. XX), certains tours ramassés qui sacrifient la clarté à la concision ou à la symétrie, comme *Promissio de uirgine nato Christo* (III, ch. IV) ou *Promissio de lancea in latere percusso* (III, ch. XXV) sont bien dans le style de notre anonyme. Ainsi nous semble-t-il vraisemblable d'admettre qu'il a lui-même pris soin de dresser cette table des chapitres après l'achèvement de son ouvrage : selon l'habitude antique, il ne s'est pas piqué d'une fidélité absolue à la lettre de ses propres intitulés, les remaniant pour des parallélismes stylistiques à l'intérieur desquels il a fait jouer une discrète *uariatio*<sup>1</sup>.

1. On notera par exemple que tous les chapitres de la *Pars III* et du *Dimidium temporis* dans la capitulation ont un titre formé sur

### Le contenu de l'ouvrage

Les deux premières parties se présentent, dans leur fond, comme une sorte de traité de « typologie biblique » : l'auteur considère tous les événements, personnages, institutions, de l'Ancienne Alliance comme figuratifs des événements, personnages, institutions de la Nouvelle, l'Ancien Testament n'étant qu'une suite de Promesses et Prédications sur la venue du Christ, l'établissement de l'Église, la conduite du peuple chrétien<sup>1</sup>. Ces promesses et prédictions ne sont pas uniquement verbales : Dieu s'exprime aussi par les événements eux-mêmes, il promet et prophétise par les *gesta*, les *facta*<sup>2</sup>. On sait quelle importance a prise, dès la constitution du christianisme, cette interprétation « spirituelle » ou, comme on a tendance à dire aujourd'hui, « typologique » des écritures saintes. On a essayé récemment de distinguer les courants (courant authentiquement chrétien ou judéo-chrétien, courant philonien) qui se sont mêlés dans cette exégèse<sup>3</sup> dont l'objet consistait à retrouver, à toutes les pages de l'Ancien Testament, la préfiguration du Nouveau. En l'absence d'une étude d'ensemble sur l'exégèse patristique, nous nous contenterons de préciser quelques points par où notre anonyme paraît se rattacher nettement à la tradition occidentale telle que saint Augustin avait contribué à la fixer.

Les deux premières parties suivent le déroulement de

le même modèle (*de* suivi d'un ablatif) : l'emploi du participe, du substantif ou de la proposition complétive sert à varier cette uniformité.

1. C'est une reprise et un élargissement de ce que saint AUGUSTIN avait fait dans son *Contra Faustum Manichaeum* (XII, 5-36, *CSEL* 25, p. 328-363). On a pu dire de cet ouvrage d'Augustin qu'il était un « traité de typologie » (DANIÉLOU, *Sacramentum futuri*, p. 175).

2. Cf. AUGUSTIN, *Contra Faust.* XII, 39 (p. 365,20) ; 40 (p. 367,1).

3. J. DANIÉLOU, *Sacramentum futuri, Études sur les origines de la typologie biblique*, Paris 1950.

l'histoire sainte jusqu'à la venue du Sauveur en s'arrêtant aux épisodes et aux personnages principaux, ceux que, depuis longtemps, l'Église avait retenus pour sa catéchèse. La création et la chute de l'homme, Caïn et Abel, l'Arche de Noé, l'apparition des idiomes et la tour de Babel ouvrent la première partie. Le « cycle » d'Abraham, ensuite, occupe à lui seul dix chapitres, soit le quart de cette partie, ce qui est naturel dans un ouvrage consacré aux Promesses divines ; puis viennent des épisodes de la vie d'Isaac et de Jacob, où le christianisme ancien avait vu les *sacramenta* les plus significatifs (naissance des jumeaux d'Isaac et de Rebecca ; substitution de Jacob à Ésaü pour le droit d'aînesse, pour la bénédiction paternelle ; songe de Jacob ; combat de Jacob avec l'Ange) ; le « cycle » de Joseph est l'objet d'un parallèle très développé avec le Christ (huit chapitres). La partie se clôt sur la figure de Moïse, sur l'exode hors d'Égypte, avec les épisodes ou institutions les plus riches de sens (la Pâque, le passage de la Mer Rouge, la Manne, le signe de la Croix dans la lutte contre Amalec). Ce déroulement chronologique est interrompu un moment par un artifice de l'auteur qui tire parti de la généalogie que *le Livre de Job* prête à son héros, pour introduire après Ésaü la « promesse » faite par Dieu au moyen de ce personnage (ch. XXII).

Si la première partie emprunte sa matière au seul *Livre de la Genèse* et aux premiers chapitres de *l'Exode*, la deuxième, plus longue, suit le reste du Pentateuque et les autres livres historiques. Treize chapitres sont consacrés aux institutions mosaïques (Loi, Tabernacle de l'Alliance, Vêtements d'Aaron) et aux miracles de la traversée du désert jusqu'à l'arrivée dans la Terre Promise ; trois au « cycle » de Josué (épisodes de Rahab et Jéricho) ; six aux Juges (Debbora, Gédéon, Abimélech, Jephthé, Samson) ; un à Ruth ; dix aux Rois (Samuel, David, Salomon, le schisme de Roboam, les miracles d'Élie et d'Élisée, Ézéchiass, la captivité de Babylone) ; trois aux Prophéties

de Daniel et d'Ézéchiel. Enfin les quatre derniers chapitres évoquent les figures d'Esdras, d'Esther, de Judith, de Tobit et des Maccabées. Quoi d'étonnant que, dans une matière aussi abondante, l'auteur se soit vu obligé de se limiter, comme il nous le dit lui-même<sup>1</sup> ?

La troisième partie est conçue différemment. Avec la venue du Sauveur et la réalisation effective d'une grande partie des Promesses que Dieu avait dispensées par le langage des actes, il ne pouvait plus être question de « figures ». C'est ce que l'auteur indique lui-même dans la phrase initiale, d'ailleurs obscure, de la *Pars III*. Le sens nous en paraît être le suivant : les événements prophétiques de l'A.T., Promesses et Prédications figuratives de la venue du Sauveur, ayant été suffisamment expliqués dans la revue systématique de l'histoire sainte (*Lex et prophetia*) à laquelle les deux premières parties sont consacrées, l'auteur pourra se contenter de relever les prophéties ou promesses *verbales* (et non plus en actes) intéressant tel ou tel fait de la vie du Christ. C'est à ce travail qu'il se livre dans cette troisième partie. Nous y retrouvons son goût des symétries et correspondances méticuleuses. Il consacre trente et un chapitres au Christ et neuf à l'Église. Chacun d'eux<sup>2</sup> est conçu sur un schéma identique qui ramène, avec les mêmes formules, à peine variées, et dans un ordre strict, de caractère presque hiérarchique : 1° des témoignages prophétiques (annonces par les Prophètes ou par le Christ lui-même dont les Prophètes ne sont que l'instrument, de tel fait marquant

1. Cf. II 56, 18 ; II 60, 13. On notera l'absence de Jonas dans cette revue des Juges, Rois et Prophètes d'Israël. Sur l'indice que nous croyons pouvoir trouver dans cette omission en ce qui concerne l'attribution du *Liber* à l'auteur du Sermon pseudo-augustinien *De symbolo IV*, cf. *infra*, p. 109.

2. Exceptions peu nombreuses (le ch. XL par exemple). Nous parlerons plus loin des développements historiques qui s'insèrent dans certains chapitres (XXXIV, XXXVIII) de cette *Pars III*.

de l'existence terrestre du Sauveur) ; — 2° des témoignages évangéliques qui constituent la « confirmation » des précédents (*firmit, confirmat*) ; — 3° des témoignages apostoliques qui, à leur tour, en constituent l'« attestation » (*testatur*) ; — 4° (le cas échéant) des témoignages profanes, empruntés principalement à la Sibylle et à Virgile, et introduits par une formule spéciale (*faletur*) ; car ces prophètes du paganisme ont été inspirés, non par l'Esprit de Dieu, mais par les esprits trompeurs, et les témoignages que ceux-ci ont rendus à la Vérité doivent être considérés comme des « aveux » (cf. I 1, 13)<sup>1</sup>.

Les deux prolongements de la *Pars III*, très fortement inspirés des livres XX et XXII de la *Cité de Dieu*, se présentent aussi comme un recueil de *testimonia*. Le *Dimidium temporis* comporte souvent le même principe de classement que la partie précédente (Prophètes, Évangélistes, Apôtres, voire Sibylle : ch. XVII, XIX, XX) ; mais le recours à Daniel ou à l'Apocalypse, l'explication de ces textes obscurs sont généralement prépondérants. Les treize chapitres de la *Gloria Sanctorum*, dont le plus long n'a qu'une dizaine de lignes, sont faits presque uniquement de citations néo-testamentaires<sup>2</sup> et doivent au retour d'une formule augustinienne (*impium non uidebunt*)<sup>3</sup> de se transformer en une longue litanie qui n'est pas sans beauté.

Telles sont les grandes lignes de cet ouvrage où il serait vain, sans doute, de chercher des idées originales et profondes, mais qui, par sa construction claire, solide et

1. Des deux explications proposées par AUGUSTIN (*Civ. Dei* XVIII, 47, *CSEL* 40, II, p. 345,26 - 346,8) pour rendre compte des témoignages sur le Christ extérieurs au peuple juif (participation à la même grâce que ce dernier, connaissance de l'avenir reçue des démons), notre auteur ne paraît avoir retenu que la deuxième.

2. Sauf Ps. 26, 13 (G 1, 4), Is. 43, 19 (G 12, 1), Dan. 2, 44 (G 14, 2).

3. *Trinit.* I, 13, 28.

ingénieuse, déroule en une sorte de *compendium* de l'Écriture sainte tout le dessein de Dieu sur le monde, depuis la création et la chute de l'Homme jusqu'à son retour à la perfection bienheureuse, dessein dominé par l'événement décisif de l'Incarnation et de la Rédemption vers lequel convergent et confluent toute l'espérance, toute l'attente, toute l'histoire des Patriarches et d'Israël, et qui se continue par l'Église dans le temps d'ici-bas. Ce dessein assez ambitieux dénote le goût des ensembles et des synthèses, et on ne refusera pas de reconnaître quelque ampleur au cadre où les textes bibliques se trouvent présentés et éclairés.

\* \* \*

Pour progresser dans la connaissance de l'auteur, il nous faut étudier plus précisément les divers aspects de l'œuvre que nous venons d'analyser : l'exégèse, les citations scripturaires et profanes, les emprunts à la littérature ecclésiastique, les informations historiques, la langue enfin et le style nous seront autant de moyens de mieux définir le milieu, la culture, la physionomie morale et intellectuelle de notre anonyme.

#### L'exégèse

La plus grande partie du livre, soit les deux premières parties, relève de cette exégèse allégorique ou typologique qui a été si largement pratiquée par les Pères. L'auteur ne connaît qu'un terme pour désigner son interprétation de l'Écriture, celui de « spirituel » ; le lecteur auquel il entend s'adresser, est par lui qualifié de *spiritualis*<sup>1</sup>. On sait toute la richesse de signification que l'époque patristique mettait dans ce vocable<sup>2</sup> ; il ne nous appartient pas ici de suivre le

1. I 18, 21 ; II 40, 2 ; II 63, 3 ; G 15, 14.

2. H. DE LUBAC, *Histoire et Esprit. L'intelligence de l'Écriture d'après Origène*, Paris 1950, p. 388. Voir aussi, du même auteur,

développement de cette interprétation « mystique » de la Bible qui, comme l'écrivait Moehler, « constitue l'un des phénomènes les plus remarquables de la primitive Église » (*L'unité dans l'Église*, app. VII, tr. fr. 1938, p. 260). Aussi bien, depuis une dizaine d'années, de nombreuses études ont été consacrées à cette question, sans qu'il y ait encore de synthèse sur l'exégèse spirituelle des Pères<sup>1</sup>. Nous nous contenterons de rappeler les principes et les méthodes de cette interprétation figurative des Écritures, puis de donner, pour mieux caractériser la personnalité de notre auteur, quelques exemples de la pratique qu'il en fait.

Le grand principe, c'est que l'A.T. est l'annonce, la préfiguration du N.T. Des formules de saint Augustin, sûrement connues et méditées par notre Pseudo-Prosper, peuvent servir ici d'illustration : *Vetus testamentum est promissio figurata, nouum testamentum est promissio spiritaliter intellecta* (*Serm.* 4, 8) ou encore : (*Lex*) *spiritaliter intellecta Euangelium est* (*Serm.* 25, 2). Ainsi

*Exégèse médiévale. Les quatre sens de l'Écriture*, Paris 1959 (renvois fréquents à Quodvultdeus et au *Liber*).

1. Outre les ouvrages de J. Daniélou et de H. de Lubac cités ci-dessus, nous signalerons les travaux suivants, sans viser à dresser une bibliographie complète de la question : C. SPICQ, *Esquisse d'une histoire de l'exégèse latine au Moyen Age*, Paris 1944 ; P. LESTRINGANT, *Essai sur l'unité de la Révélation biblique*, Paris 1942 ; J. COPPENS, « Les harmonies des deux Testaments », dans *Nouvelle Revue Théologique*, 70, 1948, p. 794-810 ; 71, 1949, p. 3-38 ; 337-365 ; A.-M. DUBARLE, « Le sens spirituel de l'Écriture », dans *Rev. Sc. Phil. et Théol.* 31, 1947, p. 41-72 ; voir aussi dans *L'Ancien Testament et les Chrétiens*, Paris 1951, le chapitre de Th. CAMELOT sur l'exégèse de l'A. T. par les Pères, et celui de J. Daniélou, « Qu'est-ce que la typologie ? ». Sur le sens spirituel de l'Écriture chez saint Augustin, voir H. I. MARROU, *Retractatio*, Paris 1949, p. 646 s. et M. PONTET, *L'Exégèse de St Augustin prédicateur*, Paris 1947. On sait avec quelle vigueur Paul Claudel s'était prononcé en faveur de cette exégèse dans les pages qu'il a consacrées au sens figuré de l'Écriture (*Introduction au livre de Ruth par l'Abbé Tardif de Moidrey*, Paris 1938).

conçues, toutes les Écritures judaïques deviennent une immense « forêt de symboles » où se fait entendre l'annonce du Christ et de l'Église qui le continue : la formule *Christum sonat et Ecclesiam* revient plusieurs fois dans le *Liber*<sup>1</sup>. Pour notre auteur, il n'y a dans l'Alliance ancienne que des *signa*, des *mysteria*, des *sacramenta*, dont la Révélation chrétienne seule découvre le sens. L'historicité des faits n'en reçoit aucune atteinte : cette exégèse n'évacue pas dans l'allégorie pure la lettre des Écritures, elle donne aux événements de l'histoire sainte un sens plus profond, un sens « mystique », en rapport avec le mystère central du christianisme, le Christ et l'Église. A la suite d'Augustin, notre écrivain dit et redit que les *gesta*, les *facta*, interprétés comme prophétiques, ont une réalité historique incontestable<sup>2</sup>. Ainsi tout l'A.T. devient une immense prophétie du Christ et de l'Église, non seulement par les paroles annonciatrices des Prophètes, mais encore et surtout par ces prédictions en actes que constituent, interprétés figurativement à la lumière de la Révélation chrétienne, les événements de l'ère des premiers Patriarches et de celle d'Israël. Aucun détail d'ailleurs ne saurait être laissé de côté comme insignifiant dans cette recherche des *sacramenta* de l'histoire sainte. Comme tous ses devanciers depuis Irénée<sup>3</sup>, notre anonyme est persuadé que rien n'est oiseux dans la lettre de l'Écriture (*Nihil ... in lege gestum dictum est quod uacuum esse possit aut a figurata actione sil aliquatenus alienum*, II 54, 24). Ni terme, ni fait, dans la Bible, ne peut être vide de ce sens « mystique » qui en aimante tout le contenu vers la personne du Christ. On reconnaît aujourd'hui les dangers de ce principe ; c'était lui, néanmoins, qui soutenait l'attention des hommes des premiers

1. Ainsi I 34, 13 ; III 1, 5. Cf. une formule similaire II 15, 30.  
2. I 3, 16 ; I 18, 19, etc. L'idée se présente souvent chez S. Augustin : Frangip., *Serm.* 1, 2 ; *Ciu. Dei* XV, 27.  
3. *Haer.* IV, 21, 3. Cf. P. LESTRINGANT, *o. c.*, p. 206 ; p. 218.

siècles dans leur pratique des Écritures ; s'il amenait à des excès de subtilité souvent dénoncés depuis<sup>1</sup>, il faut reconnaître qu'il provenait d'une conception très profondément religieuse de la Bible sentie comme étant, avant tout, la Parole de Dieu.

Quant à la méthode qui a permis à l'auteur du *Liber* de pratiquer cette exégèse enracinée dans la tradition de l'Église, elle n'est en rien différente de celle de saint Augustin. On peut l'appeler, selon l'expression si heureuse du R. P. Pontet<sup>2</sup>, une « lecture synoptique de l'Écriture » : elle consiste à rapprocher, sur des ressemblances quelquefois bien extérieures, des versets fort distants, à retrouver dans plusieurs passages différents le même mot qui est senti comme le support d'une idée divine proposée à la manière d'une phrase musicale qui passe et repasse dans un choral ou un nocturne<sup>3</sup>. Un autre auteur a analysé avec beaucoup de pénétration le phénomène général qu'illustre notre anonyme dans sa manière d'alléguer les textes scripturaires et qui nous déconcerte fort aujourd'hui, nous qui sommes habitués, par des siècles de critique rationaliste, à donner à chaque texte son intention et son objet propres, relatifs l'un et l'autre à la pensée qui s'y formule. « Lorsqu'on recourt (à l'époque patristique) à l'autorité de l'Écriture, on oublie bien volontiers que l'auteur a développé une pensée dont chaque proposition exprime un des moments. L'ensemble ne retient pas l'attention parce que chaque mot est lui-même un ensemble suffisant et parfait. On disjoint, en toute bonne conscience, les paroles de l'Écriture, même les propositions qui font partie intégrante d'un récit concret, pour les regrouper dans une sorte de diction-

1. *DTC*, XV, 2 (1950), c. 1941 (E. AMANN). On verra, dans le même ouvrage, à l'article « Figurisme » (V, 2, c. 2299 s., MANGENOT) les outrances auxquelles ont pu être amenés des exégètes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles dans le maniement de ce système d'explication.

2. *L'exégèse de saint Augustin prédicateur*, p. 154.

3. *Ibid.*

naire non écrit des similitudes de sens. Les mémoires exercées tirent ensuite parti de cette concordance très souple avec une incroyable dextérité. L'Écriture est traitée comme un immense recueil de sentences, mais de sentences que le prédicateur ou l'écrivain est libre de découper et d'intervertir selon son propos. C'est ainsi qu'on établit, sans cesse, entre des paroles extraites de plusieurs contextes, des enchaînements nouveaux et occasionnels<sup>1</sup>. » Qu'il y ait eu une part de jeu gratuit dans ces rapprochements de textes scripturaires, c'est indéniable<sup>2</sup>. Mais il ne faudrait pas pour autant méconnaître l'intérêt de cette espèce de concordance qui se créait au cœur d'intelligences profondément familiarisées avec la Parole de Dieu, cette Parole à la fois si claire et si mystérieuse, Parole écrite, mais toujours vivante, d'une richesse inépuisable, d'une insondable profondeur de signification.

Pour passer aux applications pratiques et aux exemples d'exégèse figurative que nous offre le Pseudo-Prosper, on voudrait d'abord définir son originalité. C'est tâche extrêmement délicate, pour ne pas dire impossible, en l'absence d'une synthèse sur l'interprétation des Pères. Remarquons toutefois le caractère traditionnel de sa typologie. Le plus souvent, il ne fait que reprendre au fonds

1. P. LESTRINGANT, *Essai sur l'unité de la Révélation biblique*, p. 16.

2. L'influence de l'interprétation allégorique d'Homère et de Virgile sur le développement de l'exégèse « spirituelle », telle que l'ont pratiquée les Chrétiens lettrés du III<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle, a été bien mise en lumière par FR. CUMONT, *Recherches sur le symbolisme funéraire des Romains*, Paris 1942, p. 10, et H. I. MARROU, *Retractatio*, p. 646-651. Voir aussi J. PÉPIN, *Mythe et Allégorie, les origines grecques et les contestations judéo-chrétiennes*, Paris 1958. Cependant si des ressemblances existent, il ne faut pas pousser l'assimilation trop loin. Cf. H. DE LUBAC, « A propos de l'Allégorie chrétienne » (*Rech. Sc. Relig.* 47, 1959, p. 5-43) qui montre, contre l'ouvrage précédent, le caractère irréductible de cette allégorie, enracinée dans le N.T., fondée sur saint Paul, et mise au service d'une interprétation historique du monde.

de la catéchèse, celle par exemple que saint Augustin illustre dans les deux discours du *De rudibus catechizandis*. Il serait trop long, et peu utile, de faire un bilan de tous les points où notre auteur est en accord avec la tradition ecclésiastique, plus spécialement occidentale. On rencontre dans le *Liber* toutes les figures que les chrétiens des premiers siècles découvraient à la lecture de l'A.T. Figures du Christ : Adam, Noé, Isaac, Joseph, Moïse (ou le Médiateur), Josué (Jésus fils de Navé), Gédéon, Jephthé, Samson, Samuel, David, Salomon, Élie, Élisée, le poisson de Tobit ; figures de l'Église : Ève (tirée du flanc d'Adam), Arche de Noé, Rahab, Debbora, Ruth, Esther, Judith ; figures du peuple chrétien : Abel, Jacob (Israël), tous ces « types » remontent souvent aux origines mêmes du christianisme et ont été abondamment commentés par les écrivains ou prédicateurs ecclésiastiques de cette époque.

L'originalité de notre anonyme est moins dans les thèmes fixés depuis longtemps que dans l'interprétation des détails, dans ce qu'on a pu appeler la recherche du sens « illustratif »<sup>1</sup>. Un raffinement d'ingéniosité, aidé par la « lecture synoptique » des Écritures, lui permet de tirer de telle page de l'A.T. une préfiguration précise du Christ. Pour prendre un exemple entre mille, l'incarcération de Joseph, après l'aventure chez Putiphar<sup>2</sup>, porte l'annonce figurée de la Passion du Christ. Habilement rapprochés, un verset prophétique d'Isaïe (53, 12), un passage du *Livre de la Sagesse* (10, 13-14), deux versets des *Psaumes* (87, 5-6) servent à peindre l'abaissement du Fils de Dieu dont Joseph est le « type ». Mais l'auteur ne se borne pas à ces rapprochements. Joseph est honoré dans cette prison par la confiance du gardien qui lui en remet les clés : voilà une autre figure, qui s'accomplira et prendra son sens

définitif lorsque le Christ fera fléchir devant lui tout genou aux Enfers comme au Ciel et sur la Terre. Ainsi une association d'idées légitime entre prison et Enfers a réveillé un souvenir paulinien (*Phil.* 2, 10) et permis un élargissement « illustratif » de la typologie. Enfin la présence auprès de Joseph des deux eunuques du Pharaon, dont le sort fut si mystérieusement dissemblable, appelle un rapprochement avec les deux larrons crucifiés aux côtés de Jésus, et derrière le mystère de la Passion, l'auteur aperçoit le mystère de la Grâce.

Souvent aussi les rapprochements sont plus ingénieux, plus subtils. Les nombres y jouent un rôle. Une indication de chiffre dans le texte sacré peut provoquer une référence à un psaume portant ce numéro<sup>1</sup>. Nous avons noté plus haut la tendance à justifier la tripartition chronologique de l'histoire du monde par des détails de l'Écriture<sup>2</sup>. Notre auteur a également le goût des parallèles suivis : le plus soigné, sans aucun doute, et peut-être le plus original, est celui qu'il établit entre Joseph et Jésus Christ pendant huit chapitres (I, ch. XXV à XXXII). Il conviendra de citer aussi des tableaux pittoresques comme la comparaison des dix plaies d'Égypte et des dix commandements (I, ch. XXXVI), dont l'idée est prise à saint Augustin<sup>3</sup>, mais traitée avec des détails différents, ou celle des diverses lèpres et des hérésies (II, ch. VI). Nous retrouvons, dans ces développements, la manière de notre écrivain telle que nous avons essayé de la définir plus haut à propos de l'organisation de l'œuvre.

On ne doit pas manquer de signaler l'aspect moral que prend plusieurs fois l'exégèse. On sait que la distinction du

1. A. G. HEBERT, *The authority of the Old Testament*, London 1947, p. 214 et 232 s. Cf. J. DANIELOU dans *Dieu vivant*, n° 11, p. 114.

2. I, ch. XXVIII.

1. Ainsi une correspondance est établie entre les « soixante-quinze âmes » de *Gen.* 46, 27 et le Psaume 75 (I 44, 14), entre les onze voiles du Tabernacle de l'Alliance et le Psaume 11 (II 4, 3).

2. Cf. *supra*, p. 26, n. 2.

3. Frangipane, *Serm.* I, CCL 41, p. 78-99.

sens mystique et du sens moral était courante depuis Origène<sup>1</sup>. Comme on l'a fort bien montré, la nécessité d'expliquer la Bible aux fidèles a contribué à créer, dans la tradition de l'Église, une exégèse homilétique où la part de l'exhortation morale, de l'application à la vie chrétienne, était naturellement fort grande<sup>2</sup>. On ne sera pas étonné que notre auteur fasse une place à ce type de commentaire. Ainsi à propos de la Manne donnée au peuple juif dans le désert, il présente d'abord l'interprétation christique, ou plus exactement eucharistique, qui était depuis longtemps traditionnelle ; mais il ne s'en contente pas : pour expliquer certains détails de l'événement (prescription de ne prendre qu'une quantité déterminée de Manne, putréfaction en cas de désobéissance), il recourt à des considérations morales ; il menace de cette pourriture et de ces vers les avarés et les mauvais riches<sup>3</sup>. Plusieurs développements, souvent les plus directs et les mieux venus (sur la pratique de la charité<sup>4</sup>, sur les inconvénients de la prospérité<sup>5</sup>, sur les mauvais prêtres<sup>6</sup>, sur le châtement des rois persécuteurs<sup>7</sup>) se rattachent à cette sorte d'exégèse. Tout naturellement, alors, notre écrivain devient, ou plutôt, semble-t-il, redevient prédicateur. Nous avons là un indice très sûr de son appartenance au clergé.

#### Les citations scripturaires

A propos des citations de l'Écriture Sainte qui, sous la forme explicite, constituent près d'un tiers de l'ouvrage — seuls n'y figurent pas quelques petits prophètes et les épîtres 2 et 3 de Jean, ainsi que celle de Jude —, deux

1. H. DE LUBAC, *o. c.*, p. 141.

2. *Ib.*, p. 133.

3. I 56, 19 s.

4. II 13, 1 s.

5. II 55, 42 s.

6. II 49, 24 s.

7. II 50, 17 s. ; II 76, 20 s.

questions se posent : comment l'auteur cite-t-il ? Sur quel texte de la Bible a-t-il travaillé ? Il ne peut s'agir ici d'entreprendre une étude complète de ce sujet. Nous nous contenterons de quelques remarques sur le travail du citateur.

Ce travail est loin d'être parfait. On rencontre un assez grand nombre d'erreurs qui imposent cette conclusion que notre anonyme s'est beaucoup fié à sa mémoire et que celle-ci, en plus d'une occurrence, lui a été infidèle. Il se trompe plusieurs fois dans ses références<sup>1</sup>. Ce genre de méprise devient plus fréquent dans la *Pars III* qui est presque uniquement un recueil de *testimonia*, peut-être parce que le travail a été alors plus hâtif ; et on l'observe surtout dans le cas des citations évangéliques ou prophétiques<sup>2</sup>. Pour les Livres historiques de la Bible, altérations de détail et confusions de personnages sont assez nombreuses : ainsi notre auteur attribue à Élisée<sup>3</sup> une aventure miraculeuse d'Élie (*II Rois*, 1, 9-14) ; il paraît ne faire qu'une seule et même personne de la prophétesse Debhora et de Yaël, femme d'Héber le Qénite, grâce à qui Sisara fut

1. I 39, 4, la citation d'*Is.* 63, 2 (dont le premier mot d'ailleurs est inexact) est attribuée au *Cantique des Cantiques* ; II 16, 35, celle de *Bar.* 3, 26-28 à Isaïe ; II 39, 25, les termes de la bénédiction prophétique de Juda par Jacob (= *Gen.* 49, 9) sont donnés comme oracle de Balaam.

2. *Jér.* 17, 9 attribué à Isaïe (III 4, 6) ; *Zach.* 12, 10 au même Isaïe (III 26, 1) ; *Soph.* 2, 11 encore (III 47, 1) ; *Aggée* 2, 7 à Zacharie (III 47, 10) ; *Amos* 5, 18 à Malachie (D 26, 3). Quelques exemples pour les évangiles : sont attribuées à l'évangile de Jean des paroles qu'on lit seulement à *Matth.* 27, 45 (III 27, 5) ; est cité comme provenant de Marc un passage de Matthieu, 28, 19 (III 33, 7) ; à Jean est attribué *Lc* 8, 31 (D 5, 7), etc. Dans la plupart de ces cas, l'éditeur de Lyon a corrigé. L'ensemble de la tradition manuscrite garantit que ces erreurs remontent à l'auteur et ne sont pas imputables à la distraction d'un copiste. Elles peuvent provenir d'ailleurs d'un dossier de *testimonia* antérieur, sur lequel notre anonyme aura sans doute travaillé.

3. II 68, 15.

tué; et si la phrase où il raconte cet événement (II 31, 20 s.) manque de netteté, l'erreur est patente dans le titre du chapitre (Cap. II, 35). Le passage du *Livre de Josué* sur Jéricho ne fait pas mention de sept sonneries de trompe par jour<sup>1</sup>, mais d'une seule; celui du *Livre des Juges* sur Samson ne parle pas, comme notre auteur (II 42, 1), d'une autre femme que le héros juif aurait aimée chez les Philistins avant Dalila et d'un voyage qu'il aurait effectué pour l'épouser, ni non plus de ce breuvage funeste que, selon notre Pseudo-Prosper (II, 46, 14), Dalila aurait donné à Samson avant de lui couper sa chevelure<sup>2</sup>. De ces additions, de ces altérations, de ces erreurs, faut-il chercher l'origine dans l'exemplaire de la version biblique que suivait notre écrivain? C'est possible, mais dans beaucoup de cas cependant, il ne semble pas s'être piqué d'une fidélité absolue au texte; il a trop fait confiance à sa mémoire ou, même, il n'a pas hésité à arranger, à romancer, le récit de l'A.T. pour les besoins de son exégèse typologique: ainsi le breuvage administré par Dalila à Samson est rapproché du vinaigre et du fiel de la Passion. De même, le souci des correspondances symboliques a pu entraîner certaines modifications du récit: lorsque Ézéchiass, dans sa prière pour obtenir quinze années supplémentaires de vie, demande un signe miraculeux, l'auteur du *Liber* (II 70, 10) fait descendre au soleil *quinze* (et non *dix*) degrés sur l'escalier<sup>3</sup>.

Quand il s'agit de citations explicites, il lui arrive de faire preuve aussi d'une très grande liberté. Il ne s'astreint pas à la règle de l'exactitude littérale. Ses retouches sont

1. II 28, 5.

2. De même, les trente pièces d'étoffe fine (LXX: *τριάκοντα σινδόνας*; *Vulg.*: *triginta sindones*) de *Jug.* 14, 12 deviennent « trente pièces d'or » promises par Samson (II, 40, 15).

3. De même II 19, 16: il n'est pas question dans le texte allégué (*Jér.* 1, 11) d'un ordre donné au prophète pour qu'il se taille un bâton de noyer.

quelquefois motivées par des scrupules littéraires: quand il cite le deuxième commandement du Décalogue (*Ex.* 20, 7), il évite au moyen de *talem* (I 49, 28) la lourde reprise d'une expression déjà employée (*eum qui assumpserit nomen Domini Dei sui frustra*, *Vulg.*). Il remanie un passage de *Tobie* (4, 10-11) pour lui conférer, par l'anaphore de *elemosina*, une allure oratoire (II 13, 2). Les interférences et les contaminations de textes bibliques sont assez fréquentes: surtout pour les *Évangiles*<sup>1</sup>. Notre citateur n'hésite pas non plus, soit à retrancher d'un passage qu'il retranscrit, tel mot ou tel membre de phrase sans intérêt pour son propos<sup>2</sup>, soit à ajouter une sorte de glose par souci de clarté ou pour obtenir un effet d'insistance démonstrative<sup>3</sup>. Une fois enfin, il n'a pas reculé devant une ponctuation aberrante d'un verset des *Psaumes*: ainsi présenté, ce verset

1. Interférences de passages parallèles: *Deut.* 6, 4 et *Ex.* 20, 2-4 (I 49, 13); *Is.* 52, 7 et *Rom.* 10, 15 (I 46, 25); *Matth.* 8, 29, *Mc* 1, 24, *Lc* 4, 34 contaminés (I 45, 37; III 1, 10; III 45, 12); *Lc* 24, 26 et 24, 46 regroupés (I 43, 43); *Matth.* 23, 23, *Lc* 11, 42, *Matth.* 23, 25 fondus ensemble (II 12, 18).

2. Exemples d'omissions: I 44, 2 où un membre de phrase a été retranché de la citation de *Gen.* 46, 3-4, comme n'ayant pas d'intérêt pour l'interprétation typologique de la descente de Jacob en Égypte; III 37, 8 pour *Is.* 60, 8-9; II 5, 29 pour *Col.* 3, 12. C'est probablement à une omission volontaire de *occisi* que nous avons affaire dans le verset *Apoc.* 13, 8 cité ainsi: *in libro uitae agni qui est ab origine mundi*, et par deux fois (III 37, 23; D 18, 30) — ce qui permet d'écarter l'hypothèse d'une faute de copiste. A cette omission près, le texte suivi est celui de la vieille traduction africaine de l'Apocalypse (*in libro uitae Agni occisi qui est ab origine mundi*, Primasius, *PL* 68, 880).

3. Exemples d'additions: II 1, 35 pour *II Tim.* 1, 14, o *Timothee* est ajouté; II 37, 21 à *Col.* 2, 15, l'addition de *aeris huius* s'explique par le désir d'éviter toute équivoque sur les *principatus et potestates*; III 25, 7 l'ajout de *plenum felle* au texte de *Jn* 19, 30 s'explique par un besoin d'insistance; III 23, 1, la citation d'*Is.* 53, 12 est prolongée par un commentaire (*qui peccatum non fecit*) qui l'éclaire.

pouvait venir à l'appui de son interprétation symbolique des parvis du Tabernacle<sup>1</sup>.

Nous pourrions relever d'autres négligences<sup>2</sup>, ajouter à ce dossier les textes scripturaires non identifiés<sup>3</sup>, qui ne sont peut-être que des citations trop libres. Mais de ce qui précède, une conclusion se dégage déjà : c'est que, comme citateur de l'Écriture sainte, l'auteur du *Liber* ne doit pas inspirer une confiance sans réserve. L'ampleur de la tâche qu'il s'était assignée, et la masse des matériaux qu'il a eu à recueillir, ne l'excusent pas entièrement d'avoir fait preuve d'une liberté qui, en quelques cas, pourrait paraître friser la désinvolture. Mais il ne faudrait pas non plus être trop sévère à son égard. L'Écriture n'était pas pour lui figée

1. II 4, 50, où est cité Ps. 99, 4. Pour appuyer son interprétation des parvis du Tabernacle qu'il entend des cœurs chrétiens (*corda piorum ... confitentium et laudantium Deum*), l'auteur du *Liber* cite Ps. 99, 4. Dans le texte grec où le Psalmiste s'adresse à la terre entière, on lit :

ιστέθατε εἰς τὰς πόλεις αὐτοῦ ἐν ἑξομολογήσει,  
εἰς τὰς ἀλλὰς αὐτοῦ ἐν ὕμνοις ·  
ἑξομολογεῖσθε αὐτῷ...

(Vulg. : *Introite portas eius in confessione, atria eius in hymnis: confitemini illi*). Or notre écrivain ne donne que les mots suivants : *Atria eius in hymnis confitemini ei*. Coupant *atria* de ses attaches avec le verbe dont il dépend, le citateur paraît bien l'avoir considéré, grâce à une ponctuation ingénieuse, comme un vocatif. Ainsi les parvis du Tabernacle ou cœurs des fidèles peuvent chanter la gloire de Dieu ! Sur la question de la ponctuation (*distinctio*) des textes bibliques, voir les conseils que donne Augustin (*Doct. Christ.* III, I-II PL 34, 65-67).

2. Ainsi I 41, 26, après avoir cité un verset du Ps. 33, l'auteur du *Liber* introduit par *sequitur* sa citation de Ps. 32, 19.

3. I 25, 26 (cette parole de Jésus ne se lit pas dans nos évangiles ; il s'agit sans doute de la déformation de Lc 19, 40) ; II 31, 13, il s'agit d'une citation que la 1<sup>re</sup> Épttre de CLÉMENT aux Corinthiens donne pour un passage d'Ézéchiël (cf. éd. Schaefer, p. 14, 18-20). Sur la liberté avec laquelle l'auteur du *Liber* cite l'Écriture ou combine les citations de celle-ci, cf. H. J. VOGELS, *Untersuchungen zur Geschichte der lat. Apokalypse-Uebersetzung*, Düsseldorf 1920, p. 105.

en une intangibilité absolue. Peut-être même doit-on se féliciter que sa mémoire, toute nourrie des grands textes prophétiques et évangéliques, ait joué dans l'élaboration du *Liber* un rôle plus considérable que les transcriptions de fiches. Les défaillances ne sont que le revers d'une familiarité directe avec les plus belles pages de la Bible.

De quel texte — ou de quels textes — de la Bible l'auteur du *Liber* a-t-il fait usage ? A la lumière du présent travail critique, il conviendrait d'entreprendre une étude d'ensemble des citations scripturaires de cet ouvrage et d'étendre à tous les livres bibliques ce que P. Capelle a fait, incomplètement d'ailleurs, pour le seul Psautier<sup>1</sup>. Nous nous contenterons ici de quelques constatations.

Il importe de remarquer en commençant que le Pseudo-Prosper ne limite pas ses citations à une version unique de la Bible. C'est ainsi qu'il connaît et utilise la traduction faite sur l'hébreu par Jérôme. Il avait appris de son maître Augustin<sup>2</sup> à en apprécier l'intérêt et, dans certains cas, l'exactitude. Le recours à celui qu'il appelle l'*hebraeus interpres* (II 78, 16) est fréquent, en particulier pour le texte de *Daniel* à propos duquel aussi le commentaire hiéronymien est cité avec éloges<sup>3</sup>. Pour le *Livre de Job*, également, il a pratiqué, dans sa recherche de *testimonia*, la version

1. Cf. *supra*, p. 12, n. 2. Cette étude ne s'est intéressée qu'à un certain nombre de versets, 54 au total, qu'on retrouve aussi dans Augustin ; elle présente d'ailleurs des omissions (p. 93, c'est à tort que Ps. 33, 9 est noté comme manquant dans le *Liber* ; de même p. 104 pour Ps. 115, 15). Selon les vœux de Capelle, il y aurait lieu d'étendre le travail à toutes les citations textuelles ou libres des *Psaumes* qui sont, selon notre compte, au nombre de 200. Pour la *Genèse*, la *Vetus Latina* de B. Fischer enregistre les citations du *Liber*, mais selon le texte bien imparfait des éditions imprimées : ainsi à *Gen.* 22, 1, les mss *T* et *H* nous restituent la leçon authentique *unicum*, conforme à la « vieille latine » de Carthage — en face de *unigenitum*, leçon de la Vulgate passée dans le ms. *B* et, de là, dans les éditions.

2. *Doct. Christ.* IV, 6, 15.

3. II 78, 16 s. ; D 17, 1 s. ; D 18, 1 s.

nouvelle à côté de la version ancienne : c'est ainsi qu'il cite successivement comme s'il s'agissait de deux versets différents, le même verset *Job* 14, 4, d'abord d'après la version sur le grec, ensuite d'après la version de Jérôme sur l'hébreu (I 6, 15 s.)<sup>1</sup>. Si choquante aux yeux des modernes, cette attitude n'est pas isolée dans l'Antiquité chrétienne : c'est celle aussi de Grégoire le Grand dans ses *Morales sur Job* (*Dédicace* 5 : *cum probationis causa exigit, nunc nouam nunc ueterem per testimonia adsumo*)<sup>2</sup>. Pour d'autres livres que ceux de *Job* et de *Daniel*, nous trouvons dans le *Liber* traces d'une utilisation de la Vulgate : pour les Évangiles, en quoi il suivait l'exemple donné par Augustin dans son *De consensu euangelistarum* ; pour certains livres de l'A. T.<sup>3</sup> Mais cette utilisation ne se présente jamais ni comme systématique ni comme exclusive.

Normalement le texte que suit notre écrivain est celui d'une de ces « vieilles latines » faites sur les LXX (sauf pour *Daniel* qui avait été traduit sur Théodotion). Il est reconnu depuis longtemps qu'il s'agit, dans notre *Liber*, d'un texte africain. C'est une évidence pour le Psautier (cf. Capelle, *Psautier*, p. 87 s.). Les citations des *Actes des*

1. Autre exemple de son utilisation concurrente des deux versions de *Job* : *Job* 40, 19 est cité d'après le grec (D 5, 5) ; *Job* 41, 25-26 un peu plus loin d'après la Vulgate (D 8, 3).

2. *SC* 32, p. 122. — Autre exemple de cette pratique : *Dan.* 11, 31 est cité d'après une version faite sur les LXX et proche de la Vulgate (D 18, 2 : *Brachia ex eo exsurgent*) ; plus loin, le même verset est utilisé conformément au texte de Théodotion qui était traditionnel pour ce prophète dans les Églises d'Occident (D 19, 28 : *Et semina ex eo exsurgent*).

3. Ainsi pour *Gen.* 49, 16 : la traduction par *cerastes* paraît bien un emprunt à la Vulgate. C'est aussi par un recours à la Vulgate plutôt que par une révision sur les Hécaples qu'il conviendrait, selon nous, d'expliquer l'allusion (II 49, 20) à la conduite des fils d'Éli dont parle, à *I Sam.* 2, 22, une glose de la Bible hébraïque passée dans la version de Jérôme.

*Apôtres*, elles aussi, sont conformes à l'ancienne version africaine<sup>1</sup>. Les coïncidences entre le texte de l'*Apocalypse* tel que le cite le *Liber*, et celui de la « vieille latine » d'Afrique que nous connaissons par Primasius, sont tout à fait notables<sup>2</sup>. Il y a aussi des accords avec l'*Afra* des Évangiles restituée par von Soden<sup>3</sup>. Pour le *Livre des Juges*, la version suivie paraît avoir été très voisine de celle que nous connaissons par le *Codex Lugdunensis*<sup>4</sup>. Notons enfin qu'à *Gen.* 37, 7 (cité I 34, 21 s.) la leçon du *Liber*, *gremia... gremium*, est tout à fait isolée : ce mot, rare dans le sens de « poignée », « gerbe », où il apparaît ici pour traduire *δράγμα*, mot peut-être propre à l'Afrique dans cette acception<sup>5</sup>, atteste encore l'origine africaine du texte qui est à la base des citations du Pseudo-Prosper. Il y aurait lieu d'étudier de plus près les rapports de ce texte avec ceux de saint

1. P. MONGEAUX, *Hist. littér. Afr. Chrét.* I, p. 161, 163.

2. Cf. *supra*, p. 47, n. 2. Pour *Apoc.* 16, 14 (cité D 19, 26) *contrahere* en face de *congregare* (Vulg.). Cf. PRIMASIUS, *PL* 68, 897. H. J. VOGELS, qui a étudié les citations de l'*Apocalypse* contenues dans le *Liber* (cf. *supra* p. 43, n. 3), remarque l'étroite parenté entre le texte suivi par notre écrivain et celui de Primasius (p. 106) : en plusieurs leçons où il s'écarte de Primasius, ce texte marquerait un stade plus ancien et plus proche de la forme cyprianique (p. 107). Ce savant enfin voit une influence très nette de la Vulgate (p. 108), mais c'est évidemment sur la base très imparfaite de l'édition Migne que son étude a été faite.

3. Par ex. : *Math.* 15, 14 (II 71, 27). A noter aussi, II 10, 6, l'accord avec le ms. *e* de la *Vetus Latina* (insertion de *Lc* 17, 34 dans *Math.* 24, 40-41).

4. Remarquable concordance pour *Jug.* 16, 9, etc., où le cri de mise en garde *Ad te* est attribué, non à *Dalila*, mais aux « étrangers » embusqués dans sa chambre : II 43, 11 ; 44, 5 ; 45, 8, et U. ROBERT, éd. de l'*Heptateuque* selon le *cod. Lugd.*, Paris 1900, p. 143-144.

5. Cf. KÜBLER, *ALL* 8, 1893, p. 191-193, à propos d'une inscription de Maclar en Byzacène. Toutefois le *TLL* VI, 2, c. 2320, enregistre aussi le mot chez Cassiodore et le *Dictionnaire* d'ERNOU-T-MEILLET<sup>4</sup>, p. 283, signale que les dialectes de l'Italie du Sud ont conservé *gremia* au sens de « gerbe ». Seuls des textes bibliques africains présentent le mot avec ce sens (cf. article du *TLL*).

Augustin. Peut-être ne conviendrait-il plus d'admettre les vues de Capelle (*Psautier*, p. 112) selon lesquelles le *Liber* est un témoin indépendant d'Augustin et du Psautier de Vérone<sup>1</sup>. En dehors des *Psaumes*, nous avons relevé plusieurs accords significatifs entre notre ouvrage et saint Augustin pour des citations du N. T.<sup>2</sup>

Sans doute le témoignage du *Liber* demeure plusieurs fois isolé en face de tous ceux dont nous disposons (manuscrits, citations patristiques). Mais il y a lieu de tenir compte de la grande liberté, constatée plus haut, dont l'auteur fait preuve quand il cite<sup>3</sup>. Ce facteur, dont nous ne pouvons savoir avec précision dans quelle mesure il a

1. Les conclusions du livre de Capelle concernant Augustin ont été, on le sait, vivement attaquées par DE BRUYNE, « Augustin réviseur de la Bible », dans *Miscellanea Agostiniana* II, Roma 1931, p. 545 s.

2. *Math.* 16, 22 (cité II 9, 7) dont la formule redoublée *Absit a te, propitius tibi esto* ne se rencontre, d'après SABATIER, *Bibliorum sacrorum latinae versiones antiquae*, Reims 1743, III, p. 98, qu'ici et chez Augustin ; *Col.* 2, 15 (cité II 37, 21) : la traduction de *δειγματίζειν* par *exemplare* paraît ne se retrouver que chez Augustin (cf. *TLL* V, 2, c. 1326 ; DE BRUYNE, *l. c.*, p. 539) ; *Éphés.* 2, 16 (cité II 47, 23) : la traduction de *ἀποκαταλλάξει* par *commutarei* ne se rencontrerait qu'ici et chez Augustin (autres versions : *(re)conciliarei*, cf. SABATIER, III, p. 794) ; *II Thess.* 2, 3-4 (cité D 19, 4) avec *refuga* qui suppose dans le grec *ἀποστάτης*, et non *ἀποστασία* (même texte dans *Ciu. Dei* XX, 19, *CSEL* 40, II, p. 471 ; 7) ; *II Pierre* 2, 4 (cité D 4, 13) qui s'accorde parfaitement avec *Ciu. Dei* XI, 33, *CSEL* 40, I, p. 582, 9.

3. Par exemple : I 56, 23 où est cité *Ex.* 17, 6, on cherche en vain dans nos Bibles la parole que l'auteur prête à Dieu *praecedam te in Coreb*. Le chiffre de cinquante qu'il indique pour les clochettes et les grenades du manteau tombant d'Aaron (II 5, 15) ne figure pas dans le passage de la Bible où il est question de ces ornements (*Ex.* 28, 33-34 ; cf. SABATIER, I, p. 193 ; Jérôme, lui, parle de soixante-douze clochettes dans sa Lettre à Fabiola, *Ep.* 64, éd. Labourt III, p. 128, 24). Notre anonyme a-t-il, consciemment ou inconsciemment, arrangé le texte qu'il voulait faire servir à une typologie de la Pentecôte ? Ailleurs, il peut s'agir de souci stylistique : pour *Gen.* 46, 4 (cité I 44, 2), la leçon du *Liber*, *digitos*, complètement isolée en face de *manus, manum* (LXX : *χειρας*), paraît répondre à un besoin de clarté.

joué pour tel ou tel cas, rendra difficile tout essai de reconstitution du texte biblique du *Liber*.

Ces quelques observations, toutes provisoires en attendant un travail d'ensemble sur la question, confirment l'origine africaine de notre écrivain resté dans l'exil même fidèle au texte où il avait appris à lire et à citer la Parole de Dieu ; si son éclectisme dans l'utilisation des différentes versions rappelle son époque<sup>1</sup>, son intérêt pour la Vulgate semble bien s'être éveillé au contact de saint Augustin. Il est un point toutefois sur lequel nous le trouvons insoucieux des recommandations de l'évêque d'Hippone. Nous n'avons en effet constaté nulle part que l'auteur du *Liber* eût eu recours au texte grec de la Bible. Était-ce par négligence ? était-ce par ignorance ? Rien, en tout cas, dans les citations qu'il fait de l'Écriture sainte, ne prouve qu'il se soit référé au grec<sup>2</sup>.

#### Les citations profanes

L'auteur du *Liber* ne limite pas son horizon à l'Écriture sainte ; il fait aussi une place aux citations de la littérature profane. Il y en a de deux sortes dans son ouvrage : celles qui se sont présentées spontanément à sa pensée et lui ont permis d'illustrer son propos du moment ; et celles qui sont alléguées dans la troisième partie à titre de *testimonia*<sup>3</sup>, suivant un procédé de l'apologétique chrétienne qu'on rencontre déjà chez Lactance.

1. Cf. MONCEAUX, *Hist. litt. Afr. Chrét.* I, p. 154 s.

2. On remarquera, III 26, 3, la citation de *Lam.* 3, 29 où notre écrivain semble comprendre *os* comme dans le texte précédemment cité (*Ex.* 12, 46 : *os non comminuetis ex eo*). Or le texte des LXX porte τὸ στόμα. Le recours diligent au grec eût empêché notre auteur de commettre pareille bévue. On sait que saint Augustin le prônait en se servant précisément de l'exemple d'ambiguïté offert par ce vocable latin *os* (*Doct. Christ.* III, III, 7, *PL* 34, 68).

3. Cf. III 1, 15 : *quaedam Sibyllae uel quorumque congrua de Christo domino dicta*.

1<sup>o</sup> La première catégorie est, reconnaissons-le, maigrement représentée. Les citations ne sont jamais accompagnées d'une référence précise à l'auteur, sans doute parce qu'elles étaient devenues plus ou moins proverbiales : c'est le cas de l'expression de Térence, *ueritas odium parit*<sup>1</sup>, de la phrase de Salluste (*Cat.* 11, 8)<sup>2</sup> que l'écrivain du *Liber* pouvait avoir lue chez Augustin (*Ciu. Dei* XVII, 20, *CSEL* 40, II, p. 258, 1); de la réminiscence virgilienne qui s'est présentée à propos des jumeaux de Rebecca, *gratus error parentibus* (*Énéide* X, 392)<sup>3</sup>. Cependant la familiarité de l'anonyme avec Virgile se manifeste par deux autres citations plus significatives : dans son récit de la mésaventure de Joseph chez la femme de Putiphar, des souvenirs des livres IV et V de l'*Énéide* surgissent tout naturellement<sup>4</sup>. Mais là encore, la mémoire de l'auteur n'est pas d'une fidélité parfaite et, si l'on peut se fier à la tradition manuscrite, elle ne semble pas avoir été soutenue par un sens exact du rythme dactylique, à moins qu'il ne faille voir là un artifice<sup>5</sup>.

1. *Andr.* 68 : II 81, 24. Cf. A. OTTO, *Die Sprichwörter und sprichwörtlichen Redensarten*, Leipzig 1890, p. 368.

2. II 55, 16. Cf. *TLL* VI, c. 351.

3. I 28, 25. C'est un « geflügeltes Wort » selon K. H. SCHELKLE, *Virgil in der Deutung Augustins*, Stuttgart 1939, p. 164 ; il est utilisé aussi par Augustin (*ib.*, p. 179).

4. *Énéide* V, 6 : I 38, 17 ; IV, 2 : I 38, 20. Ces vers ne paraissent pas avoir été des plus cités. Si l'on peut se fier à l'*Index* de SCHELKLE, ils ne se rencontrent pas chez Augustin.

5. Dans ces trois citations poétiques, le rythme de l'hexamètre est brisé par une inexactitude. I 38, 20 : *Volnus alit uenis et caeco igni carpitur* (au lieu de : *caeco carpitur igni*) ; I 38, 17 : *notum quid furens femina possit* (au lieu de : *notumque furens quid femina possit*) ; I 28, 25 : *gratus error parentibus* (au lieu de : *gratusque parentibus error*). Cette constance dans les déplacements rend peu probable l'explication par une faute de copiste. Les faits sur lesquels H. HAGENDAHL (« Methods of Citation in post-classical Latin prose dans *Eranos* 45, 1947, p. 123 s.) a attiré l'attention en ce qui concerne Minucius Felix, Lactance, Augustin, porteraient à admettre qu'il y

La prédilection pour Virgile se marque aussi dans la deuxième catégorie de citations et le *Liber* est un des témoins les plus intéressants de l'*interpretatio christiana* dont ce poète a été l'objet à partir du IV<sup>e</sup> siècle. On est frappé par l'abondance des *testimonia* qu'il fournit à notre anonyme : vingt vers au total, répartis comme suit :

*Buc.* IV : v. 6, 7 ; 8-9 ; 13-14 ; 15-16 ; 17 ; 22 ; 23 ; 24.

*Én.* I, 278-279 ; II, 694 ; VI, 427 ; 620 ; VIII, 326-327, à quoi il faut ajouter un vers fait de deux hémistiches virgiliens (*Én.* V, 532+II, 700). Ce vers, comme l'a montré P. Courcelle<sup>1</sup>, l'auteur du *Liber* l'a emprunté au *Centio Probae* (v. 353) : on y retrouve en effet la même adaptation des singuliers en pluriels et la même application aux Mages. Il ne fait pas de doute que le *Liber* dépend d'une tradition concernant l'utilisation chrétienne de Virgile. La IV<sup>e</sup> *Églogue* avait été annexée au christianisme par Lactance et l'*Oratio Constantini*. Quant aux vers de l'*Énéide* que notre anonyme allègue comme *testimonia*, on observera que, à l'exception d'un seul, ils se rencontrent déjà, soit dans le *Centio Probae*, soit chez Augustin<sup>2</sup>. A l'inté-

a eu ici, en deux cas au moins, volonté de briser en fin de phrase le rythme poétique.

1. « Les Exégèses chrétiennes de la Quatrième Églogue », dans *R. E. A.* 59, 1957, p. 304, n. 2.

2. *Énéide*, II, 694, appliqué à la Nuit de la Nativité par notre anonyme (III 7, 22) doit provenir du même *Centio Probae* où il se trouve juste avant (v. 351). Il figure également dans un autre Centon, le *De Verbi incarnatione* (v. 62) avec une application similaire ; mais il n'est pas certain que l'auteur du *Liber* a connu et utilisé ce Centon. — *Én.* VI, 427 (cité III 10, 19) se trouve en partie dans le *Centio Probae* (v. 370) et a été utilisé par Augustin (cf. SCHELKLE, *o. c.*, p. 119-120) ; de même *Én.* VIII, 326-327 (cités III 18, 17-18) = *Centio Probae* v. 299 et 301 et Augustin, *Ciu. Dei* III, 10 (cf. SCHELKLE, *o. c.*, p. 151 s.). — *Én.* I, 278-279 (cités G 13, 7) = Augustin, *Ciu. Dei* II, 29 (où ces vers sont accommodés à l'éternité de la Cité de Dieu : cf. SCHELKLE, *o. c.*, p. 65 sq. ; p. 70) et *Centio Probae*, v. 142-143. Seul le vers *Én.* VI, 620 (cité III, 39, 17, *Discite iustitiam monili et non temnere diuum*) est absent du registre de Schelkle, mais il s'agit

rieur de cette tradition de l'*interpretatio christiana* de Virgile, il affirme souvent son originalité dans le détail de son exégèse, comme il appert, pour la IV<sup>e</sup> *Bucolique*, de l'étude de P. Courcelle. C'est que l'exégèse « spirituelle » était aussi souple pour les vers virgiliens que pour les textes scripturaires : détachés du contexte, morcelés, rendus indépendants de ce que nous considérons comme l'intention de l'écrivain, comme un mouvement de pensée à direction unique, ces vers pouvaient revêtir bien des significations différentes et se prêter aux rapprochements les plus variés et les plus inattendus. Le *Liber* en offre plusieurs exemples remarquables : ainsi le début du v. 15 de la IV<sup>e</sup> *Bucolique* (*Ipse deum uitam accipiet*) sera appliqué au pouvoir miraculeux que le Christ a manifesté durant son séjour terrestre (III 14, 17), tandis que la fin de ce vers et le suivant, profondément altérés d'ailleurs, illustreront l'accueil réservé aux martyrs dans le Ciel (III 35, 22). On remarquera que ces *testimonia* virgiliens ne sont pas toujours allégués avec une exactitude scrupuleuse : une ou deux fois, l'altération du texte a même été assez profonde<sup>1</sup>.

Nulle part, l'auteur du *Liber* ne s'est expliqué sur l'« inspiration » de Virgile. Comme pour tous les « prophètes du

d'un vers célèbre et dont d'ailleurs la première partie figure dans le *Cento Probae* (v. 469) comme dans le *De Verbi Incarnatione* (v. 77). Cf. P. COURCELLE, « Les Pères de l'Église devant les Enfers virgiliens », dans *Archives d'Hist. doct. et litt. du M.A.*, 30, 1955, p. 19 et n. 1 ; p. 29 et n. 4.

1. La transformation la plus grave est celle que subissent les v. 15-16 de la IV<sup>e</sup> *Buc.* : ils deviennent, au détriment du sens et de la versification : *permixtosque diuos uidebit heroas et ipse uidebitur illis* (III 35, 22). Non moins notable la modification de *diuos* en un *dium* plus conforme au monothéisme chrétien, pour *En.* VI, 620 (III 39, 17). Sur des faits semblables d'accommodation de citations poétiques païennes à des idées chrétiennes, cf. H. HAGENDAHL, *Latin Fathers and the Classics*, Göteborg 1958, p. 307. Remarquons aussi l'incise de *ait* dans plusieurs citations de vers (III 10, 19 ; 35, 22 ; 39, 17).

paganisme », il doit penser qu'elle remonte aux démons (cf. III 45, 10 : *Quae futura ut spiritus Dei ante praedixit, spiritus etiam daemonum confitendo tacere requieverunt*). La façon dont il subordonne Virgile à la Sibylle, plaçant toujours les *testimonia* du premier après ceux de la seconde, suffit à marquer que pour lui, comme pour Augustin, la Sibylle avait été en quelque sorte l'agent de transmission des pressentiments prophétiques échappés aux démons<sup>1</sup>.

Que cite-t-il des autres écrivains païens à côté de Virgile ? Peu de chose. Salluste et Cicéron lui fournissent deux *testimonia* sur la nécessité de la fin du monde : il s'agit là de souvenirs d'école, qui n'attestent nullement une lecture personnelle de ces auteurs<sup>2</sup>. La phrase très vague qu'il consacre à la Nouvelle Académie dans le même passage, ne dénote pas une information philosophique sérieuse. Quant au témoignage de Platon qu'il allègue, c'est par l'effet d'une méprise assez grosse dont Franes a donné l'explication<sup>3</sup> : lisant avec trop de hâte ou de négligence un passage de Lactance (*Inst. diu.* 7,1, *CSEL* 19, p. 582, 6-11) où Platon est cité, notre anonyme a pris, malgré la contradiction des idées, le commentaire du citateur pour la suite de la citation.

On rattachera à la littérature païenne la littérature hermétique et sibylline que l'auteur du *Liber* utilise dans les mêmes conditions, pour corroborer les *testimonia* de l'Écriture sainte. Il ne paraît la connaître et, en tous cas,

1. Cf. SCHELKLE, *o. c.*, p. 16 s. ; COURCELLE, *l. c.*, p. 314.

2. SALLUSTE, *Jug.* 2, 3 (cité III 47, 20 sans exactitude) : même citation chez JÉRÔME (*In Ezech.* III, *Praef.*, PL 25, 75) et AUGUSTIN (*Epist.* 166, 14, *CSEL* 44, p. 566, 15). — CICÉRON, *Pro Marcello* IX, 27 (cité III 47, 23) : se rencontre aussi, sous une forme assez libre, chez AUGUSTIN (*Enarr. in Psalm.* 30, 2, 8 ; *Sermones post Maurinos reperti*, 23, 2 et 31, 2, dans *Misc. Agost.* I, p. 137 et p. 559. Cf. M. TESTARD, *Saint Augustin et Cicéron*, Paris 1958, I, p. 216 et p. 298, et II, p. 71 et p. 88-89) ; cf. aussi SERVIUS, *ad Aen.* X, 467.

3. *O. c.*, p. 74.

il ne la cite qu'à travers saint Augustin. D'Hermès Trismégiste, un seul passage (*Ascl.* 24, éd. Nock-Festugière, p. 327, 12-14) se trouve allégué : il est probable que notre anonyme le reproduit de mémoire après l'avoir lu dans un important chapitre de la *Cité de Dieu*<sup>1</sup>. De la même manière, ce qu'il utilise des *Oracula Sibyllina*, ce sont les deux centons qu'en avait présentés et vulgarisés le grand ouvrage de l'évêque d'Hippone : 1<sup>o</sup> l'Acrostiche fameux (*Ciu. Dei* XVIII, 23, *CSEL* 40, II p. 297, 22 s.), traduction sinon faite, du moins retouchée par Augustin d'*Orac. Sib.* VIII, 217-243<sup>2</sup>. Notre Pseudo-Prosper en a employé les vingt-sept vers sans exception, en suivant le texte augustinien<sup>3</sup>, mais sans se faire scrupule de les soumettre à un ordre de succession nouveau<sup>4</sup>, et en dépendant la même ingéniosité que pour Virgile, afin de faire cadrer ces *membra disiecta* avec les « Promesses » de la Troisième Partie<sup>5</sup>.

1. AUGUSTIN (*Ciu. Dei* VIII, 26, *CSEL* 40, I, p. 402, 28 - 403, 2). Notre auteur a une variante : *mortuorum erit cadaverumque* (contre : *sepulcrorum erit mortuorumque*, d'*Ascl.* et d'Aug.). On l'expliquera avec Nock (« Two Notes, I. The Asklepius and Quodvultdeus », dans *Vigiliae Christianae* 3, 1949, p. 48) comme une inexactitude due à une citation de mémoire. Nous avons vu que l'anonyme est coutumier du fait.

2. P. COURCELLE, *Lettres Grecques*, p. 177, serait disposé à mettre cette traduction au compte de saint Augustin ; H. I. MARROU, *Retractatio*, p. 635, n. 9, trouve l'hypothèse peu vraisemblable. Une solution moyenne (aménagement par Augustin d'une traduction latine antérieure) est proposée avec beaucoup de vraisemblance par B. BISCHOFF, « Die latein. Übersetzungen und Bearbeitungen aus den *Oracula Sibyllina* », dans *Mélanges de Ghellinck* I, p. 126. Voir toutefois KURFESS, éd. *Sibyll. Weissagungen*, p. 342.

3. Variantes insignifiantes par rapport au texte augustinien : v. 10, *infringet* (au lieu de *effringet*) ; v. 27, *recidet* (au lieu de *reccidet*, que réclament les lois de l'hexamètre et que présentent plusieurs mss de la *Cité de Dieu*).

4. Ainsi III 29, 14 : le vers 25 de l'Acrostiche précède les vers 10-11 ; III 2, 24 : le vers 19 est cité comme suivant le vers 20.

5. Pour ne prendre qu'un exemple, le v. 7 (*Cum iacet incultus densis in uepribus orbis*) est donné comme prophétique de la Crèche

2<sup>o</sup> Le centon que saint Augustin avait constitué en rapprochant les prophéties de la Sibylle sur la Passion du Christ citées par Lactance et en les traduisant lui-même en prose latine (*Ciu. Dei, ib.*, p. 299, 21- 300, 5)<sup>1</sup>. Notre anonyme n'a aucun mal à y découper plusieurs témoignages prophétiques des événements qui ont précédé ou accompagné la Crucifixion du Sauveur. Les variantes notables que nous avons relevées entre son texte et celui d'Augustin peuvent s'expliquer par une citation faite de mémoire<sup>2</sup>. S'il considère cette prophétie comme énoncée par une Sibylle différente de la Sibylle d'Érythrée à laquelle il attribue l'Acrostiche<sup>3</sup>, c'est qu'il a transformé en affirmation les doutes prudents d'Augustin à ce sujet (cf. *Ciu. Dei, ib.*, p. 299, 17-19).

Il ne conviendra donc pas de surestimer la culture profane de l'auteur du *Liber*. A l'exception de Virgile avec lequel il est assez familier, mais dont il cite le témoignage sans sortir de la ligne tracée par ses devanciers de l'*interpretatio christiana*, il ne semble avoir fréquenté aucun des grands classiques latins. Quelques expressions proverbiales, des *sententiae*, entrées de bonne heure dans l'arsenal du rhéteur ou du grammairien, ne constituent pas la preuve d'une culture profonde ni étendue. Pour les prophéties de la Sibylle comme pour les traités hermétiques, il est probable aussi que la curiosité de notre anonyme n'avait guère songé

de l'Enfant Jésus (III 6, 13). Le même vers, *Exuret terras ignis pontumque polunque*, est allégué successivement pour l'étoile de la Nativité (III 7, 20) et pour le Christ marchant sur les flots (III 15, 18).

1. Cf. P. COURCELLE, *Lettres Grecques*, p. 178, n. 2 ; BISCHOFF, *o. c.*, p. 121.

2. Voici les variantes du *Liber*, indiquées entre parenthèses : Augustin 1. 22 *infdelium (impiorum)* ; *dabunt autem (dabunt)* ; 1. 24 *sputus (spuſos)* ; *simpliciter (omis)*, 1. 26 *uenit (ueniat)* ; 1. 29 *mentibus (sensibus)*.

3. Les citations de l'Acrostiche sont attribuées à la *Sibylla Erythraea* (III 2, 20). Quand il introduit, pour la première fois, une citation de l'autre centon, il précise : *Sibylla alia* (III 20, 14).

à s'aventurer au-delà des textes rassemblés et recommandés à l'attention des fidèles par la *Cité de Dieu*.

**Les emprunts  
à la littérature  
ecclésiastique**

Il est très malaisé d'inventorier la dette de l'auteur du *Liber* à l'égard de ses prédécesseurs dans la voie de l'exégèse spirituelle, de ceux qu'il désigne par le terme de *maiores* (I 11, 23) ou de *priores nostri patres* (II 12, 12). Franes<sup>1</sup> suppose comme vraisemblable qu'il connaissait l'œuvre de Tertullien, mais il admet qu'on ne rencontre aucune citation directe de ce dernier. Le *Liber* n'offre pas davantage de vestiges d'une lecture de saint Cyprien<sup>2</sup>. Le plus ancien des Pères qu'il cite est Origène : l'auteur y renvoie son lecteur à propos des prescriptions du *Lévitique* sur la lèpre (II 11, 40. Cf. *Hom. in Leuit.* VIII, 5 s., PG 12, 497 s.). L'a-t-il lu dans le texte? Nous pensons avec Nock<sup>3</sup> que c'est bien plutôt la traduction latine de Rufin qu'il connaissait, comme Augustin ; c'est à cette traduction, non à l'original, qu'il renvoyait ses lecteurs. L'a-t-il beaucoup utilisé? C'est peu probable. Son exégèse a une orientation toute différente ; rien n'y rappelle les ambitieuses allégories morales de caractère

1. O. c., p. 69.

2. M. P. COURCELLE, R.E.L. 24, 1946, p. 234, n. 3, rapproche plusieurs passages du *De mortalitate* 2-3 (CSEL, 3, 297, 16 s. ; 298, 3 s. ; 299, 6 s.) et y voit l'annonce du plan de notre *Liber*. Mais les idées exprimées dans ces passages étaient devenues très communes et c'est bien plutôt, croyons-nous, par la *Cité de Dieu* où elles reviennent plusieurs fois, que le Pseudo-Prospère a eu l'occasion de se familiariser avec elles. Cf. *supra*, p. 29, n. 1.

3. « Two Notes », dans *Vig. Christ.* 3, 1949, p. 52. Sur Augustin, cf. COURCELLE, *Lettres Grecques*, p. 185 et n. 4. Le soin que l'auteur du *Liber*, en ce passage, prend de préciser que l'orthodoxie d'Origène est sans défaut sur le point en question, montre qu'il était au courant des erreurs du théologien alexandrin, erreurs que saint Augustin ne s'était pas fait faute de dénoncer (cf. COURCELLE, *ib.*, p. 186-187).

philonien qu'on trouve souvent chez le théologien grec<sup>1</sup>. Là où il l'utilise, c'est toujours, semble-t-il, par l'intermédiaire d'Augustin<sup>2</sup>. Sont également cités Jérôme et Tyconius : du premier, il allègue avec beaucoup d'éloges (*labore ingenioque magno beatae memoriae Hieronymus... II 79, 1*) le *Commentaire sur Daniel* dont d'ailleurs Augustin faisait grand cas (cf. *Ciu. Dei* XX, 23, CSEL 40, II p. 488, 29) ; il lui fait quelques emprunts<sup>3</sup> ; mais à propos de la prophétie des Semaines, il l'invoque en des termes qui laissent penser que cette lecture avait été distraite ou du moins qu'elle n'avait pas laissé un souvenir bien précis<sup>4</sup>. Quant à Tyconius, le célèbre exégète donatiste très apprécié de saint Augustin<sup>5</sup>, c'est à son *Commentaire sur l'Apocalypse*, perdu aujourd'hui, que notre anonyme, soucieux de ne pas répéter ce qui avait été dit par d'autres, renvoyait son lecteur (D 22, 35). Il est probable qu'il avait fréquenté d'autres écrivains chrétiens qu'il ne cite pas.

1. Rien, par exemple, dans son exégèse des dix plaies d'Égypte (I, ch. XXXVI) ne rappelle celle d'Origène (*Hom. sur l'Exode* IV, 6, SC 16, p. 126 s.).

2. Ainsi I 10, 16 : l'interprétation des dimensions de l'arche par la coudée « égyptienne » remonte à Origène - Rufin (*In Genes. hom.* II, 2, PG 12, 166) par l'intermédiaire de *Ciu. Dei* XV, 27, CSEL 40, II, p. 120, 6 (cf. COURCELLE, *Lettres Grecques*, p. 185, n. 4).

3. L'idée que Daniel a parlé plus clairement du Christ que les autres prophètes et a notamment indiqué le temps de sa venue (II 73, 6) paraît provenir de Jérôme (*In Dan. Prol.*, PL 25, 491) : de même la mention des deux Visions que le texte hébreu ne contient pas (*ib.*, 492-493).

4. Jérôme ne s'est pas livré à un calcul personnel de ces Semaines, comme paraît le dire l'auteur du *Liber* ; il s'est contenté de rapporter différentes opinions sur cette question difficile et débattue (Africanus, Eusèbe, Hippolyte, etc.) en laissant le lecteur libre de choisir.

5. On sait que ce *Commentaire*, souvent utilisé et pillé en Afrique et ailleurs, s'est conservé au moins jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle : cf. MONCEAUX, *Hist. litt. Afr. Chrét.* V, 1920, p. 198. Contre cet auteur (*ib.*, p. 192 ; p. 215), nous pensons que c'est au *Commentaire sur l'Apocalypse*, et non au *Liber regularum* que l'anonyme fait allusion.

Nous en avons la preuve pour Lactance (cf. *supra*, p. 57) ; c'est vraisemblable aussi pour Ambroise dont paraît provenir une citation très libre de *Deut.* 4, 24<sup>1</sup>.

Mais il est évident que, pour l'auteur du *Liber*, le Maître a été saint Augustin. Il le cite nommément quatre fois, en termes émus : pour renvoyer à une œuvre qui, si elle n'est pas le sermon *De accedentibus ad gratiam II*, est aujourd'hui perdue ; pour reproduire des phrases ou des mots de l'*Epist. ad Volusianum* (*Ep.* 137, 2, 8, *CSEL* 44, p. 107, 7 s.) et du *Contra Iulianum* (5, 15, 57, *PL* 44, 815) ; pour rapporter l'opinion de l'évêque d'Hippone sur la multiplicité des persécutions (*Ciu. Dei XVIII*, 52, *CSEL* 40, II, p. 356, 17 s.) ; enfin pour transcrire à sa manière, c'est-à-dire librement, une phrase du même ouvrage (*XX*, 8, *CSEL* 40, II, p. 446, 5)<sup>2</sup>. De sa dette à l'égard d'Augustin, nous aurions une idée très fautive si nous nous en tenions à ces citations explicites. On a remarqué très tôt que le *Liber* a été écrit *ab homine scriptorum ac librorum diui Augustini studiosissimo*<sup>3</sup>. Emprunts et réminiscences sont trop nombreux pour qu'on puisse les dénombrer ici. Non seulement les idées, mais les mots mêmes de l'évêque d'Hippone sont familiers à notre auteur, et il n'est pas de page dans son traité qui ne comporte de souvenir augustien. Avec la *Cité de Dieu*, ce sont les *Sermons* qui paraissent avoir nourri plus particulièrement sa pensée. Tel passage du *Sermon 26 (De uersu Psalmi 94, CCL 41, p. 356,*

1. La citation très libre de *Deut.* 4, 24 (*I* 46, 22) à propos du Buisson ardent (*Ego sum ignis, uitta non homines consumens*) est peut-être un emprunt à AMBROISE, *Hexaem.* IV, 3, 10 (*CSEL* 32, I, p. 117, 9 s.) où on lit : *Quomodo scriptum est : ego sum ignis consumens ? bene admonuisti ; non solet consumere nisi sola peccata ; à moins que là encore un texte augustien — texte que nous n'avons pu retrouver — ait servi d'intermédiaire.*

2. Cf. II 54, 33 ; 82, 17 et 20 ; III 36, 3 ; D 6, 15 : *uenerandae* (ou *beatae*) *memoriae Augustinus (episcopus)*.

3. Jean SOTEAUX, dans son édition des *Œuvres* de Prosper (Louvain 1565), p. 4.

l. 235 s.) relatif à un miracle d'Élisée se retrouve presque mot pour mot dans le *Liber* (II 67, 9 s.) : s'il n'y a pas de référence à la source, ce n'est point silence de compilateur malhonnête ; notre anonyme s'était si bien assimilé le langage et les idées d'Augustin qu'il lui arrivait comme une chose toute naturelle de citer cet écrivain sans s'en douter. On pourrait produire bien d'autres exemples : ils ne feraient que renforcer cette évidence, immédiatement perceptible, que le *Liber* est l'œuvre d'un disciple profondément attaché à la mémoire du grand évêque africain et qui, s'il est loin de posséder son génie, s'est intimement imprégné de sa doctrine, de ses idées, de ses écrits. Les autres écrivains ecclésiastiques qu'il cite, c'est en grande partie à travers Augustin qu'il les connaît. A tout le moins, c'est l'œuvre de celui-ci qui lui a donné la curiosité d'avoir accès jusqu'à eux.

Quant aux historiens ecclésiastiques, il est difficile de mesurer ce que le Pseudo-Prosper leur doit. Ses informations historiques, nous le verrons plus loin, sont fort mêlées ; avec des souvenirs de lectures se sont fondus des souvenirs de choses vues ou entendues. Mais il paraît connaître et apprécier particulièrement un autre disciple de saint Augustin, Orose, dont il cite le nom deux fois et avec une épithète élogieuse (*uir eruditissimus Orosius historiographus*, II 74, 6 ; cf. III 36, 2). Il lui prend l'idée d'une succession des quatre empires babylonien, macédonien, carthaginois, romain<sup>1</sup>. Cette idée, peu satisfaisante du point de vue chronologique, a sans doute séduit notre auteur parce qu'elle favorisait des correspondances symboliques avec les quatre points cardinaux, peut-être aussi parce qu'elle flattait le chauvinisme africain. Il l'adopte, l'applique à la prédiction de Daniel sur les quatre royaumes (ce que n'avait pas fait l'historien) et, pour une fois, s'écarte

1. OROSE, *Adu. Pag.* II, I, 4-5, *CSEL* 5, p. 81-82.

d'Augustin comme de Jérôme<sup>1</sup>. Ailleurs encore (III 36, 2 s.), il cite, en la déformant un peu, la subtile comparaison de l'historien entre les dix plaies d'Égypte et les dix châtiements des persécuteurs romains<sup>2</sup>. Quant à Flavius Josèphe dont il invoque par deux fois l'*historia* à la fin de la *Pars II* (envoi à Rome d'Aristobule prisonnier, II 92, 1 s. ; origines d'Hérode, II 92, 15 s.), que connaissait-il de son œuvre ? A la suite de Nock<sup>3</sup>, nous ne croyons pas nécessaire d'admettre qu'il avait tiré ces indications des *Antiquités Judaïques*, lesquelles n'étaient vraisemblablement pas traduites en latin. Il les avait glanées bien plutôt dans la version du *Bellum Iudaicum*, dite d'Hégésippe, et qui est sans doute de la main d'Ambroise<sup>4</sup>. L'accord que l'on remarque entre la fin du Prologue de cette traduction et le développement que l'auteur du *Liber* insère entre ces deux références à Josèphe, rend tout à fait plausible l'hypothèse de cet intermédiaire<sup>5</sup>. Dominée par le prestige

1. II 74, 6 s. Augustin (*Civ. Dei* XX, 23, *CSEL* 40, II, p. 488,26) et Jérôme (*PL* 25, 503) pensent que les quatre « royaumes » sont les empires des Assyriens, des Perses, des Macédoniens et des Romains.

2. OROSE, *Ad. Pag.* VII, 27, *ib.*, p. 496,6 - 499,6 : Le Pseudo-Prosper en fait une comparaison des dix plaies d'Égypte et des dix persécutions. Sur le compte de dix persécutions de l'Église, cf. VOLT, dans *La Parola del Passato* 9, 1954, p. 5-15 ; et V. GRUMEL dans *Revue des Études Augustiniennes* 2, 1956, p. 59-66.

3. *Vigil. Christ.* 3, 1949, p. 52.

4. *Hegesippi qui dicitur Historiae libri V*, éd. Ussani 1932, Leipzig (*CSEL* 66) : 1, 17 (p. 29,4) = *Liber* II 92, 2 (*uinctum* au lieu de *captiuos* s'explique par la liberté avec laquelle notre écrivain cite) ; I, 14 (p. 20,28) et 22 (p. 34,11) = *Liber* II 92, 15.

5. HEGES., *Prolog.* 3 (p. 4, 7-13) Ac ne quis uacuum fidei et superfluum putet nos suscepisse negotium, ideo per principes ductum Hebraeorum genus omne consideremus ut liquido clareat utrum a femoribus Judae nusquam generationis eius successio

*Liber* II 92, 5 s. Impletam tamen Iacob patriarchae prophetiam dicentis : « Non deficiet princeps ex Iuda neque dux de femoribus eius donec ueniat cui reposita sunt omnia et ipse erit expectatio gentium », intuemur quiescente

de l'œuvre augustiniennne, la culture ecclésiastique de notre anonyme est essentiellement latine.

#### Les informations historiques

Ouvrage consacré à l'accomplissement réalisé, en cours, ou à venir, de toutes les promesses et prophéties divines, le *Liber* ne pouvait s'abstenir d'allusions à certains événements de la période contemporaine. Quel est l'intérêt, quelle est la valeur de ces indications, voire de ces notices ?

Il s'agit évidemment de l'histoire de l'Église (lutte contre les hérésies, contre le paganisme, persécutions, etc.). Des faits déjà anciens, comme la répression du schisme donatiste par Constantin en 336, l'exil infligé à Arius après Nicée, sont l'objet d'un bref rappel<sup>1</sup>. La fermeté chrétienne de Valentinien I<sup>er</sup> qui avait refusé d'abjurer sous Julien (361-363) et avait sacrifié sa carrière à sa religion, permet à notre auteur d'illustrer la « patience » de Job d'un *exemplum* contemporain qu'il dédie discrètement, mais avec habileté, à la gloire de la dynastie régnante<sup>2</sup>.

claudicauerit an uero offenderit in principum serie, sed manserit in eo cui reposita manebant omnia et ipse erat spes gentium.

ordine regum Iuda et Israhel ... cessante etiam unctioe quam Danihel propheta praedixerat cessaturam ne unctos reges uel sacerdotes sequeretur ille populus praesente iam aeterno rege et sacerdote Christo qui est expectatio gentium.

On remarquera aussi que la désignation de *Historia Iosephi* utilisée par l'auteur du *Liber* correspond assez bien au titre de cette traduction dans les manuscrits (cf. éd. Ussani, p. 3). Sur cette traduction, cf. SCHANZ IV, 1, p. 109 s.

1. III 41, 3 s. Sur ces faits, cf. FIGANIOL, *L'Empire chrétien*, p. 62 ; p. 31.

2. I 31, 20 s. (Cf. FIGANIOL, *o. c.*, p. 170, n. 2). D'après FRANCES, *o. c.*, p. 64, l'auteur du *Liber* emprunte ce détail à Augustin (*Civ. Dei* XVIII, 52, *CSEL* 40, II, p. 355,27 s.). Cependant la précision *militiam tribunatus spreuit* n'a pas son équivalent chez Augustin et indiquerait plutôt Ambroise comme source (*De obitu Valentiniani*, 55

L'auteur est plus disert quand il relate des événements plus proches de lui : parmi eux, il conviendra d'abord de distinguer ceux auxquels il n'a pas été mêlé et dont il fait le récit en s'appuyant sur ce qu'il a pu lire ou entendre dire. L'imprécision de sa mémoire dont nous avons déjà remarqué les multiples défaillances, ne nous engage pas, au départ, à accorder trop de crédit à son témoignage quand aucun autre ne vient le recouper. C'est le cas pour ce qu'il nous raconte de l'affaire de l'autel de la Victoire (III 41, 9 s.). D'après lui, le consul Symmaque, venu prononcer son panégyrique au Consistoire devant l'empereur Théodose, en aurait profité pour demander au prince le rétablissement du fameux autel. Irrité, Théodose l'aurait chassé de sa présence et l'aurait fait transporter à cent milles de là. Sur ces événements, dont ni la date ni le lieu ne sont donnés avec précision, nous n'avons que le témoignage de notre anonyme. De qui les tenait-il ? Les a-t-il rapportés fidèlement ? N'a-t-il pas été influencé par le chapitre de la *Cité de Dieu* (V, 26) qui représente Théodose comme le modèle de l'empereur chrétien ? Nous serions pour notre part enclin à suivre les historiens qui ont exprimé des doutes au sujet de ce texte<sup>1</sup>. Dans la petite

PL 16, 1375 : *militiam sub Iuliano et tribunatus honores fidei amore contempsit*), s'il n'était pas hasardeux d'appliquer la méthode de la « Quellenforschung » au rappel d'un fait qui a dû être largement célébré par les écrivains d'Église jusqu'à la fin de la dynastie valentinienne.

1. C'est le cas de DUCHESNE (*Hist. anc. de l'Égl.* II<sup>4</sup>, 1910, p. 637, n. 1) qui soupçonne une transformation légendaire de quelques-unes des démarches faites inutilement par le Sénat et par Symmaque auprès de Gratien, Valentinien II ou Théodose. A. PIGANIOL (*L'Empire chrétien*, p. 258) admet l'historicité de la punition infligée à Symmaque, mais croit celle-ci indépendante de l'affaire de l'autel de la Victoire : elle serait, selon cet historien, consécutive à une protestation que Symmaque aurait élevée à propos de la loi du 24 février 391 contre le paganisme. Parmi les auteurs qui font confiance au *Liber* sur ce point, citons l'éditeur de Symmaque, Seeck (Berlin

notice (III 41, 16 s.) consacrée à la disgrâce d'Eutrope, obligé de chercher refuge auprès de cette Église à laquelle il avait retiré le droit d'asile, et sauvé — très provisoirement — de la vindicte impériale par l'évêque de Constantinople, Jean Chrysostome (399), le *Liber* suit l'interprétation qui avait dû se généraliser dans les milieux ecclésiastiques et que reflètent d'autres témoignages<sup>1</sup> : il y voit une manifestation de la volonté divine. De la vérité historique, l'auteur ne paraît s'écarter que pour donner le « coup de pouce », lorsqu'il fait d'Eutrope la première victime de sa propre intolérance (*suae sententiae prior ipse propinatus est*, III 41, 20)<sup>2</sup>.

Plusieurs récits sont présentés concernant le renversement des temples et idoles. Ils ne sont manifestement pas ceux d'un témoin oculaire. Si notre écrivain demande à Dieu d'aider sa mémoire (III 42, 2), il faut l'entendre, pour la plupart des faits relatés, de souvenirs de lectures ou d'informations orales. Ainsi notre anonyme ne se trouvait pas en Égypte lors de la destruction du Sérapeum (en 391) ; ce qu'il décrit de ce temple (III 42, 4 s.), c'est le truquage d'un quadriges suspendu par un aimant. Nulle part ailleurs dans nos sources, il n'est question de ce quadriges<sup>3</sup>. Mais le thème des truquages du Sérapeum

1883), p. LVIII et n. 236, p. vi. Sur l'affaire de l'autel de la Victoire, cf. J. WYTZES, *Der Streit um den Altar der Victoria*, Amsterdam 1936, et L. MALUNOWICZ, *De ara Victoriae quomodo in curia romana certatum sit*, Wilno 1937. Peut-être l'affaire avait-elle été suivie avec intérêt à Carthage où Symmaque avait été proconsul en 370.

1. SOZOMÈNE (VIII, 7) ; SOCRATE (VI, 5) ; CHRYSOSTOME (*In Eutr.* 3, PG 52, 392). Sur les faits, cf. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Égl.* III, p. 70-71, p. 76 ; E. DEMOUGEOT, *De l'unité à la division de l'Empire romain*, Paris 1951, p. 230-231.

2. Nous savons par SOZOMÈNE (VIII, 7) que le décret d'Eutrope fut pris contre Pentadia, veuve de Timasius, laquelle fut effectivement arrachée à l'Église où elle avait cherché refuge (cf. DEMOUGEOT, *o. c.*, p. 165 et n. 238).

3. Cf. FRANSES, *o. c.*, p. 65.

s'était abondamment développé dans la littérature ecclésiastique<sup>1</sup>. Quant à l'aimant, il paraît bien inspiré par les indications qu'Augustin donne dans la *Cité de Dieu* (XXI, 6 CSEL 40, II, p. 526, 1 s.)<sup>2</sup>. Dans un domaine où la déformation légendaire est si aisée et où la polémique jouait un grand rôle, il est difficile de croire ce qu'à tant de distance de l'événement nous raconte l'auteur du *Liber*. Pareille méfiance nous paraît de mise à propos d'un autre récit de ce chapitre : l'exploit d'un certain moine de grand mérite, connu de Stilichon, et qui aurait su reconnaître et détruire la supercherie d'un dragon mécanique, auquel des victimes humaines venaient s'offrir chaque année (III 43). Témoignage isolé là encore ! Dom Morin (*Rev. Bénéd.* 31, 1914, p. 321-326) a voulu identifier la caverne souterraine de ce dragon avec celle dont parlent les *Acta Siluestri*, qui était située à Rome sous le Mont Tarpéien et habitée par un dragon fort dangereux auquel, tous les mois, des vierges sacrilèges et des mages portaient sa nourriture<sup>3</sup> ; il a proposé d'identifier l'auteur de l'exploit avec l'ascète, du nom de Télémaque, que nous connaissons par Théodoret (*H.E.* V, 26) ; il qualifie l'auteur du *Liber* d'« observateur curieux et bien informé, qui a pu sans trop de peine recueillir sur les lieux le souvenir encore vivant de l'étrange aventure qu'il décrit » (p. 326). De cette confiance excessive, Delehayé (« Saint Almachius ou Télémaque », dans *Anal. Bolland.* 33, 1914, p. 421-428) nous paraît avoir fait justice. Rien n'impose les identifications proposées : le langage du *Liber* est imprécis (*apud Romam* : à Rome ? près de Rome ?) et notre anonyme n'était pas à demi-credule, lui qui « se laissait conter que,

1. Cf. *Hist. Génér. de l'Église*, de FLICHE et MARTIN, IV (1937), p. 24, où sont cités les témoignages de Rufin et de Théodoret.

2. Cf. aussi RUFIN, *H.E.*, XI, 23.

3. Cf. DUCHESNE, *Liber Pontificalis* I, p. 111 et *Mélanges d'Archéologie et d'histoire* 17, 1897, p. 13.

de son temps, il se pratiquait à Rome ou aux environs des rites qui étaient de véritables sacrifices humains » (p. 427). Crédulité excessive, absence d'esprit critique entachent le présent témoignage du Pseudo-Prosper qui a dû reproduire sans vérification une anecdote plus ou moins fantaisiste dont il avait entendu le récit.

Nous retrouvons son goût du surnaturel dans sa notice sur la persécution organisée par les Perses en Arménie et la guerre qui s'ensuivit avec l'Empire romain d'Orient (III 36, 8 s.). Ces événements, notre auteur les situe sous le règne d'Arcadius et c'est à cet empereur qu'il fait honneur de la victoire et du miracle des croix qui en aurait été le signe<sup>1</sup>. Or il est impossible de trouver trace, sous le règne d'Arcadius (395-408), d'une guerre engagée par les Romains contre les Perses pour la défense des chrétiens. Il ne peut s'agir que de la persécution qui a commencé en 419 dans l'Empire perse et en Arménie et qui s'est terminée après l'expédition victorieuse de Théodose II (421-422)<sup>2</sup>. C'est à cette persécution d'ailleurs que saint Augustin faisait allusion, comme à un événement récent, dans le livre XVIII de la *Cité de Dieu*<sup>3</sup> auquel l'auteur du *Liber* se réfère dans ce chapitre. Mais notre anonyme est peu familier avec l'histoire d'Orient, il confond les règnes et les empereurs. D'après lui, Arcadius aurait immortalisé le miracle en faisant frapper une monnaie d'or avec le signe de la croix. Cette monnaie qu'il avait sous

1. Croix apparues sur les vêtements des soldats quand ils partaient pour le combat. Croix « aériennes » (*aeriae*), disent les mss *T* et *B* que suivent toutes les éditions ; croix « d'airain » (*aerae*), disent les mss *G* et *P* dont nous avons préféré adopter la leçon comme mieux adaptée au contexte (*in uestibus*).

2. Cf. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, III, p. 561-562 ; J. LABOURT, *Le christianisme dans l'Empire perse sous la dynastie sassanide*, Paris 1904, p. 105 s. ; Fr. TOURNEBIZE, *Histoire politique et religieuse de l'Arménie*, Paris 1910, p. 502.

3. XVIII, 52 (CSEL 40, II, p. 356, 15). Sur ce texte, cf. COURCELLE, *R.E.L.* 24, 1946, p. 242, n. 3.

les yeux<sup>1</sup>, il l'a mise en référence, soit par une interprétation personnelle, soit à la suite de propos recueillis autour de lui, avec cette croisade que plusieurs écrivains ecclésiastiques avaient célébrée<sup>2</sup> et qui par elle-même prêtait aux déformations légendaires.

Cependant, quand il s'agit de l'Afrique, de Carthage en particulier, il est en général mieux informé. Il lui arrive bien encore de commettre des erreurs, surtout pour les datations : ainsi rappelant comme un événement de notoriété publique (*quis nostrum permittitur ignorare?* III 41, 9) la fermeture des temples et l'enlèvement des idoles, à Carthage, sous les comtes Jovius et Gaudentius,

1. Conformément aux indications de FRANSES (*o. c.*, p. 64), il s'agit peut-être bien de la pièce reproduite par R. GARRUCCI, *Storia della arte cristiana* VI, Prato 1880, tav. 481, n. 41 et qui est ainsi décrite p. 132 : « DN ARCADIUS PF AVG. Busto di Arcadio cinto di diadema periato, coronato da mano celeste : ei veste corazza ed é armato di lancia e di scudo : pare inollre che una croce immessa gli penda dal collo sul petto. Revers : GLORIA ROMANORVM. L'imperatore volto a sinistra con l'insegna decorata della croce X sul sipparo, a cui ha volti gli sguardi un prigionero barbato che gli sta da piedi sulle ginocchia : nel campo a sinistra è una croce : nel l'esergo, ANTS. Dal 395 al 408. » Mais d'après une étude récente de J. P. KENT (« Auream monetam... cum signo crucis », dans *The Numismatic Chronicle* VI, 20, 1960, p. 129-132), il n'y a pas de monnaie d'Arcadius présentant une croix de ce type : l'auteur du *Liber* aurait eu en vue un type de *solidus* frappé sous Théodose II. Le même savant fait remarquer (p. 130-131) que l'allusion à cette pièce de monnaie pourrait bien avoir un rapport avec la nouvelle frappe, qui après l'avènement de Marcien eut lieu sur une vaste échelle, du type à Victoire et croix, mais avec la légende VICTORIA AUGGG. Dans ce cas, il faudrait supposer le *Liber* postérieur à Août 450. Sur cette monnaie, voir aussi J. HEURGON, « Sur un sou d'or attribué à Arcadius », dans *Bull. Soc. franç. de Numism.* 15, 1960, 5, p. 421.

2. Ainsi SOCRATE (VII, 18, PG 67, 776 s.) raconte un autre miracle qui se serait produit dans cette guerre, l'apparition d'anges à des voyageurs qu'ils chargèrent d'annoncer à Constantinople la victoire de l'Empereur.

il rapporte au règne de Théodose ce fait de l'année 399<sup>1</sup>. Mais son langage est plus précis que celui de saint Augustin évoquant le même événement, et il semble bien avoir raison quand il distingue deux étapes dans la lutte contre le paganisme : d'abord fermeture des temples et enlèvement des idoles (III 41, 8)<sup>2</sup>, ensuite dévotion des temples païens aux autorités ecclésiastiques avec liberté d'abattre et briser les statues (III 41, 28 s.)<sup>3</sup>. Avec l'affaire du temple de Caelestis (III 44), nous nous trouvons en présence d'un témoignage personnel, d'un récit de témoin oculaire. Description précise des lieux, évocation des circonstances, peinture sobre, mais nette des différents actes du drame : d'abord la revendication du temple par les chrétiens, le défi des païens, l'ardeur des premiers à débroussailler l'*area* ; puis la consécration de l'édifice par Aurelius et la découverte de la dédicace prophétique ; ensuite la contre-propagande païenne ; enfin, comme épilogue, l'arasement du temple et de ses annexes, sous Constantius et Galla Placidia. Tout inspire confiance dans ce récit dont la chronologie pourrait être ainsi fixée, compte tenu du déroulement ci-dessus indiqué de l'opération anti-païenne à Carthage : en 399, lors de la mission des comtes Jovius et Gaudentius, fermeture du temple de Caelestis et des

1. Cf. AUGUSTIN, *Ciu. Dei* XVIII, 54 (CSEL 40, II, p. 361, 21-27) : *In ciuitate notissima et eminentissima Carthagine Africae Gaudentius et Iouius comites imperatoris Honorii quarto decimo Kalendas Aprilis falsorum deorum templa euerterunt et simulacra fregerunt*. Plus haut (l. 17), l'auteur avait précisé la date de cette mission : *consule Mallio Theodoro* (= 399).

2. Le 29 janvier 399, un édit d'Honorius (*C. Theod.* XVI, X, 15) prescrivait la sauvegarde des ornements des monuments publics ; le 20 août 399, un autre édit du même empereur (*C. Theod.* XVI, X, 18) faisait interdiction de détruire les temples vidés de leurs idoles (*aedes illicitis rebus uacuas... ne quis conetur euertere*). Cf. *Hist. gén. de l'Égl.* par FLICHE et MARTIN, IV, p. 15-16.

3. Cf. la loi du 15 novembre 407, adressée à Curtius, préfet du prétoire d'Italie. *Ib.*

chapelles adjacentes, vidés de leurs statues ; vers 407-408, dévotion aux autorités ecclésiastiques qui consacrent l'édifice au culte chrétien lors de la fête de Pâques<sup>1</sup> ; démolition du temple vers 421<sup>2</sup>. Sur ces faits d'histoire locale, l'auteur du *Liber* est un témoin précieux. Il relate aussi avec un grand luxe de détails, mais sans donner toutefois toutes les précisions que souhaiterait notre curiosité, la guérison miraculeuse d'une possédée qui se produisit à Carthage sous le consulat d'Aspar alors présent dans la ville (D 9-10). On a tiré argument de ce récit pour identifier notre écrivain qui laisse parler là encore des souvenirs personnels ; nous y reviendrons plus loin<sup>3</sup>. La coutume carthaginoise qu'il évoque dans son chapitre de conclusion (G 15, 22 s.) a certainement été

1. A la suite de Tillemont, AUDOLLENT (*Carthage romaine*, p. 391-2) pense que le temple a dû être fermé dès 391 et il place la consécration au culte chrétien en 399. Semblablement LABRIOLLE (*Hist. Gén. de l'Égl.* de FLICHE et MARTIN, IV, p. 29-30), admet la date de 400 pour la transformation en église. Or notre anonyme a été témoin de cette inauguration. Son erreur sur la date de la mission de Jovius et Gaudentius serait plus difficilement admissible si la consécration racontée par lui en détail avait eu lieu lors de cette mission ou juste après. Si on admet que le temple fut simplement fermé en 399 par les deux comtes d'Honorius, on est amené à situer à quelques années de là, vraisemblablement vers 407-408, la scène de l'inauguration à laquelle l'auteur du *Liber* a participé. On remarquera que le temple resta clos assez longtemps, *diutius*, et que son *area* avait été envahie par des ronces et broussailles assez luxuriantes pour rendre vraisemblables les mises en garde des païens contre aspics et dragons.

2. Si on prend au sens strict l'indication : *sub Constantio et Augusta Placidia* ; cf. *supra* p. 16, n. 3. Pourquoi le temple de Caelestis, devenu la Basilica Honoriana (cf. G. G. LAPEYRE, *Misc. Agost.* II, p. 137, n. 1) fut-il détruit ? Nous n'en savons pas les raisons. Ne pourrait-on pas déduire de SALVIEN DE MARSEILLE (*Gubern. Dei.* VIII, II) que cette affectation nouvelle avait favorisé un curieux syncrétisme entre le culte de Caelestis et celui du Christ ? Les autorités ecclésiastiques auraient alors préféré supprimer ce qui alimentait de pareilles aberrations.

3. Cf. *infra*, p. 91 s.

une pratique en usage dans la vie politique de cette cité : notre anonyme n'invente pas quand il rappelle, avec la nostalgie d'un exilé, le jour solennel où le peuple de sa ville se rassemblait pour applaudir les bons gouverneurs et flétrir les mauvais (*et erat sollemnis dies albi citatio*)<sup>1</sup>. Il relate, en témoin oculaire semble-t-il (*Noui quoque ipse...* III 45, 1 s.), une scène relative à la répression contre le paganisme qui s'est déroulée dans une région non identifiée de l'Afrique romaine : cette *Abaritana provincia* — dont l'éditeur de Lyon avait altéré le nom — ne nous était connue jusqu'ici que par une mention de Victor de Vita<sup>2</sup>. Notre auteur y a vu retirer d'antiques idoles du fond de grottes où les populations les avaient cachées pour les soustraire à la destruction que prescrivait les lois<sup>3</sup>. Enfin, il fait quelques allusions à des événements récents et douloureux de l'occupation vandale : les démolitions pratiquées à Carthage par les Barbares<sup>4</sup>, la confiscation aux églises des vases consacrés<sup>5</sup>. Toutes ses pointes contre

1. Sur ce texte, rejeté un peu dédaigneusement par Audollent, cf. Y. DEBBASCH, « *Colonia Iulia Karthago. La vie et les institutions municipales de la Carthage Romaine* », dans *Revue histor. de Droit franç. et étrang.* 1953, p. 345 s.

2. *Hist. Pers.* I, 13 (*CSEL* 7, p. 7). Sur les différents essais d'identification de cette *provincia Abaritana* et sur l'intérêt du passage du *Liber* où elle est nommée, cf. notre note, « Un témoignage littéraire méconnu sur l'*Abaritana provincia* », dans *Rev. Afric.* 103, 159, p. 114-116.

3. Il ajoute, non sans obscurité, que la cité entière, clergé comme laïcs, se trouvait sous le coup d'un parjure, probablement parce que la loi avait été tournée.

4. III 44, 32 : démolition de la Via Caelestis, admise implicitement par Chr. COURTOIS, *Victor de Vita*, Alger 1954, p. 40-41, malgré le scepticisme que cet historien affiche à l'égard de tous les témoignages émanant d'ennemis religieux des Vandales (cf. *Les Vandales et l'Afrique*, Paris 1955, p. 168).

5. II 50, 17 s. ; II 76, 20 s. L'auteur n'y parle pas nommément de Carthage : mais il ne peut s'agir que des confiscations prescrites par Geiséric dans tous les territoires africains qu'il avait occupés. Cf.

l'arianisme visent évidemment la politique religieuse de Geiséric<sup>1</sup>. Pour en finir avec cette revue, il faut indiquer encore quelques faits que son séjour en Italie lui a donné l'occasion d'observer, et qui font l'objet de rappels brefs, mais assez précis : répression organisée par le pape Léon contre les Manichéens, les Pélagiens et cet ambitieux et intrigant Julien d'Éclane qui avait assombri les derniers jours d'Augustin (D 12, 4 s.); venue à Naples d'un charlatan nommé Florus que le frère de l'évêque dénonça et fit chasser (D 12, 6 s.).

Ainsi, comme informateur dans l'ordre historique, l'auteur du *Liber* ne mérite pas une confiance sans réserve et on se tiendra à quelque distance du jugement trop favorable de Dom Morin, rappelé ci-dessus (p. 68). Outre que sa mémoire, au moment où il écrit, est sujette à des défaillances, certaines qualités comme la précision, l'esprit critique, l'exactitude à vérifier les dates et les dires, lui font totalement défaut. Certains de ses traits d'esprit (crédulité, goût du merveilleux) ont sans doute été accentués par l'objet même de son livre. Plus ou moins consciemment, il a dû être conduit à enjoliver ou arranger ce qu'il nous racontait, surtout là où des souvenirs de lectures ou de conversations s'intégraient à des thèmes religieux de caractère plus ou moins polémique. Mais il n'en est pas toujours ainsi, et il nous a laissé, sur des événements d'histoire locale, des récits circonstanciés qui sont d'un témoin oculaire et méritent bien davantage, en dépit d'une commune tendance à l'interprétation surnaturelle, d'être pris en considération.

PROSPER, *Chron.* 1339, a. 439 (*Mon. Germ. Hist. auct. ant.* IX, p. 477) où on lit notamment à propos de la prise de Carthage par Geiséric : *nec ab ecclesiarum despoliatione abstinens, quas et sacris uasis exinanitas et sacerdotum administratione priuatas ... suorum esse iussit habitacula*. Sur ces confiscations, cf. COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 284 et n. 4 ; p. 289.

1. D 7, 15 ; D 16, 9 ; D 22, 41 ; D 23, 5. Cf. FRANCES, *o. c.*, p. 40.

### La langue et le style

Quand on étudie la forme du *Liber*, compte non tenu évidemment des citations scripturaires explicites, et qu'on cherche à en déterminer les traits caractéristiques, on est gêné par le fait que le départ est très souvent difficile, et quelquefois même impossible, entre ce qui est propre à l'auteur et ce qui vient du texte sacré. Néanmoins, nous avons vu apparaître certaines constantes pour la langue comme pour le style. Sans prétendre être exhaustif et sans vouloir arriver à des conclusions trop rigoureuses, nous les résumerons rapidement.

Le vocabulaire ne présente rien de bien caractéristique : il n'accuse aucune recherche du néologisme. On n'y relève qu'un  $\alpha$ .  $\lambda$ ., *alternanter* ; encore le texte n'est-il pas sûr. À côté des « christianismes » d'origine grecque entrés depuis longtemps dans la langue (*baptismus*, *charisma*, etc.), on remarque plusieurs hellénismes lexicologiques qui, sans prouver du tout une connaissance quelconque du grec, dénotent quelque familiarité avec le vocabulaire savant de la littérature de traduction ou avec des vocabulaires techniques : *agonisticus*, *allegoricus*, *apopompaeus*, *apostaticus*, *cynomia*, *dogma*, *ethicus*, *historiographus*, *lithostrotus*, *neomenia*, *picris*, *phantasticus*, *prooemium*, *prophetis*, *scandalista*, *scinifes*, *typus*<sup>1</sup>. Des mots rares, comme *obrepticie*, *orsorius*, *stranquilatio*, le savant *essentia*,

1. Voir l'Index grammatical et lexicologique. La plupart de ces mots ne se présentent qu'une fois. Remarquons plus particulièrement *apopompaeus* (=  $\alpha\pi\omicron\pi\omicron\mu\pi\alpha\iota\omicron\varsigma$  de *Lév.* 16, 8 où il désigne le bouc émissaire, chassé dans le désert), mot rare de la littérature de traduction (*Itala*, cf. *TLL* II, c. 251 ; RÖNSCH, *Semasiologische Beiträge*, I, p. 72 ; ORIGÈNE-RUFIN, *Hom. in. Lev.* IX 3 s., *PG* 12, 511, l'a employé et peut-être est-ce par lui que notre auteur l'a connu ; il l'emploie ici dans un sens figuré) et *scandalista*, vraisemblablement mot technique de la langue des jeux et qu'on ne trouve qu'ici, dans le sermon pseudo-augustinien *De symbolo II* (*PL* 40, 639) et, avec un autre sens peut-être, chez AUGUSTIN (*Contra Cresconium* II, I, 2, *CSEL* 52, p. 362, 4).

les archaïques *ductitare* et *lemnere*, l'africanisme *ducatum praebere*<sup>1</sup> voisinent avec des formes ou des expressions de caractère populaire, comme *intressecus*, *retia* (gén. *retiae*), *sania*, *in mandatis dare*, et l'expressif *debriare*, verbe rare pour lequel notre écrivain semble avoir un faible<sup>2</sup>.

Pour la morphologie, dans l'ensemble correcte, on remarquera quelques indécisions dans la flexion des noms propres hébraïques et une tendance à faire de *Pentecosten* le cas régime unique<sup>3</sup>. Des traits de langue populaire sont plus nets en ce qui concerne les pronoms : *haec* (au lieu de *hae*) au nominatif pluriel féminin ; *idem* (= *eidem*) au datif ; surtout enfin, cette même forme *idem* maintenue sans changement pour le nominatif féminin (= *eadem*)<sup>4</sup>. Le datif *alio*, en un passage, paraît avoir été préféré pour des raisons d'euphonie à la forme régulière normalement employée ailleurs. Pour les verbes, on signalera quelques

1. Sur le caractère « africain » de cette expression, cf. H. SCHNEIDER, *Die atlantischen biblischen Cantica*, Beuron 1933, p. 31, p. 35.

2. Rare et tardif, défini par *TLL* V, I, c. 115, 60 : *ualde ebrium facere*. L'usuel *inebrio* se présente dans une citation scripturaire.

3. *Danihel*, *Hiezechiel*, à côté de formes de la 3<sup>e</sup> déclinaison (gén., abl.) présentent des formes de la deuxième : *Daniehelo*, *Hiezechielo*, (abl.). De même *Nathanahelo* au datif. Sur la forme *Pentecosten*, traitée comme indéclinable (cf. allem. : Pfingsten), voir des exemples dans Grégoire d'Elvire (= Ps. ORIGÈNE, *Tractatus de libris S.S. Scripturarum*, éd. Batiffol-Wilmart, Paris 1900) p. 207,1 ; 208,11 ; 212,6. Cf. aussi WÖLFFLIN, *ALL* IX, p. 510, et plus récemment, V. BULHART, éd. Tertullien, *CSEL* 76, p. xi. On ajoutera aussi l'abl. pluriel *basis* (= *basibus*), forme rare et sans doute populaire (cf. *TLL* I, c. 1774, 44). Voir l'Index grammatical.

4. Sur *haec* (= *hae*) cf. NEUE-WAGENER, II, p. 417-418. Sur *idem* (= *eidem*, datif) si fréquent dans le *Liber*, cf. même ouvrage p. 390-391 (nombreuses références à des inscriptions et à des mss). Sur *idem* (= *eadem*) qu'on trouve deux fois dans l'ouvrage, cf. *TLL* VII, I, c. 181, 67/73 ; MAX BONNET, *Latin de Grégoire de Tours*, Paris 1890, p. 384. C'est par un phénomène du même ordre que *qui* à l'époque tardive (première attestation épigraphique de 336) assume aussi les fonctions de féminin (cf. E. LÖFSTEDT, *Philolog. Kommentar zur Peregr. Aeth.* Uppsala 1911, p. 131 s.).

formes plus ou moins vulgaires dont certaines s'étaient répandues sous l'influence des traductions bibliques : *refers* (en fonction d'impératif) ; *odiens* ; *ungeri* ; *laccesserant* (au lieu de *laccsierant*, sans doute par l'analogie de formes comme *cesserant*, *concesserant*)<sup>1</sup>. En revanche, il faut noter un trait de langue littéraire : quelques exemples de la finale de parfait en *-ere*<sup>2</sup>.

La syntaxe de notre anonyme présente de curieuses contradictions : sur certains points il est d'une régularité très stricte, sur d'autres il fait preuve d'un relâchement qui atteste l'écrivain de basse époque. On observe ceci en particulier dans sa syntaxe d'accord où plusieurs fois se rencontrent des confusions de masculin et de neutre. Ce phénomène qui se généralise dans le latin tardif<sup>3</sup>, se présente, chez notre auteur, à l'accusatif presque uniquement. Ainsi, pour prendre d'abord des exemples de neutres traités en masculins, il écrit : *baculum* (acc.) *quem ... positum*, mais deux lignes après : *illud baculum* (nom.) ; il dira : *sobrieque debriantem poculum* alors que *poculum* est employé ailleurs en fonction de nominatif. Inversement, l'accusatif de *campus* entraînera *quoddam* et *quod* ; et nous relevons l'accusatif absolu suivant : *nullum cibum nullum-*

1. *Refers* (impératif) (cf. *offers* = *Gen.* 22, 2) : fait de syntaxe peut-être plus que de morphologie, puisqu'il s'agit vraisemblablement d'indicatif présent employé en fonction d'impératif (cf. STOLZ-SCHMALZ<sup>5</sup>, p. 566 ; BÄHRENS, *Glossa* V, p. 82 s.), c'est en tous cas un trait de langue populaire (Apulée, Tert., Itala). — Sur *ungeri*, cf. NEUE-WAGENER, III, p. 284-285. — Quant à la forme *laccesserant*, nous ne l'avons trouvée attestée nulle part ailleurs.

2. Pour toutes ces formes, voir notre Index grammatical. A I 9, 3, il faut peut-être voir dans *fulgere*, non pas un infinitif (de narration ?), mais un parfait.

3. Cf. F. FERRÈRE, « Langue et style de Victor de Vita », dans *R. Ph.* 25, 1901, p. 115, qui cite le témoignage du grammairien Fortunatianus ainsi que des exemples épigraphiques et littéraires. Voir aussi BLAISE, *Manuel du latin chrétien*, § 208.

que *potum traiciens*<sup>1</sup>. On notera l'emploi de la forme neutre *fauum*, sans doute sous l'influence du texte biblique (*Jug.* 14, 8) et celui de *capitulus* à côté de *capitulum* plus fréquent<sup>2</sup>. C'est aussi, semble-t-il, par la suggestion d'une version de l'Écriture que notre auteur construit à deux reprises le pluriel *castra* avec un verbe au singulier<sup>3</sup>.

Pour l'emploi des cas dans la proposition simple et pour la construction des verbes, il convient de signaler l'abondance relative des nominatifs et accusatifs en suspens<sup>4</sup>, l'accusatif avec *carere*, *potiri*, *uesci*<sup>5</sup>, un curieux exemple d'accusatif de but (avec adjectif verbal) non précédé de la

1. Voir notre Index grammatical à « Genre ». *Campus* de la même manière est traité comme un neutre par Grégoire de Tours (cf. M. BONNET, *o. c.*, p. 511). Sur le neutre *cibum*, cf. *TLL* III, c. 1038 et WOLFFLIN, *ALL* IX, p. 502 (chez S. Benoît). Autres exemples dans le *Liber*: *idolum*, *iugum* traités comme masculins.

2. On notera aussi l'emploi de *ros* et de *specus* au neutre. *Gentes* amenant un accord masculin par syllepse (I 25, 11) constitue un fait assez banal : cf. *TLL* VI, c. 1843, 7 s.

3. *Castra ... non suscipit; castra ... non admittit*. Voir notre Index grammatical à « Accord en nombre ». Il est difficile de déterminer si, pour l'écrivain, ce mot *castra* est senti comme un nominatif féminin singulier ou s'il imite le tour grec des accords de sujet neutre pluriel avec verbe au singulier. Quelque explication qu'on retienne, il est sûr que l'influence d'une version biblique a joué. On remarquera que le *Codex Lugdunensis* que l'auteur du *Liber* a peut-être connu, ou dont il a au moins connu un proche parent (cf. *supra*, p. 51) présente plusieurs fois *castra* (sous l'influence de ἡ παρεμβολή que ce mot traduit) comme un singulier (*Lugd.* pour *Ex.* 33, 7 : *a castra; Deut.* 23, 14 : *erit castra tua sancta*). Cf. la citation biblique où *finis* se trouve sujet d'un verbe au singulier (voir *TLL* VI, c. 786, 57-75).

4. Cf. notre Index grammatical. Voir plus loin la note sur les participes au nominatif et à l'accusatif absolus.

5. Trois exemples pour *carere*, six pour *potiri*, un pour *uesci*. Ces verbes sont également transitifs chez Grégoire de Tours (cf. M. BONNET, *Latin de G.*, p. 533). Sur la généralisation du tour transitif en latin tardif, cf. STOLZ-SCHMALZ<sup>2</sup>, p. 435. *Potiri* se construit avec l'accusatif chez Victor de Vita (cf. *R. Ph.* 1901, p. 326); de même sporadiquement, ainsi que *uti*, *frui*, chez Lucifer de Cagliari (cf. *ALL* III, p. 41).

préposition *ad*<sup>1</sup>, le génitif avec *liberare*, le datif avec *celare*, *recordari*<sup>2</sup>, tous traits de langue que l'on rencontre ailleurs dans la latinité postérieure. De même la substitution au datif du tour par *ad* et l'accusatif avec des verbes comme *dicere* (rare toutefois dans le *Liber* et suggérée par le texte sacré), la confusion entre accusatif et ablatif après *in*, la valeur instrumentale de cette préposition avec ablatif, enfin, ce qui est plus notable et peut-être caractéristique de notre écrivain, le renforcement par *ex* de l'ablatif de moyen<sup>3</sup>.

La syntaxe de la phrase complexe appelle plusieurs remarques. Pour les relatives, nous avons relevé jusqu'à 22 fois un tour assez particulier où le relatif, renvoyant à un antécédent accompagné de *is* (plus rarement *hic*) sert en réalité de conjonction de subordination; le mode et le contexte précisent la nuance exprimée. Ainsi, *ea causa ... qua* suivi d'indicatif (I 3, 23) signifiera : pour cette raison que; *sub hac confessione ... qua*, avec subjonctif (II 77, 13) = en reconnaissant que; *ea ratione ... qua*, avec subjonctif (I 37, 22) = de façon que; *eo signo ... quo*, avec indicatif

1. ... *duos uiros explorandam ... terram misit* (II 15, 22). Sur d'autres exemples tardifs de ce même tour avec *mittere*, cf. W. HARTEL, *Lucifer von Cagliari und sein Latein*, dans *ALL* III, p. 41.

2. Sur *liberare* avec génitif, cf. STOLZ-SCHMALZ<sup>2</sup>, p. 408. *Recordari* se trouve une fois avec le datif chez notre auteur; ce tour que ni les dictionnaires ni les grammaires n'attestent, doit être rapproché de la construction de *meminisse* avec le datif, fréquente chez Grégoire de Tours (cf. M. BONNET, *o. c.*, p. 547).

3. Une vingtaine d'exemples. Cet emploi syntaxique, qui se rencontre de façon très limitée chez Tertullien, Cyprien, Hégésippe, Prudence, Grégoire de Tours, est fréquent chez Hilaire; Augustin l'évite systématiquement dans ses *Sermons*, mais y recourt souvent dans la prose relevée de ses *Confessions*: 23 exemples sont signalés par C. L. HRDLICKA, *A Study of the late latin Vocabulary and of the prepositions and demonstrative pronouns in the Confessions of St. Augustine*, Washington 1931, p. 179. Cf. SCHRIJNEN-MOHRMANN, *Studien zur Syntax der Briefe des hl. Cyprian*, Nijmegen 1936, I, p. 113. Pour tous ces tours, voir notre Index grammatical.

(III 36, 11) où *quo*, équivalent de *quod*, introduit la description du miracle. D'autre part, ce qui est notable dans cette syntaxe de la subordination, c'est la prépondérance de la proposition infinitive et l'emploi exclusif de *quod* dans les complétives substituts de l'infinitive. Nous n'avons relevé aucun exemple du tour analytique avec *quia* et qu'un seul avec *quoniam*<sup>1</sup> contre 40 emplois de *quod* (dont 27 avec subjonctif et 13 avec indicatif)<sup>2</sup>. Il y a là un effort de maintien de la correction classique qu'il importe de noter et que confirme l'emploi rigoureux, à une exception près, du subjonctif dans les interrogatives indirectes<sup>3</sup>.

1. II 58, 7. Encore faut-il remarquer que la proposition complétive commandée par *quoniam* est en tête de phrase, et la conjonction équivalait à *quod* ayant valeur d'accusatif de relation (« quant à ce fait que »).

2. D'après nos calculs, le nombre des tours analytiques (complétives conjonctives) est de 40, contre 291 propositions infinitives : soit une proportion de 1/7,3. Chez Augustin, cette proportion est de 1/11 pour les ouvrages postérieurs à la conversion et de 1/2 pour les Sermons (K. SNEIJERS DE VOGEL, *Quaestiones ad coniunctivi usum in posteriore latinitate pertinentes*, Schiedam 1903, p. 53) ; elle est de 1/18 pour la *Cité de Dieu*, de 1/5 pour les *Confessions*, de 1/9 pour les *Lettres* d'après les statistiques de T. DOKKUM, *De constructionis analyticae vice accusativi cum infinitivo fungentis usu apud Augustinum*, Sneek 1900, p. 67. Tandis que, dans ces tours analytiques, Augustin fait une place à *quia* et *quoniam* sous l'influence de la Bible (cf. DE VOGEL, *o. c.*, p. 53 ; DOKKUM, *o. c.*, p. 68), l'auteur du *Liber* s'en tient strictement à *quod* : le tour par *quia* ou *quoniam* ne se rencontre jamais en dehors des citations explicites.

3. 49 exemples de subjonctif en interrogation indirecte, contre un seul, sûr, d'indicatif (G 13, 1). A noter aussi deux cas douteux : 1° D 21, 15 où nous avons corrigé *sunt* en *sint* en rapprochant d'autres phrases finales de chapitres (notamment D 6, 19 ; D 22, 47, etc.). On pourrait aussi conserver *sunt* et considérer la proposition comme relative ; 2° G 10, 1 où la tradition manuscrite est partagée entre *tradit*, *tradidit*, *tradat*. Nous avons adopté la correction *tradet*. Dans les *Sermons* d'Augustin, la proportion est de 190 subjonctifs contre 80 indicatifs (S. DE VOGEL, *o. c.*, p. 71). Victor de Vita emploie aussi fréquemment l'indicatif dans ce cas (cf. *R.Ph.* 1901, p. 326). Naturelle-

Pour les modes, il y a lieu de signaler, à côté de l'infinitif de but particulièrement développé sous l'influence des Écritures saintes, quelques exemples d'infinitif substantivé<sup>1</sup>. Le participe est très abondamment employé, et avec une très grande liberté : en coordination ou en parallélisme avec un mode personnel<sup>2</sup> ; de façon anacoluthique, à un autre cas que le nom auquel il se rapporte logiquement<sup>3</sup> ; en ablatif absolu, mais aussi volontiers en accusatif ou, plus encore, en nominatif absolu<sup>4</sup> ; nous avons même relevé deux emplois du génitif absolu, tour extrêmement rare en latin et presque exclusivement limité à la littérature de traduction<sup>5</sup>.

A la limite de la syntaxe et du style, remarquons des dissymétries et des anacoluthes qui sont souvent source d'obscurités. Dans les systèmes comparatifs, l'auteur ne s'attache pas toujours à une correspondance des cas (cf. II 74, 15 ; G 15, 2) ; on rencontre des mélanges sans raison apparente de subjonctif et d'indicatif (I 11, 30-34)<sup>6</sup>, de gérondifs et d'infinitifs (II 47 1-2), de participes et de gérondifs (II 62, 16), de propositions infinitives et de propositions à mode personnel (II 74, 17-21), de conjonctives et de participiales (D 32, 23-32). A côté de l'emploi

ment, dans les citations bibliques explicites du *Liber*, il en est de même (cf. II 40, 13 ; II 52, 18 ; II 66, 16).

1. Sur ces tours et les autres énumérés ci-après, cf. notre Index grammatical.

2. Cf. M. BONNET, *Latin de Grégoire de T.*, p. 651.

3. Cf. BLAISE, *Manuel*, p. 91 ; p. 197.

4. Une quarantaine d'exemples de participes au nominatif absolu, même en fin de phrase ; une trentaine à l'accusatif absolu. Le nominatif absolu se développe à l'époque tardive (cf. BLAISE, *Manuel*, § 67 ; § 364). Chez Grégoire de Tours, l'accusatif absolu prime le nominatif absolu (BONNET, *o. c.*, p. 565).

5. Cf. STOLZ-SCHMALZ<sup>2</sup>, p. 449, et surtout WÖLFFLIN, *ALL IX*, p. 45 ; XIII, p. 277.

6. De même chez Grégoire de Tours, peut-être par désir de variation (cf. BONNET, *o. c.*, p. 688).

courant de *quod* anacoluthique, la proposition infinitive peut être appelée à jouer un rôle analogue (I 19, 20-21). Enfin, nous terminerons cette revue en rappelant un trait de langue sur lequel l'attention des critiques avait été attirée de bonne heure parce qu'il est assez fréquent chez notre anonyme : la curieuse expression *non tantum ... quantum (et, etiam)*, qu'on peut considérer comme le produit d'un croisement analogique d'origine plus ou moins populaire<sup>1</sup>.

L'impression qu'on retire en définitive de cette étude de la langue du Pseudo-Prosper est une impression mêlée : un vocabulaire qui atteste certaine familiarité avec la langue savante de l'exégèse, avec la littérature de traduction, mais qui comporte aussi des formes de caractère plus ou moins vulgaire ; une morphologie en général correcte, malgré des indécisions, des vulgarismes ; une syntaxe qui accuse, selon la pente du latin parlé, la diminution du sens des genres pour des mots masculins et neutres, qui manque de netteté dans son abus des participes, avec ses mélanges de modes, de cas, de tours, et ses anacoluthes, qui multiplie nominatifs et accusatifs absolus, qui

1. Voir notre Index grammatical à *tam* et *tantum*. Cette expression qui remplace *non tantum ... sed etiam* se rencontre sous les formes : *non tantum ... quantum* (5 ex.) ; *non tantum ... quantum et* (4 ex.) ; *non tantum ... quantum etiam* (13 ex.) ; *non tantum ... quam etiam* (1 ex.) ; *non tam ... quam ... quoque* (1 ex.). Cette locution que nous n'avons trouvée signalée nulle part dans les Grammaires, doit être considérée, croyons-nous, comme issue du croisement populaire de *tam (tantum) ... quam (quantum)* et de *non tantum ... sed etiam*. C'est une variante des contaminations qui se sont produites entre expressions marquant une correspondance et un balancement. LÖFSTEDT (*Philol. Komm. zur Peregr. Aeth.*, p. 338) et STOLZ-SCHMALZ<sup>5</sup> (p. 729) signalent des croisements analogues (*tam ... sed et* ; *tam ... nec non et* ; *tam ... uel* ; *quam ... nec non et* ; *quam ... etiam* ; *quam ... et*). Cette expression, familière à l'auteur du *Liber* et absente des œuvres authentiques de Prosper, avait été signalée, dès 1565, par Jean Soteaux, dans son édition de Louvain. Cf. *supra*, p. 21.

affectionne certaines constructions transitives, — mais qui connaît l'hellénisme plus savant du génitif absolu, mais qui se refuse à employer *quia* ou *quoniam* dans le tour de remplacement de l'infinitive, malgré l'influence des Écritures, et se borne au plus classique de ces substituts (*quod* avec subj. ou indic.), mais qui enfin reste fidèle au subjonctif de l'interrogation indirecte. Ce latin est celui d'un homme qui subit assez profondément l'influence du parler de son temps, mais s'évertue néanmoins à mettre en pratique l'enseignement de l'école.

Quant au style du *Liber*, nous avons déjà dénoncé un de ses défauts, l'obscurité par rupture ou mélange de constructions. Les ellipses y sont aussi très fréquentes, et quelquefois au détriment de la clarté<sup>1</sup>. On observe au contraire dans certains cas une tendance au pléonasme<sup>2</sup>. Suivant les habitudes de son époque et de son milieu, il lui arrive de faire usage des mots abstraits pour des redondances (génitif d'identité ou d'inhérence)<sup>3</sup> ou pour des maniérismes d'expression assez inattendus<sup>4</sup>. Il faut

1. A côté de l'ellipse de *esse* en proposition infinitive, qui est constante, il faut noter l'ellipse de ce même verbe quand il devrait être à un mode personnel (cf. III 30, 31 ; D 10, 23 et 25 ; G 18, 25-26) ou d'un autre verbe à restituer d'après le contexte (cf. I 40, 10 ; I 47, 18 ; II 17, 17-19). Ce trait de style, par sa régularité, dénote le goût de la concision.

2. Emploi d'un *debere* superfétatoire après *iubere*, *praecipere*, *dare consilium* : 5 exemple de ce pléonasme. A rapprocher l'emploi doublé de *singuli* (ex. : *singulis ... temporibus singulas partes*). Voir l'Index grammatical à « pléonasme ».

3. Par exemple : *abstinentia parcatatis* (D 7, 17). Sur cette manière d'écrire qui serait typique des Africains, cf. F. FERRÈRE, *R.Ph.* 1901, p. 333 (à propos de Victor de Vita).

4. Ainsi II 81, 30 un échantillon, avant la lettre, du style « artiste » des Goncourt. On remarquera aussi le procédé curieux qui consiste à renverser le rapport normal dans un groupe formé d'un nom et d'une détermination au génitif : ainsi, les martyrs sont baptisés une deuxième fois, non pas *effusione sui cruoris*, mais *suo effusionis cruore* (II 3, 23) ; même procédé II 11, 28 ; II 29, 10 ; II 36, 16.

cependant lui rendre cette justice qu'il ne se complait pas dans cette affectation ou cet amphigouri : le mauvais goût de l'époque n'a laissé en lui que peu de traces. Notre anonyme est également très discret en ce qui concerne certaines élégances du style « poétique » : hendiadys, pluriels augmentatifs<sup>1</sup>, etc. Son goût pour les images est assez frappant : celle qui ouvre le *Liber* (*In hac... agricultura caelestis et regalis patrimonii quam excoluerunt apostoli, patriarchae et prophetae, inter ceteros dominicos canes ipse catellus, dum limites circumeo, ex diuinis scripturis duce gratia CLIII capitula uenando confeci*) nous montre l'habileté de l'écrivain à développer et à orchestrer une métaphore dont l'Écriture sainte (*I Cor.* 3, 9) lui offrait le point de départ. Sa pratique de l'exégèse spirituelle le rendait attentif au jeu des images et le préparait au procédé des comparaisons élaborées dont le meilleur exemple est présenté dans les trois finales parallèles des trois Parties, avec l'assimilation du Temps et du Jour (cf. *supra*, p. 30). Même en dehors de ces passages, et jusque dans ses récits, l'auteur s'exprime volontiers de manière figurée.

Le trait le plus caractéristique du style, semble-t-il, c'est la tendance oratoire : on reconnaît sans peine dans notre anonyme un sermonnaire. Certains développements sont des envolées dignes de discours et étonnent un peu dans un traité d'exégèse scripturaire. De tous les procédés du style oratoire, l'antithèse est le plus courant chez notre auteur : à presque toutes les pages de son ouvrage, on rencontre une ou deux antithèses, souvent renforcées par la disposition en chiasme. Les apostrophes au lecteur (*I* 18, 21 ; *I* 58, 10 ; *II* 40, 2 ; *G* 15, 14) n'ont rien de sur-

1. Hendiadyn : *II* 23, 14 ; *II* 25, 5 ; *II* 40, 19 ; *III* 42, 7. — Pluriels augmentatifs (cf. MAROUZEAU, *Stylist.*, p. 209 ; LÖFSTEDT, *Synt.* I, p. 37) : *II* 11, 28 ; *II* 52, 4 ; *III* 41, 11 et 14, etc. A propos de Victor de Vita, FERRÈRE (*l. c.*, p. 330) signale un abus des pluriels.

prenant ; celles qui s'adressent à Caïn (*I* 8, 15) ou aux pêcheurs (*II* 13, 15), ainsi que certaines exclamations (*I* 38, 19 ; *II* 72, 2) ou la prosopopée de l'Idolâtrie (*I* 39, 9-12) s'expliquent par la vivacité du sentiment, mais nous arrachent au ton habituel du traité. Un autre aspect essentiel de l'élaboration rhétorique consiste dans l'importance des anaphores, des reprises de mots, des effets de martèlement<sup>1</sup>. L'auteur aime à redoubler emphatiquement le même mot<sup>2</sup>. La même tendance se manifeste par des parallélismes d'expression qui ramènent des sortes de refrains<sup>3</sup>. Ce procédé de litanie se retrouve dans la plupart des morceaux de caractère oratoire : ils tranchent sur la sécheresse habituelle des analyses.

Attentif à l'aspect phonique des mots, notre écrivain affectionne les rapprochements étymologiques et les paronomases<sup>4</sup>. Les jeux de mots ne sont pas absents de cette œuvre austère, conformément au goût de l'époque : à côté de l'étymologie fantaisiste de *Iudaei* (= *ius dei portantes uel sequentes*, *I* 58, 9), signalons, entre autres, le jeu sur le nom de *Caelestis* qu'ironiquement notre Pseudo-Prosper oppose au vrai Roi du Ciel (*III* 44, 10-11 ; cf.

1. Anaphore de *haecine* (*I* 8, 15 s.) ; de *quam* (*I* 28, 1) ; de *dum* (*II* 2, 30 s.) ; de *elemosina* (*II* 13, 3 s.), etc.

2. Ainsi : *illum, illum* (*II* 32, 22) ; *dicam, dicam* (*II* 50, 2) ; *ille, ille* (*II* 54, 8) ; *sic, sic* (*II* 67, 21) ; *uideant, uideant* (*II* 76, 20), etc.

3. Ainsi *I* 11, 43-59 ; *in qua caput eminus confixum est cruciflxi, in qua manus fixae sunt cruciflxi, in qua corpus extensum est cruciflxi* ; *II* 13, 5-15, la litanie des 16 *Haec (est quae)* dans l'hymne à la charité et à l'aumône ; *II* 86, 8-17, celle des 6 *Quid fortius muliere* dans le panegyrique de la Femme en marge de la réponse de Zorobabel ; celle des 13 *Haec impii non uidebunt* (ou expression similaire) qui donnent une structure presque lyrique à la *Gloria Sanctorum*. Cf. encore des parallélismes du même genre : *II* 90, 8-16 ; *D* 20, 2-25 ; *G* 15, 18-17, 7.

4. Exemples nombreux : *finienda finire* (*II* 91, 12), *superba a superbis* (*I* 14, 4) ; *uoluit nec ualuit* (*II* 23, 12) ; *gratiam gratis* (*II* 69, 6) ; *uanitas, non ueritas* (*D* 14, 7), etc.

ib. 15)<sup>1</sup>. Le soin apporté aux effets de sonorité se marque aussi par plusieurs exemples de *responsiones*<sup>2</sup>.

En ce qui concerne la construction de la phrase et l'agencement des mots, on notera comme traits assez caractéristiques une tendance à l'emploi de la parenthèse (pour énoncer une circonstance, donner une explication, introduire une citation)<sup>3</sup> et de curieuses recherches d'ordre des mots<sup>4</sup>, dues sans doute à un désir d'expressivité. L'importance des chiasmes<sup>5</sup>, le rôle extraordinairement développé de la disjonction entre mots formant groupe, — ou hyperbate —<sup>6</sup> (nom et épithète ou apposition : type *Paulus dicit apostolus*; nom et génitif déterminant : type *eius fecerint uoluntates*; perfectum périphrastique : type *portatus asello est*) montrent quelle attention notre auteur apportait à la disposition des éléments de la phrase et

1. Voir aussi II 41, 18 : *peritos uel potius perituros* (à propos de ceux qui se laissent séduire par les hérétiques); D 7, 28 (*in suis non ecclesiis, sed plateis*, avec jeu sur le sens primitif, préchrétien, de *ecclesia*). Y a-t-il, à D 9, 5, dans l'expression *simulacrum quoddam Veneris impudicae*, un jeu par allusion au geste de la *Venus pudica*? Ce n'est pas sûr, car le nom de « Vénus pudique » donné au type de statue que l'on sait, paraît bien être moderne (cf. D.S. V, p. 733, SÉCHAN). La littérature antique semble ignorer cette épithète pour Vénus; l'épigraphie ne la présente qu'une fois (CIL VI, 784. Cf. WISSOWA, in ROSCHER, *Ausf. Lexikon* VI, c. 206). Ce goût pour les jeux de mots apparente encore l'auteur du *Liber* à saint Augustin : cf. MOHRMANN, « Das Wortspiel in den augustinischen Sermones » (*Mnemosyne* III, 3, 1936, p. 33 s.) et « Saint Augustin écrivain », dans *Recherches Augustiniennes*, Paris 1958, p. 61.

2. Par exemple : II 14, 9-10; II 67, 20-21; II 68, 26-27; G 5, 2-4, etc.

3. Par exemple : I 28, 17 et 27; I 38, 17; I 42, 23, etc.

4. Ainsi I 23, 14-15 : une complétive à l'infinitif est séparée par une proposition du verbe dont elle dépend.

5. Nous en avons relevé 66.

6. Procédé courant aussi chez Grégoire de T. (cf. M. BONNET, *o. c.*, p. 717).

combien il se souciait d'écrire de façon expressive et distinguée<sup>1</sup>.

Au terme de cette analyse, qui n'a voulu que jeter les bases d'une étude plus détaillée, ratifions-nous le jugement de Tillemont qui reproche au style du *Liber* d'être « simple, bas et sec<sup>2</sup> »? Certes, nous n'avons pas affaire à un écrivain de grande classe. Il faut reconnaître qu'il possède un vocabulaire généralement pauvre et qu'il a quelque peine à trouver un équilibre entre les exigences puristes de la langue classique et la spontanéité du latin familier. Trop souvent il est obscur, quelquefois alambiqué. Il peut rebuter son lecteur par une certaine indigence de forme dont peut-être l'explication est à chercher dans les textes scripturaires qui exercent sur lui leur influence; il n'est pas impossible non plus qu'il y ait eu, de sa part, volonté de ne pas créer de disparates trop criantes avec ces innombrables citations tirées des Écritures. Mais qu'il sorte de sa réserve et de son effacement, mais qu'il se passionne à faire revivre tel épisode biblique, comme l'aventure de Joseph chez Putiphar<sup>3</sup>, à tirer du texte sacré telle ou telle leçon morale d'actualité ou de portée universelle<sup>4</sup>, à raconter un événement de son existence carthaginoise<sup>5</sup>, son style alors se colore et se réchauffe, une rhétorique de bon aloi lui sert à atteindre efficacement les effets cherchés, et le lecteur oublie, sur ces pages qui s'avèrent plus nombreuses qu'on ne l'aurait pensé d'abord,

1. C'est ce qui apparaît aussi de l'étude des clausules métriques, donnée en appendice (p. 675).

2. *Mémoires*, XVI (1712), p. 29. Cf. l'*Admonitio* de l'édition de 1711 (= PL 51, 7-31) : *Auctoris ... oratio humilis, ieiuna et simplex*. Jugement repris par O. BARDENHEWER, *Geschichte der altkirchlichen Literatur*, IV (Freiburg i. B. 1924), p. 523 : « In schlichter und schmuckloser, ja nüchternen Sprache... »

3. I, ch. XXVII.

4. II 50, 17 s.; II 51, 11 s.; II 72, 11 s.; II 76, 20 s.; II 13 etc.

5. III 44 par exemple.

l'aridité de certaines explications typologiques ou la sécheresse des assemblages de *testimonia* scripturaires.

\*  
\*

**L'attribution à Quodvultdeus** Sur l'auteur du *Liber*, dont nous avons essayé de retrouver le visage et de préciser la physionomie grâce au témoignage de l'œuvre, aucune hypothèse n'avait été formulée, nous l'avons vu, par la critique ancienne. Elle s'était contentée de retirer à ce traité tout titre d'authenticité prosopéenne<sup>1</sup>.

**La question de Dom G. Morin** Mieux informée, la critique moderne a été plus hardie. L'immense érudition et les recherches patientes de Dom G. Morin ont été à l'origine de cet effort pour identifier notre inconnu. Dans un article de la *Revue Bénédictine* (avril 1914, t. 31, p. 156-162), ce savant appelait l'attention sur douze sermons pseudo-augustiniens présentant des traits communs, des ressemblances d'idées, de circonstances et de style : en voici la liste :

- 1° *De symbolo II* (PL 40, 637-652) : *Symb. II*;
- 2° *De symbolo III* (ib. 651-660) : *Symb. III*;
- 3° *De symbolo IV* (ib. 659-668) : *Symb. IV*;
- 4° *De cantico nouo* (ib. 677-686) : *Cant.*;
- 5° *De ultima quarta feria* (ib. 685-694) : *VII. Fer.*;
- 6° *De cataclysmo* (ib. 693-700) : *Catac.*;
- 7° *De tempore barbarico I* (ib. 699-708) : *Temp. barb. I*;
- 8° *Tractatus aduersus quinque haereses* (PL 42, 1101-1116) : *Adu. V Haer.*;

1. Soteaux, Tillemont, Antelmy (cf. *supra*, p. 19, n. 3) ne dépassent pas la prudente affirmation qu'il s'agit d'un disciple de saint Augustin.

- 9° *Contra Iudaeos, Paganos et Arianos* (ib. 1117-1130) : *Contra Iud.*;
- 10° *De accedentibus ad gratiam I* = A. Mai, *serm.* 119 (*Noua Patr. Bibl.* I, 251-264) : *Acced. I*;
- 11° *De accedentibus ad gratiam II* = A. Mai, *serm.* 120 (ib. I, 264-274) : *Acced. II*;
- 12° *De tempore barbarico II* = A. Mai, *serm.* 121 (ib. I, 274-282) : *Temp. barb. II*<sup>1</sup>.

Pour les neuf premiers de ces sermons, déjà Tillemont (*Mémoires* XIII, p. 923) avait soupçonné une origine commune. Il avait proposé de les attribuer à l'un des deux premiers successeurs d'Aurelius sur le siège épiscopal de Carthage, c'est-à-dire à Capreolus ou à Quodvultdeus. Dom Morin se décidait pour Quodvultdeus. Il admettait d'autre part que cet évêque des années 437-453 était identique au diacre carthaginois du même nom, correspondant de saint Augustin et destinataire du *De Haeresibus*<sup>2</sup>.

1. Ce dernier sermon devait être bientôt l'objet d'une édition meilleure et plus complète, par le même savant, dans : *Sancti Aurelii Augustini tractatus siue sermones inediti ex codice Guelferbyitano 4096*, éd. G. Morin, München Kempten 1917, p. 200-213. C'est au texte de cette édition que nous renverrons toujours.

2. Cet échange de correspondance qui eut lieu à l'automne de 428 (voir H. J. DIESNER, « Zur Datierung des Briefes 220 und anderer Spätschriften Augustins », dans *Forschungen und Forschritte* 35, 1961, p. 281-283) à propos de la composition du *De Haeresibus* que le diacre Quodvultdeus avait demandé à Augustin pour la communauté chrétienne de Carthage, figure dans les *Epistulae* de l'Évêque d'Hippone, *CSEL* 57 : de Quodvultdeus, *Ep.* 221 (p. 442-446) et 223 (p. 449-451) ; d'Augustin, *Ep.* 222 (p. 446-449) et 224 (p. 451-454), à quoi on joindra la Lettre-Préface du *De Haeresibus* (PL 42, 21-24). La démarche entreprise, le ton sur lequel Augustin lui écrit, plusieurs autres détails montrent que ce diacre était un personnage assez considérable à Carthage. S. JANNACCONE (*La dottrina eresiologica di S. Agostino*, Catania 1952, p. 19) prétend que la lettre 223 est antérieure à la lettre 222 : rien ne nous paraît autoriser cette opinion. Dans la lettre 222, Augustin se récuse auprès de son correspondant qui lui avait demandé (lettre 221) d'écrire un *Commonitorium* sur les

Il le caractérisait par les traits suivants : « un génie naturel peu ordinaire, mais un manque relatif de culture qui l'empêche de donner tout ce dont il aurait été capable » (*l.c.*, p. 162). Après avoir signalé qu'un passage de *Symb. II* (PL 40, 638 s.) avait été imité dès le milieu du <sup>v</sup>e siècle par « l'auteur africain du *De promissionibus et praedicationibus Dei* », ce savant se ravisait et posait en note (*l.c.* p. 161) cette question : « Le Pseudo-Prosper du *Liber* ne serait-il pas identique à l'auteur de nos sermons? ».

**Les travaux  
de P. Schepens  
et P. D. Franses**

L'attribution du *Liber* à Quodvultdeus ne devait pas tarder à être proposée, avec des arguments à l'appui, par deux critiques qui étaient arrivés à la même conclusion par des voies différentes. P. Schepens, dans une étude terminée en 1914, mais parue seulement en 1919 (« Un traité à restituer à Quodvultdeus, évêque de Carthage au <sup>v</sup>e siècle », dans *Recherches de Science Religieuse* 10, 1919, p. 230-243), propose cette attribution d'après le seul témoignage du *Liber* et sans lier la cause du traité à celle des sermons<sup>1</sup>. Quant à P. D. Franses, c'est à la question même de Dom Morin qu'il répond, et sous forme affirmative, dans sa dissertation « *Die Werke des hl. Quodvultdeus, Bischofs von Karthago, gestorben um 453* » (München 1920).

hérésies, et il le renvoie à l'ouvrage d'Épiphane. Par la lettre 223, Quodvultdeus insiste, revient à charge pour obtenir un ouvrage plus pratique et plus au courant des dernières hérésies que celui dont Augustin lui avait conseillé la traduction. Un excellent résumé des hypothèses qui ont été faites pour attribuer une œuvre littéraire à Quodvultdeus, et des critiques que ces hypothèses ont suscitées, se lit dans l'Introduction de L. G. MÜLLER à son édition du *De Haeresibus* d'Augustin (= *Patristic Studies* XC, Washington 1956), p. 10-22.

1. Cf. encore *Rech. Sc. Relig.* 13, 1923, p. 77, où le même auteur réaffirme sa position, tout en admettant la probabilité de l'attribution de ces sermons à Quodvultdeus, auteur du *Liber*.

L'argumentation de ces deux auteurs se rejoint souvent. L'un et l'autre reconnaissent un accord de circonstances et de dates entre la destinée de l'inconnu du *Liber* (Carthaginois qui se trouvait encore en 434 à Carthage et y était membre du clergé, qui réside en Campanie vers 443 et se présente comme un exilé au moment où il écrit)<sup>1</sup> et celle de Quodvultdeus, évêque de Carthage au moment de la prise de cette ville par Geiséric (octobre 439), qui fut alors, sur l'ordre du roi vandale, abandonné aux flots avec quelques-uns de ses prêtres dans des embarcations délabrées grâce auxquelles il put aborder à Naples<sup>2</sup>, où il mourut avant octobre 454 (date de l'élection de Deogratias sur le siège épiscopal de Carthage, autorisée par Geiséric à la prière de Valentinien III).

**L'argument  
de Schepens**

P. Schepens a cru trouver l'argument décisif dans une analyse du récit qu'au chap. VI, 9-10, du *Dimidium temporis* l'auteur du *Liber* nous a laissé de certaine délivrance miraculeuse à laquelle il avait assisté en 434 à Carthage. Selon ce critique, cette relation de témoin oculaire met en scène deux personnages : un prêtre (*sacerdos*) et un évêque (*pontifex*). C'est le *pontifex* qui, par l'application du sacré calice sur le gosier de la jeune possédée, a été l'artisan du miracle : or, il n'est pas désigné par son nom et la chose ne manque pas d'être surprenante vu l'habitude du Pseudo-Prosper de nommer les personnages qu'il a

1. *Expulsi exsiliatique, ut oportuit, non dolemus* (II 72, 15). Cf. aussi l'emploi de *ille, illic*, pour désigner Carthage (D 9, 3 ; 11, 1).

2. Cf. VICTOR VIT. (*Hist. Pers.* I, 15, p. 5). L'authenticité du fait est admise par Chr. COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 285, et *Victor de Vita*, p. 60 et n. 305. Ce Quodvultdeus, enterré à Naples dans l'église de Saint-Gaudosius, figure au martyrologe romain, comme au calendrier de Naples et à celui de Carthage, mais les dates ne concordent pas. De sa mort, on peut affirmer seulement qu'elle est antérieure à octobre 454. Cf. COURTOIS (*ib.*), et SCHEPENS, *Rech. Sc. Rel.* 1919, p. 243.

approchés ou connus, et de relever ces noms d'épithètes élogieuses<sup>1</sup>. Ce silence, à propos d'un événement de notoriété publique<sup>2</sup> et qui a touché de si près l'évêque de Carthage, ne peut s'expliquer, selon Schepens, que si le récit en question est précisément fait par l'évêque thaumaturge lui-même. Seule la modestie chrétienne peut expliquer que le narrateur ait cru devoir taire un nom qui était le sien. Nous aurions ainsi la preuve que l'auteur du *Liber* est bien l'évêque carthaginois chassé par Geiséric, et qu'il occupait déjà cette charge en 434.

L'argument a suscité plusieurs critiques<sup>3</sup> et nous pensons, quant à nous, qu'il est impossible de tirer de cette narration les indices que Schepens y a découverts. Il paraît même extrêmement douteux que *sacerdos* et *pontifex* désignent deux personnages distincts. Le rôle essentiel, dans notre récit, revient à celui qui est désigné par ce terme imprécis de *sacerdos* : c'est à lui que les parents de la possédée font part de leurs inquiétudes (D 9, 14) ; c'est lui qui tient conseil, décide d'enfermer la jeune fille dans un couvent de femmes, et la recommande au supérieur (*ib.* 23) ; c'est lui que l'auteur du récit accompagne quand il se rend à ce couvent pour dire la messe (*Ascendentibus nobis cum sacerdote*, D 10, 2) ; c'est de sa main que la possédée reçoit l'eucharistie (*ib.* 11) ; c'est lui qui, pour qu'elle ne rejette pas les saintes espèces, lui soutient le visage : *Manu igitur faciem eius sustentante sacerdote ne*

1. Ainsi fait-il pour Augustin, Aurelius, Nostrianus, Léon le Grand, etc.

2. *Quis illius patriae civis ignorat?* (D 9, 3).

3. VACCARI, *Biblica* II, 1921, p. 101 (recension de l'ouvrage de Franes) le juge « bien fragile ». Nock (*Vigiliae Christianae* III, 1949, p. 49-50, n. 5) remarque avec raison que chez l'auteur du *Liber*, l'habitude de nommer les personnes évoquées n'est pas absolue (ainsi III 42, 10 ; III 43, 9 ; D 12, 2) ; et il s'avoue très gêné par la nécessité, où nous mettrait l'interprétation de Schepens, d'admettre à une date aussi ancienne la concélébration de la messe par l'évêque et le prêtre.

*sanctum proiceret, a quodam diacono suggestum est ut calicem salutarem gutturi eius pontifex applicaret. Quod ut factum est ... (ib. 17-20)*. Cette phrase étant la seule qui mentionne le *pontifex*, ne peut-on pas raisonnablement penser que, par souci d'éviter une répétition de mot, l'écrivain a recouru à un synonyme pour désigner encore le *sacerdos* qui va être l'agent du miracle comme il a présidé dès l'origine au développement de cette mystérieuse affaire ? et le terme *sacerdos* ne devrait-il pas être pris dans toute cette page avec son sens restreint d'*episcopus*<sup>1</sup> que notre auteur lui a donné plus haut (III 41, 24) en l'appliquant à Jean Chrysostome<sup>2</sup> ?

Ainsi l'interprétation la plus probable de ce récit, dont nous reconnaissons les ambiguïtés et regrettons les silences, nous paraît infirmer les déductions et les vues de Schepens : le personnage de premier plan dans l'affaire de possession diabolique de 434, c'est l'évêque de Carthage ; il ne se confond pas avec l'auteur du *Liber* qui alors, diacre ou prêtre de la même église, accompagnait son évêque<sup>3</sup>. Qui occupait le siège épiscopal de Carthage en 434 ? Nous

1. SCHEPENS indique lui-même (*Rech. Sc. Rel.* 1919, p. 235) que *sacerdos* dans un sens large s'emploie pour l'évêque aussi bien que pour le prêtre. Sur plusieurs inscriptions chrétiennes d'Afrique, des évêques sont désignés par le terme de *sacerdotes*. Cf. KÜNSTLE, « Die altchristlichen Inschriften Afrikas », dans *Theolog. Quartals.* 67, 1885, p. 88.

2. Le sens ici n'est nullement douteux. Ailleurs (III 44, 15), quand l'auteur du *Liber* présente l'*antistes* Aurelius comme père de nombreux *sacerdotes*, veut-il opposer l'évêque aux prêtres ou le primat d'Afrique aux évêques ? Le passage ne l'indique pas clairement.

3. Il ne nous paraît pas inutile de rapprocher la tournure *Ascendentibus nobis cum sacerdote* (restituée par toute la tradition manuscrite) de celle que saint Augustin — dont le Pseudo-Prosper est tout nourri — employait, en écrivant à Alypius en 395, pour se dépeindre en train de suivre son évêque Valerius quittant la basilique : *nobis cum episcopo recedentibus* (CSEL 34, I, *Epist.* 29, II, p. 122, 10). Dans les deux cas, le pluriel de modestie et le complément d'accompagnement font sentir l'ordre hiérarchique.

sommes sur ce point dans l'incertitude la plus totale. La date de la mort de Capreolus, prédécesseur de Quodvultdeus, ne nous est pas connue ; elle est seulement postérieure, de plusieurs mois au moins, au Concile d'Éphèse qui s'est achevé en septembre 431<sup>1</sup>. Il est possible qu'il fût encore en vie trois ans plus tard. Ce serait lui alors qu'il faudrait reconnaître dans l'évêque thaumaturge du *Liber*, sans pouvoir d'ailleurs comprendre les raisons pour lesquelles le récit de notre écrivain a condamné ce personnage à l'anonymat. Voilà du moins ce que nous serions portés à admettre. En tous cas, la page dont Schepens a voulu tirer argument pour attribuer à Quodvultdeus le traité pseudo-prospérien, se retournerait de façon décisive contre cette thèse s'il venait à être prouvé que ce personnage, en 434, était bien le détenteur du siège épiscopal de Carthage.

#### Les arguments de Franes

Franes n'a pas fait état de cet argument ; suivant la voie indiquée par Dom Morin, il a cherché des arguments d'ordre historique et littéraire pour attribuer le *Liber* à l'auteur des douze sermons pseudo-augustinien. Il établit d'abord des parallèles de textes, des rapprochements d'idées et de style entre ces sermons. Les allusions à l'hérésie, en particulier à l'arianisme, aux saintes Félicité et Perpétue, aux monuments de la ville où ils ont été prononcés, lui permettent de conclure qu'ils sont l'œuvre d'un même auteur, animé d'un grand zèle pour défendre l'Église et combattre ses ennemis, authentique disciple de saint Augustin, un peu en retrait derrière le Maître, mais doté d'une intéressante personnalité<sup>2</sup> ; ils auraient été

1. Cf. COURTOIS, *Victor de Vita*, p. 61, n. 305. Le même auteur remarque que la date de l'élection de Quodvultdeus ne peut être précisée : au plus tôt en 432 et au plus tard en 439.

2. O. c., p. 36. Des arguments philologiques sont aussi invoqués : plusieurs de ces sermons sont groupés dans la tradition manuscrite (p. 2). Mais la question mérite d'être reprise d'une façon approfondie.

prononcés lors de l'invasion vandale, entre 437 et 439, dans une ville d'Afrique qui ne peut être que Carthage. La vraisemblance de l'attribution de ces sermons à l'évêque carthaginois de 439 (dont Franes date l'arrivée à l'épiscopat de l'année 437)<sup>1</sup> est corroborée par le *Liber* : les concordances de fond et de forme entre cet ouvrage et les précédents sermons (o. c., p. 39-45) sont assez nombreuses et assez précises pour qu'il ne s'agisse pas d'une imitation de ceux-ci par l'auteur de celui-là : ils sont l'œuvre d'un même écrivain, l'opposant de Geiséric, l'exilé de Campanie, dont Franes (o. c., p. 50-79) reconstitue la physionomie morale, littéraire et religieuse.

Les conclusions de ce travail ont suscité le plus vif intérêt, mais si de nombreux savants se sont déclarés convaincus et ont adopté l'attribution proposée<sup>2</sup>, d'autres ont exprimé des doutes ou marqué quelque réserve<sup>3</sup>. Des

L'enquête que nous avons entreprise en vue d'une édition de ces sermons dans le *CCL*, nous permettra peut-être de préciser la valeur de cet argument.

1. « Nichts verbietet uns den Anfang des Episkopates unseres Quodvultdeus mindestens bis 437 hinaufzurücken wenn die Predigten uns diese Annahme nahelegen » (o. c., p. 18).

2. H. JORDAN (*Theol. Literaturblatt*, 42, 1921, p. 166) ; BARDENHEWER (*Geschichte der allkirchlichen Literatur*, IV, p. 522-524) ; E. DEKKERS (*Clavis Patrum*, p. 76-77) ; P. COURCELLE (*Histoire littéraire des invasions germaniques*, Paris 1948, p. 102 s., p. 112 ; et *R.E.A.* 59, 1957, p. 297, n. 1) ; B. CAPELLE (*Bulletin d'ancienne littérature chrétienne*, I, 1921-1928, p. 100-101 (en demandant toutefois un examen plus approfondi des ressemblances entre les Sermons et le *Liber*, pour donner un caractère d'évidence à la thèse réputée vraisemblable) ; J. QUASTEN (*Rev. Stud. August.* 2, 1956, p. 101) ; E. BUONAIUTI, *Il cristianesimo nell' Africa Romana*, Bari 1928, p. 401, n. 1.

3. A. VACCARI (*Biblica* II, 1921, p. 101-102) ; A. JÜLICHER (*Theol. Literaturzeitung*, 46, 1921, p. 82) ; A. FEDER (*Theol. Revue* 20, 1921, p. 386 et n. 18, « surtout en ce qui concerne le *Liber* ») ; A. L. MAYER (*Liter. Zentralblatt* 72, 1921, c. 927-8) ; H. VON SODEN (*Zeits. für Kirchengeschichte* 42, 1923, p. 432-433). Des historiens, comme COURTOIS (*Victor de Vita*, p. 61, n. 305, et *Vandales*, p. 163,

efforts plus précis ont même été tentés, de différents côtés<sup>1</sup>, pour saper l'édifice de Franses. Il n'est pas douteux que son hypothèse se heurte à des difficultés dont il a su voir certaines, dont d'autres ont été aperçues depuis. Quelles sont ces difficultés ? sont-elles dirimantes ?

**Examen des critiques suscitées par la thèse de Franses** On a invoqué l'absence de tout témoignage ancien sur une activité littéraire quelconque de Quodvultdeus<sup>2</sup>. Mais s'il a été plus homme d'Église qu'écrivain, si son existence mouvementée l'a conduit hors de sa patrie, il n'y aura pas lieu de s'étonner que ses sermons d'avant l'exil se soient glissés dans les collections africaines sous l'étiquette prestigieuse de l'évêque d'Hippone et que l'œuvre de sa retraite, un recueil de *testimonia* divins, se soit présentée anonymement, si bien que l'histoire littéraire n'aura pas eu à enregistrer son nom.

D'un renseignement biographique que nous donne l'auteur du *Liber* (*apud Campaniam constitutis*, D 12, 3), on a cru pouvoir déduire qu'il n'était plus en Campanie quand il écrivait son livre : ce fait ne s'accorderait pas avec la biographie de Quodvultdeus, qui vécut et mourut exilé à Naples<sup>3</sup>. Mais la déduction ne s'impose pas ; et en admettant même qu'elle soit fondée<sup>4</sup>, nous savons trop

n. 1), sans refuser de reconnaître la probabilité de l'hypothèse, dénie toute valeur de certitude à la démonstration.

1. A. Kappelmacher ; A. D. Nock ; M. Simonetti. Voir ci-dessous.

2. M. SIMONETTI, *Studi sulla letteratura cristiana d'Africa in età vandalica* (*Rendiconti dell'Istituto Lombardo, Classe di lettere* 83, 1950, p. 407-424) (= Simonetti, *Studi*) p. 424.

3. VACCARI, *Biblica* II, 1921, p. 102.

4. SCHEPENS (*Rech. Sc. Relig.* 13, 1923, p. 77), pour répondre à cette objection, a donné deux interprétations possibles de ce passé : ou bien la phrase a été écrite pour la postérité, par un tour analogue à l'imparfait épistolaire ; ou bien le participe passé a ici le sens d'un participe présent (cf. RIEMANN, *Synt. lat.*, 1890, p. 236). La réponse

peu de choses sur les années d'exil de Quodvultdeus pour trouver là une difficulté majeure. L'évêque banni n'a-t-il pas pu quitter pendant quelque temps la Campanie et y revenir avant sa mort<sup>1</sup> ?

On a voulu aussi trouver des contradictions entre la personnalité de l'évêque Quodvultdeus telle que ses sermons et son traité nous la restituent, et le diacre carthaginois du même nom, destinataire du *De Haeresibus* et identifié au précédent par la quasi-généralité des critiques. Kappelmacher ne peut reconnaître l'auteur du *Liber* dans le Quodvultdeus de la Correspondance d'Augustin qui, dit-il, est un croyant à la foi solide, mais un homme sans culture littéraire<sup>2</sup>. Cette objection n'est pas recevable. Il convient de ne prendre que pour clause de style l'affirmation suivante du diacre : *frustra etiam qui latine non didici, Graeca facundia delegatur* (*Epist.* 223, 2 *CSEL* 57, p. 450, 12). Comme l'a montré M. Simonetti, les deux lettres de lui que nous a conservées le recueil épistolaire augustinien, révèlent une discrète connaissance des normes du bon latin, avec une certaine tendance à la période complexe et recherchée, marque d'une bonne instruction<sup>3</sup>. D'autre part, nous avons vu qu'il ne fallait pas exagérer la profondeur et l'étendue de la culture profane de l'auteur du *Liber* et que sa connaissance du grec se bornait sans doute aux quelques mots lus dans la *Cité de Dieu*. La difficulté disparaît ainsi.

n'est guère satisfaisante. Il est curieux qu'on n'ait pas songé jusqu'ici à proposer au texte en question une correction extrêmement simple et qui leverait toute difficulté. Pourquoi ne pas lire : *Apud Campaniam <iam> constitutis* ?

1. Cf. B. CAPELLE, *Bull. d'ancienne littérature chrétienne latine* I, p. 100.

2. A. KAPPELMACHER, « Echte und unechte Predigten Augustins », dans *Wiener Studien* 49, 1931, p. 99.

3. SIMONETTI, *Studi*, p. 421-3. Cf. P. COURCELLE, *Lettres grecques*, p. 195, n. 4 ; *Histoire litt. inv. Germ.*, p. 226.

On a retenu contre Franses une objection qu'il avait prévue et dont le texte biblique offre la matière<sup>1</sup> : celui des Sermons attribués à Quodvultdeus n'est pas toujours conforme à celui du *Liber* ; pour plus de 100 citations qui se rencontrent à la fois dans les premiers et dans le second, environ 30 accusent une rédaction vraiment différente (Franses, *o.c.*, p. 52). Ce critique repousse la difficulté en rappelant tous les facteurs de variation qui existent en ce domaine (citation de mémoire, accommodation à l'énoncé pour des raisons de style, de rythme ou autres) ; il envisage aussi la possibilité de retouches de ces textes scripturaires par les copistes<sup>2</sup> ; enfin, il admet (*o.c.*, p. 54) comme vraisemblable, en prenant à la lettre l'indication de Victor de Vita (*exspoliatos expelli* : *Hist. Pers.* I, 15, p. 5) que les bannis de 439 n'avaient pu emporter de Bibles et que Quodvultdeus, par conséquent, avait dû adopter le texte en usage à Naples. Cette dernière explication est-elle bien sûre ? Nous ne le croyons pas. Mais il y aurait lieu de reprendre, avec l'édition critique que nous présentons et qui a permis de retrouver le texte original des citations bibliques du *Liber* souvent altérées dans les éditions imprimées, la comparaison instituée par Franses<sup>3</sup>. C'est d'ailleurs seulement après l'établissement d'une édition critique des Sermons qu'on pourra faire état des divergences du texte biblique. Nous pensons qu'elles seront insignifiantes, au regard des concordances. Elles seront en tous cas toujours explicables par la différence qui sépare

1. VACCARI, *Biblica* II, p. 102 ; K. BIHLMAYER, *Theolog. Quartals.* 103, 1922, p. 129 ; H. VON SODEN, *Zeits. für Kirchengeschichte* 42, 1923, p. 432, n. 2.

2. Même réponse de SCHEPENS, *Rech. Sc. Rel.*, 13, 1923, p. 77. Cf. aussi B. CAPELLE (*Bull. d'ancienne Littérature chrétienne* I, p. 101).

3. Pour ne citer qu'un exemple, *Is.* 53, 8 se lit sous la même forme dans *Symb. II* (PL 40, 640) et notre édition du *Liber* (D 20, 4) : *Natiuitatem eius quis enarrabit?* — *Natiuitatem* est la leçon authentique, garantie par tous les mss sauf *W* ; l'édition de Lyon et toutes celles qui l'ont suivie ont ici la leçon *generationem* de la Vulgate.

la méthode du prédicateur — lequel suit le texte reçu de ses auditeurs et se fie davantage à sa mémoire — de celle de l'exégète plus attentif à s'entourer de garanties et à recourir à des traductions plus savantes (celle de Jérôme par exemple).

Par des critiques portant sur des points précis, on a cherché à découvrir des failles dans le bloc littéraire recomposé par Franses. Ainsi les remarques de Nock<sup>1</sup> ont pour but de désolidariser du *Liber* le sermon *Adu. V Haer.* Selon ce savant, alors que l'auteur du traité borne son choix de *testimonia* hermétiques et sibyllins aux textes de la *Cité de Dieu* et que rien ne prouve qu'il ait su le grec, l'auteur du sermon cite des mots grecs et invoque des passages d'Hermès et de la Sibylle en les tirant du grec de Lactance (*Inst.* IV, 6,4) qu'il traduit probablement lui-même<sup>2</sup>. Cet argument ne nous paraît nullement décisif : d'abord parce que l'auteur du *Liber*, s'il est hautement probable qu'il ne lisait ni Origène ni Flavius Josèphe dans le texte, devait connaître au moins quelques bribes de grec : il en sait assez pour pouvoir, par exemple, transcrire l'explication et le développement de l'Acrostiche sibyllin (cf. II 90, 23) ; nous avons noté aussi quelques hellénismes assez rares dans son vocabulaire. Il ne faut pas inversement surestimer la culture hellénique de l'auteur de *Adu. V Haer.* La citation de trois mots grecs<sup>3</sup> ne peut faire la preuve qu'il connaissait cette langue, et nous ne sommes nullement convaincu qu'il ait procédé à une traduction personnelle des passages sibyllins ou hermétiques lus dans Lactance. Lorsqu'il cite le mot grec λόγος, il le traduit toujours par *Verbum*, conformément à l'usage contem-

1. A. D. Nock, « Two Notes. I The Asklepius and Quodvultdeus », dans *Vigiliae Christianae* 3, 1949, p. 48-55.

2. Nock suit sur ce point FRANSES (*o.c.*, p. 72 s.).

3. λόγος τέλειος (PL 42, 1102) ; λόγος (*ib.*, 1110) ; σύμβουλον (*ib.*, 1103).

porain<sup>1</sup>. Or dans la phrase d'Hermès qu'il cite ainsi : *est autem quis, filii, inenarrabilis sermo sapientiae sanctus, sanctus* (PL 42, 1103), c'est *sermo*, et non *uerbum* qui est l'équivalent de λόγος<sup>2</sup>. Il est probable que notre sermonnaire, loin de traduire lui-même, se contentait de reproduire une vieille traduction latine figurant dans les marges de son Lactance en face de ces passages.

Nous arrivons maintenant à une difficulté plus grave, aperçue de Franses (*o.c.*, p. 46-47), et exploitée contre lui par Kappelmacher (*l.c.*, p. 96). Lorsqu'il traite du « mystère » de David dansant devant l'Arche (II Sam. 6, 16), l'auteur du *Liber* renvoie son lecteur aux explications de saint Augustin (*Augustini episcopi dicta inspiciat quibus latius in his peruaqalus paene omnia comprehendit*, II 54, 36). Or ce développement exégétique, absent de l'œuvre conservée d'Augustin, occupe toute la première partie du Sermon A. Mai 120 (= *Acced. II*) qui ferait partie du patrimoine littéraire de Quodvultdeus dans l'hypothèse avancée par G. Morin et soutenue par Franses. Avons-nous affaire avec *Acced. II* et, du même coup, avec *Acced. I*, qui en est étroitement solidaire<sup>3</sup>, à des sermons authentiquement augustiniens ? C'est ce qu'admet Kappelmacher<sup>4</sup>. Mais cette revendication a provoqué le scepticisme d'un des meilleurs connaisseurs de l'homilétique augustinienne, C. Lambot<sup>5</sup>. Franses, qui nie aussi l'authenticité des deux sermons en question, a écarté la difficulté en supposant un

1. *Ib.*, 1102 (*librum qui Λόγος τέλειος appellatur, id est Verbum perfectum; Quid enim perfectius Verbo ... de perfecto Verbo*); 1110 (*melius Graeci dicunt: Λόγος. Λόγος quippe uerbum significat et rationem*).

2. Ἔστιν γὰρ τις, ὃ τέκνον ἀπόρητος λόγος σοφίας βουίας. (Lactance, *Inst.* IV, 6, 4).

3. Cf. FRANCES, *o. c.*, p. 24 : le deuxième sermon est étroitement articulé sur le premier.

4. *L. c.*, p. 96. Il est suivi par SIMONETTI, *Studi* p. 413 s., p. 426.

5. *Bulletin d'ancienne littérature chrétienne latine* 2 (1929-1938), p. 142.

écrit perdu d'Augustin que Quodvultdeus aurait imité dans *Acced. II* et auquel, écrivant le *Liber*, il aurait renvoyé son lecteur. On ne peut se refuser absolument à prendre en considération cette hypothèse.

Pour faire une brèche dans la construction du critique allemand, on a contesté aussi les arguments littéraires et stylistiques qu'il avait allégués. Ainsi Kappelmacher se refuse à admettre une identité d'auteur pour *Temp. barb. II*, œuvre d'un homme au cœur sensible, plein de sympathie pour les souffrances des autres (*l.c.*, p. 94), et *Temp. barb. I*, pâle imitation du précédent par un orateur effacé et maladroit (*l.c.*, p. 94-95). Il revendique pour Augustin le premier de ces sermons (*l.c.*, p. 97). Il a été suivi dans cette voie par M. Simonetti. Ce savant, à son tour, a voulu soumettre à une critique acérée les vues de Franses. Il s'est attaché à une étude minutieuse, intéressant le style et la langue des douze sermons attribués à Quodvultdeus ; seul le *Liber* a été laissé de côté, ce critique pensant qu'on ne pouvait établir une utile confrontation entre un traité composé avec une volonté littéraire et des sermons dédiés à l'instruction orale des fidèles et écrits sans grand soin (*Studi*, p. 421, n. 1). Au terme de cet examen linguistique dont les critères sont principalement l'emploi des modes en interrogative indirecte, les tours conjonctifs substitués aux infinitives, les particules d'interrogation directe, la construction de la phrase, il aboutit à des conclusions qui, si on les admet, répartissent entre trois ou quatre auteurs au moins l'œuvre présumée du saint adversaire de Geiséric<sup>1</sup>.

1. Cf. *Studi*, p. 421-422. Voici les conclusions auxquelles aboutit M. Simonetti : 1) Doivent être restitués à Augustin *Acced. I*, II et *Temp. barb. II*. — 2) Il n'y a aucune impossibilité d'attribuer aussi à Augustin l'*Adu. V Haer.* Toutefois on pourrait penser à Voconius. — 3) Sont d'un même auteur, impossible à identifier, *Symb. II*, III, IV, *Contra Iud.* et, peut-être, *Cant.* — 4) Sont également d'un même auteur, différent du précédent, et qu'il n'est pas davantage possible

Cependant ces conclusions ne nous paraissent pas s'imposer. D'abord, parce qu'un examen philologique aussi précis ne se conçoit que sur un texte critiquement établi. Pour plusieurs de ces sermons, nous ne possédons pas encore une édition même satisfaisante. Pour *Symb. II*, nous avons procédé personnellement à quelques vérifications sur les mss 622 et 633 de la Bibliothèque Mazarine ; elles invitent à la prudence<sup>1</sup>. D'autre part, en acceptant provisoirement ce texte imparfait, nous l'avons soumis au même examen linguistique, nous attachant aux interrogatives indirectes, aux tours analytiques par *quod*, *quoniam*, *quia*, et aux particules d'interrogation indirecte. Nos relevés, qui ont naturellement laissé de côté les citations bibliques explicites, ont abouti à des statistiques souvent très différentes de celles dont M. Simonetti s'autorise, sans en donner toujours le détail, pour établir l'existence de trois ou quatre personnalités littéraires distinctes<sup>2</sup>. Nous donnons à la page suivante le tableau de ces relevés.

d'identifier, *Vit. fer.*, *Catac.* et, peut-être, *Temp. barb. I*. — Ces conclusions ont été adoptées par B. ALTANER, *Patrologie*, 5<sup>e</sup> éd., Freiburg 1958, p. 413.

1. Voici trois cas où un des mss, ou les deux à la fois, atteste(nt) un indicatif là où le texte des éditions imprimées porte un subjonctif : *Symb. II*, 22 (*PL* 40, 651) *qualia ... sint* (st = sunt, ms. 633) ; 9 (*ib.* 641) *quod ... sit* (ē = est, ms. 633) ; 15 (*ib.* 646) *quod ... resurrexerit* (*resurrexit*, mss 622, 633).

2. Nous avons laissé de côté, comme trop sujet à interprétations subjectives et comme se prêtant mal à des évaluations chiffrées, le critère stylistique (tendance à la parataxe, à l'hypotaxe, à la période) dont M. Simonetti plusieurs fois ne fait pas état (ainsi à propos de *Vit. Fer.* et de *Catac.*). Ses appréciations même ne nous paraissent pas toujours exactes. La définition donnée, p. 415, à propos du style de *Temp. barb. II* (et des deux sermons *Acced. I et II*), « un periodare breve, a frasi affiancate paratatticamente, con tendenza alla concinnitas fra i vari membri del periodo » ne nous semble pas convenir à ce sermon où les phrases longues à éléments subordonnés sont assez nombreuses.

	Interrogatives indirectes		Conjonctives substituts d'infinitives				Particules			
	+	+	Quia + indic.	Quod + indic.	Quod + subj.	Quoniam + indic.	Numquid	Nonne	An	Annon
<i>Adu. V Haer.</i>	17	24	10	4	1		5			
<i>Contra Iud.</i>	12	34	8	3	4		3		5	
<i>Acced. I</i>	10	24				2	6		1	
<i>Acced. II</i>	3	14	5	3	1		1			1
<i>Temp. barb. I</i>	3	11	1		5	1			1	2
<i>Temp. barb. II</i>		6	3				2			1
<i>Symb. II</i>	5	38	6	3	13		2			1
<i>Symb. III</i>		19	3		5	3	1		1	
<i>Symb. IV</i>	3	12	9	3	6	3	5			
<i>Vit. Fer.</i>	4	20	1	1	5	1			3	
<i>Catac.</i>	3	17	1	2	2				1	
<i>Cant.</i>	3	7	1	1	6					1
<i>(Symb. I d'Augustin)</i>	2	3	8	1	1		8			

Ce tableau nous invite d'abord à deux remarques préliminaires. Combien de pareils critères sont fragiles et sujets à caution, c'est ce que prouvera la comparaison des deux sermons *Acced. I* et *Acced. II*, dont nous sommes sûrs qu'ils sont de la même main<sup>1</sup>, et qui font voir ici des rapports différents dans l'emploi de l'indicatif et du subjonctif en interrogation indirecte (10 : 24 pour le premier ; 3 : 14 pour le second) et une utilisation dissemblable des conjonctions (4 ex. de *quod* dans *Acced. II* alors qu'il n'y en a aucun dans *Acced. I* ; et inversement 2 ex. de *quoniam* dans celui-ci tandis qu'il n'y en a aucun dans celui-là). D'autre part l'étendue restreinte de ces textes ne permet pas de se faire une idée exacte des fréquences d'emplois ni d'en tirer des conclusions tranchées. Ainsi, trois emplois de *an* dans *VII. Fer.*, un seul dans *Catac.*, autorisent-ils M. Simonetti à parler de la « nette préférence » pour *an* comme d'un des traits caractéristiques de la langue de ces sermons-là (*l.c.*, p. 417) ? et pour *Temp. barb. I*, deux exemples de *annon*, un seul de *an*, permettent-ils vraiment d'y considérer comme « exclusif » l'usage de ces particules (*l.c.*, p. 421) ?

Là où M. Simonetti s'est efforcé de dissocier, en tirant des conclusions trop rigoureuses de faits de langue qui pourront ne pas apparaître suffisamment significatifs, nous voudrions plutôt opérer un regroupement en nous appuyant sur un trait indubitable qui est la fidélité au subjonctif d'interrogation indirecte. M. Simonetti, en la qualifiant de « remarquable si l'on songe à la fréquence avec laquelle Augustin et les écrivains de cette période adoptent en pareil cas l'indicatif » (*l.c.*, p. 416), la retient entre autres pour confirmer l'unité des trois sermons *Symb. II, III, IV*. Nous suivons aussi cet auteur quand il rapproche des sermons précédents *Contra Iud.* et *Cant.* en s'aidant d'ailleurs de la méthode des parallèles d'idées et

1. Cf. *supra*, p. 100 et n. 3.

d'expression. Nous comprenons beaucoup moins pourquoi il veut créer pour *VII. Fer.* et *Catac.* un groupe distinct relevant d'un auteur différent. Aucun des critères invoqués ne nous a paru concluant. Les rapports de l'indicatif et du subjonctif en question indirecte, soit 4 : 20 pour le premier de ces sermons, 3 : 17 pour le second, ne donnent pas lieu d'alléguer une « ample utilisation » du mode indicatif (*l.c.*, p. 417) et ces chiffres ne sont pas tellement différents de ceux qu'on peut lire pour les trois homélies *De symb.* (5 : 38 ; 0 : 19 ; 3 : 12). L'assertion que ces deux sermons présentent *quod* avec subjonctif et *quia* avec indicatif sans préférence pour l'une ou l'autre forme, n'est pas exactement confirmée par notre tableau ; et ne pourrait-on pas en dire tout autant de *Symb. III* (3 ex. de *quia*, 5 ex. de *quod*) ? Nous ne voyons pour notre part, eu égard à la régularité puriste des interrogatives indirectes, aucune difficulté à joindre ces sermons *VII. Fer.* et *Catac.* aux cinq précédents. Il en ira de même de *Temp. barb. I* ; M. Simonetti qui reprend (*l.c.*, p. 421) le jugement très sévère de Kappelmacher (maladroite imitation de *Temp. barb. II*)<sup>1</sup> le place sans grande conviction dans le groupe qu'il a formé avec *VII. Fer.* et *Catac.*, en invoquant des arguments peu solides selon nous : là encore, le rapport des indicatifs et subjonctifs d'interrogation indirecte (3 : 11) nous ramène à la proportion observée dans les cas précédents. Quant à *Temp. barb. II*, M. Simonetti<sup>2</sup> veut qu'il soit augustinien (*l.c.*, p. 415). Il parle d'un emploi fréquent de l'indicatif de question indirecte. Or nous n'en trouvons pas un seul exemple dans ce sermon, contre six interrogatives correctement au subjonctif. La fréquence de *numquid* est invoquée aussi : nous n'avons relevé que deux exemples de cette particule. Quant à *nonne*, s'il revient 7 fois dans *Temp. barb. II*, on le relève 5 fois dans

1. Cf. *supra*, p. 101.

2. Après Kappelmacher (cf. *supra*, p. 101) qui n'a pas convaincu P. Courcelle (*Hist. littér. Inv. Germ.*, p. 226).

*Symb. IV. Ni l'Adu. V Haer.*, ni les deux Sermons *Acced. I et II* ne présentent des faits de langue qui imposent indubitablement l'idée d'une origine augustinienne. Nous avons fait remarquer déjà que si le rapport des indicatifs et des subjonctifs d'interrogation indirecte est de 10/24 dans *Acced. I*, il est de 3/14 dans *Acced. II*, pourtant sorti de la même main. Dans *l'Adu. V Haer.* où l'indicatif paraît volontiers utilisé, plusieurs emplois ne s'écartent pas vraiment des normes de l'usage correct<sup>1</sup>. De même, les faits de style invoqués, comme la prédominance de la parataxe, ne semble pas établis avec une certitude qui emporte l'adhésion. En un mot, la critique de M. Simonetti, sur le terrain où elle s'est placée, ne nous paraît pas avoir trouvé des arguments décisifs pour dissocier un ensemble d'œuvres que rapprochent de nombreuses et curieuses similitudes de circonstances, de pensée et d'expression.

Ce qu'on peut considérer comme certain, au terme de ces analyses de la langue des sermons, c'est la prédominance du subjonctif dans la question indirecte et l'élimination, à peu près totale, des complétives par *quoniam*. Or, ceci mérite d'être rapproché de ce que nous observions plus haut sur la langue du *Liber*<sup>2</sup>. M. Simonetti a écarté cet ouvrage du champ de son étude parce qu'il appartient à un genre différent. Mais n'est-il pas significatif de constater que l'auteur du *Liber*, lui aussi, s'attache avec une fidélité pour ainsi dire absolue au subjonctif de l'interrogation indirecte, qu'il accorde sa préférence au plus classique des tours de remplacement de l'infinitive (*quod*) et paraît refuser systématiquement les vulgarismes bibliques *quia* et *quoniam*? Ne retrouvons-nous pas là, sous une forme plus prononcée, comme il est normal dans une œuvre « écrite avec une volonté littéraire », les tendances linguistiques qui s'affirmaient déjà dans les sermons?

1. Sur les 17 emplois d'indicatif en interrogative indirecte, il y en a 9 qui le présentent après *audi, audis, uideamus*.

2. Cf. *supra*, p. 80.

**Présomptions et indices en faveur de l'attribution du « Liber » à Quodvultdeus**

Ainsi, en attendant l'étude approfondie des problèmes de tradition manuscrite et l'établissement d'un texte critique des sermons, il ne nous semble pas qu'il y ait d'obstacles majeurs contre les vues de Franes. Certes la preuve irrécusable n'a pas été donnée, et il est douteux qu'elle puisse jamais l'être. Dans des attributions de ce genre, les arguments littéraires ou linguistiques laissent toujours la porte ouverte au doute<sup>1</sup>. Il y a cependant de fortes présomptions en faveur de l'hypothèse dont G. Morin avait lancé l'idée. Nous voudrions pour terminer présenter quelques observations susceptibles d'étayer l'attribution du *Liber* à Quodvultdeus.

De cet ouvrage, il convient de rapprocher, plus précisément qu'on ne l'a fait, les deux lettres du diacre de ce nom, correspondant d'Augustin et qu'il est de la plus haute vraisemblance de tenir pour identique à l'évêque de 439<sup>2</sup>. Ces lettres font apparaître des traits de personnalité que nous rencontrons chez l'auteur de notre traité. Un intérêt tout pratique à l'égard des hérésies et lié à la préoccupation d'assurer le triomphe de l'Église sur ses ennemis, avait motivé la démarche faite par le diacre, vers 428, auprès d'Augustin : le même souci, la même hantise des erreurs doctrinales se manifestent jusque dans l'exégèse du *Liber*<sup>3</sup>.

1. « On sait à quels débats, confus et jamais terminés, donnent lieu ces questions d'attribution littéraire, à défaut d'un témoignage précis d'ordre extrinsèque » (A. WILMART, *Rev. Sc. Rel.* II, 1922, p. 275).

2. Cf. COURCELLE, *l. c.* (voir *supra*, p. 97, n. 3). Des doutes cependant sont encore exprimés par Chr. COURTOIS, *Victor de Vita*, p. 61 et n. 305, qui fait état de la fréquence du nom de Quodvultdeus dans l'onomastique carthaginoise. Mais L. G. MUELLER (éd. du *De Haeresibus* d'Augustin, Washington 1956) fait valoir de très sérieux arguments en faveur de l'identification.

3. Outre le chapitre VI de la *Pars* II, qui leur est consacré, les allusions aux hérésies sont trop nombreuses dans le *Liber* pour qu'on

Quodvultdeus demandait à l'évêque d'Hippone un traité à la fois bref et complet<sup>1</sup>. Or, nous l'avons vu, la conception même du *Liber* révèle le goût des ensembles et des synthèses ; le désir d'être bref a laissé plusieurs traces dans le même ouvrage<sup>2</sup>. On y retrouve enfin, et notamment dans l'émouvante conclusion, la modestie du diacre Quodvultdeus que ses deux lettres font sentir si profonde<sup>3</sup>.

Il convient aussi, croyons-nous, de rapprocher du *Liber* le passage du *De Haeresibus* où saint Augustin rappelle à Quodvultdeus un épisode de la répression contre le manichéisme auquel ce diacre avait été mêlé : *Delecti sunt tamen in ecclesia, sicut scis, apud Carthaginem, iam te ibi diacono constituto, quando, instante Vrso tribuno, qui tunc domui regiae praefuit, aliqui adducti sunt* » (46, PL 42, 36). Or, ce même Ursus<sup>4</sup>, farouche champion de l'orthodoxie catholique, et bien connu de Quodvultdeus, comme nous l'apprend ce passage d'Augustin, sera évoqué, dans

songe à les rappeler toutes ici. Signalons que l'auteur les voit souvent préfigurées dans les textes de l'A. T. (cf. I 11, 36 s. ; I 19, 1 s. ; I 48, 9 s., etc.).

1. *Epist.* 221, 2-3 (CSEL 57, p. 443, 14 s.). Le diacre demande un *commonitorium*.

2. Ce désir d'être bref se marque à I 2, 1 ; I 28, 3 ; II 11, 40 ; II 12, 14, etc. Peut-être y aurait-il lieu de rattacher à ce trait de sa personnalité le goût de son style pour l'ellipse.

3. La modestie de l'auteur du *Liber* est réelle ; elle ne se manifeste pas seulement par l'emploi de formules plus ou moins banales, lesquelles d'ailleurs sont très fréquentes (I 2, 1-2 ; I 11, 1 ; I 28, 3, etc. Nous en avons relevé dix-neuf !). Il y a des accents qui ne trompent point, comme au début : *inter ceteros dominicos canes ipse catellus* (Pr. 5) et dans les dernières lignes (cf. *supra*, p. 23, n. 4). La modestie du diacre Quodvultdeus paraît aussi très profonde (*Epist.* 223, 1, *ib.*, p. 449, 9 ; 2, p. 450, 7, 12 ; 3 p. 451, 10).

4. POSSIDIUS (*Vita August.* 16), faisant allusion aux mêmes faits qu'Augustin, nous parle aussi de cet Ursus qu'il qualifie de *procurator domus regiae*. On date généralement cette affaire de 420 (cf. *Hist. Gén. de l'Église*, par FLICHE et MARTIN, IV, p. 66). L'épilogue de l'affaire du temple de Caelestis se situe, on l'a vu, vers 421 (cf. *supra*, p. 72, n. 2).

des termes presque identiques, par l'auteur du *Liber* quand il retrace, non sans émotion, l'épilogue de l'affaire du temple de Caelestis (*Vrso insistente tribuno*, III 44, 30).

Entre le *Liber* et les sermons, les liens d'unité sont prouvés par un très grand nombre de parallèles et de rapprochements qui portent sur les idées, l'exégèse, les textes bibliques utilisés, les expressions, certains faits de langue (emploi des accusatifs absolus, *ex* avec ablatif instrumental, *carere* transitif) et de style (ellipses, reprises emphatiques de mots, paronomases, refrains)<sup>1</sup>. L'ingéniosité exégétique, la manière de développer une « typologie » sont les mêmes ici et là. Un exemple, entre plusieurs, nous est fourni par l'analyse de la « figure prophétique » de Jonas dans *Symb. IV* (PL 40, 666) qui donne lieu à un parallèle étonnamment proche, par sa méthode et son procédé d'exposition, de la comparaison que le *Liber* (I, ch. XXVI s.) institue entre Joseph et le Christ. Et si Jonas est absent de notre traité, ne serait-ce pas pour la raison bien simple que notre auteur n'a voulu ni se répéter ni, par modestie, renvoyer le lecteur à son œuvre antérieure ? Dans un autre cas, comme le parallèle textuel le fera apparaître, on peut considérer qu'il se livre à une véritable *retractatio* sur l'histoire de Samson dont il avait parlé dans *Temp. barb. I*.

Samson cum gentes daemnicolas uirtute quam a Deo in capite acceperat, diutius bellis contereret atque fati-

*Crescente coma capitis, cum ei creuisset et uirtus, ad templum ductus est ab inimicis quo omnis populus*

1. Il est un fait de langue sur lequel les sermons ne nous offrent rien de comparable au traité. L'expression *non tantum ... quantum (ei, etiam)*, caractéristique de celui-là, est absente de ceux-ci. Cette divergence sera-t-elle suffisante pour ouvrir une brèche dans l'unité attestée par ailleurs ? Le *Liber* étant postérieur aux sermons, ayant été écrit en Italie, et répondant à une volonté littéraire, il sera toujours possible de rendre compte de ce désaccord.

garet, seductusque postea per mulierem, oculos simulque uirtutem capitis perdidisset, posteaquam cognouit in opprobrium suum omnes illos *conuenisse* ad templum idolorum suorum eosque magnificare deos suos *quod eis tradiderant acerrimum inimicum suum, cum crescente coma capitis eius ei creuisset et uirtus, a puero qui sibi ducatum praebebat, ut sibi manum porrigeret petiit, seque ad illud templum duci poposcit. Ad quod cum peruenisset, columnas duas supra quas totum illud aedificium ferebatur, singulis manibus singulas apprehendens, ruina se simul et illos uoluit opprimi ne laudes daemonum in contumeliam Dei sui a quoquam libenter pateretur audiri.*

*Temp. barb. I (PL 40, 702).*

Ces deux développements adaptent le même épisode biblique à des propos différents (lutte contre le paganisme dans *Temp. barb. I*, typologie de la Passion dans le *Liber*) ; ils présentent des concordances d'expressions qui sont d'autant plus frappantes que rien sur ce point ne vient de l'Écriture. De la comparaison, il ressort que le premier récit s'écarte assez considérablement du texte scripturaire (Samson demandant à l'enfant de le conduire au temple et

ille *conuenerat dare laudes et uictimas diis suis quod eis acerrimum suum tradiderant hostem; illic positus puero qui sibi ducatum praebebat, ut eius manibus columnas supra quas totum illud aedificium ferebatur, traderet imperauit. Quas singulas singulis manibus apprehendens, inuocato deo semel se adhuc confirmari petit; atque ... plures Samson occidit in morte sua quam occiderat in uita sua.*

*Liber II, ch. XXII, 47, l. 9 s.*

saisissant lui-même les colonnes) : il a dû être fait de mémoire par le sermonnaire. Le second, tout à fait conforme à *Jud. 16*, a été refait après lecture nouvelle du *Livre des Juges*. Nous pensons que seule une identité d'auteur peut rendre compte des similitudes formelles aussi précises dans un schéma de narration aussi différent.

A propos du *Contre Iud.* dont Nock a révoqué en doute la parenté avec le *Liber*<sup>1</sup>, nous ferons remarquer que ce sermon donne *in extenso* et sous une forme suivie les deux pièces sibyllines (Acrostiche et Centon d'Augustin) qui, nous l'avons vu plus haut<sup>2</sup>, sont utilisées intégralement, mais en un découpage nouveau, par l'auteur du *Liber*. Dans les deux cas, l'explication grecque de l'Acrostiche est indiquée selon saint Augustin<sup>3</sup> ; dans les deux cas, on relève une importante variante au texte du centon de ce dernier<sup>4</sup>. Par ailleurs, P. Courcelle (*R.E.A.*, 59, 1957, p. 297, n. 1) a fait valoir que la même interprétation chrétienne de la *IV<sup>e</sup> Bucolique* se trouve dans le *Liber* (III 5, 18) et dans *Contra Iud.* 15 (*PL* 42, 1126) qui a eu une influence si considérable au Moyen Age et est à la source de la citation, courante pendant toute cette époque, du vers : *Iam noua progenies caelo demittitur alto*<sup>5</sup>. Enfin ne conviendrait-il pas de voir, dans cette phrase du même sermon : *Quod si uelim ex Lege et Prophetis omnia quae de Christo dicta sunt colligere, facilius me tempus quam copia deserit* (*Contra Iud.* 13, *PL* 42, 1125), l'indication que le sermonnaire africain songeait déjà à composer une sorte

1. *Vigil. Christ.* 3, 1949, p. 50 ; p. 54.

2. Cf. *supra*, p. 58.

3. *Contra Iud.* 16 (*PL* 42, 1126) et *Liber* (II 90, 23).

4. La variante *sensibus* (au lieu de *mentibus* du texte de la *Cité de Dieu*), signalée plus haut dans le *Liber* (cf. p. 59, n. 2) se retrouve dans les mss du *Contra Iud.* d'après les indications des éditions (*PL* 42, 1127).

5. Comme l'a montré K. STRECKER, *Studi Medievali* 5, 1932, p. 167-186.

de recueil de *testimonia* sur la préfiguration du N.T. par l'A.T., projet que plus tard les loisirs de l'exil lui permirent de mettre à exécution ?

Ainsi il nous paraît vraisemblable d'admettre, conformément aux vues de G. Morin et de Franes, que le *Liber* a été écrit, au soir d'une vie de combat pour la défense de l'orthodoxie, dans la mélancolie d'un exil imposé, par l'ancien diacre correspondant d'Augustin, Quodvultdeus, devenu évêque de Carthage quelques années après la disparition de son maître. Cet homme d'une grande modestie, pourvu d'une culture littéraire honnête, tout nourri des Écritures et des œuvres de saint Augustin, n'était sans doute pas un esprit original, mais il était animé d'une foi profonde. Il avait dû faire face aux épreuves de l'invasion barbare et de la propagande arienne. Il avait eu, alors, une activité de sermonnaire dont subsistent d'importants vestiges, une douzaine d'homélies pseudo-augustiniennes, étroitement apparentées entre elles et avec le *Liber* par la pensée, la manière, l'expression<sup>1</sup>.

1. Il n'est pas possible ici d'ouvrir le dossier des quelques autres sermons pseudo-augustiniens dont G. Morin et Franes ont envisagé d'admettre aussi l'attribution à Quodvultdeus (cf. FRANES, *o. c.*, p. 79-90, « Sieben noch unsichere Predigten »). Il s'agit de trois homélies publiées par G. Morin d'après le ms. 4096 de Wolfenbüttel (cf. *supra*, p. 89, n. 1) : *De dominica oratione III*, p. 181-186 ; *De quarta feria Paschae*, p. 191-196 ; *De Natale Sanctarum Perpetuae et Felicitatis*, p. 196-199 ; du sermon *De Ascensione domini* (publié par le même savant dans *Rev. Bénéd.* 29, 1912, p. 253-256) ; d'un autre petit sermon publié la même année sur *Gal. 5*, 16-26 (*ib.*, p. 466-467) ; des deux sermons A. Mai 95, *In Octavis Paschae* (*Nova Patrum Bibl.* I, p. 187-191) et 126 (*ib.* p. 289-298). Ces attributions sont des plus douteuses, selon les critiques mêmes qui les ont envisagées. Le *Liber* ne nous a fourni aucun parallèle significatif avec tous ces sermons *dubii* de Quodvultdeus. En revanche, nous serions tout disposé à admettre l'attribution à notre Quodvultdeus du sermon pseudo-augustinien *De quatuor uirtutibus caritatis* (App. n° 106, *PL* 39, 1952-1957), proposée par Dom C. LAMBOT (« Critique interne et sermons de Saint Augustin », dans *Studia Patristica* I, Berlin 1957,

p. 122-123). Les raisons alléguées par ce savant sont très générales, et d'ordre littéraire. De fait, on trouve dans ce sermon des concordances frappantes avec le *Liber* : similitudes d'expressions, d'idées ; goût pour les citations d'auteurs profanes (Salluste) ; complaisance dans certains symbolismes (celui des quatre points cardinaux, par ex.) ; familiarité avec les Écritures (l'auteur dit les avoir apprises *ab infantia*). D'autre part, la tradition manuscrite confirme la parenté d'origine de ce sermon avec les autres sermons revendiqués pour Quodvultdeus : il figure en effet, dans de nombreux mss, entre *De symb. IV* et *De cantico nouo*.

## LE TEXTE

**Les éditions imprimées** La première édition du *Liber promissionum*, à notre connaissance, est celle que procura à Bâle, en mars 1538, le célèbre libraire Heinrich Petri. Elle reproduit, avec quelques aménagements de présentation, un manuscrit ancien, mais très incomplet, qui avait été communiqué à l'éditeur par le jurisconsulte Justin Gobler, le ms. de Trèves. Avec son texte mutilé et anonyme (*auctore non certo, sed, ut apparet, sancto, qui uixit ante noningentos annos*, dit simplement le titre), cette édition n'a joué aucun rôle dans l'histoire de notre traité. Elle ne semble avoir été connue, elle n'a en tous cas été utilisée par aucun des éditeurs successifs. L'accès direct au *Treuirensis* 36 (cf. *infra*), que nous avons eu la chance de conserver, peut nous dispenser encore d'y recourir.

L'année suivante, pour la première fois, le *Liber* parut intégralement : il occupait la place d'honneur (les 123 premières pages) dans l'édition complète des œuvres de saint Prosper d'Aquitaine que le libraire Sébastien Gryphe publia à Lyon en 1539 sous ce titre : « *Diui Prosperi Aquitanici, Episcopi Regiensis, opera accurata uelustorum exemplarium collatione per uiros eruditos recognita.* » La ville de Reggio (d'Emilia) avait suscité, et sans doute payé, cette belle publication en l'honneur de celui qui, selon une légende ardemment défendue par le philologue Antonio Flaminio dans la *Vita Prosperi* initiale, passait pour avoir été un de ses plus illustres évêques. Quel — ou quels — manuscrit(s) l'officine de Gryphe a-t-elle utilisé(s)

pour présenter au public le texte de ce *Liber* qualifié par A. Flaminio de *luculentum opus*? Aucun renseignement précis ne nous a été laissé sur ce point. Mais de plusieurs indices, et surtout de la comparaison avec le texte du ms. d'Oxford (*B*), originaire de la cathédrale de Reggio, on peut conclure avec une grande vraisemblance que le libraire lyonnais a eu sous les yeux soit *B* lui-même, soit plus probablement une copie de *B* qui lui avait été fournie en vue de cette édition<sup>1</sup>. Quel que soit le ms. utilisé, Gryphe ne l'a pas reproduit, tant s'en faut, avec une exactitude scrupuleuse. Des mélectures et autres fautes de toutes sortes se sont glissées dans son édition<sup>2</sup>. De surcroît, il ne s'est pas gêné pour corriger et amender son modèle, faisant porter son effort sur les références, qu'il a plusieurs fois rectifiées, sur la langue, qu'il a voulu ramener aux normes classiques, sur les citations bibliques, où il a substitué souvent un énoncé de la Vulgate à celui d'une « vieille latine ».

Ainsi défigurée par la chirurgie de l'émendation humanistique, le texte du *Liber* devait se maintenir à peu près sans changement jusqu'en 1711. Au xvi<sup>e</sup> et au xvii<sup>e</sup> siècle en effet<sup>3</sup>, les autres éditeurs des œuvres complètes de

1. On trouvera le détail de la démonstration dans la Préface du tome LX du *Corpus Christianorum* (à paraître). Dans cette partie de la présente Introduction, nous nous contentons de résumer les résultats auxquels nous a conduit notre enquête sur l'histoire du texte et la tradition manuscrite du *Liber*.

2. Ainsi l'incompréhension de VC (= *Viro clarissimo*) à D 9, 1, amène l'éditeur de 1539 à écrire *VI consule*, dotant ainsi Aspar d'un sixième consulat qui n'a rien de conforme à la vérité historique. Tillemont déjà avait soupçonné une infidélité au texte originel. Cf. FRANCES, *o. c.*, p. 38. — De même, la géographie n'est pas plus respectée que l'histoire : l'*Abaritana* (province d'Afrique) se métamorphose par l'œuvre du libraire lyonnais en *Mauritania*.

3. Éditions de Cologne (1540), de Louvain (1565), de Douai (1577), de Cologne (1609 et 1630). L'édition de Douai est reprise en 1677 dans la *Bibliotheca maxima Patrum* de Lyon.

Prosper se sont résignés à reproduire, en ce qui concernait du moins notre traité, le texte de Gryphe. Ni Jean Soteaux à Louvain en 1565, ni Jean Olivier à Douai en 1577, n'ont pu faire bénéficier le *Liber*, toujours maintenu en tête du corpus prospérien, d'une révision sur des manuscrits plus corrects : ils se sont bornés à des corrections et à des additions conjecturales<sup>1</sup>.

Une véritable révolution s'opère en 1711 quand Lebrun des Marettes et L. U. Mangeant donnent à Paris leur magnifique édition des *Opera omnia* de Prosper<sup>2</sup>. Précédé d'un avertissement qui entérinait les conclusions d'un siècle de critique sur son inauthenticité, le *Liber* y était relégué parmi les *spuria* en appendice. Mais le texte avait été l'objet d'une révision attentive : outre le secours des *editiones antiquae* — qui, reposant toutes sur l'édition de Lyon<sup>3</sup>, n'ont pu leur servir qu'à faire justice de quelques conjectures —, ces éditeurs ont eu le mérite d'utiliser un témoignage nouveau. Il s'agissait d'un ms. de l'Abbaye de Saint-Rémi près de Reims (*R*), datant du ix<sup>e</sup> siècle et sans doute d'origine germanique<sup>4</sup>. Certes ils n'avaient pas eu sous les yeux ce *codex Remigiano-Remensis* et s'étaient contentés des notes qu'un moine de l'Abbaye leur avait envoyées après collation. Mais ils purent en tirer d'appré-

1. Dans sa préface, J. Soteaux reconnaît que le texte du *Liber* est souvent fautif et mutilé ; mais, poursuit-il, n'ayant pas eu d'exemplaire plus correct à sa disposition, il n'a rien voulu changer par conjecture. Toutefois il introduit entre crochets quelques additions conjecturales. A la mise entre crochets, J. Olivier substitue l'italique. Ces dispositions typographiques disparaissent dans les éditions postérieures. Les conjectures propres de J. Olivier sont peu nombreuses et manquent de bonheur.

2. Cf. L. COUTURE, « Saint Prosper d'Aquitaine », dans *Bulletin de Littérature Ecclésiastique*, 1900, p. 276-277.

3. L'édition de Heinrich Petri n'avait pas été connue des éditeurs parisiens de 1711.

4. *Scriptus... nono saeculo opera Leuiberti et Adeloldi monachorum*, selon les éditeurs qui se réfèrent au moine autour de la collation du ms.

ciables ressources. Ce témoin, qui n'appartenait pas à la famille du ms. d'Oxford<sup>1</sup>, leur apporta la solution de plusieurs *loci desperati*, et le texte du *Liber* se présentait pour la première fois avec un apparat alimenté par les variantes de *R* et des éditions précédentes. Malheureusement, faute de s'insérer dans un contexte de tradition manuscrite, le témoignage de *R* n'a pu être mis à contribution avec toute l'efficacité que requiert une édition critique. Le *Remigiano-Remensis* étant aujourd'hui perdu, détruit probablement dans l'incendie de 1774, le seul intérêt véritable que peut présenter l'édition parisienne de 1711, c'est de nous en avoir conservé les leçons<sup>2</sup>.

Après Lebrun des Marettes et Mangeant, aucun éditeur ne devait plus être tenté par le *Liber*. L'abbé Migne, en 1846, puis en 1861, dans sa *Patrologie* (PL 51, 753-838), reproduisait sans changement notable<sup>3</sup> le texte qui avait été établi et fixé un siècle et demi auparavant. On comprend qu'un érudit comme Paul Capelle qui, voulant utiliser le *Liber* dans son dossier des citations africaines du Psautier, eut la curiosité de se reporter aux manuscrits existants, ait lancé un véritable cri d'alarme. « Dans l'état actuel de son texte, écrivait-il du *Liber* en 1913, il est d'une utilisation périlleuse<sup>4</sup>. »

**Les manuscrits** Les manuscrits du *Liber*, malheureusement, ne sont pas fort nombreux. A notre connaissance, il n'en existe aujourd'hui

1. *B* appartient à la famille de *y*, *R* à la famille de *x*. Cf. *infra*.

2. Sans doute ne pouvons-nous que très imparfaitement reconstituer le texte de *R* d'après l'édition parisienne. Tous les écarts fautifs de ce ms. n'avaient pas dû être notés. D'autre part, nous avons pu observer que des erreurs s'étaient glissées dans la transmission et l'utilisation de ces notes.

3. Sauf toutefois des défaillances nombreuses, de petites omissions, et, dans l'édition de 1861, une correction que rien, selon nous, ne justifie.

4. *Psautier latin d'Afrique*, p. 233.

que six, dont trois d'ailleurs sont incomplets ou présentent d'importantes lacunes. Nous avons pu les classer en trois familles<sup>1</sup>. Ces trois rameaux de la tradition paraissent correspondre à la répartition géographique des témoins.

*Rameau français* Le *codex Hispalensis* 101, ms. de *H* la bibliothèque Colombine à Séville<sup>2</sup>, en minuscule caroline, qu'on peut dater de la fin du ix<sup>e</sup> siècle et tenir pour originaire d'un *scriptorium* du centre de la France<sup>3</sup>, est indépendant du reste de notre tradition. Il doit dériver de l'archétype  $\omega$  par

1. Une première tentative de classement avait été faite par Paul CAPELLE, *o. c.*, p. 227-233. Mais deux témoins importants, *B* et *H*, étaient restés inconnus de lui; et il n'avait appris qu'au dernier moment l'existence de *W*. Nous avons collationné ces six mss, soit directement (pour *G*), soit sur des microfilms dont la plupart nous ont été obligeamment procurés par l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes. Qu'il nous soit permis ici d'en remercier M<sup>lle</sup> Vielliard.

2. L'existence de ce ms., omis dans les registres et inventaires publiés de la Colombine, n'a été connue que récemment, par l'étude que lui a consacrée M. Tomas MARIN dans *Hispania Sacra* 12, 1959, p. 165-189. Il nous est agréable ici d'exprimer notre gratitude à M. Marin qui s'est employé à hâter pour nous l'exécution d'un microfilm de ce ms. et a bien voulu, sur notre demande, vérifier plusieurs lectures. Nous tenons à remercier aussi toutes les personnes dont l'aide, en ces circonstances, nous a été précieuse, en particulier Dom E. Dekkers, qui nous a signalé le premier l'existence de cet *Hispalensis*, M. J. Fontaine dont l'entremise et les conseils nous ont aidé à tirer rapidement et efficacement parti du nouveau témoin, M. B. Bischoff qui nous a donné, avec la plus extrême obligeance, son avis autorisé sur la date et l'origine de *H* et a bien voulu nous préciser, à cette occasion, celles des autres mss du *Liber*.

3. Selon B. Bischoff qui le daterait volontiers du troisième ou quatrième quart du ix<sup>e</sup> siècle, et le tient pour originaire d'un *scriptorium* situé dans la région entre Auxerre et Lyon (renseignement donné par lettre). Selon T. MARIN (*l. c.*, p. 181 s. et 189), *H* serait de la fin du ix<sup>e</sup> siècle ou du début du x<sup>e</sup>; il proviendrait peut-être du Nord de l'Italie.

une série d'intermédiaires sur l'un desquels s'est exercée l'activité correctrice d'un *librarius* féru de la Vulgate. Néanmoins le texte de *H* est d'une importance capitale. Il est regrettable qu'il nous fasse défaut pour toute la fin du *Liber* (depuis *praesentia neque*, au milieu du ch. 34 de la *Pars* III).

Tous nos autres mss remontent à un ancêtre commun  $\psi$ .

*Rameau italien* Parmi eux, *T* et *B* constituent une (*y*) famille bien caractérisée. D'âge différent, mais originaires l'un et l'autre d'Italie<sup>1</sup>, ils présentent le *Liber* associé aux *Versus Sibyllae*<sup>2</sup>, et un texte très étroitement apparenté.

*T* Le *codex Treuirensis* 36 est un précieux manuscrit en parchemin de la bibliothèque municipale de Trèves<sup>3</sup>. Écrit en onciale tardive et daté par son copiste même de l'année 692 de la Passion du Christ (= 719), il est malheureusement mutilé : font défaut toute la fin de la *Pars* I (depuis *omnes actiones*, au début du ch. XXXIII) et la *Pars* II (jusqu'à quelques lignes de la fin, *constitutis*). Très proche du commun ancêtre  $\psi$ ,

1. En ce qui concerne la provenance du ms. de Trèves, B. BISCHOFF, dans une étude déjà ancienne (« Die lateinischen Uebersetzungen und Bearbeitungen aus den Oracula Sibyllina », dans *Mélanges de Ghellinck*, I, p. 124) hésitait entre Italie et Sud de la France. Il a bien voulu nous écrire qu'il souscrivait aujourd'hui au jugement de E. A. LOWE, lequel, dans ses *Codices Latini Antiquiores* IX (Oxford 1959), n° 1367, donne une description de ce ms. en indiquant, d'après des critères paléographiques, qu'il a été écrit en Italie, probablement dans le Nord.

2. Sur ce centon sibyllin, voir B. BISCHOFF, *o. c.*, p. 124-125, et A. KURFESS, « Alte lateinische Sibyllenverse », dans *Theolog. Quartalschr.* 133, 1953, p. 80-96.

3. Description dans M. KEUFFER, *Beschreibendes Verzeichnis der Handschriften der Stadtbibliothek zu Trier*, I, Trier 1888, p. 38-39; et dans E. A. LOWE, *C.L.A.*, IX, n° 1367.

il nous apporte, pour un peu plus de la moitié de l'ouvrage, un témoignage du plus haut prix.

**B** Le *codex Oxoniensis* (Bodl. Canon. patr. lat. 184) est un ms. en minuscule caroline de la Bodléienne qui provient de la bibliothèque de la cathédrale de Reggio (d'Emilia) et date vraisemblablement du milieu du x<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. C'est d'après ce ms. ou, plus certainement, une copie de ce ms. qu'a été faite l'édition lyonnaise, comme nous l'avons vu plus haut. Le texte comporte un certain nombre de fautes particulières, passées de là dans l'édition de Gryphe. La comparaison avec *T* permet aussi de repérer quelques traces d'altération des énoncés scripturaires sous l'influence de la Vulgate. Mais cette tendance est ici beaucoup moins accusée que dans le troisième rameau de la tradition.

**Rameau germanique** Ce rameau est représenté par trois mss *G*, *P* et *W*, provenant de pays (*x*) germaniques et très apparentés par la forme de leur texte. Ils dérivent sans doute d'un ancêtre *x* qui, outre des corruptions dues à l'étourderie, la négligence ou l'émendation abusive, avait été marqué par la science biblique d'un *librarius* trop plein du souvenir de la Vulgate.

**G** Le *codex Sangallensis* 185 est un ms. en minuscule caroline de la Stiftsbibliothek de Saint-Gall, qui a été écrit sur place à la fin du viii<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Son texte doit

1. Description dans H. O. COXE, *Catalogi Codicum Manuscriptorum Bibliothecae Bodleianae, Pars III, Cod. graecos et latinos canonicianos complectens*, Oxford 1854, p. 394. D'après les indications de cet ouvrage, le ms. serait du début du x<sup>e</sup> siècle. B. Bischoff pense qu'il est du milieu (renseignement donné par lettre).

2. Description très détaillée, avec fac-similé des p. 60 et 172, dans LOWE, *C.L.A.*, VII (Schweizerland), Oxford 1956, n° 912. Cette notice est due à la collaboration de B. Bischoff.

avoir été le reflet fidèle de celui de l'ancêtre de la présente famille (*x*).

**P** Le *codex Vaticanus Palatinus lat.* 237, en minuscule caroline également, appartient à la bibliothèque vaticane<sup>1</sup>. Mais, d'après B. Bischoff<sup>2</sup>, il a, sans aucun doute, été écrit à l'abbaye de Fulda dans le second quart du ix<sup>e</sup> siècle. Porteur d'un texte malencontreusement corrigé et plusieurs fois altéré sous l'influence de la Vulgate, il paraît bien avoir été l'ancêtre du ms. suivant.

**W** Le *codex Guelferbytanus* 18.4 Aug 2<sup>o</sup> est un ms. en minuscule de la bibliothèque de Wolfenbüttel, originaire d'Allemagne et datant du xi<sup>e</sup> ou xii<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Il comporte des lacunes considérables, héritées de son modèle direct<sup>4</sup>. Son texte, très proche parent de celui de *P* dont un ou deux intermédiaires doivent le séparer, n'en a pas moins une physionomie originale. Ses désaccords avec les autres témoins s'expliquent en général par une tendance à la correction d'un texte réputé inintelligible, par une volonté de raccourcir l'énoncé, par un recours fréquent à la Vulgate pour les citations de l'Écriture. Mais dans plusieurs cas aussi, on est obligé d'admettre l'hypothèse d'une tradition contaminée : *W* reflète un élément étranger

1. Description dans A. REIFFERSCHIED, *Bibliotheca patrum latinorum italica*, I, Wien 1870, p. 310-311.

2. Renseignement donné par lettre.

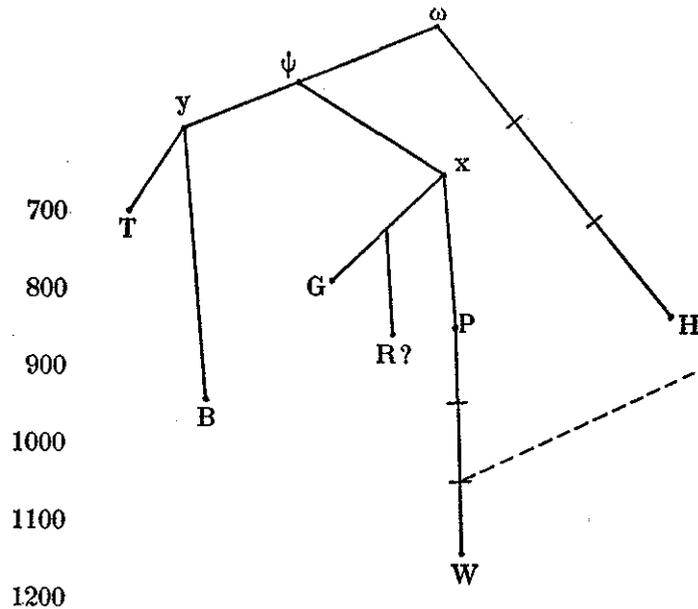
3. Description dans O. v. HEINEMANN, *Die Handschriften der Herzoglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel*, 1895, II, 2, p. 222-223. Notre ms. y est indiqué du x<sup>e</sup> siècle. En septembre 1958, le bibliothécaire, le Dr Butzmann, a bien voulu sur ma demande procéder à un nouvel examen du ms. ; il le daterait plus volontiers, m'a-t-il écrit, du xi<sup>e</sup> siècle. B. Bischoff le considère comme étant de la première moitié du xii<sup>e</sup>. Sur l'origine allemande de ce témoin, ces deux savants sont d'accord.

4. Manquent les ch. VII à IX, XI à XXXI, XXXIV, XXXVI de la *Pars III* ; le début du ch. XX et la fin du ch. VI du *Dim. Temp.*

au reste de notre tradition. Ce qui fait que, souvent suspect, son témoignage ne peut être négligé.

(R) Au texte du groupe *GPW* se rattache indéniablement celui du *Remigiano-Remensis* aujourd'hui perdu (cf. *supra*) et qui était, lui aussi, d'origine germanique<sup>1</sup> Mais dans l'état limité et fragmentaire de notre information, on ne peut que de façon très hypothétique essayer de préciser son rapport à *x*. Il paraît avoir été assez proche parent de *G*, son texte cependant était plus corrompu.

Nos conclusions sur les rapports des différents mss du *Liber* peuvent se résumer dans le stemma suivant.



1. Comme on peut le déduire des noms des copistes. Voir *supra*, p. 116, n. 4.

L'archétype  $\omega$  que nous atteignons par ces six mss ne doit pas être antérieur au VI<sup>e</sup> siècle. Comme  $\psi$  et *T*, il était écrit en onciale, et cet exemplaire portait un texte déjà passablement altéré et interpolé.

Ainsi, on le voit, le *Liber promissionum* a beaucoup souffert dans sa transmission manuscrite. Le texte en a été souvent maltraité par la manie correctrice des copistes. La base sur laquelle on peut espérer le reconstituer reste bien étroite.

Aucune des éditions imprimées du **La présente édition** *Liber* (à l'exception de l'édition de Paris pour les variantes de *R*) ne se rattachant à une tradition manuscrite différente de celle que nous avons conservée, nous nous sommes appuyé exclusivement sur le témoignage des mss. La définition des rapports entre les familles, telle que nous l'avons présentée plus haut, les jugements que nous avons portés sur ces différents états du texte, nous ont guidé dans le choix des leçons : l'accord de *H*, *T*, *B* ou, en l'absence de *T*, celui de *H* et *B* contre *G*, *P*, *W*, (*R*), garantit en général le meilleur texte ; de même l'accord de *H* et de *G*, *P*, *W*, (*R*), contre *T*, *B*, ou *B* seul, sauf cependant dans le cas des citations scripturaires. Pour ces dernières d'ailleurs, nous avons systématiquement accordé grand crédit aux variantes qui différaient de la Vulgate. Là où le texte de  $\psi$  nous a paru défectueux, nous avons essayé de l'améliorer en nous aidant des conjectures de nos prédécesseurs, ou par nos propres moyens : quand nous l'avons fait, c'est toujours en tenant compte de l'usage de notre anonyme et de ses habitudes stylistiques. Nous avons fait porter une partie de notre effort sur la ponctuation qui, trop souvent négligée par les précédents éditeurs, avait amené chez eux des présentations très fautives du texte. En cas de désaccord entre *H* et les mss de la famille de  $\psi$ , nous avons le plus souvent préféré la leçon de ce dernier groupe : nous avons

tenu compte de l'éloignement de *H*, ms. de la fin du ix<sup>e</sup> siècle, par rapport à l'archétype, et des diverses corrections qu'avait subies son texte. Là où ce témoin nous faisait défaut, et en cas de divergence entre *x* et *y*, nous avons donné la préférence au second, qui paraît bien avoir conservé un texte plus pur. Enfin, dans un petit nombre de cas, nous avons retenu des leçons isolées du ms. contaminé *W*.

Nous présentons ici le texte avec un appareil critique limité à nos interventions, et à celles de nos prédécesseurs que nous avons adoptées, sur le texte des mss (corrections, additions, retranchements, indications de lacunes). Nous réservons l'apparat critique complet à l'*editio maior* qui prendra place dans le tome LX du *Corpus Christianorum*. Toutefois nous indiquons en note certaines variantes importantes et donnons quelquefois la justification de notre choix comme de certaines de nos corrections<sup>1</sup>.

**La traduction** Le *Liber promissionum* n'avait jamais encore été traduit dans notre langue. Depuis la Notice de Schoenemann qui, en 1794, ne signalait qu'une traduction italienne ancienne<sup>2</sup>, il ne semble pas qu'en aucune langue, cet ouvrage ait suscité de traduction. Celle que nous présentons n'a pas cherché à dépasser son modèle en élégance ; c'est à l'exactitude seule qu'elle a visé. Pour les très nombreuses citations scripturaires, tout en nous inspirant plus d'une fois de la *Bible de Jérusalem*, nous avons toujours essayé de rendre le sens que l'auteur du *Liber* prêtait à ces passages. Entre

la Bible qu'il lisait et celle que les biblistes contemporains mettent à notre disposition, il y a, cela va sans dire, quelque différence. Nous sommes loin aussi de la façon dont il la lisait, isolant les phrases de leur contexte, les soumettant à des associations, à des rapprochements, dont l'écrivain sacré n'avait pas eu conscience. Il nous a donc fallu traduire les *testimonia* scripturaires de notre traité en tenant rigoureusement compte des significations que son auteur percevait. Ailleurs, nous avons cherché, autant que possible, à rendre claire une expression elliptique, condensée ou touffue. Dans des passages d'une meilleure veine, nous avons fait de notre mieux pour rendre sensibles au lecteur français certaines qualités oratoires que l'écrivain avait su donner à son style : nous ne nous flattons pas d'y avoir réussi.

1. En ce qui concerne l'orthographe, nous avons pris pour base celle des mss les plus anciens : *T* et, en l'absence de son témoignage, *G*. C'est ainsi que nous avons généralisé le *i* (au lieu de *y*) dans les mots *marlyr*, *mysterium*, *mysticus*, etc., comme le font ces mss.

2. *Senienze di S. Prospero sopra le Promissioni e Predizioni di Dio, tradotte da Giulio Folco*, Roma 1586. Cette traduction ne nous a pas été accessible.

## INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Cet index ne comporte que les ouvrages ou articles ayant trait directement au texte, à l'auteur ou à un passage du *Liber Promissionum*.

ANTELMY, J., *De ueris operibus SS.PP. Leonis Magni et Prosperi Aquilani dissert. crit.*, Paris 1689.

BISCHOFF, B., « Die lateinischen Uebersetzungen und Bearbeitungen aus den Oracula Sibyllina » (= *Mélanges J. de Ghellinck*, t. I, Gembloux 1951, p. 121-147).

BRAUN, R., « Un témoignage littéraire méconnu sur l'Abaritana prouincia », dans *Revue Africaine* 103, 1959, p. 114-116.

CAPELLE, Paul, *Le texte du Psautier latin en Afrique* (= *Collectanea biblica latina* IV, Rome 1913).

COURCELLE, Pierre, « Commodien et les invasions du v<sup>e</sup> siècle », dans *Revue des Études Latines* 24, 1946, p. 227-246.

— « Écrivains chrétiens et littérature de basse époque », dans *Actes du Congrès de Grenoble de l'Association Guillaume Budé*, Paris 1949.

— *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques*, Paris 1948.

— « Les exégèses chrétiennes de la Quatrième Églogue », dans *Revue des Études Anciennes* 59, 1957, p. 294-319.

- *Les lettres grecques en Occident, de Macrobe à Cassiodore*, 2<sup>e</sup> éd., Paris 1948.
- « Les Pères de l'Église devant les enfers virgiliens », dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Age* 30, 1955, p. 5-74.
- COURTOIS, Chr., *Les Vandales et l'Afrique*, Paris 1955.
- *Victor de Vila et son œuvre*, Alger 1954.
- COUTURE, Léonce, « Saint Prosper d'Aquitaine », dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 1900, p. 269-282, et 1901, p. 33-49.
- DEBBASCH, Y., « *Colonia Iulia Karthago*. La vie et les institutions municipales de la Carthage romaine », dans *Revue historique de droit français et étranger* 1953, p. 34-53 et 335-377.
- DELEHAYE, H., « Saint Almachius ou Télémaque », dans *Analecta Bollandiana* 33, 1914, p. 421-428.
- DIESNER, H. J., « Zur Datierung des Briefes 220 und anderer Spätschriften Augustins », dans *Forschungen und Fortschritte* 35, 1961, p. 281-283.
- FRANSES, P. D., *Die Werke des hl. Quodvultdeus, Bischofs von Karthago*, München 1920 (Inauguraldissertation).
- HELM, R., Article *Prosper*, dans *P.W.* 23, I (1957), c. 880-897.
- HEURGON, Jacques, « Sur un sou d'or attribué à Arcadius », dans *Bulletin de la société française de numismatique* 15, 1960, p. 421.
- JANNACCONE, S., *La dottrina eresiologica di S. Agostino*, Catania 1952.
- KAPPELMACHER, A., « Echte und unechte Predigten Augustins », dans *Wiener Studien* 49, 1931, p. 89-102.

- KENT, J. P. C., « Auream monetam ... cum signo crucis », dans *The Numismatic Chronicle* VI, 20, 1960, p. 129-132.
- LABBE, Ph., *De scriptoribus ecclesiasticis quos alligit... R. Bellarminus philologica et historica dissertatio*, 2 vol. Parisiis 1660.
- LAMBOT, G., « Critique interne et sermons de saint Augustin », dans *Studia Patristica* I (= *Texte und Untersuchungen* 63), Berlin 1957, p. 112-127.
- LE NAIN DE TILLEMONT, Sébastien, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, 16 vol., Paris 1693-1712.
- MARIN, Tomas, « Un nuevo codice carolino (Biblioteca Colombina Ms. 101) », dans *Hispania Sacra* 12, 1959, p. 165-189.
- MORIN, Germain, « Le dragon du forum romain. Sa légende et son histoire », dans *Revue Bénédictine* 31, 1914, p. 321-326.
- « Pour une future édition des opuscules de saint Quodvultdeus, évêque de Carthage au v<sup>e</sup> siècle », *ibid.* p. 156-162.
- MUELLER, L. G., édit. de AUGUSTIN, *De haeresibus* (text with transl. introd. and commentar) = *Patristic Studies* XC, Washington 1956.
- NOCK, A. D., « Two Notes : 1) The Asklepius and Quodvultdeus », dans *Vigiliae Christianae* 3, 1949, p. 48-55.
- NORIS, H. de, *Historia pelagiana*, Patavii 1673.
- SCHEPENS, P., « Les œuvres de saint Quodvultdeus », dans *Recherches de science religieuse* 13, 1923, p. 76-78.
- « Un traité à restituer à Quodvultdeus, évêque de Carthage au v<sup>e</sup> siècle », *ibid.* 10, 1919, p. 230-243.

- SIMONETTI, M., « Studi sulla letteratura cristiana d'Africa in eta vandolica », dans *Rendiconti dell'Istituto Lombardo, Classe di lettere*, 83, 1950, p. 407-424.
- STRECKER, K., « Iam noua progenies caelo demittitur alto », dans *Studi medievali*, 5, 1932, p. 167-186.
- VALENTIN, L., *Saint Prosper d'Aquitaine*, Toulouse 1900 (Thèse de doctorat, Bordeaux).
- VOGELS, H. J., *Untersuchungen zur Geschichte der latein. Apokalypse-Uebersetzung*, Düsseldorf 1920.

## CONSPECTVS SIGLORVM

- 
- H* Hispalensis (Bibliothecae Columbinae, 101), saec. IX exeuntis.
- T* Treuirensis 36, anno 719.
- B* Oxoniensis (Bibliothecae Bodleianae, Canon. patr. lat. 184), saec. X iam medii.
- G* Sangallensis 185, saec. VIII exeuntis.
- P* Palatinus Vaticanus latinus 237, saec. IX.
- W* Guelferbytanus 18.4 Aug 2<sup>o</sup>, saec. XI uel XII ineuntis.
- R* lectiones ex codice Remigiano-Remensi, saec. IX, in editione Mangeantiana seruatae.
- ω* consensus omnium codicum existentium, qui quidem textus locum non omittunt.
- Pet.* editio Henrici Petri, Basileae, anno 1538.
- Gry.* editio Sebastiani Gryphii, Lugduni, anno 1539.
- Sot.* editio Ioannis Sotellii, Lovanii, anno 1565.
- Mang.* editio L. V. Mangeantii, Parisiis, anno 1711.
- edd.* consensus omnium inde a Gryphio editorum.
-

## PROLOGVS

Paulus dicit apostolus : *Neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat, sed qui incrementum dat, Deus.* In hac igitur agricultura caelestis et regalis patrimonii quam excoluerunt apostoli, patriarchae et prophetae, inter  
5 ceteros dominicos canes ipse catellus, dum limites circumeo, ex diuinis scripturis duce gratia CLIII capitula uenando confeci ; in quibus sunt promissiones Dei CIII, praedicta L, distributa hoc modo : populus ante legem promissiones quas credendo uidit et uidendo credidit habuit XIX ;  
10 quas credidit et populo post se uidendas reliquit, VI ; praedicta quae uidit, XII, quae credidit, III. Populus sub

1. Même citation, même image dans le sermon *De IV feria* attribué à Quodvultdeus (PL 40, 685-687). Cf. FRANCES, *Die Werke des hl. Quodvultdeus*, p. 40. Cette expression figurée, d'origine scripturaire, a connu une grande faveur chez les Pères. Cf. JÉRÔME, *Epist.* 129, 2 ; PROSPER, *De uocat. gent.* I, 23 ; PAULIN DE NOLE, *Epist.* 39, 3, etc.

2. L'image des *dominici* (ou *domini*) *canes* pour désigner les « pasteurs » des fidèles, avec lesquels le Christ chasse, ou dont les aboiements mettent en fuite les bêtes nuisibles au troupeau, revient dans II, ch. 18 (34,22 s.) (exégèse de Ps. 67, 24, rapproché de l'épisode de Gédéon) et dans la Conclusion, G, ch. 13, (16, 7 s.) Cf. aussi I, ch. 36, (51,10) à propos de la Cananéenne de *Matth.* 15, 27 (le *catellus* du Prologue vient d'ailleurs de ce passage). Quodvultdeus paraît avoir aimé cette image, on la retrouve dans le sermon *De Symbolo IV: Non quiescit pastor (= Christus) clamare, non sinit etiam suos canes tacere* (PL 40, 667). Il est même, semble-t-il, le premier à employer l'expression de *dominici (domini) canes*, que Grégoire le Grand a reprise et à laquelle le Moyen Age devait donner une applica-

## PROLOGUE

L'apôtre Paul dit : « Ni celui qui plante n'est quelque chose, ni celui qui arrose, mais celui qui donne la croissance, Dieu. » (I *Cor.* 3, 7). Ainsi dans cette culture de notre céleste et royal patrimoine (cf. I *Cor.* 3, 9)<sup>1</sup>, à laquelle les apôtres, les patriarches et les prophètes se sont appliqués, moi qui ne suis qu'un petit chien parmi les autres chiens du Seigneur<sup>2</sup>, j'ai, parcourant nos limites, composé à cette chasse, sous la conduite de la grâce, cent cinquante-trois chapitres tirés des divines Écritures ; dans ce nombre figurent cent trois promesses de Dieu et cinquante prédictions, réparties de la façon suivante : le peuple avant la Loi a reçu dix-neuf promesses qu'il a vues en les croyant et crues en les voyant ; celles qu'il a crues et a laissées à s'accomplir après lui sous les yeux du peuple sont au nombre de six ; les prédictions qu'il a vues, au nombre de douze ; celles qu'il a crues, au nombre de trois. Les pro-

tion particulière en lui faisant désigner les frères Prêcheurs. Cf. P. MANDONNET, « Note de symbolique médiévale : Domini canes », dans *Saint Dominique*, Paris 1938, t. II, p. 69-81 ; et P. SCHEPENS, dans *Rech. Sc. Rel.* II, 1920, p. 371-373. Ce dernier a bien montré que le verset d'*Isaïe* (56, 10), sur les pasteurs d'Israël comparés à des chiens muets, a donné naissance, dès le IV<sup>e</sup> siècle, à ce symbole : cf. AMBROISE, *Hexam.* VI, 4, 17 (PL 14, 248) ; JÉRÔME, *In Is.* 56, 10 (PL 24, 544-545) ; et surtout AUGUSTIN, *Enarr. in Ps.* 67, 32 (CCL 39, p. 892-893) et *Epist.* 149, 10 (PL 33, 634-635). Ces derniers passages, où sont rapprochés *Is.* 56, 10, *Ps.* 67, 24 et 58, 15, *Jug.* 7, 7 et *Matth.* 15, 27, sont ceux qui ont le plus vigoureusement proposé à Quodvultdeus l'image, sinon l'expression, du *dominicus canis*.

lege promissiones quas credendo uidit et <uidendo> credit, XVIII; quam creditam post se uidendam reliquit, I; praedicta quae uidit, XIX; quae credit, II. Populus sub gratia promissiones habet XL: quas ante nos uidit, XXXII; nos quas uidimus et uidemus impleri, VII; et unam, finis mundi, quam omnes credimus. Dimidium temporis: praedicta quae in fide sunt, XII; quae uidimus, II; promissiones quae in fide <sunt> et in fine uenturae sunt, VI. XIII etiam gloriae sanctorum in fide sunt quia soli sancti eas percipient. Fiunt simul promissiones impletae LXXXIII, implendae XX; praedicta impleta XXXVIII, implenda XII. Quis igitur durus adhuc et ferreus sensus est qui dubitet impleri pauca cum tot iam cernat impleta?

12 uidendo *addidi*

19 sunt *addidi*

22 LXXXIII *scripsi*: LXXIII *H* LXXXIII *cell.* || XX *scripsi*: XXVIII *H* XVIII *cell.* || XXXVIII *scripsi*: XXXV  $\omega$

23 XII *scripsi*: XIX  $\omega$

1. Idée souvent développée par saint Augustin : cf. M. PONTET, *L'exégèse de S. Augustin prédicateur*, Paris 1947, p. 336. L'expression

messes que le peuple sous la Loi a vues en les croyant et crues en les voyant, sont au nombre de dix-huit; et il y en a une qu'il a crue et a laissée à s'accomplir après lui. Quant aux prédictions, il y en a dix-neuf qu'il a vues, et deux qu'il a crues. Le peuple sous la grâce a quarante promesses: trente-deux qu'il a vues avant nous, sept que nous avons vues et voyons s'accomplir, et une, relative à la fin du monde, que nous croyons tous. Pour le demi-temps, douze prédictions qui sont objet de foi, et deux que nous avons vues. Quant aux promesses qui sont objet de foi et doivent se réaliser à la fin, il y en a six. Treize également pour la gloire des saints sont objet de foi parce que seuls les saints en obtiendront la réalisation. Cela fait au total quatre-vingt-trois promesses accomplies et vingt qui doivent s'accomplir, trente-huit prédictions accomplies et douze qui doivent s'accomplir. Y a-t-il donc encore un esprit assez endurci et assez fermé pour douter de la réalisation de ces quelques-unes quand il en voit tant déjà réalisées<sup>1</sup>?

*sensus ferreus* se retrouve dans le sermon *De temp. barbar.* II (éd. Morin, p. 204, 157).

## CAPITVLA PRIMAE PARTIS LIBRI

## Prologus

- I. Promissio : creaturae, et in Adam et in Eua Christum et Ecclesiam.
- 5 II. Praedictio : in mandato contempto duas sequi mortis.
- III. Praedictio : diaboli sententiam eos manere qui eius fecerint uoluntates.
- IV. Praedictio : in maledicto mulieris sequi originale peccatum.
- 10 V. Praedictio : in Adam omnibus posteris labor, sudor et dolor.
- VI. Praedictio : in Cain et Abel duorum populorum, Christianorum et Iudaeorum.
- 15 VII. Praedictio : in diluio arca quae significauit ecclesiam.
- VIII. Praedictio : in tribus filiis Noe gentes quas Christus dominus sparsas uenit colligere.
- IX. Praedictio : in Heber gens Hebraea quae primatum Christiano populo tradidit.
- 20 X. Promissio : in Abrahae uocatione terram uiuentium Christiano populo futuram.
- XI. Promissio : in semine Abrahae multiplicari ut stellas populum Christianum.
- 25 XII. Promissio : in sacerdotio Abrahae regale ecclesiae sacerdotium.
- XIII. Promissio : in nominis perfectione qua in fide pater gentium est Abraham.

## CHAPITRES DE LA PREMIÈRE PARTIE DU LIVRE

## Prologue.

- I<sup>re</sup> Promesse : la Création : dans Adam et Ève (sont figurés) le Christ et l'Église.
- II<sup>e</sup> Prédiction : le mépris du divin commandement ; deux morts en sont la conséquence.
- III<sup>e</sup> Prédiction : la condamnation du diable : elle attend également ceux qui auront accompli ses volontés.
- IV<sup>e</sup> Prédiction : la malédiction de la femme : le péché originel en est la conséquence.
- V<sup>e</sup> Prédiction : Adam : labeur, sueur et douleur pour toute sa postérité.
- VI<sup>e</sup> Prédiction : Caïn et Abel : les deux peuples, celui des Chrétiens et celui des Juifs.
- VII<sup>e</sup> Prédiction : le déluge : l'arche qui a signifié l'Église.
- VIII<sup>e</sup> Prédiction : les trois fils de Noé : (en eux sont figurées) les nations que le Christ Seigneur est venu rassembler au milieu de leur dispersion.
- IX<sup>e</sup> Prédiction : Héber : (en lui est figurée) la nation hébraïque qui a transmis son primat au peuple chrétien.
- X<sup>e</sup> Promesse : l'appel d'Abraham : la terre des vivants appartiendra au peuple chrétien.
- XI<sup>e</sup> Promesse : la postérité d'Abraham : le peuple chrétien doit être aussi nombreux que les étoiles.
- XII<sup>e</sup> Promesse : le sacerdoce d'Abraham : (en lui est figuré) le sacerdoce royal de l'Église.
- XIII<sup>e</sup> Promesse : l'achèvement du nom d'Abraham : Abraham est le père des nations dans la foi.

- XIV. Praedictio : in circumcissione qua corde circumciditur Christianus.
- 30 XV. Promissio : in Isaac nato, qui risus dicitur, quid ostendat in Christo.
- XVI. Praedictio : in Sodoma et Gomorra futuri iudicii diem.
- XVII. Praedictio : in Isaac immolando Christi passio.
- 35 XVIII. Promissio : in iuratione Dei qua semen eius in Christo supra numerum extenditur.
- XIX. Praedictio : ex femore Abrahae Christum hominem suscepturum.
- XX. Promissio : in geminis Rebeckae populos duos, Christianos et Iudaeos.
- 40 XXI. Promissio : in eisdem, quae gesserint per figuram.
- XXII. Promissio : in Esau, ex cuius semine Iob et Christus in gentibus per fidem.
- 45 XXIII. Promissio : in Iacob cui per uisum Christus lapis angularis ostensus est.
- XXIV. Promissio : in ipsius Iacob claudicatione non credituros omnes Iudaeos.
- XXV. Promissio : in filiis Iacob et in Ioseph qui gessit figuram Christi.
- 50 XXVI. Promissio : in eodem qui, ut Christus dominus, missus est ad uisitandas oues.
- XXVII. Promissio : in eodem in quo castitas patiundo muneratur.
- 55 XXVIII. Promissio : in eodem qua Christi passio figuratur.
- XXIX. Promissio : in eodem qua Christi resurrectio figuratur.

- XIV<sup>e</sup> Prédiction : la circoncision : le Chrétien est circoncis de cœur.
- XV<sup>e</sup> Promesse : la naissance d'Isaac, qui veut dire « Rire » : ce que cela annonce dans le le Christ.
- XVI<sup>e</sup> Prédiction : Sodome et Gomorrhe : le jour du Jugement à venir.
- XVII<sup>e</sup> Prédiction : l'immolation d'Isaac : la Passion du Christ.
- XVIII<sup>e</sup> Promesse : le serment de Dieu : la postérité d'Abraham dépasse dans le Christ toute limitation de nombre.
- XIX<sup>e</sup> Prédiction : de la cuisse d'Abraham devait venir l'humanité du Christ.
- XX<sup>e</sup> Promesse : les jumeaux de Rebecca : (en eux sont figurés) les deux peuples, les Chrétiens et les Juifs.
- XXI<sup>e</sup> Promesse : les mêmes : ce qu'ils ont accompli par figure.
- XXII<sup>e</sup> Promesse : Ésaü, de la race de qui vient Job : le Christ (passé) par la foi aux gentils.
- XXIII<sup>e</sup> Promesse : Jacob, à qui le Christ, pierre angulaire, s'est manifesté en une vision.
- XXIV<sup>e</sup> Promesse : la claudication du même Jacob : tous les Juifs ne devaient pas croire (au Christ).
- XXV<sup>e</sup> Promesse : les fils de Jacob et Joseph qui a figuré le Christ.
- XXVI<sup>e</sup> Promesse : le même Joseph qui, comme le Christ Seigneur, a été envoyé pour visiter ses brebis.
- XXVII<sup>e</sup> Promesse : le même Joseph, en qui la chasteté reçoit le prix de son endurance.
- XXVIII<sup>e</sup> Promesse : le même Joseph : la passion du Christ est figurée en lui.
- XXIX<sup>e</sup> Promesse : figurée en ce même Joseph la Résurrection du Christ.

- 60 XXX. Promissio : in eodem qui, ut Christus dominus, suos dilexit inimicos.  
 XXXI. Promissio : in eodem figuratae gratiae.  
 XXXII. Promissio : descensionis Iacob in Aegyptum et Christi domini in mundum.  
 65 XXXIII. Promissio : in Moyse qui personam habuit mediatoris Christi domini.  
 XXXIV. Praedictio : in eo qui, ut Christus, pacem intulit iurgantibus.  
 XXXV. Praedictio : in eo qui, ut Christus dominus, diabolum interfecit.  
 70 XXXVI. Praedictio : in eo quod plagis, ut Pharao, caeditur diabolus.  
 XXXVII. Promissio : paschae figuratae et transitus Christi ad patrem.  
 XXXVIII. Promissio : figurata in baptismo ut in mari Rubro.  
 75 XXXIX. Promissio : panis caelestis in manna quod Christus est.  
 XL. Promissio : in signo crucis expugnari inimicos.  
 80 Promissiones XXV  
 Praedictiones XV

## CAPITVLA PARTIS SECVNDAE LIBRI

## Prologus sub lege

- I. Praedictio : in monte leges datae et Christi domini mandata in monte.  
 II. Promissio : facta et figurata domus Dei in ecclesia sancta.  
 5 III. Promissio : in Aaron sacerdotium figuratum [in] Christo.

70 quod scripsi : cum ω || plagis correxi : pagis W flagris cett.  
 7 in deleui

- XXX<sup>e</sup> Promesse : le même Joseph qui, comme le Christ Seigneur, a aimé ses ennemis.  
 XXXI<sup>e</sup> Promesse : figurée en ce même Joseph la Grâce.  
 XXXII<sup>e</sup> Promesse : la descente de Jacob en Égypte et celle du Christ Seigneur dans le monde.  
 XXXIII<sup>e</sup> Promesse : Moïse, qui joua le rôle de notre Médiateur le Christ Seigneur.  
 XXXIV<sup>e</sup> Prédiction : Moïse, qui, comme le Christ, apporta la paix à ceux qui se querellaient.  
 XXXV<sup>e</sup> Prédiction : Moïse qui, comme le Christ Seigneur, a tué le diable.  
 XXXVI<sup>e</sup> Prédiction : Moïse : des plaies abattent le diable comme (elles ont abattu) Pharaon.  
 XXXVII<sup>e</sup> Promesse : la Pâque figurative et le passage du Christ à son père.  
 XXXVIII<sup>e</sup> Promesse : le baptême, pareil à la Mer Rouge.  
 XXXIX<sup>e</sup> Promesse : le pain céleste (figuré) dans la manne, qui est le Christ.  
 XL<sup>e</sup> Promesse : par le signe de Croix, on vient à bout de ses ennemis.  
 Vingt-cinq Promesses.  
 Quinze Prédictions.

## CHAPITRES DE LA DEUXIÈME PARTIE DU LIVRE

## Prologue (du temps passé) sous la Loi.

- I<sup>re</sup> Prédiction : la Loi donnée sur la montagne, comme les commandements du Christ (devaient être donnés) sur la montagne.  
 II<sup>e</sup> Promesse : faite et figurée : la maison de Dieu, annonce de la sainte Église.  
 III<sup>e</sup> Promesse : le sacerdoce d'Aaron, figure de celui du Christ.

- IV. Praedictio : in populis uindictae qui praeu-  
 10 ricati, et qui mandata Christi seruauerint  
 benedicti.
- V. Promissio : in sacrificiis omnibus Christum  
 dominum figuratum.
- VI. Praedictio : in leprae inspectione haereticos  
 uarios simulasse.
- 15 VII. Praedictio : in escis mundis et inmundis ele-  
 mosinis munda omnia fieri.
- VIII. Praedictio : in escis desideratis Aegypti Chris-  
 tum manna rennuisse.
- IX. Praedictio : in Moyse Christo domino et  
 20 ecclesiae fratres detraxisse.
- X. Praedictio : in uirga Aaron germinante,  
 confirmatio sacerdotii Christi domini.
- XI. Praedictio : in aeneo serpente Christum domi-  
 num a morsu diaboli liberantem.
- 25 XII. Promissio : in eis qui pro Christo parentes  
 contempserint, uenire benedictionem.
- XIII. Praedictio : in Moyse transeunte, Iesum  
 signasse dominum rectorem.
- XIV. Promissio : in Iesu Nauae Iesu domini figuram  
 30 ostendit terrenam expugantem ciuitatem.
- XV. Promissio : per Iesum dominum animae a  
 prostitutione idolorum liberantur.
- XVI. Promissio : per Iesum dominum omnia uitia  
 expugnanda.
- 35 XVII. Praedictio : in figura ecclesiae Debhora  
 hostem superauit.
- XVIII. Promissio : in figura Gedeon gratiam Christi  
 domini commendat.

- IV<sup>e</sup> Promesse : le châtimeut des peuples qui ont  
 préuariqué, et la bénédiction de ceux qui auront  
 observé les commandements du Christ.
- V<sup>e</sup> Promesse : dans tous les sacrifices (du  
 peuple juif) le Christ Seigneur est figuré.
- VI<sup>e</sup> Promesse : l'inspection de la lèpre : les  
 différentes hérésies y sont représentées.
- VII<sup>e</sup> Prédiction : les aliments purs et impurs :  
 tout est rendu pur par la pratique de la  
 charité.
- VIII<sup>e</sup> Prédiction : en regrettant les nourritures  
 d'Égypte, le peuple juif a refusé la manne  
 (qu'est) le Christ.
- IX<sup>e</sup> Prédiction : en Moïse ses frères ont critiqué  
 le Christ Seigneur et l'Église.
- X<sup>e</sup> Prédiction : la germination du rameau  
 d'Aaron, confirmation du sacerdoce du  
 Christ Seigneur.
- XI<sup>e</sup> Prédiction : le serpent d'airain : le Christ  
 Seigneur sauvant de la morsure du diable.
- XII<sup>e</sup> Promesse : ceux qui se sont détournés de  
 leurs parents pour le Christ : la bénédiction  
 vient sur eux.
- XIII<sup>e</sup> Prédiction : le trépas de Moïse, annonce du  
 gouvernement du Christ Seigneur.
- XIV<sup>e</sup> Promesse : Jésus Navé, lorsqu'il a figuré  
 le Seigneur Jésus prenant d'assaut la cité  
 terrestre.
- XV<sup>e</sup> Promesse : par le Seigneur Jésus, les âmes  
 sont sauvées de la prostitution aux idoles.
- XVI<sup>e</sup> Promesse : par le Seigneur Jésus, tous les  
 vices doivent être défaits.
- XVII<sup>e</sup> Prédiction : figurant l'Église, Déborra a  
 vaincu son ennemi.
- XVIII<sup>e</sup> Promesse : Gédéon manifeste figurative-  
 ment la grâce du Christ Seigneur.

- XIX. Praedictio : in Abimelech concubinae filio haereticos signat.
- 40 XX. Promissio : in Iepte <filia> figurata carnis Christi immolatio uirginis.
- XXI. Promissio : in Samson Nazaraeus dominus Christus fortis in capite.
- 45 XXII. Promissio : in eo quod ligatus Christus dominus a Iudaeis uincula omnia disruptit.
- XXIII. Praedictio : in Ruth ecclesia ex gentibus Iudaeis inludens.
- XXIV. Promissio : in Samuhele Christus dominus dux, sacerdos et propheta, sacerdotes arguens.
- 50 XXV. Promissio : in Daud Christum pastorem citharizantem.
- XXVI. Promissio : in eo <Christum> inimicos diligentem, lapsos reparantem.
- 55 XXVII. Praedictio : in Abisac animas Christi gratia calore feruentes.
- XXVIII. Praedictio : in Roboam scissuram haeresum e quibus Christus suas colligit oues.
- XXIX. Promissio : in Helia Christum et in uidua misericordiae principatum.
- 60 XXX. Promissio : in Helisaeo discipulos Christi duplum accipientes spiritum.
- XXXI. Promissio : in eo cum mortuum figuratum Christus dominus gratia suscitauit.
- 65 XXXII. Promissio : in Ezechia, qua suos Christus docet in bono non debere efferri.
- XXXIII. Praedictio : in regibus peccantibus qui secum populum in captiuitatem miserunt.
- XXXIV. Praedictio : in Danihele qui Christum dominum suis uisionibus enarrauit.
- 70

- XIX<sup>e</sup> Prédiction : en Abimelech, fils de la concubine, les hérétiques sont figurés.
- XX<sup>e</sup> Promesse : dans <la fille de> Jephthé est figurée l'immolation de la chair vierge du Christ.
- XXI<sup>e</sup> Promesse : Samson le Nazaréen : le Christ Seigneur dont la vigueur est dans la tête.
- XXII<sup>e</sup> Promesse : Samson : le Christ Seigneur, ligoté par les Juifs, a rompu tous ses liens.
- XXIII<sup>e</sup> Prédiction : Ruth : l'Église des gentils qui se joue des Juifs.
- XXIV<sup>e</sup> Promesse : Samuel : le Christ Seigneur, chef, prêtre et prophète, qui accuse les prêtres.
- XXV<sup>e</sup> Promesse : David : le Christ pasteur jouant de la cithare.
- XXVI<sup>e</sup> Promesse : David : <le Christ> aimant ses ennemis, rétablissant les déçus.
- XXVII<sup>e</sup> Prédiction : Abisac : les âmes brûlantes de chaleur sous la grâce du Christ.
- XXVIII<sup>e</sup> Prédiction : Roboam : le déchirement des hérésies d'où le Christ rassemble ses brebis.
- XXIX<sup>e</sup> Promesse : en Élie (est figuré) le Christ et dans la veuve le primat de la miséricorde.
- XXX<sup>e</sup> Promesse : en Élisée (sont figurés) les disciples du Christ recevant un Esprit double.
- XXXI<sup>e</sup> Promesse : Élisée : le Christ Seigneur, par sa grâce, ressuscitant un mort en figure.
- XXXII<sup>e</sup> Promesse : Ézéchiass : le Christ enseigne aux siens qu'ils ne doivent pas se laisser enivrer dans le bonheur.
- XXXIII<sup>e</sup> Prédiction : les rois pécheurs qui partirent en captivité avec leur peuple.
- XXXIV<sup>e</sup> Prédiction : Daniel, qui a prédit le Christ Seigneur dans ses visions.

39 filio scripsi: -lium ω

41 filia addidi || figurata scripsi: -te H -tae cell.

53 Christum addidi

- XXXV. Praedictio : in eodem, de lacu leonum erui, ut Christum dominum a Iudaeis.
- XXXVI. Promissio : in Ezechiello manifestata resurrectio per Christum dominum.
- 75 XXXVII. Praedictio : in Hesdra domus Dei, id est templi per Christum dominum restauratio.
- XXXVIII. Praedictio : in eo cum in figura ecclesiae parabolam pandit.
- XXXIX. Praedictio : in Tobi ex pisce Christo et daemonia fugari et inluminari caecos.
- 80 XL. Praedictio : in Macchabaeis qui et martiria et ipsum Christum regem natum susceperunt.  
Promissiones XIX  
Praedictiones XXI

## CAPITVLA PARTIS TERTIAE LIBRI

## Prologus sub gratia

- I. Promissio de Iohanne praecursore Christi.
- II. Promissio de caelo uenturi regis et iudicis Christi.
- 5 III. Promissio de Verbo Dei, et homine.
- IV. Promissio de uirgine nato Christo.
- V. Promissio de eo posito in praesepti.
- VI. Promissio de stellae signo.
- VII. Promissio de pace et salute natiuitatis eius.
- 10 VIII. Promissio de fuga in Aegypto.
- IX. Promissio de paruolis pro eo occisis.

- XXXV<sup>e</sup> Prédiction : Daniel : qu'il est enlevé de la fosse aux lions, comme le Christ Seigneur (fut enlevé) aux Juifs.
- XXXVI<sup>e</sup> Promesse : Ézéchiél : la Résurrection révélée par le Christ Seigneur.
- XXXVII<sup>e</sup> Prédiction : Esdras : la restauration de la maison de Dieu, c'est-à-dire du temple, en Jésus Christ notre Seigneur.
- XXXVIII<sup>e</sup> Prédiction : Esdras, lorsqu'il découvre (le sens de) la parabole figurant l'Église.
- XXXIX<sup>e</sup> Prédiction : Tobis : par l'effet du Christ-poisson, les démons sont mis en fuite et les aveugles recouvrent la vue.
- XL<sup>e</sup> Prédiction : les Maccabées qui ont porté (en figure) et les martyres et le Christ lui-même né roi.

Dix-neuf Promesses.

Vingt et une Prédictions.

## CHAPITRES DE LA TROISIÈME PARTIE DU LIVRE

## Prologue (du temps) de la Grâce.

- I<sup>re</sup> Promesse : Jean, précurseur du Christ.
- II<sup>e</sup> Promesse : le Christ, roi et juge, qui doit venir du Ciel.
- III<sup>e</sup> Promesse : (le Christ) Verbe de Dieu et homme.
- IV<sup>e</sup> Promesse : le Christ né de la Vierge.
- V<sup>e</sup> Promesse : le Christ placé dans la crèche.
- VI<sup>e</sup> Promesse : le signe donné par l'étoile.
- VII<sup>e</sup> Promesse : la paix et le salut qu'apporte la naissance du Christ.
- VIII<sup>e</sup> Promesse : la fuite en Égypte.
- IX<sup>e</sup> Promesse : les petits enfants tués pour lui.

- X. Promissio de eo quod in templo ex Esaia Iudaeos conuicit.
- XI. Promissio de uncto Christo per columbam.
- 15 XII. Promissio de electione discipulorum.
- XIII. Promissio de miraculis eius.
- XIV. Promissio de eo quod mare pedibus ambulauit.
- XV. Promissio de eo quod populos mirabiliter paut in eremo.
- 20 XVI. Promissio de eo quod portatus asello est.
- XVII. Promissio de eo quod expulit de templo mercatores.
- XVIII. Promissio de traditore ostenso.
- XIX. Promissio de iniuriato Iesu.
- 25 XX. Promissio de coronato spinis.
- XXI. Promissio de crucifixo.
- XXII. Promissio de eo quod inter latrones crucifixus est.
- XXIII. Promissio de uestimentis sorte diuisis.
- 30 XXIV. Promissio de felle et aceto.
- XXV. Promissio de lancea in latere percusso.
- XXVI. Promissio de obscurato sole in passione.
- XXVII. Promissio de sepultura Christi domini.
- XXVIII. Promissio de sanctorum corporibus suscitatis.
- 35 XXIX. Promissio de die tertia resurrectionis.
- XXX. Promissio de incredulis discipulis increpatis.
- XXXI. Promissio de ascensione Christi in caelo.
- XXXII. Promissio de exortu ecclesiae.
- XXXIII. Promissio de testamento, cantico et homine nouo.
- 40 XXXIV. Promissio de martiribus.
- XXXV. Promissio de uocatione gentium.

- X<sup>e</sup> Promesse : au temple il a confondu les Juifs avec (le livre) d'Isaïe.
- XI<sup>e</sup> Promesse : l'onction que le Christ a reçue par la colombe.
- XII<sup>e</sup> Promesse : le choix de ses disciples.
- XIII<sup>e</sup> Promesse : ses miracles.
- XIV<sup>e</sup> Promesse : il a traversé la mer à pied.
- XV<sup>e</sup> Promesse : il a rassasié miraculeusement les foules dans le désert.
- XVI<sup>e</sup> Promesse : il a été porté par un ânon.
- XVII<sup>e</sup> Promesse : il a chassé les marchands du temple.
- XVIII<sup>e</sup> Promesse : le traître découvert.
- XIX<sup>e</sup> Promesse : Jésus injurié.
- XX<sup>e</sup> Promesse : Jésus couronné d'épines.
- XXI<sup>e</sup> Promesse : Jésus crucifié.
- XXII<sup>e</sup> Promesse : il a été crucifié entre des brigands.
- XXIII<sup>e</sup> Promesse : ses vêtements répartis par tirage au sort.
- XXIV<sup>e</sup> Promesse : le fiel et le vinaigre.
- XXV<sup>e</sup> Promesse : Jésus frappé d'une lance au côté.
- XXVI<sup>e</sup> Promesse : l'obscurcissement du soleil à la Passion.
- XXVII<sup>e</sup> Promesse : l'ensevelissement du Christ Seigneur.
- XXVIII<sup>e</sup> Promesse : les corps des saints ressuscités.
- XXIX<sup>e</sup> Promesse : le troisième jour, (celui) de la Résurrection.
- XXX<sup>e</sup> Promesse : les réprimandes faites aux disciples incrédules.
- XXXI<sup>e</sup> Promesse : l'ascension du Christ au ciel.
- XXXII<sup>e</sup> Promesse : la naissance de l'Église.
- XXXIII<sup>e</sup> Promesse : le renouvellement de l'Alliance, du Cantique et de l'Homme.
- XXXIV<sup>e</sup> Promesse : les martyrs.
- XXXV<sup>e</sup> Promesse : la vocation des gentils.

- XXXVI. Promissio de fide regum.  
 XXXVII. Promissio de iugo legis Christi quem reges  
 45 gentesque acceperunt.  
 XXXVIII. Promissio de subuersione idolorum atque  
 templorum.  
 XXXIX. Promissio de mensa Christi generale regibus  
 et pauperibus.  
 50 XL. Promissio de euangelio omnibus gentibus  
 praedicato et fine.  
 Promissiones XL

## CAPITVLA DIMIDII TEMPORIS

## Prologus

- I. Praedictio de angelo per superbiam effecto  
 diabolo.  
 II. Praedictio de elatione eius.  
 III. Praedictio de praecipitio eius et aërio carcere.  
 5 IV. Praedictio de diabolo ligato et misso in  
 abyssum.  
 V. Praedictio de misteriis iniquitatis quae agit  
 per suos.  
 VI. Praedictio de signis Antichristi.  
 10 VII. Praedictio de muliere et bestia qua portatur.  
 VIII. Praedictio de decem regibus.  
 IX. Praedictio de moribus Antichristi.  
 X. Praedictio de persecutionibus eius.  
 XI. Praedictio de superbia Antichristi.  
 15 XII. Praedictio de Antichristo conuincendo quod  
 Christus non sit.  
 XIII. Promissio de missione Heliae et Enoch.  
 XIV. Praedictio de uestimento Christianis seruando.  
 XV. Praedictio de passione Heliae et Enoch.

- XXXVI<sup>e</sup> Promesse : la foi des rois.  
 XXXVII<sup>e</sup> Promesse : le joug de la loi du Christ, que  
 portent rois et nations.  
 XXXVIII<sup>e</sup> Promesse : le renversement des idoles et des  
 temples.  
 XXXIX<sup>e</sup> Promesse : la table du Christ commune aux  
 rois et aux pauvres.  
 XL<sup>e</sup> Promesse : l'évangile prêché à toutes les  
 nations et la fin.  
 Quarante Promesses.

## CHAPITRES DU DEMI-TEMPS

## Prologue.

- I<sup>re</sup> Prédiction : l'Ange devenu diable par  
 orgueil.  
 II<sup>e</sup> Prédiction : son enivrement.  
 III<sup>e</sup> Prédiction : sa chute et son cachot aérien.  
 IV<sup>e</sup> Prédiction : le diable enchaîné et envoyé à  
 l'abîme.  
 V<sup>e</sup> Prédiction : les mystères d'iniquité qu'il  
 accomplit par les siens.  
 VI<sup>e</sup> Prédiction : les prodiges de l'Antichrist.  
 VII<sup>e</sup> Prédiction : la femme et la bête qui la porte.  
 VIII<sup>e</sup> Prédiction : les dix rois.  
 IX<sup>e</sup> Prédiction : le caractère de l'Antichrist.  
 X<sup>e</sup> Prédiction : ses persécutions.  
 XI<sup>e</sup> Prédiction : l'orgueil de l'Antichrist.  
 XII<sup>e</sup> Prédiction : la preuve que l'Antichrist n'est  
 pas le Christ.  
 XIII<sup>e</sup> Prédiction : la mission d'Élie et d'Énoch.  
 XIV<sup>e</sup> Prédiction : le vêtement que les Chrétiens  
 doivent garder.  
 XV<sup>e</sup> Prédiction : la passion d'Élie et d'Énoch.

- 20 XVI. Promissio de eorum resurrectione.  
 XVII. Promissio de aduentu filii Dei et hominis.  
 XVIII. Promissio de resurrectione carnis.  
 XIX. Promissio de iudicio Christi domini.  
 XX. Promissio de igni purificatorio.
- 25 Promissiones VI  
 Praedictiones XIV

## CAPITVLA GLORIAE SANCTORVM

- I. Promissio de caelo nouo et de terra noua.  
 II. Promissio de commutatione sanctorum.  
 III. Promissio de noua Hierusalem.  
 IV. Promissio de eo quod sancti fulgebunt ut sol.  
 5 V. Promissio de stellarum differentia atque sanctorum.  
 VI. Promissio de uirginitate sanctorum.  
 VII. Promissio de inexplicabili dono sanctorum.  
 VIII. Promissio de facie ad faciem uidendo Deo.  
 10 IX. Promissio de reuelata facie sanctorum.  
 X. Promissio de eo quod tradat filius regnum Deo et patri.  
 XI. Promissio de iugi cantico Alleluiae.  
 XII. Promissio de innouatione omnium aeternorum.  
 15 XIII. Promissio de eo quod sit Deus omnia in omnibus.

Promissiones XIII

- XVI<sup>e</sup> Promesse : leur résurrection.  
 XVII<sup>e</sup> Promesse : la parousie du (Christ) Fils de Dieu et Homme.  
 XVIII<sup>e</sup> Promesse : la résurrection de la chair.  
 XIX<sup>e</sup> Promesse : le Jugement du Christ Seigneur.  
 XX<sup>e</sup> Promesse : le feu purificateur.  
 Six Promesses.  
 Quatorze Prédications.

## CHAPITRES DE LA GLOIRE DES ÉLUS

- I<sup>re</sup> Promesse : le ciel nouveau et la terre nouvelle.  
 II<sup>e</sup> Promesse : la transformation des élus.  
 III<sup>e</sup> Promesse : la nouvelle Jérusalem.  
 IV<sup>e</sup> Promesse : les élus brilleront comme le Soleil.  
 V<sup>e</sup> Promesse : la diversité des étoiles et celle des élus.  
 VI<sup>e</sup> Promesse : la virginité des élus.  
 VII<sup>e</sup> Promesse : le don ineffable fait aux élus.  
 VIII<sup>e</sup> Promesse : ils verront Dieu face à face.  
 IX<sup>e</sup> Promesse : le voile tombera de la face des élus.  
 X<sup>e</sup> Promesse : le Fils remettra le royaume à Dieu le Père.  
 XI<sup>e</sup> Promesse : le chant perpétuel de l'Alleluia.  
 XII<sup>e</sup> Promesse : la rénovation de toutes choses dans l'éternité.  
 XIII<sup>e</sup> Promesse : Dieu sera tout en tous.  
 Treize Promesses.

## PRIMA PARS ANTE LEGEM

### Prologus

1. Omnis fidei ratio spe dilectioneque concluditur. Etenim diligendo quisque promissum quod credit, fidem commodat donec potiatum omne quod sperat. Convictionem rerum quae non videntur esse fidem Paulus apostolus definiit. Cuius dispensationem Creator omnium Deus, cum omnia ex nihilo mundum formare dignatus est, in scriptura sancta proloquitur, ex materia inuisa summa mediis et media imis librata ratione perpendens. Nam quaedam inuisibilia visibilibus praeferens, rationalia inrationabilibus et sensata insensibilibus et uiuentia uita expertibus, in mensura, numero et pondere cuncta disposuit. Quibus pro modo subsistentibus rebus, rationale animal hominem terrenis efferens creaturis, soli imaginem ac similitudinem suae diuinitatis attribuit liberam uoluntatem : huic et legem semper uiuendi si mandata seruaret ; moriturum si

1. Cette idée d'une hiérarchie des êtres créés, du minéral à l'ange, revient chez saint Augustin ; cf. *C.D.* I, 20 (33 s.) ; V, 11 (7 s.) ; VII, 3 (13 s.) ; XI, 16 (1 s.). Nous renvoyons à l'édition du *CCL*, t. 47 et 48, dont nous indiquons la ligne entre parenthèses.

2. L'importance de ce verset de la *Sagesse* dans les spéculations des Pères, en particulier d'Augustin qui le cite souvent, est bien indiquée par M. PONTET, *o. c.*, p. 280. Toute leur mystique des nombres trouvait en lui sa justification. Voir aussi M. M. DAVY, *Essai sur la symbolique romane*, Paris 1955, p. 192 s.

3. Même idée dans TERTULLIEN, *Adv. Marcionem* II, 6, 3 (v. 341, 15 s.) : *Oportebat imaginem et similitudinem dei liberi arbitrii et suae*

## PREMIÈRE PARTIE : AVANT LA LOI

### Prologue

1. Toute démarche de foi se conclut en espoir et amour. C'est en effet en aimant la promesse, objet de sa croyance, que chacun lui accorde sa foi jusqu'à ce qu'il détienne tout l'objet de son espérance. Une conviction portant sur des choses invisibles, voilà comment l'apôtre Paul a défini la foi (cf. *Héb.* 11, 1). Que ce soit bien là l'économie de la foi, Dieu, créateur de toutes choses, le proclame dans l'Écriture sainte, quand il a daigné tout tirer du néant pour faire le monde, établissant, à partir d'une matière invisible, un équilibre harmonieux entre le haut et le milieu, le milieu et le bas (cf. *Gen.* 1, 2. *Sag.* 11, 18). Car il a donné la prééminence à certains êtres invisibles sur les êtres visibles, aux êtres raisonnables sur ceux qui ne le sont pas, aux êtres doués de sentiment sur ceux qui en sont dépourvus, aux êtres vivants sur ceux qui ne possèdent pas la vie<sup>1</sup>, et il a tout disposé en dimension, en nombre et en poids (cf. *Sag.* 11, 21)<sup>2</sup>. Chacun de ces êtres subsistant à sa manière, il a élevé l'homme, animal raisonnable, au-dessus des créatures terrestres, et à lui seul, il a attribué l'image et la ressemblance de sa divinité, une volonté libre<sup>3</sup> : il lui a donné aussi pour loi de vivre éternellement s'il observait ses commandements, mais de mourir s'il méprisait les

*potestatis institui, in qua hoc ipsum imago et similitudo dei deputaretur, arbitrii scilicet libertas et potestas.* On la retrouve dans le sermon de QUODVULTEUS, *De Symbolo* II, 42 (*PL*, 40, 650).

sui Creatoris praecepta contempneret. Verum serpentina fraude diabolus, superbia qua ipse cum sociis ceciderat, homine decepto, dum secum totam stirpem humani generis Adam per inoboedientiam praecipitaret in mortem, Creatori praeiudicium bene condita natura inferre non potuit. Mortem licet causa praeuaricationis inuenerit, uitae tamen essentialiam in quantum est nec in morte dimisit. Immortalis quippe anima creata, in hoc stadio mundi labe uitati corporis subuersa eluue, flagitiorum grauata ponderibus, nisi sanguine redempta fuerit saluatoris ablutaque spiritali unda, contagio inflictis uulneris carens, decorem conlatae gratiae inuoluta fide seruauerit, in aeternam poenam cum carne uicturam euangelica fides adnuntiat quae bonis aeternam uitam, malis aeternam poenam ea auctoritate firmavit qua omnia quae a principio mundi praedixit impleuit.

2. Verum ne longum prooemium huius libri humanus sterilisque sensus extendat, quem in tres partes et dimidiam distributum, iuuante illo cuius munere loquimur, diuina testimonia collecta undique coniunctaque supplebunt, ex omnibus diuinis scripturis quae praedicta quaeue sint promissiones Dei, ut occurrerint, per capitula decerpenda suscipimus, signantes trifaria tempora ab exordio mundi usque in finem in diuersis populis consistere : ante legem, sub lege, sub gratia manifesta quae occultis signis semper interfuit. Quorum tripartita diuisio haec est :

1. *Superbia*, leçon des meilleurs mss (*H, T, B, G*), est garanti d'autre part par le retour de la même idée dans D 2-3. *P* et *W* ont *per inuidiam*.

2. Sur cette tripartition et ses origines, cf. *supra* (*Introduction*, p. 25).

ordres de son Créateur (cf. *Gen.* 2, 17). Avec une ruse de serpent, le diable prit l'homme au piège de l'orgueil<sup>1</sup> qui avait, avec celle de ses associés, causé sa propre chute ; par sa désobéissance, Adam précipita avec lui dans la mort toute la lignée du genre humain (cf. *Rom.* 5, 12) ; mais la nature, produit d'une création bonne, ne put pas porter préjudice au Créateur. Sans doute a-t-elle trouvé la mort à cause de la préuarication, elle n'a cependant pas perdu, même dans la mort, l'essence de la vie, autant qu'elle la possède. Car l'âme, créée immortelle, mais qui, dans ce stade du monde vicié par la chute, est submergée sous la fange du corps et appesantie par le poids des crimes, — à moins qu'elle n'ait été rachetée par le sang du Sauveur et lavée par l'eau spirituelle, et que, soustraite à la contagion de la blessure originelle, elle n'ait gardé avec une foi inviolable l'honneur de la grâce octroyée —, vivra avec la chair pour subir le châtement éternel, comme l'annonce la croyance évangélique qui a donné aux bons l'assurance de la vie éternelle, aux méchants celle du châtement éternel (cf. *Math.* 25, 41), avec d'autant plus d'autorité qu'elle a accompli tout ce qui avait été prédit depuis le commencement du monde.

2. Mais pour ne pas étendre, avec une pensée humaine et stérile, le préambule déjà long de ce livre — distribué en trois parties et demie, nous le remplirons, avec l'aide de Celui dont la faveur nous fait parler, des témoignages divins que nous avons rassemblés et réunis de partout —, nous entreprenons de recueillir dans toutes les Écritures divines, chapitre par chapitre, et au fur et à mesure qu'elles se présenteront, tout ce qu'il y eut comme prédictions ou comme promesses de Dieu, en remarquant qu'il y a trois temps, du commencement à la fin du monde, chez les différents peuples : avant la Loi, sous la Loi, et sous la manifestation d'une Grâce qui, par des signes cachés, a toujours été présente<sup>2</sup>. Cette division tripartite des temps est la suivante : de la première création du premier homme,

a prima conditione primi hominis usque ad Moysen, ante legem est ; a Moysen cui lex data est in monte Sina usque in aduentum saluatoris domini nostri Iesu Christi, sub lege est ; manifestato autem eo in carne, crucifixo, resurgente  
 15 atque ascendente in caelum, usque nunc et in finem mundi cum illo ipso breui spatio Antichristi tempus agitur gratiae. Quibus tribus temporibus moderatione sui Creator iustissimus Deus ita iura promissaque sua ordinauit ut non omnia fidei tantum credenda committeret, sed pleraque intuenda  
 20 oculis commodaret : e quibus illa quae futura sperabantur, ex his quae uidebantur crederentur implenda. Singulis igitur praedictis temporibus singulas partes huius libri, ut promissimus, consignabimus. Quae promissa sint quaeue de Christo et ecclesia figurate exhibita, quae credita relicta  
 25 sint intuenda futuris, capitula per ordinem posita demonstrabunt.

### I. Promissio ex libro Geneseos

(credita et uisa)

3. *In principio fecit Deus caelum et terram, maria omniaque eorum, in caelo fulgentia, in aere uolantia, gradientia in terris, natantia in aquis. Quibus perfectis, dixit Deus : faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram.*  
 5 *Eumque formatum ex limo terrae insufflauit, dictum est, in faciem eius spiritum uitae et factus est homo in animam uiuentem. Et dixit Deus : non est bonum solum hominem*

jusqu'à Moïse, c'est le temps d'avant la Loi ; de Moïse à qui la Loi fut donnée sur le mont Sinai, jusqu'à l'avènement du Sauveur notre Seigneur Jésus Christ, c'est le temps de la soumission à la Loi ; depuis qu'Il s'est manifesté dans la chair, qu'Il a été crucifié, qu'Il est ressuscité et monté au Ciel, jusqu'à maintenant et à la fin du monde, avec le bref épisode du règne de l'Antichrist, c'est le temps de la Grâce qui s'accomplit. Pour chacun de ces trois temps, le Dieu Créateur, très équitable à régler ses volontés, a distribué ses lois et ses promesses de manière à ne pas les confier toutes à la croyance de la seule foi, mais il a voulu présenter aux yeux la réalisation de la plupart d'entre elles : ce que l'on voyait devait permettre de croire à l'accomplissement de ce qu'on espérait de l'avenir. Le nom de chacun des temps susdits nous servira à intituler, comme promis, chacune des parties de ce livre. Ce qui a été promis et présenté figurativement du Christ et de l'Église, ce qui n'a été qu'objet de foi, la réalisation en étant laissée à voir à la postérité, voilà ce que montreront nos chapitres établis suivant l'ordre chronologique.

### I. Promesse, du Livre de la Genèse

(crue et vue)

3. « Au commencement Dieu fit le ciel et la terre » (*Gen. 1, 1*), les mers et tout ce qui s'y trouve, ce qui brille au ciel, ce qui vole dans les airs, ce qui marche sur la terre, ce qui nage dans l'eau. Ces œuvres achevées, Dieu dit : « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance » (*Gen. 1, 26*). Et l'ayant modelé dans le limon de la terre, « il insuffla sur sa face, est-il dit, l'Esprit de vie et l'homme fut fait âme vivante » (*Gen. 2, 7*). Et Dieu dit : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul. Faisons-lui un aide, un conseiller semblable à lui » (*Gen. 2, 18*). Et peu

esse, faciamus ei adiutorium similem illi consiliarium. Et paulo post : inmisit Deus soporem in Adam et obdormiit ;  
 10 et sumpsit unam de costis eius et formauit eam in mulierem et adduxit eam ad Adam, ut uideret quid eam uocaret. Dixitque Adam ; hoc nunc os ex ossibus meis et caro de carne mea ; haec uocabitur mulier, quoniam de uiro suo sumpta est. Propter hoc relinquet, inquit, homo patrem et matrem et  
 15 adhaerebit uxori suae et erunt duo in carne una. Hoc ita factum ut rem gereret et figuram apostolus Paulus testis est. Exponens quippe hunc locum in epistola ad Ephesios ait : sacramentum hoc magnum est ; ego autem dico in Christo et in ecclesia. Sacramentum igitur magnum quod promissum sperauit Adam : sibi coniunctam uidit quam credidit  
 20 coniugem, nobis per fidem uiuorum signauit futuram ecclesiam matrem. Propter quod eandem mulierem suam Adam matrem appellauit omnium uiuorum, ea scilicet causa qua, ex latere Adae dormientis formata Eua, ex latere Christi  
 25 in cruce pendentis formandam, ut factum est, praeuidit ecclesiam, quae uere est mater omnium uiuorum. Haec est enim illa mulier quae custoditur per tempus et tempora et dimidium temporis a conspectu serpentis.

1. Sur Adam « type » du Christ, sur la création d'Ève préfigurant la naissance de l'Église, cf. DANIELOU, *Sacramentum futuri*, p. 3-12 et 37-44. Le thème repris ici avait été fixé par saint Augustin, en particulier dans le *Contra Faustum* XII, 8 (CSEL 25, p. 336,21 s.) et *C. D.* XXII, 17 (16-28). On trouvera d'autres références augustiniennes dans PONTET, *Exégèse de saint Augustin prédicateur*, p. 262. Du passage du *Liber*, on rapprochera la phrase suivante du sermon

après : « Dieu envoya le sommeil sur Adam qui s'endormit ; et il prit une de ses côtes et il lui donna forme de femme et il l'amena auprès d'Adam » pour que celui-ci avisât à lui donner un nom. « Et Adam dit : Voici maintenant l'os de mes os et la chair de ma chair ; elle sera appelée Femme parce qu'elle a été tirée de son mari. C'est pourquoi, dit-il, l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à son épouse et ils seront deux en une seule chair » (*ib.* 21-24). Que ceci se soit passé de façon à comporter à la fois réalité et figure, l'apôtre Paul en témoigne. Exposant ce passage, dans son épître aux Éphésiens, il dit : « Ceci est un grand mystère, je veux dire qu'il s'applique au Christ et à l'Église » (*Éphés.* 5, 32). Le grand mystère, c'est donc ce qu'Adam espéra après en avoir reçu la promesse : il vit unie à lui-même l'épouse qu'il avait crue, et à nous il annonça symboliquement que, selon la foi, l'Église serait la mère des vivants. Pour cette raison, Adam appela cette même Ève, sa femme, du nom de Mère des vivants (cf. *Gen.* 3, 20) : C'est évidemment parce que, Ève ayant été créée du flanc d'Adam endormi, celui-ci a prévu que du flanc du Christ suspendu à la Croix devait être créée l'Église qui est véritablement la mère de tous les vivants<sup>1</sup>. C'est elle en effet, la femme qui est « gardée un temps et des temps et la moitié d'un temps loin de la vue du serpent » (*Apoc.* 12, 14)<sup>2</sup>.

*De symbolo* II, 15 (PL 40, 645) : *Vt quomodo Eua facta est ex latere Adae dormientis, ita et Ecclesia formetur ex latere Christi in cruce pendentis.*

2. Sur cette formule de l'apocalyptique et sur l'extension assez inattendue que lui a donnée l'auteur du *Liber*, cf. *supra*, *Introd.*, p. 27. Après *serpentis*, les mss *T* et *B* ajoutent : « in apocalipsi de ecclesia dicitur. » Il s'agit manifestement d'une glose.

## II. &lt;Praedictio&gt;

(in Genesi credita et uisa)

4. Praedixit Deus Adae et mulieri eius mortem secutu-  
 ram si uetita tetigissent, dicens : *ex omni ligno paradisi*  
*edelis, de ligno autem dinoscentiae boni et mali non edetis ex*  
*eo. Qua die autem ederitis, morte moriemini.* Praeceptum,  
 5 fallente diabolo, contempnentes uetitum tetigerunt. Quod  
 peccatum dum uir excusat per mulierem, mulier per ser-  
 pentem, mortem praedictam non tantum sibi quantum  
 suis etiam posteris propinarunt. Hanc enim expendit  
 omne simul genus humanum, aliam significans perpetuam  
 10 mortem qua expers erit omnis qui mandata Christi seruaue-  
 rit ; eum uero qui monita salutaria domini Iesu Christi  
 temnenda duxerit, sine ulla dubitatione suscipiet. *Beatus*  
*enim et sanctus, ait Iohannes apostolus, qui habet partem in*  
*haec prima resurrectione, in quo secunda mors non habet potes-*  
 15 *latem. Et dominus : qui audit, inquit, uerba mea et credit ei qui*  
*me misit habet uitam aeternam et in iudicium non ueniet,*  
*sed transiit a morte ad uitam.*

Tit. Praedictio addidi (sec. capitulum indicem).

4, 10 qua scripsi : quam H qua cell.

1. Cf. AUGUSTIN, C.D. XIII, 2 s. ; 8 ; 13.

2. Sur cette « première résurrection » comprise comme celle de l'âme soustraite à la mort du péché (contre l'erreur millénariste) par saint Augustin, cf. R. SCHMIDT, « Aetates mundi », dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte* 67, 1956, p. 297.

## II. Prédiction

(crue et vue dans la Genèse)

4. Dieu prévint Adam et sa femme que s'ils touchaient à l'objet défendu, leur mort s'ensuivrait ; il leur dit : « Vous mangerez les fruits de tout arbre du paradis, mais de ceux de l'arbre de la connaissance du bien et du mal vous ne mangerez pas. Le jour où vous en mangerez, vous mourrez » (*Gen. 2, 16*). Trompés par le diable, ils méprisèrent cette consigne et touchèrent à ce qui était défendu. Tandis que l'homme s'excusait de ce péché sur la femme, et la femme sur le serpent, la mort prédite fut le présent qu'ils firent à leurs descendants aussi bien qu'à eux-mêmes. Cette mort est celle que subit tout le genre humain en même temps ; mais elle est le signe d'une autre mort, la mort éternelle<sup>1</sup>, dont sera exempt tout homme qui aura observé les commandements du Christ (cf. *Jn 8, 51*) ; mais celui qui aura tenu pour méprisables les enseignements salutaires du Seigneur Jésus Christ, il n'y a aucun doute que cette mort éternelle se saisira de lui. En effet « heureux et saint, dit l'Apôtre Jean, celui qui a part à cette première résurrection<sup>2</sup> ; sur lui la seconde mort n'a pas de pouvoir » (*Apoc. 20, 6*). Et le Seigneur a dit : « Celui qui entend mes paroles et croit à Celui qui m'a envoyé, possède la vie éternelle et ne viendra pas en jugement : il est passé de la mort à la vie » (*Jn 5, 24*).

## III. Praedictio

(in Genesi credita et uisa)

5. Sequitur in serpentem diabolum prolata praedictaque sententia, in qua metuendum quiddam repperitur quod ei inter cetera dictum est : *terram manducabis omnibus diebus uilae tuae*. Terrenis enim cupiditatibus inhiantes animae terrae similes comparantur easque impias propheta Dauid in primo psalmo designat dicens : *erunt tanquam puluis quem proicit uentus a facie terrae*. Et Hieremias propheta : *recedentes a te, ait, in terra scribantur*. Iob etiam dicit : *terra tradita est in manus impii*. Item Dauid : *memento, domine, quoniam terra sumus*. Se uero exui a terra quam peccati merito serpens comedendam accepit, in alio psalmo dicit : *saluum me fac de luto ut non inhaeream*. Item alibi : *haesit in terra uenter noster; exurge, domine, auxiliare nobis et redime nos propter nomen tuum*. Item alibi : *ne tradas me, domine, a desiderio meo peccatori*. Propter quod cotidie monendos nos per sacerdotem censuit diuina clementia cor sursum erigere nosque profitemur habere ad dominum. Si tamen sponsio nostra firma sit, ut quod uerbis proferimus, iuti gratia factis etiam compleamus !

1. A rapprocher de *De temp. barbar.* II, éd. Morin, p. 207,260 : *Ne in rebus fluxis atque caducis et terrenis ponas cor cui cottidie dicitur : Sursum cor; et de De catacl., 8 : Sursum cor habeat Christianus ad Dominum; quod interrogatus quotidie respondet* (PL 40, 698).

## III. Prédiction

(crue et vue dans la Genèse)

5. Suit la condamnation proférée et prédite contre le Serpent, c'est-à-dire le diable. On y trouve quelque chose de redoutable ; il lui est dit en effet entre autres choses : « Tu mangeras la terre tous les jours de ta vie » (*Gen. 3, 14*). Les âmes qui s'ouvrent avec avidité aux désirs terrestres ressemblent à la terre et lui sont comparées ; ce sont ces âmes impies que le prophète David désigne dans son premier psaume quand il dit : « Ils seront comme la poussière que le vent chasse de la surface de la terre » (*Ps. 1, 4*). Et le prophète Jérémie : « Ceux qui s'écartent de toi, qu'ils soient inscrits sur la terre » (*Jér. 17, 13*). Job dit également : « La terre a été livrée aux mains de l'impie » (*Job 9, 24*). David de même : « Souviens-toi, Seigneur, que nous sommes de la terre » (*Ps. 102, 14*). Il dit dans un autre psaume qu'il se dépouille de la terre que, par le mérite du péché, le serpent a reçue pour nourriture : « Délivre-moi de la boue pour que je ne m'y enlise pas » (*Ps. 68, 15*). Ailleurs également : « Notre ventre adhère à la terre. Lève-toi, Seigneur, secours-nous et rachète-nous à cause de ton nom » (*Ps. 43, 25-26*). Ailleurs également : « Ne me livre pas, Seigneur, loin de ce que je désire, au pécheur » (*Ps. 139, 9*). C'est pourquoi chaque jour, comme en a décidé la divine clémence, le prêtre nous avertit d'élever notre cœur et nous professons qu'il est tourné vers le Seigneur<sup>1</sup>. Si seulement notre engagement était assez solide pour nous permettre de réaliser dans notre conduite, aidés de la grâce, ce que notre bouche profère !

IV. Praedictum originale peccatum  
(in Genesi creditum et uisum)

6. Mulieri autem dixit Deus : *multiplicans multiplicabo gemitus et dolores tuos. In tristitia paries filios.* Sic nasci transgressorum filios Dauid propheta confirmat : *in iniquitatibus, inquit, conceptus sum, et in peccatis in utero me*  
 5 *aluit mater mea.* Salomon quoque paria testatur : *graue, ait, iugum super filios Adam a die exitus de uentre matris eorum usque in diem sepulturae in matrem omnium.* Item ipse : *et ego natus accepi, dicit, communem aerem et in similiter factam decidi terram, primam uocem similem omnibus emisi plorans,*  
 10 *in inuolumentis nutritus sum et curis magnis. Nemo enim ex regibus aliud habuit natiuitatis initium. Vnus est enim omnibus introitus ad uitam et similis exitus.* Et paulo post : *semen enim erat maledictum ab initio.* Et Esaias : *semen nequam, ait, filii scelesti, dereliquistis dominum.* Iob etiam  
 15 *dicit : nullus est immunis a sorde, nec infans cuius est unius diei uita super terram.* Item ipse : *nemo potest mundum facere de inmundo conceptum semine, nisi tu qui solus mundus es.* Pro cuius expiatione maledicti seminis, <in> immunditia parientis mulieris et infantis, sacrificia sunt legalia  
 20 *instituta usque ad Christum regnantem. Qui sui corporis oblato sacrificio saluos facit pusillos cum magnis. Ipse enim saluum faciet populum suum, dictum est, a peccatis*

6, 18 in addidi

1. Sur cette façon, assez singulière pour les modernes, d'utiliser comme *testimonia* deux versions du même texte biblique, cf. *supra*, *Introd.*, p. 50.

IV. Prédiction du péché originel  
(crue et vue dans la Genèse)

6. Dieu dit à la femme : « Je multiplierai et multiplierai tes gémissements et tes douleurs. Tu enfanteras tes fils dans les larmes » (*Gen.* 3, 16). Le prophète David confirme que telle est la naissance des fils des pécheurs : « J'ai été conçu dans les iniquités, dit-il, et au milieu des péchés ma mère m'a nourri dans son sein » (*Ps.* 50, 7). Salomon atteste la même chose : « Lourd, dit-il, est le joug sur les fils d'Adam du jour où ils sont sortis du ventre de leur mère jusqu'au jour qui les ensevelit dans notre mère à tous » (*Sag. Sir.* 40, 1). Le même encore : « A ma naissance, j'ai respiré, moi aussi, l'air commun, je suis tombé sur la terre qui nous reçoit tous pareillement ; et mes premières paroles, comme pour tous, ont été des pleurs ; j'ai été élevé dans les langes et parmi de grands soucis. Pas un des rois ne connut un début d'existence différent. Pour tous il n'y a qu'une façon d'entrer dans la vie comme d'en sortir » (*Sag.* 7, 3-6). Et un peu plus loin : « Car c'était une race maudite dès l'origine » (*Sag.* 12, 11). Isaïe : « Ah ! race mauvaise, enfants criminels, vous avez abandonné le Seigneur » (*Is.* 1, 4). Job dit également : « Nul n'est exempt de souillure, pas même le petit enfant qui n'a qu'un jour d'existence sur cette terre » (*Job.* 14, 4, *sec. LXX*) ; et le même encore : « Personne ne peut rendre pur ce qui a été conçu d'une semence impure, personne, sauf toi qui seul es pur » (*ib.*, *sec. Vulg.*)<sup>1</sup>. Pour expier cette malédiction de la semence humaine qui se marquait dans l'impureté de la femme en couche et du nouveau né, des sacrifices ont été établis par la Loi jusqu'au règne du Christ. Celui-ci, en offrant le sacrifice de son corps, sauve les petits avec les grands. « C'est lui qui sauvera son peuple de ses péchés »

eorum. Haec tamen quae praedicta sunt, ita cernuntur impleta ut usque in finem mundi supplenda doceantur.

V. Praedicta propagataque sententia  
(in Genesi credita et uisa)

7. *Adae autem dixit Deus: quoniam audisti uocem mulieris tuae, et tetigisti de arbore de qua sola praeceperam tibi ne manducares ex ea, et manducasti; maledicta terra in operibus tuis, spinas et tribulos pariet tibi: in tristitia et gemitu edes*  
 5 *pabulum agri tui, in sudore uultus tui manducabis panem tuum, donec reuertaris in terram de qua sumptus es: quoniam terra es et in terram ibis.* Hanc praedictam poenam peccati quam radix humani generis Adam per sententiam excepit ac suis posteris tamquam ramis infudit, per unum hominem  
 10 dicit Apostolus intrasse in mundum et ita in omnes homines pertransisse in quo omnes peccauerunt. Humus enim quae Creatoris imperio fertiles salubresque ex se herbas sine ulla cultura homini ante produxit, postea spinis sentibusque  
 15 *referta, in sudore ac labore ex ea omnem hominem edere panem donec recurrat in mortem, non tantum praedicta audire ista meruimus quam etiam probata expendere.* Vnde et Dauid dicit: *exiet homo ad opus suum et ad operationem suam usque ad uesperam.* Et iterum: *labores manuum tuarum manducabis.* Apostolus quoque dicit: *qui non uult operari non manducet.* Et Dominus usque in undecimam  
 20 horam operarios mittit ad uineam.

1. La leçon de H: *postea spinis*, nous paraît bien préférable à celle de T G P qui doit en avoir été une altération: *post aerumnis* (B a *post aereumnis*, W *post erumnosis*).

est-il dit (*Matth.* 1, 21). Si l'on voit accompli ce qui a été prédit, c'est pour apprendre que tout doit s'accomplir jusqu'à la fin du monde.

V. Prédiction: la condamnation passant de père en fils  
(crue et vue dans la Genèse)

7. « Dieu dit à Adam: Puisque tu as écouté la voix de ta femme et que tu as touché au seul arbre dont je t'avais prescrit de ne pas manger — et toi, tu en as mangé —, maudite sera la terre sous ton travail; elle produira pour toi épines et chardons; dans les larmes et les gémissements tu te nourriras de l'herbe de ton champ; à la sueur de ton visage, tu mangeras ton pain, jusqu'à ce que tu retournes à la terre dont tu as été formé: car tu es terre et tu iras à la terre » (*Gen.* 3, 17-19). Voilà annoncé ce châtement du péché qu'Adam, racine du genre humain, a reçu par l'effet de la condamnation et qu'il a transmis, comme à des rameaux, à ses descendants: c'est pourquoi l'apôtre dit que ce châtement est entré dans le monde par un seul homme et qu'il est passé ainsi à tous les hommes du fait que tous ont péché (cf. *Rom.* 5, 12). Le sol qui, sur l'ordre du Créateur, avait d'abord donné à l'homme de lui-même, sans aucune culture, une végétation abondante et salubre, s'est rempli ensuite d'épines<sup>1</sup> et de ronces, et c'est au prix de sa sueur et de son labeur que tout homme en tire son pain jusqu'à ce qu'il retourne à la mort: voilà ce dont nous avons mérité non seulement d'entendre la prédiction, mais encore de vérifier à nos dépens la réalisation. C'est pourquoi David aussi dit: « L'homme sortira pour se rendre à son ouvrage et à son travail jusqu'au soir » (*Ps.* 103, 23); et encore: « tu mangeras les travaux de tes mains » (*Ps.* 127, 2). L'apôtre dit aussi: « Celui qui ne veut pas travailler ne mangera pas » (*II Thess.* 3, 10). Et le seigneur envoie des ouvriers à sa vigne jusqu'à la onzième heure (cf. *Matth.* 20, 9).

## VI. Praedictio figurata duorum scilicet populorum

(in Genesi credita et uisa)

8. Ex primis igitur hominibus mortalibus iam effectis duo filii procreati sunt ambo mortales : Cain maior, minor Abel, pastor ouium unus, alius agricola. Hi dum terram incolunt laboribus iam obnoxiam iudicio diuinae sententiae seque a propriis paternisque delictis expiare contendunt, ex primitiis fructuum suorum sacrificia obtulerunt. Minoris Abel ex ouibus oblatum acceptabile suscipitur sacrificium, repudiat 5 Cain, non recte diuisa terrae particula. Inuidia hinc nascitur ; praesciaque diuinitas futurorum indicit patientiam furenti diciturque ad Cain : *Peccasti, quiesce, ad te conuersio eius et tu dominaberis eius*, id est ut peccato suo ipse dominaretur nec fieret seruus peccati si praecipiente humilis oboediret. Verum Cain contumax suique inpatiens insiliit super Abel in campum et occidit eum. Pro nefas ! 10 haecine sunt, Cain, germanitatis foedera ? haecine principia bonae naturae ? haecine bonae indolis spes est ut ante te nouerit pater homicidam quam filium ? Sed his ausibus facinus suum Cain multis ex uinculis connodauit. Effectus contemptor diuini mandati, superbiae caput, auctor inuidiae, princeps inlatae mortis et primus in hominibus parricida, 9. hic initia bellandi instituit, ut reus innoxium sanguinem fundat, liuoris plenus gloriam impetat alienam ;

9, 2 impetat scripsi : impetrat TBGPWR impetit HG (corr.)

1. Cette exégèse vient de saint AUGUSTIN, *Contra Faustum* XII, 9 (CSEL 25, p. 337,15) et C.D. XV, 7 (69 s.), qui explique longuement que *eius* doit être compris, non du frère, mais du péché.

## VI. Prédiction figurée des deux peuples

(crue et vue dans la Genèse)

8. Donc des premiers hommes, devenus mortels désormais, naquirent deux fils mortels l'un et l'autre : l'aîné était Caïn, le cadet Abel, celui-ci pasteur de brebis, celui-là agriculteur. Cultivant une terre désormais soumise à la loi du travail au terme de la divine condamnation, et cherchant à se racheter de leurs propres péchés, comme de ceux de leurs parents, ils offrirent en sacrifice les premiers de leurs produits. Les brebis offertes par le plus jeune, Abel, sont acceptées comme un sacrifice agréable ; mais Caïn est repoussé pour n'avoir pas correctement divisé la parcelle de terre (cf. *Gen.* 4, 7). De là naît la jalousie. Et la divinité, dans sa prescience de l'avenir, recommande la résignation à celui que la colère égare. A Caïn il est dit : « Tu as commis un péché. Calme-toi. Il se tournera vers toi et tu le domineras » (*Gen.* 4, 7, sec. LXX). Ce qui veut dire que Caïn dominerait lui-même son péché et n'en deviendrait pas l'esclave s'il obéissait humblement à ces injonctions<sup>1</sup>. Mais opiniâtre et incapable de se résigner, Caïn se jeta sur Abel dans un champ et le tua. Ô abomination ! Sont-ce là, Caïn, les lois de la fraternité ? Sont-ce là les principes d'une bonne nature ? sont-ce là les espérances d'un bon naturel ? que tu sois connu de ton Père comme homicide avant de l'être comme fils ? Mais par cette audace, Caïn noua de multiples liens sur son crime : s'étant fait le contempteur du divin commandement, le chef de l'orgueil, l'initiateur de l'envie, le premier à infliger la mort et le premier meurtrier parmi les hommes, 9. c'est lui qui établit l'usage de déclencher les guerres, pour répandre le sang innocent lorsqu'on est soi-même coupable, et se jeter blême d'envie sur la gloire

praeclaraque fulgere martiria, dum iusti occiduntur ab impiis. Sed ut nobis omne quod actum est proficere demonstraret diuina prouidentia, fratrem a fratre requirit quem iam occisum nouerat; negantem, terra teste, conuincit: *Vox*, inquit, *sanguinis fratris tui clamat ad me de terra*. Cain figurasse Iudaicum populum terrenis desideriis inhiantem, Abel Christum pastorem ouium ab eo populo occisum nullus iam ambigit Christianus: cuius sacrum sanguinem omnis nunc terra accipiens clamat « amen », quod est « uerum », ut neganti Iudaeo quod occiderit Christum, recte dicatur a Deo: *Vox sanguinis fratris tui clamat ad me de terra*. Pro Abel quem Cain occidit natus est Seth, ex quo per ordinem successionis uenit Enoch; qui Deo dum placeret, translatus est ne gustaret mortem, Heliae sociandus ut duo testes idonei secundo Christi aduentui praepararentur, in confutatione Antichristi et in gloria iudicantis Filii Dei: de quibus suo loco testimonia proferemus.

### VII. Praedictum Diluuium

(in Genesi creditum et uisum)

10. Dum filii Dei a proposito desciscerent sanctitatis, Deus Noe iustum sic ammonuit: *Finis*, inquit, *uniuersae carnis uenit coram me; repleta est enim terra iniquitate eorum et ego disperdam eos cum terra. Fac tibi arcam de lignis quadratis; tricameratam facies arcam et bituminabis intrinsecus et extrinsecus; et sic facies eam: Trecentorum*

1. Sur Abel préfiguration de toutes les souffrances que la cité céleste subit dans la cité terrestre, cf. AUGUSTIN, *C.D.* XV, 15 (19 s.).

2. Cf. AUGUSTIN, *Contra Faustum* XII, 9 et *C.D.* XV, 7 (118-123).

3. A rapprocher du sermon *De IV feria* 4 (*PL* 40, 689): *Quid dicit omnis homo terra quando accipit sanguinem Christi? Amen dicit. Quid est Amen? Verum est.*

d'autrui; de faire resplendir l'éclat des martyres, où les justes sont tués par les impies<sup>1</sup>. Mais la divine providence, pour nous montrer que toute action passée nous est profitable, redemande au frère le frère qu'elle savait déjà tué; sur ses dénégations, elle le confond en prenant la terre à témoin: « La voix du sang de ton frère, dit-elle, crie vers moi de la terre » (*Gen.* 4, 10). Que Caïn ait figuré le peuple juif ouvert aux désirs terrestres et Abel le Christ, pasteur de brebis, mis à mort par ce peuple, il n'est plus de Chrétien pour en douter<sup>2</sup>. Toute terre aujourd'hui, en recevant le sang sacré du Christ, s'écrie: « Amen », ce qui veut dire « C'est vrai<sup>3</sup> », pour que Dieu ait le droit de dire au Juif niant avoir tué le Christ: « La voix du sang de ton frère crie vers moi de la terre » (*Gen.* 4, 10). Pour prendre la place d'Abel tué par Caïn, Seth naquit (cf. *Gen.* 4, 25). C'est de celui-ci que vient Énoch par la succession chronologique des générations. Énoch qui plaisait à Dieu fut transféré au ciel pour ne pas goûter la mort (cf. *Sag. Sir.* 44, 16): il doit être associé à Élie (cf. *Apoc.* 11, 3) pour que la seconde venue du Christ reçoive deux témoins idoines, quand l'Antichrist sera confondu et que le Fils de Dieu viendra juger dans la gloire. Nous en produirons les preuves quand le moment sera venu.

### VII. Prédiction du déluge

(crue et vue dans la Genèse)

10. Comme les enfants de Dieu s'écartaient de l'idéal de sainteté, Dieu avertit en ces termes le juste Noé: « Voici venue devant moi, dit-il, la fin de toute chair, car la terre a été remplie de leurs iniquités et je vais les faire disparaître avec la terre. Fais-toi une arche de poutres de bois carrées; tu feras cette arche à trois étages et tu l'enduiras de bitume à l'intérieur et à l'extérieur; et voici comment tu

*cubitorum erit longitudo arcae, quinquaginta cubitorum latitudo et triginta cubitorum altitudo ipsius. Fenestram facies in arca et in cubito consummabis eam. Ostium aulem arcae pones ex latere. Ecce ego adducam diluuium aquae super terram et interficiam omnem carnem in qua est spiritus uitae sub caelo. Dum igitur fides commodata praeparat mentem creditque futurum quod sperat implendum, mysticae iussioni [et] fabricae oboediens Noe arcam qua se cum mundis imundisque animalibus, ut praeceptum fuerat, conderet, fabricauit : geometrica quippe mensura, quae, ut fertur, sexsies tantum quam nostra est extenditur.*

**11.** De his tamen adscriptis numeris, quantum diuinitus iutus fuero, colligens pauca, architecti illius nostri Pauli apostoli sententiam introducam : Qui illius arcae figuratam fabricam omnemque eius spiritalem constructionem ad ecclesiam sanctam referens, instar in ea crucis expressit. Ait enim in epistola ad Ephesios : *Flecto genua mea ad Patrem Domini nostri Iesu Christi ut det uobis secundum diuitias gratiae suae uirtutem corroborari per spiritum eius in interiorem hominem, habitare Christum per fidem in cordibus uestris, in caritate radicali atque fundati, ut ualeatis comprehendere cum omnibus sanctis quae sit altitudo, latitudo, longitudo et profundum ; scire etiam supereminentem scientiam caritatem Christi.* Quinque sententias in quinque articulos dixit, utpote is qui dixerat : *Volo*

**10, 14 et seclusi**

1. Cf. AUGUSTIN, *C.D.* XV, 27 qui s'inspire d'Origène pour défendre par ce moyen l'historicité du déluge. Cf. *supra* (*Introd.*, p. 61, n. 2). Dans tout ce chapitre, Quod uult deus suit l'interprétation de saint AUGUSTIN (*Contra Faustum* XII, 14-20 et *C.D.* XV, 26). Sur l'ensemble de la typologie noachique, cf. DANIELOU, *Sacramentum futuri*, p. 55-94.

2. Dans l'interprétation de l'Arche donnée ici, les deux typologies, christologique et ecclésiale, dont la première est sans doute la plus ancienne (déjà chez JUSTIN, *Dial.* 138, 2-3 : cf. DANIELOU, *o. c.*, p. 75), se mêlent intimement.

la feras : trois cents coudées pour la longueur de l'arche, cinquante coudées pour sa largeur, et trente coudées pour sa hauteur. Tu feras une fenêtre dans l'arche que tu achèveras en une coudée. Quant à la porte de l'arche, tu la placeras sur un côté. Et voici que j'amènerai un déluge d'eau sur la terre et que j'exterminerai toute chair possédant le souffle de vie sous le ciel » (*Gen.* 6, 13-17). Son esprit étant préparé par la foi dont il fait montre, et croyant à la réalisation future de ce qu'il espère, Noé obéit à l'ordre de construction mystérieux ; il construisit une arche pour s'y cacher avec les animaux purs et impurs, ainsi qu'il lui avait été commandé ; et bien sûr suivant une mesure géométrique qui, dit-on, fait six fois la nôtre<sup>1</sup>.

**11.** Recueillant sur les nombres en question, dans la mesure où Dieu me viendra en aide, quelques témoignages, je présenterai d'abord la pensée de notre architecte, l'apôtre Paul qui, rapportant à la sainte Église l'édification figurée de cette arche et toute sa construction spirituelle, a dégagé en elle l'image de la Croix<sup>2</sup>. Il dit en effet dans son épître aux Éphésiens : « Je fléchis les genoux devant le Père de notre Seigneur Jésus Christ afin qu'il vous accorde, selon la richesse de sa grâce, que la vertu se renforce par son Esprit dans votre homme intérieur, que le Christ habite dans vos cœurs par la foi, afin qu'étant enracinés et fondés dans l'amour, vous puissiez comprendre, avec tous les saints, quelle est la hauteur, la largeur, la longueur et la profondeur, et puissiez connaître même l'amour du Christ qui surpasse toute connaissance » (*Éphés.* 3, 14-19)<sup>3</sup>. Il a énoncé là cinq pensées en cinq articles, et c'est normal puisqu'il avait dit : « Je préfère prononcer cinq paroles avec

3. Irénée (*Dém.* 34, *SC* 62, p. 87) et Hippolyte (*Hom. sur la Pâque*, *PG* 59, 743) avaient mis ce passage en rapport avec le mystère de la croix comme axe du monde. C'est Origène (*Hom. sur la Genèse*, 2, 5, *SC* 7, p. 101) qui le rapproche le premier des dimensions de l'Arche. Cf. DANIELOU, *o. c.*, p. 91.

- 15 *quinque uerba mente mea in ecclesia loqui.* Quinque ergo istae sententiae ad praedictae arcae mensuras pertinere hac ratione monstrantur. Quinarius enim numerus, ex pari et impari constitutus, habet duo et tria : tria a trinitate, duo a duobus praeceptis quae coniuncta quinarium firmant.
- 20 Huic additur unus propter unitatem indiuiduae trinitatis, et efficitur senarius perfectus, omni ex parte sibimet respondens, in primam, tertiam et dimidiam. De quo numero multi iam dixere maiores. Hi igitur quinarius et senarius coniuncti numeri ac multiplicati in inuicem extenduntur ad
- 25 praedictae arcae mensuras : quinarius, propter quod quinta die, excepto homine, uniuersa quae creata sunt fecerit Deus atque in quinque libris Moysi uniuersa legis mandata conscripta sint, et quod perficiendae legis causa quinta feria ad patibulum traditus fuerit ipse saluator et dominus.
- 30 Senarius uero numerus hoc continet quod sexta die formatus est homo et sexta aetate saeculi ad redemptionem mundi hominem susceperit Verbum Dei et sexta feria suspensus in cruce nostrum omne pretium ex suo latere, tamquam per ostium arcae, pretiosum sanguinem fuderit : ex quo
- 35 columba ecclesia tanto sanguine dotata processit. Per quod et coruus haereticus exiens humani cadaveris cupiditate naufragus ad arcam ecclesiam redire noluit. De quo intus posita munda animantia clamant : *Ex nobis exiit, sed non erat ex nobis ; nam si ex nobis esset, mansisset utique nobiscum.*

1. *Firmant* : leçon de H, T, B, que nous avons préférée à *formant* de G P W. Sur cet emploi tardif de *firmare* = *constituere*, cf. TLL VI, I, c. 812,45 s.

2. Cf. AUGUSTIN, C.D. XI, 30 qui met en rapport avec la *perfectio senarii numeri* l'achèvement de la Création au sixième jour.

3. Cf. AUGUSTIN, *Contra Faustum* XII, 16 (CSEL 25, p. 345,25) et C.D. XV, 26 (23-26).

4. Cf. AUGUSTIN, *Contra Faustum* XII, 20 (p. 348,16). Une importance particulière avait été donnée au thème de la colombe dans l'interprétation de l'Arche : cf. TERTULLIEN, *Bapt.* 8, 4, SC 35, p. 77 s. Voir DANÉLOU, o. c., p. 82.

mon intelligence dans l'Église » (I Cor. 14, 19). Que ces cinq pensées se rapportent aux mesures de l'arche susdite, en voici la démonstration : le nombre cinq, formé d'un nombre pair et d'un nombre impair, contient deux et trois : c'est le nombre trois, venant de la trinité, et le nombre deux, venant des deux commandements, qui, par leur conjonction, forment le nombre cinq<sup>1</sup>. A celui-ci s'ajoute le nombre un à cause de l'unité de la Trinité indivisible et voilà réalisé le nombre parfait, six, qui partout se répond à lui-même, étant formé de la première de ses parties aliquotes, de son tiers et de sa moitié. De ce nombre beaucoup de nos devanciers ont déjà parlé<sup>2</sup>. La réunion de ces nombres cinq et six, leur multiplication l'un par l'autre, donnent également les dimensions de l'arche susdite : le nombre cinq a été choisi parce que, à l'exception de l'homme, Dieu a fait toute la Création le cinquième jour et que tous les commandements de la Loi ont été consignés dans les cinq livres de Moïse ; également parce que, pour consommer la Loi, c'est le cinquième jour de la semaine que le Sauveur et Seigneur lui-même a été livré au gibet. Quant au nombre six, voici ce qu'il contient : c'est au sixième jour que l'homme a été façonné, au sixième âge du Siècle que le Verbe a assumé la nature humaine pour la rédemption du monde, et au sixième jour de la semaine que, suspendu à la Croix, il a répandu par son flanc, comme par la porte de l'arche<sup>3</sup>, tout le prix que nous valions, son sang précieux ; de là est sortie la colombe-Église, dont tout ce sang est la dot. C'est par cette porte aussi qu'est sorti le corbeau-hérétique : il a fait naufrage, dans sa convoitise du cadavre de l'homme, et n'a pas voulu revenir à l'arche-Église<sup>4</sup> ; et les animaux purs, placés à l'intérieur, s'écrient à son sujet : « Il est sorti de chez nous, mais il n'était pas des nôtres, car s'il avait été des nôtres, il serait resté avec nous » (cf. I Jn 2, 19).

40 Hi igitur duo, ut dixi, numeri quinarium et senarium,  
dum multiplicantur in inuicem, suppleant tricenarium.  
Quinquies enim seni et sexages quini, ductus numerus trice-  
narium firmat. Et ipsi sunt xxx cubiti qui in altitudine  
45 arcae praecepti sunt construi, ad sublimem partem perti-  
nentes spei : in qua caput eminus confixum est Crucifixi.  
Omnis enim spes in capite. Propter quod et ipsum caput  
nostrum xxx annorum dignatus est crucifigi. Rursum  
quinarium numerus [in decalogo] multiplicatus propter  
decem praecepta legis : decies enim quini et quinquies deni  
50 [numerus ductus] quinquaginta efficiunt ; et hi in latitudine  
arcae ponuntur, qui ad caritatis spatia in cruce signantur  
in qua manus fixae sunt Crucifixi. Decem enim praecepta  
digito Dei docentur esse conscripta nosque ipsi manus  
nostras leuare in sancta iubemur. Item quinarium et sena-  
55 rium numeri in quinquagenario multiplicati arcae longitu-  
dinem suppleant. Quinquages enim seni et sexages quini  
trecentos efficiunt, qui <in> nostrae arcae longitudine  
patientiae adscribuntur in qua corpus extensum est  
Crucifixi ; cui dicitur : *Christus pro uobis passus est relin-*  
60 *quens uobis exemplum ut sequamini uestigia eius. Quoniam*  
*uetus homo noster simul cum illo adfixus est cruci.* Patien-  
tesque esse iubemur usque in aduentum Domini. Profun-  
dum uero crucis diluuii magnitudinem significat quo et  
illa et nostra arca portatur : quoniam sunt iudicia Dei, ut  
65 scriptum est, sicut abyssus multa.

12. Quod uero dictum est : *Tricameralam facies eam,*  
hanc fabricam praedictus architectus noster Paulus

11, 48 in decalogo ut glossema seclusi  
50 numerus ductus seclusi  
57 in addidi

1. Cf. AUGUSTIN, *C. Faust.* XII, 14 (p. 344,5). D'autre part, tout ce passage mérite d'être rapproché du développement sur les *quatuor gradus crucis* du sermon *De cataclysmo* 8 (PL 40, 698-699).

Donc les deux nombres que j'ai dits, cinq et six, forment par leur multiplication le nombre trente. Qu'on prenne cinq fois six ou six fois cinq, le nombre obtenu est trente. Et voilà précisément les trente coudées que Dieu a commandé de donner à la hauteur de l'arche : elles se rapportent à cette direction vers le haut qu'est l'espérance. Car c'est en hauteur qu'a été clouée, au sommet de la Croix, la tête du Crucifié ; et c'est dans la tête que réside toute espérance. C'est pourquoi également notre tête même, le Christ, a jugé digne d'être crucifié à l'âge de trente ans<sup>1</sup>. Nouvelle multiplication du nombre cinq (par dix) à cause des dix commandements de la Loi : dix fois cinq ou cinq fois dix font cinquante ; et voilà les cinquante coudées données à la largeur de l'arche ; elles sont indiquées pour signifier les espaces de la charité sur la Croix. Car c'est en largeur qu'ont été clouées les mains du Crucifié. On enseigne que les dix commandements ont été écrits par le doigt de Dieu et nous-mêmes, nous sommes invités à lever nos mains vers le Sanctuaire (cf. *Ps.* 133, 2). De même, les nombres cinq et six multipliés par cinquante fournissent la longueur de l'arche. Cinquante fois six ou soixante fois cinq font trois cents et voilà les trois cents coudées qui, dans la longueur de notre arche, sont assignées à la patience : c'est en longueur qu'a été étendu le corps du Crucifié dont il est dit : « Le Christ a souffert pour vous, vous laissant un exemple pour que vous suiviez ses traces (*I Pierre* 2, 21). « Car notre vieil homme a été mis en croix avec lui » (*Rom.* 6, 6). Et nous sommes invités à être patients jusqu'au retour du Seigneur (cf. *Jac.* 5, 7). Quant à la profondeur de la Croix, elle marque la grandeur du déluge sur lequel est portée l'arche de Noé aussi bien que la nôtre : car les jugements de Dieu, selon qu'il est écrit, sont comme le grand abîme (cf. *Ps.* 35, 7).

12. A propos de la parole : « Tu la feras à trois étages » (*Gen.* 6, 14), cette construction est explicitée par notre

expressit : *Manet*, inquit, *fides, spes, caritas, tria haec*. Nam cum in prima et secunda habitatione bestiae, pecora, serpentes auesque in fide et spe manserint, in tertia Noe cum suis in caritate manens (quia *maior horum omnium caritas*) diluuium formidare non potuit. *Qui enim manet in caritate, in Deo manet et Deus in illo permanet, quia Deus caritas est*. Fenestram uero arcae melius accipimus respectum in salutem animarum quae sunt bitumine intrinsecus et extrinsecus sociatae et conligatae inuicem in unitate Spiritus et uinculo pacis. In cubito dictum est consummari arcam : sic enim decuit significari ecclesiae unitatem : quoniam *finis legis Christus ad iustitiam omni credenti*. Vnde et ille diues in euangelio diluuium huius uitae formidans ait ipsi domino rerum : *Magister bone, quid faciens uitam aeternam consequar?* Et Dominus praedictae arcae illi mensuras ostendens : *Praecepta*, inquit, *nostri*. Cumque ei plurima dixisset ex numero, ille uelut quadratus arcae se cupiens sociari : *Omnia haec*, inquit, *feci; quid adhuc mihi superest?* Et Dominus perfectionem arcae nostrae designans in uno cubito consistere : *Si uis*, inquit, *perfectus esse, uade, uende omnia quae habes, da pauperibus et ueni sequere me*. Quod cum ille facere nequiuisset quia omni ex parte quadratus non fuit, ad cubitum perfectionis arcae nostrae non meruit pertinere. *Abiit enim*, dictum est, *contristatus*.

13. Quod uero XL diebus et XL noctibus diluuium factum

1. C'est une des interprétations indiquées par AUGUSTIN, *C.D.* XV, 26 (51-52).

2. Cet élément d'allégorie morale remonte à Origène : cf. DANIELOU, *o. c.*, p. 93.

3. Sur les poutres carrées (ou les troncs équarris) qui figurent la stabilité des saints, et sur la coudée unique de l'achèvement qui symbolise l'unité de la foi et de l'Église, cf. AUGUSTIN, *C. Faust.* XII, 14, p. 343, 23 et 16, p. 345, 25. Ces interprétations viennent d'Origène. Cf. DANIELOU, *o. c.*, p. 91-92.

architecte susdit Paul : « Ces trois choses demeurent, dit-il, la foi, l'espérance et la charité » (I *Cor.* 13, 13)<sup>1</sup>. Car, tandis que les bêtes, le petit bétail, les reptiles et les oiseaux demeurèrent dans les première et deuxième pièces, c'est-à-dire dans la foi et l'espérance, Noé resta avec les siens dans la troisième, c'est-à-dire dans la charité — car « la plus grande de ces choses, c'est la charité » (*ib.*) — et il n'eut pas à craindre le déluge. « Celui en effet qui demeure dans la charité, demeure en Dieu et Dieu demeure en lui, car Dieu est charité » (I *Jn* 4, 16). Pour la fenêtre de l'arche, la meilleure interprétation, c'est qu'elle concerne le salut des âmes qui sont, par le bitume de l'intérieur et de l'extérieur, associées et liées l'une à l'autre dans l'unité de l'Esprit et le lien de la paix (cf. *Éphés.* 4, 3)<sup>2</sup>. Il est dit que l'arche est achevée en une coudée. C'est ainsi qu'il convenait de préfigurer l'unité de l'Église : car le Christ est « la fin de la Loi pour la justification de tous ceux qui croient » (*Rom.* 10, 4). Aussi le riche de l'Évangile, redoutant le déluge de la vie présente, dit-il au Seigneur de l'Univers lui-même : « Bon maître, que dois-je faire pour obtenir la vie éternelle ? » Et le Seigneur, lui montrant les dimensions de l'arche susdite : « Tu connais les commandements » lui répond-il. Et comme il lui en avait énuméré un grand nombre, cet homme qui voulait entrer comme poutre de bois carrée dans la communion de l'arche<sup>3</sup>, répartit : « J'ai fait tout cela. Que me reste-t-il encore à faire ? » (*Lc* 18, 18-21). Le Seigneur alors, pour marquer que l'achèvement de notre arche consiste en une coudée, lui dit : « Si tu veux être parfait, va, vends tout ce que tu as, donne-le aux pauvres, viens et suis-moi » (*Matth.* 19, 21). Mais n'ayant pas été capable d'agir ainsi parce qu'il n'était pas absolument « carré », cet homme ne mérita pas d'avoir part à la coudée qui achève notre arche. « Il s'en alla en effet tout triste », dit l'Écriture (*ib.* 22).

13. Si le déluge dura 40 jours et 40 nuits sur la terre

est super terram, non tantum praeteriti in hoc numero quantum etiam praesentis temporis animarum diluuium ostendit, quae in scopulis saeculi atque in gurgite flagitorum diuersarumque uoluptatum naufragiis fluctibus submerguntur. Propter quae euadenda XL diebus Moyses, XL diebus Helias, XL diebus et ipse saluator ieiunia consecrasset hac tripertita ratione monstrantur, tamquam praedictis tribus temporibus necessaria : ante legem, sub lege, sub gratia. Finis igitur diluuii sexcentesimo et primo anno Noe terminatus finem mundi significat post sex, ut dictum est, aetates saeculi et breue Antichristi spatium. Tot enim aetatibus etiam hominis longaeua uita protenditur donec ab infantia recurat in senium. Nunc uero ecclesia, ut arca, uelut munda et immunda animalia, bonos malosque portare cognoscitur usque in praedictum finem de quo dominus et saluator noster in euangelio testatus est dicens sic futurum aduentum suum quemadmodum fuit in diebus Noe, subitum manducantibus ac bibentibus, eumentibus et uendentibus.

Credidit igitur Noe quae praedicta uidit in arca ; credidit quae futura erant nobis praesentanda ; ecclesia nobiscum sperat quae erunt ultimo iudicio declaranda.

### VIII. Praedictae gentes

(in Genesi creditum et uisum)

14. Ex tribus igitur filiis Noe, Sem, Cam, Iafeth, totidemque nuribus eius mortalium dum fecunditas adcreuisset, radix peccati superbia, mundo diluuiio pereunte, ipsa perire

1. Cf. AUGUSTIN, *C. Faust.* XII, 17, p. 346, 11.

2. Sur les six âges du monde, cf. *supra*, *Introd.*, p. 26, n. 1.

3. Cf. *C. Faust.* XII, 15, p. 345, 6.

(cf. *Gen.* 7, 17) c'est qu'il marque par ce nombre, non seulement pour le temps passé, mais encore pour le temps présent, le déluge des âmes que les flots engloutissent sur les écueils du siècle, dans le gouffre des crimes et les naufrages des divers plaisirs<sup>1</sup>. C'est pour échapper à ce déluge que Moïse a observé le jeûne pendant quarante jours, Élie pendant quarante jours et le Sauveur lui-même pendant quarante jours aussi, comme nous le montre l'Écriture en une tripartition qui se fonde comme nécessairement sur les trois temps sudits. La fin du déluge, qui a eu lieu la six cent et unième année de Noé, signifie que la fin du monde se produira après les six âges du Siècle que j'ai dits et le bref épisode de l'Antichrist. C'est par le même nombre d'âges que passe aussi la plus longue vie de l'homme, de l'enfance au décours de la vieillesse<sup>2</sup>. Il est reconnu d'autre part qu'actuellement l'Église — telle l'Arche — porte des bons et des méchants<sup>3</sup>, comme l'autre a porté des animaux purs et impurs, jusqu'à la fin susdite sur laquelle notre Seigneur et Sauveur a rendu témoignage dans l'Évangile en disant que son retour serait comme aux jours de Noé, qu'il les surprendrait en train de manger et de boire, en train d'acheter et de vendre (cf. *Matth.* 24, 37).

Noé a donc cru ce qu'il a vu annoncé dans l'arche ; il a cru ce qui devait être rendu présent à nos yeux ; l'Église, avec nous, espère ce que le Jugement dernier devra faire éclater.

### VIII. Prédiction : L'annonce des nations

(cru et vue dans la Genèse)

14. Par les trois fils de Noé, Sem, Cham, Japhet, et par ses trois brus, les mortels avaient proliféré, mais lors même que le monde périssait sous le déluge, l'orgueil, racine du

non potuit. Turris superba a superbis exstruitur, cuius  
 5 caput caelum hactenus occuparet. Huius coepta a uero  
 artifice Deo per confusionem linguarum in irritum deducuntur. Sic enim scriptum est : *Ecce labium unum est omni terrae et hoc coeperunt facere. Et dixit Deus : Venite descendamus et confundamus ibi linguas eorum.* Deus trinitas  
 10 loquitur. Descendere uero Dei est humanus actus inspicere uel eorum sensibus propinquare. Quae praedicta sunt, mox et impleta sunt. Confusae quippe linguae non tantum disposita supplere nequiuert quantum etiam dispersae per orbem gentes quasque suo creauere eloquio.

15 Attamen Creatoris et iudicis impleta censura, per humilem Christi gratiam caritas uno sub dogmate congregauit quae superba impietas male disperserat. Omnis nunc in unum lingua confitetur quod dominus Iesus Christus, qui est turris fortitudinis, in gloria est Dei Patris. Quem debriatum  
 20 ut Noe ex uinea nudatumque in passione Cham filius inridens in Canaan filio maledictum excipiens gentibus propinauit. Quod abstulit Iesus dominus qui pro nobis factus est maledictum.

**IX. Praedicta gens Hebraea, a quo exorta sit, primatum habens in omnibus linguis**

*(in Genesi creditum et uisum)*

15. Inter ceteros quos linguarum confusio per gentes diuisit, Heber dictus est, in quo, ut fertur, Hebraea prima

1. Cf. AUGUSTIN, *C.D.* XVI, 5-6, qui connaît deux explications du pluriel *Venite descendamus* (anges, Dieu Trinité), mais préfère la première.

2. Cf. *C. Faust.* XII, 23, p. 350, 27. Voir PONTET, *Exégèse de saint Augustin*, p. 362.

péché, n'avait pas pu périr. Dans leur orgueil, ils élèvent une tour orgueilleuse dont le sommet devait atteindre jusqu'au ciel (cf. *Gen.* 11, 4). Celui qui est le seul véritable architecte, Dieu, fait échouer cette entreprise par la confusion des langues. Il est écrit en effet : « Voici que tous sur la terre parlent une seule langue, et tel est le début de leurs entreprises ! » (*Gen.* 11, 6). Et Dieu dit : « Venez, descendons et confondons leur langage » (*ib.* 7). Celui qui parle, c'est le Dieu Trinité<sup>1</sup>. Quant à la descente de Dieu, elle consiste à examiner les actions des hommes ou s'approcher de leurs intelligences. Ce qui était annoncé, fut bien vite aussi accompli. Car la confusion des langues empêcha les hommes de réaliser ce qu'ils se proposaient, et leur dispersion à travers le monde créa les nations, chacune avec son idiome propre.

Cependant, une fois exécuté l'arrêt du Créateur et Juge, l'Amour, par l'humble grâce du Christ, a rassemblé sous une seule doctrine ce que l'orgueilleuse impiété avait voué à une funeste dispersion. Aujourd'hui toutes les langues ensemble confessent que le Seigneur Jésus Christ, « tour de puissance » (*Ps.* 60, 4) est dans la gloire de Dieu le Père (cf. *Phil.* 2, 11). C'est de ce Christ, ivre comme Noé au sortir de la vigne et comme lui dépouillé de ses vêtements dans sa passion<sup>2</sup>, que le fils de ce dernier, Cham, s'est moqué (cf. *Gen.* 9, 21) : maudit en son fils Canaan, il a fait don aux nations de cette malédiction que le Seigneur Jésus fait disparaître en se faisant malédiction pour nous (cf. *Gal.* 3, 13).

**IX. Prédiction de la nation hébraïque dont la langue, depuis son apparition, a le primat sur toutes les langues**

*(crue et vue dans la Genèse)*

15. Entre autres personnages que cette confusion des langues a répartis entre les nations, figure le dénommé Héber en qui résida, dit-on, la première des langues (cf.

lingua resedit, unde etiam Hebraea gens nomen accepit. Primam uero Hebraeam esse linguam mysticus ille titulus a Pilato conscriptus ostendit. Erat enim his tribus linguis insignitus, Hebraea, Graeca et Latina : quae linguae primatum fere in omnibus retinentes linguis, idem Creatori in titulo consignatae sunt, eo ordine diuino quo praedicta ante quam fierent propheta Dauid testatus est dicens :  
 5 *Tituli inscriptionem ne corrumpas.* Regem enim Iudaeorum crucifixum ille scripserat iudex. Hunc sua lingua Hebraei dum legerent quae primo in loco posita erat, postulantes mutandum, diuinitus actus : *Quod scripsi, inquit, scripsi,* ut et tituli inuiolata, sicut promissum est, maneret integritas  
 10 et lingua Hebraea sub testimonio principalem habuisse locum quem post amisit merito signaretur. Ex isto igitur Heber currit progenies usque ad Abraham, a quo, ut quidam dicunt, Abraei sicut ab Heber Hebraei appellati sunt.

Primitiuum uero esse hunc populum licet ipse dominus adtestetur dicens : *Primitiuus meus Israhel,* in Deuteronomio libro plenius ostenditur : *Cum dispartiretur Allissimus,* dictum est, *nationes, statuit terminos gentium secundum numerum angelorum Dei. Et facta est portio eius Iacob, series hereditatis eius Israhel.* Sed hic Iacob qui appellatus  
 20 est Israhel, ex quo tramite ueniat per ordinem recurramus, ut Abrahae cuius hic nepos est promissa suppleantur.

1. Quod uult deus suum, là encore, Augustin qui voit dans la courte proposition initiale du Ps. 58 l'annonce de l'inscription trilingue sur la royauté du Christ et du geste de Pilate se refusant malgré les Juifs

*Gen. 11, 14*), l'hébreu, d'où la nation hébraïque reçut son nom. Que l'hébreu soit la première langue, c'est ce que montre le titre plein de mystères, rédigé par Pilate ; il était en effet exprimé dans les trois langues suivantes : hébreu, grec et latin (cf. *Jn 19, 20*). Ces langues qui priment généralement toutes les autres ont été utilisées dans ce titre pour le même Créateur, par une disposition divine qui a fait que la prédiction précéda la réalisation, comme l'a attesté le prophète David en disant : « Ne gêne pas l'inscription du titre » (*Ps. 58, 1*). Ce juge (Pilate) avait écrit en effet que le Crucifié était Roi des Juifs. Quand ils lurent ce titre dans leur langue qui venait la première, les Hébreux lui demandèrent de le changer, mais Pilate, divinement inspiré, répondit : « Ce que j'ai écrit, est écrit » (*Jn 19, 22*), pour maintenir inviolée, selon la promesse, l'intégrité du titre et pour signifier et témoigner que la langue des Hébreux avait la première place, place qu'elle perdit ensuite par leur faute<sup>1</sup>. De cet Héber est issue une lignée qui va jusqu'à Abraham (cf. *Gen. 11, 17 s.*), d'où est venu le nom d'Abrei à ce que disent certains, celui d'Hebraei (Hébreux) venant d'Héber.

Quoique le Seigneur lui-même atteste que ce peuple est son premier-né, quand il dit : « Israël mon premier né » (*Ex. 4, 22*), la chose est plus pleinement montrée dans le *Deutéronome* où il est dit : « Quand le Très Haut répartissait les nations, il fixa leurs limites d'après le nombre des anges de Dieu. Mais celui qui a été fait sa part, c'est Jacob ; celui qui a été fait sa succession et son héritage, c'est Israël » (*Deut. 32, 8-9, sec. LXX*). Mais de quelle branche est ce Jacob qui fut appelé Israël ? pour le voir, parcourons la suite chronologique des générations et achevons les promesses faites à Abraham dont il est le petit-fils.

à modifier ce titre écrit de sa main. Cf. PONTET, *Exégèse de Saint Augustin*, p. 273-274.

X. *Promissio facta et figurata*  
(*in Genesi credita et uisa*)

16. Ex semine igitur Sem, filii Noe, natus est Heber, cuius fuit filius Falech, sub quo diuisae sunt linguae. Falech genuit Reu, Reu genuit Saruc, Saruc genuit Nahor, Nahor genuit Thara, Thara genuit Abram qui postea dictus est Abraham, cuius fuit nepos Iacob. Hunc Abraham apud Chaldaeos genitum scriptura testatur. Ex qua gente uocatus, dum primus crederet, pater fidei gratia uocantis meruit appellari. Chaldaei astronomiae dediti, dum callide positiones siderum perscrutantur, multum errantes circa cultum religionemque diuinam, Creatorem rerum omnium minime perquirentes, *euanuerunt*, ut Paulus dicit, *in cogitationibus suis et obscuratum est insipientis cor eorum*. E quibus Abram non callide creaturae, sed calore diuini cultus accensus, ab stultis et insipientibus Dei munere segregatus est. *Exi*, inquit ei Deus, *de terra tua et de cognatione tua et ueni in terram quamcumque tibi ostendero*. Ad praeceptum uocantis, patriam sedem cognationemque derelictam, per fidem credit quae non uidet, donec uidere mereatur omne quod credit. Exiens igitur de terra Chaldaeorum habitauit Charrae, in qua omnibus repletus est diuitiis. Terrae quoque ipsius in spe sui seminis futuram suscepit hereditatem. Cum etiam ex anu et ex sterili coniuge uergens quoque ipse in senium per promissionem expectat heredem, hic nobis pater fidei

X. *Promesse faite et figurée*  
(*crue et vue dans la Genèse*)

16. Donc de la race de Sem, fils de Noé, naquit Héber : il eut pour fils Falech, sous qui les langues furent divisées. Falech engendra Reu, Reu engendra Saruc, Saruc engendra Nahor, Nahor engendra Thara, Thara engendra Abram qui par la suite fut appelé Abraham, et dont Jacob fut le petit-fils. L'Écriture atteste que cet Abraham naquit chez les Chaldéens (cf. *Gen.* 11, 28). Appelé par Dieu de cette nation, il fut le premier à croire et mérita le nom de Père de la foi par la grâce de Celui qui l'appelait (cf. *Rom.* 4, 11). Les Chaldéens étaient adonnés à l'astronomie ; s'ils observaient avec habileté les positions des astres, ils s'égarèrent beaucoup sur le culte et la religion de Dieu et ne recherchaient guère le Créateur de toutes choses : « Ils se sont évanouis dans leurs pensées, comme dit Paul, et leur cœur sans sagesse s'est enténébré » (*Rom.* 1, 21). Abram, parmi eux, ne s'était pas enflammé artificieusement pour la créature, mais de la ferveur qu'inspire le culte divin : il fut, par la faveur de Dieu, séparé des sots et des déments. « Quitte ta terre et ton parentage, lui dit Dieu, et viens sur la terre que je te montrerai » (*Gen.* 12, 1). Obéissant à l'ordre de Celui qui l'appelle, il abandonne la demeure de ses pères et son parentage ; par la foi, il croit ce qu'il ne voit pas, jusqu'à ce qu'il mérite de voir tout ce qu'il croit. Il sortit donc de la terre des Chaldéens et habita à Charran où il fut comblé de toutes sortes de richesses. C'est là aussi que commença, avec son espoir d'avoir une descendance, l'héritage à venir de la terre promise. Il attend un héritier conformément à la promesse alors que son épouse est vieille et stérile, et que lui-même penche sur le déclin ; ce faisant, le père de la foi nous a montré que l'on ne doit pas redouter

25 ostendit nec incolatus nostri longos exitus formidandos et in Christo domino semper sperandum. Cuius per gratiam terram uiuentium sempiternam potiemur hereditatem; de qua Dauid propheta dicit : *Credo uidere bona domini in terra uiuentium.*

### XI. Promissio multiplicandi seminis Abrahæ

(in Genesi credita et uisa)

17. *Factus est sermo domini ad Abraham per uisum dicens: Noli timere, Abra[ha]m, ego te prolego, merces tua multa erit ualde. Dixitque Abra[ha]m: Domine, quid dabis mihi? ego enim sum absque liberis et filius praepositi*  
 5 *domus meae hic Damascus Eliezer. Dixitque Abram: Quia non dedisti mihi semen, uernaculus meus mihi heres erit. Statimque sermo domini ad eum: Non erit hic heres tuus, sed qui egredietur de utero tuo ipsum habebis heredem. Eduxitque eum foras et ait illi: Suspice in caelum et numera*  
 10 *stellas, si poteris numerare eas. Et dixit: Sic erit semen tuum. Credidit autem Abram Deo et deputatum est ei ad iustitiam.* Haec Paulus firmat apostolus dicens: *Igitur fides, ait, ex auditu, auditus autem per uerbum Christi.* Et Esaias ait : *Nisi credideritis, non intellegetis.* Funda-  
 15 *mentum omnis rei futurae fides est, cuius culmen aedificii terras caelumque obtinuit in Christo Iesu qui est ex semine Abrahæ.*

les longs cheminements de notre séjour (terrestre) et qu'il faut toujours espérer dans le Christ Seigneur, par la grâce de qui nous prendrons possession de la terre des vivants, notre héritage éternel, dont le prophète David dit : « Je crois que je verrai les biens du Seigneur sur la terre des vivants » (*Ps.* 26, 13).

### XI. Promesse de multiplier la semence d'Abraham

(crue et vue dans la Genèse)

17. « La parole du Seigneur fut adressée à Abraham dans une vision : N'aie crainte, Abram, je te protège, ta récompense sera très grande. Abram répondit : Seigneur, que me donneras-tu ? Je n'ai pas d'enfant et voici le fils de l'intendant de ma maison, Damascus Éliezer. Abram poursuivit : Comme tu ne m'as pas donné de descendance, cet esclave sera mon héritier. Et aussitôt la parole du Seigneur lui fut adressée : Celui-ci ne sera pas ton héritier, mais tu auras pour héritier quelqu'un qui sortira de ton sang. Il le conduisit dehors et lui dit : Lève les yeux au ciel et compte les étoiles, si tu peux les compter. Et il lui dit : Ainsi sera ta postérité. Abram crut à Dieu et cela lui fut réputé à justice » (*Gen.* 15, 1-6). C'est ce que confirme l'apôtre Paul par cette parole : « Ainsi la foi vient de ce qu'on entend, et ce qu'on entend de la parole du Christ » (*Rom.* 10, 17). Et Isaïe : « Si vous ne croyez pas, vous ne comprendrez pas » (*Is.* 7, 9, *sec.* LXX). La foi est l'assise de tout événement à venir. Le faite de cet édifice a couvert la terre et le ciel en Jésus Christ qui vient de la semence d'Abraham.

XII. Promissio qua Abraham, poscente Deo  
sacrificium, sacerdos ostenditur

(in Genesi credita et uisa)

18. Secundo oraculo dixit dominus ad Abram : *Ego sum qui eduxi te de terra Chaldaeorum, ut darem tibi terram islam et possideres eam. At ille ait: Domine, unde scire possum quod possessurus sum eam? Et dominus: Sume, inquit, mihi uaccam triennem et capram trimam et arietem trimum, turturem quoque et columbam. Qui tollens uniuersa haec, diuisit ea per medium et utrasque partes contra inuicem posuit; aues autem non diuisit. Descenderuntque uolucres super cadauera diuisa et abegit eas Abram. Cumque sol occumberet, sopor inruit super Abram et horror magnus et tenebrosus inuasit eum. Dictumque est ad eum: Sciens praenosce quod peregrinum erit semen tuum in terra non sua et subicient eos seruituti et affligent annis quadringentis. Gentem autem cui seruierint iudicabo ego, dicit dominus.*

15 *Post haec egredientur cum magna substantia. Tu autem ibis ad patres tuos nutritus in senectute bona. Quarta autem generatione reuertentur huc: necdum enim completae sunt iniquitates Amorreorum.* In hac promissione et in hoc sacrificio tripertito quod in praesenti ita actum est ut

20 *tamen alia futura signaret, tria tempora quae superius dicta sunt in tribus his animalibus, spiritalis lector, agnosce: uaccam trimam, ante legem lasciuientem plebem sine iugo legis; capram trimam, sub lege quam immolare deberet plebs legem transgrediens pro peccato; arietem*

XII. Promesse par laquelle Abraham se manifeste  
comme prêtre, lorsque Dieu a réclamé de lui un sacrifice

(crue et vue dans la Genèse)

18. En une seconde prophétie, Dieu dit à Abram : « C'est moi qui t'ai fait sortir de la terre des Chaldéens, pour te donner ce pays en possession. » Abram répondit : « Seigneur, à quoi pourrais-je savoir que je le posséderai ? » Le Seigneur alors : « Prends-moi, dit-il, une génisse de trois ans, une chèvre de trois ans, un bélier de trois ans, une tourterelle aussi et une colombe. » Abram prit tous ces animaux, les partagea par le milieu et plaça les moitiés les unes en face des autres ; mais il ne partagea pas les oiseaux. Et des oiseaux descendirent sur les cadavres partagés, mais Abram les chassa. Et comme le soleil se couchait, un assoupissement tomba sur Abram et une grande horreur pleine de ténèbres l'envahit. Et ces mots lui furent dits : « Sache d'avance que tes descendants seront étrangers sur une terre qui ne leur appartiendra pas, et qu'on les soumettra à la servitude et qu'on les affligera pendant quatre cents ans. Quant au peuple qu'ils auront servi, je le jugerai, dit le Seigneur. Après quoi ils s'en iront avec de grandes richesses. Toi tu retourneras à tes pères après avoir été nourri en une heureuse vieillesse. A la quatrième génération, ils reviendront ici ; car les iniquités des Amoriens ne sont pas parvenues à leur comble. » (*Gen. 15, 7-16*). Dans cette promesse et dans ce triple sacrifice qui a eu lieu historiquement, mais de manière à signifier d'autres événements à venir, reconnais, lecteur spirituel, les trois temps susdits représentés par ces trois animaux : la génisse de trois ans, c'est, avant la Loi, le peuple qui folâtre sans connaître le joug de la Loi ; la chèvre de trois ans, c'est, sous la Loi, l'animal que devait immoler le peuple, transgressant la Loi par son péché ; le bélier de trois ans, c'est,

25 trimum, sub gratia perfectum sacrificium, quod figurate  
 pro filio idem offerens Abraham, arietem nostrum Christum  
 triennem, tribus temporibus praedicatum, pro peccato  
 populi ara crucis excepit. Quoniam *pro iniquitate populi*,  
 ait Esaias, *ductus est ad mortem et liuore eius omnes sanati*  
 30 *sumus*.

19. Quod uero haec animalia contra inuicem diuisa  
 posita sunt, diuisiones et scismata quae sese inuicem  
 impugnarent futura apostolus Paulus ostendit dicens :  
*Oportet et haereses esse ut probati manifesti fiant in uobis*.

5 Nam et ante legem, ut haeticorum, Cain repudiatum est  
 sacrificium, et in lege Chore, Dathan et Abiron, haeresum  
 scismatumque auctores, uiuos terra uorauit, et sub gratia  
 multarum haeresum dogmata, ut aues circa diuisa cadauera  
 mortuorum residentes, abiguntur a Paulo cum dicit :  
 10 *Diuisus est Christus? Numquid Paulus pro uobis crucifixus*  
*est aut in nomine Pauli baptizati estis?* Praeceptum est  
 autem Abrahae in illo sacrificio ut turturem castam et  
 simplicem columbam non diuideret : quoniam spiritales  
 filii castae et simplicis uirginis, dum in caritate sacrificium  
 15 inlibatae fidei offerunt, diuidi omnino non possunt.

Peregrinum uero esse in hac uita semen sanctorum qui  
 domino suo canunt : *Inquilinus sum et peregrinus sicut*

1. AUGUSTIN, dans *Enarr. in Psalm. 103, 3, 5*, propose comme  
 explications : *aries = praepositi (ducunt enim gregem)* ; *uacca = plebs*  
*Iudaeorum* ; *capra = ecclesia de gentibus*. Dans *C.D. XVI, 24 (42-45)*,  
 c'est sur un ton dubitatif qu'il indique d'autres équivalences :  
*iuuena = plebs posita sub iugo legis* ; *capra = plebs eadem peccatrix*  
*futura* ; *aries = plebs eadem regnatura*. Le désir de faire correspondre  
 ces trois animaux aux « *tria tempora* » conduit Quodvultdeus à proposer  
 une explication originale. Cf. *supra, Introd.*, p. 26, n. 2.

2. Cf. AUGUSTIN, *Enarr. in Psalm. 103, 3, 5*.

3. Cf. *ibid.* (30-35), et *C.D. XVI, 24 (52-60) et 43 (83-84)*. C'est la  
 leçon de *T* que nous avons adoptée. Celle des autres mss (*spiritales*  
*fllii castae et simplices uirgines*) peut présenter, ponctuée après *fllii*,

sous la Grâce, le sacrifice parfait, celui que le même  
 Abraham a offert figurativement à la place de son fils,  
 notre bélier, le Christ prêché pendant les trois temps, et  
 que l'autel de la Croix a reçu pour le péché du peuple<sup>1</sup>.  
 Car, dit Isaïe : « pour l'iniquité du peuple il a été conduit  
 à la mort et c'est grâce à ses plaies que nous sommes tous  
 guéris » (*Is. 53, 5.8*).

19. Quant au partage de ces animaux dont les moitiés  
 ont été placées en vis-à-vis, l'apôtre Paul montre que  
 c'était l'annonce des divisions et des schismes destinés à  
 se combattre mutuellement<sup>2</sup> ; il dit : « Il faut qu'il y ait des  
 hérésies pour que ceux qui sont approuvés soient reconnus  
 comme tels au milieu de vous » (*I Cor. 11, 19*). Car, avant  
 la Loi, le sacrifice de Caïn, comme celui des hérétiques,  
 fut repoussé (cf. *Gen. 4, 5*) ; sous la Loi, Choré, Dathan et  
 Abiron, auteurs d'hérésies et de schismes, furent dévorés  
 vivants par la terre (cf. *Nombr. 16, 32*) ; et sous la Grâce,  
 les doctrines de nombreuses hérésies, tels les oiseaux qui  
 s'arrêtent sur les cadavres des animaux partagés, sont  
 repoussées par Paul lorsqu'il dit : « Le Christ est-il divisé ?  
 Paul a-t-il été crucifié pour vous ou est-ce au nom de Paul  
 que vous êtes baptisés ? » (*I Cor. 1, 13*). Il est commandé  
 à Abraham, dans ce sacrifice, de ne pas partager la chaste  
 tourterelle et la simple colombe : car les fils spirituels  
 de la vierge chaste et simple (l'Église)<sup>3</sup>, qui offrent dans  
 la charité le sacrifice d'une foi intacte, ne peuvent abso-  
 lument pas être partagés.

Que d'autre part soit étrangère en cette vie la race des  
 saints qui chantent à leur Seigneur : « Je suis un hôte et un  
 étranger comme tous mes pères » (*Ps. 38, 13*), et qu'elle y

un sens acceptable. Toutefois, nous pensons que *fllii*, sans une  
 détermination, est moins satisfaisant, et d'autre part, l'image de  
 l'Église *mater et uirgo, corpore casta, prole fecunda*, comme l'appelle  
 Quodvultdeus dans le sermon *De symbolo II, 24 (PL 40, 652)*, a dû  
 une fois de plus s'imposer à lui.

omnes patres mei, et uexari in Aegypto annis cccc dum  
gemunt et dicunt : *Heu me quia peregrinatio mea elongata est,*  
20 *satis in promptu est. Quarta uero generatione ad libertatem*  
*reuerſi ex hac Aegypſia ſeruitute, noſtra a peccato eruta*  
*libertas oſtenditur : quae, tribus ſaepe dictis expletis*  
*temporibus, in quarta quam regenerationem dominus*  
*appellat, declarata per reſurrectionem uera omnis noſtra*  
25 *libertas exſurget, ſuppletis peccatis Amorreorum, eorum*  
*ſcilicet qui non credunt Dei euangelio. Quoniam qui non*  
*credit, ut dominus dicit, iam iudicatus eſt.*

### XIII. Promiſſio figurata

(in Genesi credita)

20. Tertio oraculo promiſſio diuina etiam in eius  
nomine firmatur. Abram ante uocitatus, Abraham eum  
Creator dominus uoluit nuncupari ; cuius nominis proprietas  
designatur : *Patrem, inquit, multarum gentium poſui te ;*  
5 *ut haec promiſſio non ad ſolam progeniem carnis Abrahae*  
*ex qua populus Iudaicus ueniebat, crederetur pertinere.*  
*De qua gloriati in euangelio dixerant : Nos patrem habemus*  
*Abraham ; reſponſumque eſt ab eo qui et uocabulum tale*  
*dederat et fidem : Nolite, inquit, in hoc gloriari ; potens*  
10 *eſt enim Deus de lapidibus iſtis ſuſcitare filios Abrahae ; ut*  
*eſſet Abraham in Chriſto pater multarum gentium per*  
*fidem, cum unius tantum gentis fuerit per generationem.*

1. Cf. AUGUSTIN, C.D. XVI, 28 (10-13).

ſubiſſe les vexations d'Égypte pendant quatre cents ans, elle  
qui gémit en diſant : « Malheureux que je ſuis, mon exil ſ'eſt  
allongé » (*Ps.* 119, 5) ce ſont là choſes ſuffiſamment claires.  
Quant au retour à la liberté après la ſeruitude d'Égypte,  
retour qui a lieu à la quatrième génération, il représente  
notre liberté ſauvée du péché : une fois accomplis les trois  
temps ſouvent cités, à la quatrième génération — que le  
Seigneur appelle la Régénération (cf. *Matth.* 19, 28) — notre  
liberté, maniféſtée par la réſurrection, ſe dresserá dans ſon  
authenticité totale, après l'achèvement des péchés des Amo-  
réens, c'eſt-à-dire de ceux qui ne croient pas à l'Évangile  
de Dieu. Car « celui qui ne croit pas, ſelon la parole  
du Seigneur, eſt déjà jugé » (*Jn* 3, 18).

### XIII. Promeſſe figurée

(cruce et uue dans la Genèse)

20. Par une troiſième prophétie, la promeſſe diuine  
ſ'affirme encore dans le nom même donné à ce patriarche.  
Lui qui ſ'appelait primitivement Abram, le Seigneur  
Créateur voulut qu'il fût dénommé Abraham. Le ſens  
propre de ce nom eſt marqué ainſi : « Je t'ai établi, lui  
dit-il, père de nombreux peuples » (*Gen.* 17, 5), pour qu'on  
crût bien que cette promeſſe ne concernait pas la ſeule  
deſcendance charnelle d'Abraham dont provenait le  
peuple Juif<sup>1</sup>. Les Juifs, qui en tiraient gloire, ont dit dans  
l'Évangile : « Nous, nous avons pour père Abraham », et ils  
reçurent cette réponse de Celui qui avait donné à Abraham  
un tel nom et une telle foi : « N'en tirez pas gloire, car Dieu  
eſt aſſez puiffant pour ſuſciter de ces pierres des fils  
d'Abraham » (*Matth.* 3, 9. *Lc* 3, 8) : et cela, afin qu'on  
vit qu'Abraham ſerait, dans le Chriſt, père de nombreux  
peuples ſelon la foi, alors que ſelon la loi de la génération,  
il n'était le père que d'un ſeul.

XIV. **Praedictio figurata**  
(in Genesi credita et uisa)

21. Huic Abrahae iam uocato per fidem pactum quoddam circumcisionis indicitur in signo ueteris testamenti quod ipse suiue posteri seruare praecipiantur; omnemque animam perituram de populo quae circumcisonem minime celebrasset. Quaeritur fortasse quur placuerit Deo circumcidi omne dumtaxat masculinum eorum qui se ad oboediendum Deo uouerant. Grandi autem sacramento res haec acta est, quae media et praeterita tempora respiceret et futura. Nam primae praeuauaricationis causa ea parte corporis serpentis ueneno homo percussus, ardore libidinis aestuans pudit ex his quae pudenda creata non erant; eaque operienda uerecunde statuit quae fuerant inuerecunde nudata. Idcirco creator et iudex Deus in ea parte corporis signum circumcisionis indixit, temperans morbum male conceptae libidinis ex copula debita, ut per continentiae bonum atque integritatis decus id repararet quod uitiatum fuerat. Circumcisio quippe cordis quae in nouo fulget testamento in illo signo figurata est : quia sunt spadones qui se ipsos castrauerunt propter regnum Dei; et filios Israhel incircumcisos corde Deus increpat et obiurgat.

XIV. **Prédiction figurée**  
(crue et vue dans la Genèse)

21. A cet Abraham, déjà appelé par la foi, est imposé comme signe de l'ancienne alliance, une sorte de pacte, celui de la circoncision; lui-même et ses descendants sont invités à l'observer (cf. *Gen.* 17, 10 s.); qui n'aurait pas déferé à ce rite, serait retranché de son peuple (cf. *ib.*, 14). On se demande peut-être pourquoi il a plu à Dieu que fût circoncis tout être, du moins de sexe masculin, chez ceux qui avaient fait vœu de lui obéir. Un grand mystère a présidé à cet événement qui se rapportait aux temps en cours, comme à ceux du passé et de l'avenir. Car par la faute originelle, c'est en cette partie du corps que l'homme a été atteint par le venin du Serpent; bouillonnant de l'ardeur du désir, il a conçu de la honte pour ces organes qui n'avaient pas été créés pour en faire naître<sup>1</sup>. Il décida par pudeur de cacher ce qu'il avait sans pudeur gardé nu. Aussi est-ce sur cette partie du corps que le Dieu Créateur et Juge a imposé le signe de la circoncision; le mal d'un désir funestement conçu, il l'a tempéré par la légitimité de l'accouplement, comme il devait réparer par la vertu de la continence et la gloire de la chasteté ce qui avait été vicié. Car la circoncision du cœur, qui resplendit dans la nouvelle alliance, a été préfigurée par ce signe : « Parce qu'il y a des eunuques qui se sont rendus tels eux-mêmes pour le règne de Dieu » (*Matth.* 19, 12); et les fils d'Israël, incircumcisos de cœur, sont blâmés et gourmandés par Dieu (cf. *Jér.* 9, 26).

1. Cf. *ibid.* XIV, 17.

XV. *Promissio figurata*  
(in *Genesi credita et uisa*)

22. Rursum eidem Abrahae ad ilicem Mambrae in tribus uiris diuina maiestas apparuit, proxime de filio suscipiendo ferens promissionem ac supra dicta confirmans. A quo etiam Sarra uxor eius inquiritur; dixit enim Deus ad Abraham: *Vbi est Sarra uxor tua? Qui dixit: in tabernaculo est. Dixitque illi dominus: Reuertar ad te hoc tempore oportune et habebit Sarra filium. Audiens uero haec Sarra cum esset in ostio tabernaculi post eum, risit intra seipsam dicens: Nondum mihi factum est usque in hoc tempus et dominus meus senior est. Et dominus ad Abraham: Quare risit Sarra intra seipsam dicens: Ergo ego uere pariam quae senui? Numquid nihil potest uerbum dei? Rursumque confirmat: Reuertar igitur ad te oportune et habebit Sarra filium. Timendo negat Sarra risisse, quod riserit conuincitur ueritate. Quae concipiens et pariens, appellatum est nomen eius Isaac, quod interpretatur risus. Ob quam rem et ipsa Sarra cum iam paruulum portaret in manibus: Risum, inquit, mihi fecit deus. Omnis enim qui audierit senem et sterilem peperisse, congratulabitur mihi in risu. Proles risus excipitur in qua benedictionem promissam omnium gentium suscepit Abraham. Gentes enim quae Christum per illam seriem in carne uenientem nunc credunt, inrisum a Iudaeis suum saluatorem confitentur eumque glorificantes agnoscunt illius contumeliosam passionem suam ueram esse libertatem.*

1. Cf. *ibid.* XVI, 31. Cf. DANÉLOU, *Sacramentum futuri*, p. 102, qui montre combien aisément le texte de la *Genèse* suggérait cette interprétation d'Isaac comme « type » du Christ qui est ancienne et générale dans le christianisme.

XV. *Promesse figurée*  
(*crue et vue dans la Genèse*)

22. Au même Abraham la majesté divine se manifesta de nouveau, sous l'apparence de trois hommes, près du chêne de Mambré (cf. *Gen.* 18,1) : elle lui apportait la promesse qu'il aurait très prochainement un fils, et confirmait ce qui a été dit plus haut. Dieu s'enquiert aussi de Sara, sa femme ; il dit en effet à Abraham : « Où est Sara, ta femme ? Celui-ci répondit : Elle est dans la tente. Alors le Seigneur lui dit : Je reviendrai chez toi, l'an prochain, à cette époque, au moment voulu, et Sara aura un fils. En entendant ces mots, Sara qui était à l'entrée de la tente, derrière lui, rit en elle-même, se disant : Cela ne m'est pas encore arrivé jusqu'à aujourd'hui, et mon mari est un vieillard ! Et le Seigneur dit à Abraham : Pourquoi Sara a-t-elle ri, se disant : Vraiment je vais enfanter, moi qui suis devenue vieille ? Est-ce que la parole de Dieu est dénuée de puissance ? » Et il confirme à nouveau : « Je reviendrai donc chez toi au moment voulu et Sara aura un fils » (*ib.*, 9-14). De crainte, Sara dément avoir ri ; elle en est convaincue par celui qui est la Vérité (cf. *ib.*, 15). Elle conçut et enfanta un fils (cf. *Gen.* 21, 2-3) à qui on donna pour nom Isaac qui se traduit par « rire ». Aussi Sara elle-même, le portant tout petit dans ses bras, s'écria-t-elle : « Dieu m'a fait ce rire. Tous ceux, en effet, qui apprendront qu'une femme vieille et stérile a enfanté, se réjouiront avec moi en riant » (*ib.*, 6). Ce rire qu'elle reçoit, c'est l'enfant en qui Abraham a reçu la bénédiction promise de toutes les nations<sup>1</sup>. Et ces nations qui maintenant croient au Christ, dont cette suite de patriarches préparait l'Incarnation, proclament que leur Sauveur a été tourné en dérision par les Juifs et, en le glorifiant, elles reconnaissent que sa passion ignominieuse est pour elles l'authentique liberté.

## XVI. Praedictio facta et figurata

(in Genesi credita et uisa)

23. Impiarum ciuitatum subuersionem praedictam Sodomorum et Gomorraeorum idem fideli famulo Abrahae dominus demonstrauit dicens : *Clamor Sodomorum et Gomorraeorum multiplicatus est et peccata eorum ualde nimia. Descendens, inquit, uidebo si iuxta clamorem eorum qui uenit ad me consummabuntur, sin autem, ut sciam. Descendit et hic, dictum est, Deus, quia famulo gratissimo non celauit suum iustum iudicium ; ac per quamdam pactionem quam supplex humilisque intercessor acceperat,*

10 *Deum cognoscens iure praedictas uelle perdere ciuitates, irascentem mitigauit hoc modo : Ne perdas, inquit, domine, pariter iustum cum impio ; et erit iustus quomodo et iniustus? Si fuerint L iusti in ciuitate, perdes illos? non remittes omnem locum causa illorum L iustorum? Cumque promittentis Dei sumpsisset audaciam non se perditurum si*

15 *L iustos in illis repperisset locis, pias precantis adhibens uoces, limum pulueremque sese confitens, Dei sententiam a L iustis ad decem mira serenitate suspendit. Quorum exiguum numerum minime repperiens Deus, eruto Loth et uxore ac duabus filiabus eius, easdem cum populis ciuitates caelesti concremauit incendio, eos quos liberauit ammonens non stare in tota regione illa neue retro respicere. Quae uxor Loth praecepta contemnens retroque*

20

23, 11 mitigauit scripsi: mitigaret ω

## XVI. Prédiction faite et figurée

(crue et vue dans la Genèse)

23. Au même Abraham, fidèle serviteur, le Seigneur annonça la destruction des cités impies de Sodome et de Gomorrhe en lui disant : « Le cri contre Sodome et Gomorrhe s'est multiplié et leurs péchés sont très graves. Je descendrai et verrai si, selon le cri qui est venu contre eux jusqu'à moi, ils mettront ou non le comble à leurs péchés ; ainsi je saurai » (*Gen. 18, 20-21*). Dieu, dit l'Écriture, en ces lieux aussi, descendit (*cf. ib., 17*). A son très cher serviteur il ne cacha pas sa juste condamnation. Grâce à l'espèce d'alliance qu'il avait reçue, Abraham, intercesseur suppliant et humble, sachant que Dieu voulait supprimer, comme elles le méritaient, les villes susdites, adoucit sa colère de la façon suivante : « Seigneur, dit-il, ne supprime pas le juste en même temps que l'impie. Quoi? le juste sera traité comme l'homme inique? S'il y a cinquante justes dans la ville, est-ce que tu les supprimeras? ne feras-tu pas remise à toute la place à cause de ces cinquante justes? (*ib., 23-24*). Comme il avait pris de l'assurance en entendant Dieu lui promettre qu'il ne supprimerait pas ces localités s'il y trouvait cinquante justes, il employa le pieux langage de la prière, s'avoua boue et poussière, et fit dépendre l'arrêt de Dieu, grâce à Sa merveilleuse clémence, de la présence non plus de cinquante, mais de dix justes. Ce nombre restreint, Dieu ne le trouva même pas : après avoir sauvé Loth, sa femme et ses deux filles, il embrasa, dans un incendie venu du ciel, ces villes et leurs populations, en avertissant ceux qu'il avait délivrés de ne pas s'arrêter dans toute cette région et de ne pas regarder en arrière (*cf. Gen. 19, 15.17*). La femme de Loth méprisa ces commandements, elle regarda

respiciens, statua salis effecta, suo exemplo fatuos conduiit.  
 25 In proposito sancto quo tendunt proficientes noxia  
 curiositate retro non debere respicere nec posse euadere  
 tales statuta supplicia haec femina demonstrauiit quae  
 quod euaserat perdidit. Tales dominus in euangelio  
 increpat dicens : *Remissius erit terrae Sodomorum in die*  
 30 *iudicii quam uobis.* Quos uero Christi gratia liberat,  
 ammonet per apostolum : *Exite de medio eorum et separa-*  
*mini, dicit dominus.* Item ipse : *Quae retro oblitus in ea*  
*quae ante sunt extentus. Nemo enim retro adtendens et*  
 35 *ponens manum suam super aratrum aptus est regno Dei.*  
 Cum dominus diceret : *Mementote*, ait, *uxoris Loth*, securi  
 igitur diem iudicii exspectant qui in cruce domini gloriantes  
 mundus eis crucifixus est et ipsi mundo. Terruit enim  
 dominus corda fidelium dicens *ut factum est in diebus Loth*,  
 ita futurum aduentum filii hominis, ne grauati in crapulis  
 40 et ebrietatibus, eos subitatus inueniat dies de quo dicit  
 apostolus : *Quia dies domini, sicut fur in nocte, ita ueniet.*

### XVII. Praedictio figurata

(in Genesi credita et uisa)

24. *Templauit Deus Abraham dicens: Abraham, Abraham. Qui dixit: Ecce ego. Et dominus: Accipe filium tuum unicum quem diligis Isaac et uade in terram excelsam*

1. Cf. AUGUSTIN, *C.D.* X, 8 (13 s.) et XVI, 30 (10-12). On rapprochera cet autre passage de QUODVULTDEUS, *De cantico nouo* 4 (PL 40, 682) : *Vxor enim Loth, quae liberata a Sodomitis, contra praeceptum retro respexit, quod euaserat perdidit. Nec immerito in statuam salis repente conuersa est, nisi ut fatuos suo etiam exemplo condiret.*

derrière elle : transformée en statue de sel (cf. *ib.*, 26), elle a fourni aux esprits insipides le condiment de son exemple<sup>1</sup>. Oui, dans l'idéal de sainteté vers lequel elles sont en marche, les « âmes en progrès » ne doivent pas regarder en arrière avec une curiosité coupable, et (si elles se retournent) elles ne peuvent pas échapper aux châtiments fixés ; voilà ce qu'a montré cette femme en perdant ce qu'elle avait sauvé du danger. Tels sont ceux que le Seigneur reprend dans l'Évangile en disant : « Plus doux sera le sort du pays de Sodome au jour du Jugement que le vôtre » (*Matth.* 11, 24 ; 10, 15). Quant à ceux que libère la Grâce du Christ, ils en reçoivent cet avertissement par la bouche de l'apôtre : « Sortez du milieu d'entre eux et séparez-vous d'eux, dit le Seigneur » (*II Cor.* 6, 17). Et du même encore : « Oubliant ce qui est derrière, tout tendu vers ce qui est devant » (*Phil.* 3, 13). Car « quiconque regarde en arrière en mettant la main à la charrue, est impropre au royaume de Dieu » (*Lc* 9, 62). Le Seigneur ayant dit : « Souvenez-vous de la femme de Loth » (*Lc* 17, 32), ceux-là donc attendent en toute sûreté le jour du Jugement qui se glorifient dans la croix du Seigneur : le monde est crucifié pour eux et eux pour le monde (cf. *Gal.* 6, 14). Car le Seigneur a voulu effrayer les cœurs des croyants en disant que « comme il était arrivé dans les jours de Loth », ainsi serait la venue du Fils de l'homme (cf. *Lc* 17, 28). Il ne veut pas que ce jour les surprenne soudain, alourdis de vin et d'ivresse (cf. *Lc* 21, 34), selon la parole de l'apôtre : « Car le jour du Seigneur arrivera comme un voleur en pleine nuit » (*I Thess.* 5, 2).

### XVII. Prédiction figurée

(crue et vue dans la Genèse)

24. « Dieu éprouva Abraham et lui dit : Abraham, Abraham. Il répondit : Me voici. Le Seigneur alors : Prends ton fils, ton unique que tu chéris, Isaac, et va-t-en

et offers illic eum holocaustum in unum montium quem  
 5 tibi dixerō. Eum sibi iubet offerri holocaustum in quo  
 semen Abrahae ut stellas caeli multiplicari et in eo gentes  
 benedici tot iam oraculis diuinitas ipsa promiserat. Non  
 tamen cunctatur pater in filio implere quae iussa sunt,  
 sciens, ut Paulus dicit, quod etiam ex mortuis posset eum  
 10 dominus excitare. Sed ei qui temptatur in filio non tantum  
 conlata fidei uirtus demonstratur quantum etiam nobis  
 imitanda proponitur quibus praecepti noui ex euangelio  
 maneret auctoritas : *Qui amat patrem aut matrem super*  
*me, non est me dignus, aut qui amat filium aut filiam plus*  
 15 *quam me, non est me dignus.* Nam cum eum necdum proli  
 sciret idoneum, Deo tamen iubenti ea intentione paruit  
 Abraham qua sciebat Deum nec inmemorem promissionum  
 suarum et mysticum quoddam futurae passionis dominicae  
 geri sacramentum, illum scilicet respiciens diem nostrae  
 20 redemptionis de quo dominus in euangelio increpans  
 Iudaeos dicit : *Abraham pater uester concupiuit uidere*  
*diem meum et uidit et gauisus est ; diem scilicet passionis*  
*filii Dei in suo filio figuratum uidit Abraham.* Quod unico  
 filio non pepercit, quod uelut ad aram crucis triduo cum  
 25 insonti uictima conuolauit, quod patiens ac sine uoce,  
 similis agno tondenti se, filius patri ut percuteret pia colla  
 praebuit, quod se ligno quod portauerat ipse suspendi  
 Isaac non reluctatus est, quod aries cornibus in uepre

sur une terre élevée, et là offre-le en holocauste sur une  
 des montagnes que je t'indiquerai » (*Gen. 22, 1-2*). Ce que  
 Dieu ordonne de lui sacrifier en holocauste, c'est celui en  
 qui la postérité d'Abraham devait se multiplier comme  
 les étoiles du ciel, en qui les nations devaient être bénies  
 d'après les promesses que lui avait faites, par tant de  
 prophéties déjà, la divinité elle-même. Et néanmoins, le  
 père n'hésite pas à exécuter sur son fils les ordres qu'il a  
 reçus, « sachant, comme dit Paul, que le Seigneur avait en  
 son pouvoir de réveiller celui-ci même d'entre les morts »  
 (*Héb. 11, 19*). Cependant ce patriarche, éprouvé en son  
 fils, ne se contente pas de nous montrer quelle vertu confère  
 la foi<sup>1</sup>, il propose encore à notre imitation une attitude qui  
 devait trouver dans l'Évangile l'autorité d'un précepte  
 nouveau : « Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi,  
 n'est pas digne de moi ; celui qui aime son fils ou sa fille  
 plus que moi, n'est pas digne de moi » (*Math. 10, 37.*  
*Lc 14, 26*). Sans doute Abraham savait-il que son fils  
 n'était pas encore capable de lui donner une descendance :  
 cependant s'il obéit à l'ordre de Dieu avec tant de zèle,  
 c'est qu'il savait que Dieu n'est pas oublieux de ses  
 promesses et qu'une sorte de mystérieux symbole de la  
 Passion du Seigneur était en train de s'accomplir : son  
 regard, bien sûr, était tourné vers le jour de notre rédemption  
 dont parle le Seigneur dans l'Évangile quand il reprend  
 les Juifs : « Votre père Abraham a désiré voir mon jour ;  
 et il l'a vu, et il s'en est réjoui » (*Jn 8, 56*). C'est évidemment  
 le jour de la passion du Fils de Dieu qu'Abraham a vu  
 figuré en son fils.

Abraham n'a pas épargné son fils unique ; avec l'innocente  
 victime, il a couru en trois jours, pour ainsi dire,  
 à l'autel de la croix ; résigné et sans voix, semblable à  
 l'agneau devant celui qui le tond (cf. *Is. 53, 7*), le fils a  
 tendu pieusement la nuque à son père pour recevoir le  
 coup ; Isaac n'a pas résisté pour être attaché au bois qu'il  
 avait lui-même porté ; un bélier pris par les cornes dans

1. Cf. AUGUSTIN, C.D. XVI, 32.

detentus spinis coronatum Christum ostendens pro Isaac  
 30 immolandus apparuit, quod ideo Isaac immolatus non est  
 quia resurrectio filio Dei seruata est : haec omnia credens  
 Abraham uidere meruit per figuram quae nos per gratiam  
 impleta esse cognoscimus.

### XVIII. Promissio figurata Abrahae

(in Genesi credita et uisa)

25. *Per me iuravi, dicit dominus, propter quod non  
 pepercisti filio tuo dilectissimo propter me; benedicam tibi  
 et multiplicabo semen tuum sicut stellas caeli et uelut harenam  
 quae est in litore maris. Et possidebit semen tuum ciuitates  
 5 inimicorum suorum et benedicentur in semine tuo omnes  
 gentes terrae quia oboedisti uoci meae.* Multiplicatum quidem  
 semen Abrahae atque ad grandem numerum peruenisse  
 liber Numerorum ostendit; non tamen scimus esse  
 innumerem. Promissione uero Dei « ut stellas caeli et ut  
 10 harenam maris », quae numerari nequeunt, continentur :  
 quam in Christo per fidem gentium, quorum pater est  
 Abraham, benedictionem esse suppletam, et ipse rerum  
 ordo demonstrat, simul et oracula prophetarum, quae  
 filios Abrahae non tantum ex semine carnis, sed fide  
 15 uocari ad infinitum numerum per Daudid ceterosque  
 testantur. *Benedicentur, inquit, in eo omnes tribus terrae.  
 Omnes gentes beatum dicent eum.* Item : *Adorabunt eum*

25, 9 Promissione scripsi : Promissio ω

1. Sur l'immolation d'Isaac figurant les deux mystères du Christ, passion par l'offrande et résurrection par le recouvrement, cf. DANIELOU, *Sacramentum futuri*, p. 104-111. Du passage du *Liber*, on rapprochera le développement du sermon *De IV uirtutibus caritatis*, 6, attribuable à QUODVLTDEUS, où le sacrifice d'Isaac par Abraham est pris comme exemple de la vertu d'amour qui *omnia credit* (PL 39,

les buissons — figurant le Christ couronné — est apparu pour être immolé à la place d'Isaac ; Isaac n'a pas été immolé pour cette raison qu'il était réservé au Fils de Dieu de ressusciter<sup>1</sup> : voilà tous les mystères que, dans sa foi, Abraham a mérité de voir en figure et que nous, instruits par la grâce, nous savons accomplis.

### XVIII. Promesse figurée faite à Abraham

(cruce et uue dans la Genèse)

25. « Je le jure par moi-même, dit le Seigneur : parce que tu n'as pas épargné ton fils chéri à cause de moi, je te bénirai et je rendrai ta postérité aussi nombreuse que les étoiles du ciel et que le sable qui est sur le bord de la mer ; et ta postérité possédera les villes de ses ennemis, et toutes les nations de la terre seront bénies en ta postérité, parce que tu as obéi à ma voix » (*Gen. 22, 16-18*). Sans doute, comme le montre le *livre des Nombres*, la postérité d'Abraham s'est multipliée et est parvenue à un nombre considérable : nous savons toutefois que ce nombre n'était pas incalculable. Or la promesse de Dieu comporte ceci : « comme les étoiles du ciel et le sable de la mer », choses qui ne peuvent pas être dénombrées. Aussi est-ce dans le Christ et par la foi des nations dont Abraham est le père, que s'est accomplie cette bénédiction : l'ordre même des faits le démontre, ainsi que les oracles des prophètes, David et autres, qui attestent que les fils d'Abraham, non seulement par le sang, mais encore par la foi, ont été appelés jusqu'à un nombre infini. « Toutes les tribus de la terre, dit David, seront bénies en lui. Toutes les nations le diront heureux » (*Ps. 71, 17*). Également : « Tous les rois

1954). L'idée que l'immolation n'a pas été consommée parce que le Christ seul devait ressusciter, s'y exprime dans les mêmes termes (*quia resurrectio Filio Dei seruatur*).

20 *omnes reges terrae, omnes gentes seruiunt illi. Et Esaias : Erit radix Iesse et qui exsurget regnare in gentibus, in eum gentes sperabunt.* Apostolus quoque Paulus fractos ramos Iudaeos dicit per incredulitatem atque in fide radici Abrahae gentes, ut oleastrum, fuisse insertas. Item ipse : *Gentes autem super misericordiam glorificare Deum, misericordiam qua, ablato, ut promisit, corde*  
 25 *lapideo, daret eis cor carneum. Lapidés enim appellat lapideos deos colentes cum dicit Iudaeis : Si uos tacueritis, lapides clamabunt.* Mirum in modum qui erant lapides per gratiam facti filii clamant : *Pater noster qui es in caelis.* Et qui erant filii effecti lapides dicunt : *Fac nobis deos qui*  
 30 *nos praecedant; quia derelinquentes Deum uiuum seruiunt Bahal et idolis gentium. Gentes e contrario, spretis idolis, secutae sunt Deum uiuum. Quae nos dum uidemus impleri, illa quae promissa sunt in semine suo futura per Christum creditur Abraham.*

**XIX. Praedictam carnem Christi. Ex femore Abrahae venturam sequens mistica actio ostendit.**

*(in Genesi credita et uisa)*

**26.** Vocans Abraham praepositum domus suae, ait illi : *Pone manum tuam sub femore meo et iura per Deum caeli quia non accipies uxorem filio meo a filiabus terrae huius cum quibus ego habito; sed de tribu mea accipies illi uxorem.*

1. Sur ce texte biblique qui, plutôt qu'un *logion*, doit être tenu pour une citation très libre de *Lc 19, 40*, cf. *supra, Intrad.*, p. 48, n. 3. L'assimilation des patens aux pierres est une idée favorite de Quodvultdeus : cf. le sermon *Adu. V Haereses 4 (PL 42, 1102)* : « *Lapideus est : idola colit* ».

de la terre l'adoreront, toutes les nations le serviront » (*Ps. 71, 11*). Et Isaïe : « Il sera la racine de Jessé et celui qui se lèvera pour régner sur les nations ; en lui les nations espéreront » (*Is. 11, 10, sec. LXX*). L'apôtre Paul aussi dit que les Juifs ont été des rameaux retranchés à cause de leur incrédulité et que les nations, comme l'olivier sauvage, ont été greffées dans la foi sur la racine d'Abraham (cf. *Rom. 11, 17-20*). Le même encore : « (J'affirme) que les nations glorifient Dieu pour sa miséricorde » (*Rom. 15, 9*), cette miséricorde par laquelle, après leur avoir ôté, selon sa promesse, leur cœur de pierre, il devait leur donner un cœur de chair (cf. *Éz. 11, 19*). Car il appelle « pierres » ceux qui honorent des dieux de pierre, quand il dit aux Juifs : « Si vous, vous vous taisez, les pierres crieront<sup>1</sup>. » Il est merveilleux de voir que ceux qui étaient pierres, devenus ses fils par la grâce, s'écrient : « Notre père qui es aux cieux » (*Matth. 6, 9*) ; et ceux qui étaient ses fils, devenus pierres, disent : « Fais-nous des dieux qui marchent à notre tête » (*Ex. 3, 21*), parce que, délaissant le Dieu vivant, ils servirent Baal et les idoles. Au contraire les nations, méprisant les idoles, ont suivi le Dieu vivant. Nous, nous voyons l'accomplissement de tout cela. Abraham, lui, a cru que ces promesses se réaliseraient par le Christ, en sa postérité.

**XIX. Prédiction :**

**Annnonce de la chair du Christ : L'action symbolique suivante montre qu'elle devait venir de la cuisse d'Abraham**

*(crue et vue dans la Genèse)*

**26.** Abraham appelle le régisseur de sa maison, il lui dit : « Mets ta main sous ma cuisse ; et jure par le Dieu du ciel que tu ne prendras pas pour mon fils une femme parmi les filles de cette terre où j'habite ; mais tu prendras pour lui

- 5 In femore Abrahae Deum caeli fuisse hic ordo ostendit, quod Abraham genuit Isaac, Isaac Iacob, Iacob XII patriarchas, in quibus Iudas, et ex cuius tribu Dauid, de quo per seriem generationum uirgo Maria, quae peperit Christum, qui est Deus caeli quia per ipsum facta sunt  
10 omnia.

### XX. Promissio facta et figurata

(in Genesi credita et uisa)

27. Cum idem Isaac Rebeccam propinquam sibi accepisset uxorem eamque sentiens sterilem, pro gignenda prole dominum qui multiplicem promiserat deprecatus est statimque ut poposcit accepit. Concupiens namque  
5 Rebecca, gemini gestiebant in utero eius. At illa haec aegre ferens : *Si sic mihi incipiet fieri, ait, ut quid mihi hoc?* Abiit autem Isaac cum eâ interrogare dominum atque huiusmodi responsum accepit : *Duo, inquit, populi in utero tuo sunt et duae plebes de uentre tuo prodient et populus*  
10 *populum superabit et maior seruiet minori.* Suscepit duos promissos filios Isaac duosque populos fide tantum futuros agnoscens quos illa mistica actio nobis reuelatos exhibuit. Esau quippe dum prior pilosus prodiret ex utero, minoris Iacob manus emissa post eum plantam eius apprehendit.  
15 Quod factum mirum magnumque uisum praeiuit. Idem igitur Iacob minor lenis in ipsa iam pueritia per cocturam rubram lenticulae maiorem fratrem subplantans abstulit

1. Cf. AUGUSTIN, C.D. XVI, 33 et C. Faust. XII, 41, p. 367,19.

une femme de ma tribu » (*Gen. 24, 2-3*). Dans la cuisse d'Abraham se trouvait le Dieu du ciel, comme le montre cette généalogie : Abraham engendra Isaac, Isaac Jacob, Jacob les douze patriarches, parmi lesquels figure Juda ; et de la tribu de celui-ci est David, dont descend, par la suite des générations, la vierge Marie qui a enfanté le Christ, lequel est bien le Dieu du ciel puisque par lui « tout a été fait » (*Jn 1, 3*)<sup>1</sup>.

### XX. Promesse faite et figurée

(crue et vue dans la Genèse)

27. Ce même Isaac, ayant reçu pour épouse sa parente Rebecca, la voyait stérile ; pour qu'il lui naquît une descendance, il implora le Seigneur qui avait promis de multiplier sa race ; il obtint aussitôt ce qu'il demandait : Rebecca conçut en effet, et des jumeaux s'agitaient dans son sein (cf. *Gen. 25, 21*). Mais supportant mal la chose : « S'il commence à en être ainsi, dit-elle, à quoi me servira cette naissance ? » (*ib., 22*). Isaac s'en alla avec elle consulter le Seigneur et en reçut la réponse que voici : « Deux peuples sont dans ton sein et deux nations sortiront de tes entrailles et un peuple dominera l'autre peuple et l'aîné servira le cadet » (*ib., 23*). Isaac eut les deux fils promis et reconnut en eux, par les seules clartés de la foi, les deux peuples à venir qui, dans cet événement symbolique, se sont révélés et manifestés à nos yeux. Car Esaü sortit du sein le premier, tout couvert de poils ; le plus jeune, Jacob, avança la main derrière son frère et lui attrapa la plante du pied (cf. *ib., 25*).

Ce fait a fourni une étonnante et magnifique vision (des événements à venir). Ce Jacob, le cadet, un être doux, étant encore enfant, supplanta déjà son frère aîné au moyen d'un roux de lentilles et lui ravit son droit d'aînesse (cf. *ib., 30 s.*) ;

eius primatus; nec uacuum esse potuit tanti misterii sacramentum. Lenis ille minor Iacob lenem mitemque  
 20 signabat populum Christianum, ea lenitate praeditum, qua innocuum gentilis furor crediderat absumendum. Hic igitur lenis populus per cocturam rubram, passionem scilicet Christi sanguine rubratam, edaci ac saeuienti  
 25 Iudaeo populo, cuius figuram gestabat Esau, — qui etiam Edom dictus est —, petenti uoluntarie obtulit ac primatus quos habuit ille uendidit, iste suscepit. Iudaeus quod nascendo habuit per concupiscentiam perdidit, Christianus per gratiam quod in natura non habuit adquisiuit.

### XXI. Promissio facta et figurata

(in Genesi credita et uisa)

28. Ea uero quae in duobus istis geminis acta sunt, quam mira, quam grandia, quam iuxta promissiones Dei sacramentis omnia plena sint, breuiter, ut iutus fuero, explicare contendam. Caecatus Isaac pater eorum exterioribus oculis, lumine uero interiore fulgente, promittit Esau  
 5 primitiuo filio benedictionem si desideratas escas ex sua uenatione praepararet patri. Pergit ille implere quae iussa sunt. Mater quae audierat benedictionem maiori promissam, diuinitus acta ut minori Iacob proueniat, prophetica  
 10 arte compositam misticam fraudem parat. Vestem accepit primogeniti sui quae erat apud illam in domo, hac iuniorem induit ac super brachia eius et nudam ceruicem pelles haedorum imposuit aptauitque eum qui erat ut posset

et ce symbole, dans un si grand mystère, n'a pas pu être dénué de signification. Ce doux cadet, Jacob, représentait le peuple chrétien, doux et pacifique, et d'autant plus armé de douceur que la rage païenne avait cru devoir le dévorer malgré son innocence. C'est donc ce doux peuple qui, au moyen d'un roux, c'est-à-dire la passion du Christ toute rougeoyante de son sang, fit une oblation volontaire au peuple Juif vorace et cruel, figuré par Ésaü — appelé aussi Édom —, qui la lui demandait; et le droit d'aînesse que l'un vendit, l'autre le reçut. Le Juif a perdu par la concupiscence ce qu'il avait de naissance, le chrétien a acquis par la grâce ce qu'il n'avait pas par nature<sup>1</sup>.

### XXI. Promesse faite et figurée

(crue et vue dans la Genèse)

28. Les faits accomplis en ces deux jumeaux, je vais essayer — autant que je recevrai aide — d'expliquer brièvement combien merveilleux ils sont tous, combien grandioses et pleins de mystères conformes aux promesses de Dieu. Isaac, leur père, devenu aveugle pour ce qui est des yeux extérieurs — mais son regard intérieur gardait son éclat —, promet à son premier né Ésaü sa bénédiction si, avec le produit de sa chasse, il préparait à son père les plats que celui-ci désirait (cf. *Gen.* 27, 1 s.). Ésaü s'en va tout droit pour accomplir l'ordre reçu. La mère qui avait entendu la promesse de bénédiction faite à l'aîné, fut divinement inspirée : pour que cette bénédiction échoie au cadet Jacob, elle prépare une supercherie de sens symbolique, arrangée selon un procédé prophétique. Elle prit le vêtement de son fils aîné, qu'elle avait sous la main dans la maison, elle en revêtit le plus jeune et, sur ses bras et son cou nus, elle plaça des peaux de chevreux; elle déguisa celui qu'il était de manière qu'on pût trouver

1. Cf. AUGUSTIN, *Enarr. in Psalm.* 88, s. 2, 6 (36-40) (Cf. PONTET, *Exégèse*, p. 343); et surtout *C.D.* XVI, 37.

inueniri quod non erat : tanquam iam nobis illum figuratum ostenderet Christum, qui accepit non carnem peccati, sed similitudinem carnis peccati, legem quoque ueteris testamenti tanquam uestem primogeniti excipiens, — non eam se soluere dominus uenisse dixerit, sed implere —. Sic compositus minor filius ille Iacob qui fratri iam primatus abstulerat, usurpat insuper benedictionem ; offert patri paratas a matre escas et dicit : *Pater. At ille: Quis est tu, fili?* — *Ego sum, inquit, primogenitus tuus Esau. Feci sicut locutus es mihi.* Cumque pater uocem filii minoris agnosceret, palpandum aestimans, habitum, membra maioris inuenit ; turbatusque in filiis, factus est, ut ait quidam, gratus error parentibus. Satiatus igitur epulis quas parauerat mater (filius offerens, pater libenter accepit), huiusmodi benedictionem minori filio dedit : *Ecce, inquit, odor filii mei sicut odor agri pleni quem benedixit dominus. Det tibi, inquit, Deus a rore caeli et a fertilitate terrae multitudinem frumenti, uini et olei ; et seruiant tibi gentes ; et adorabunt te principes ; et eris dominus fratris tui et seruient tibi filii patris tui ; et qui te benedixerit, erit benedictus, et qui te maledixerit, erit maledictus.* Haec omnia Christo domino conueniunt, post cuius odorem benedictae concurrunt omnes gentes.

29. Venit, peractis illis, et filius primogenitus Esau ex minoris iam gratia reprobus. Offert et ipse escas patri et dicit : *Ersurgat pater meus et manducet de uenatione filii sui, ut benedical me anima tua.* Ad haec pauefactus pater : *Et quis est, inquit, qui uenatus est mihi et intulit priusquam tu introires, et benedixi illum, et benedictus est.* Benedictus

en lui celui qu'il n'était pas (cf. *ib.*, 5 s.). C'est comme si cette action figurative nous montrait déjà le Christ<sup>1</sup> : celui-ci prit, non pas la chair du péché, mais la ressemblance de la chair du péché (cf. *Rom.* 8, 3) ; il prit aussi la loi de l'Ancien Testament comme le vêtement de l'aîné, puisque le Seigneur devait dire qu'il n'était pas venu abolir la Loi mais l'accomplir (cf. *Matth.* 5, 17). Ainsi arrangé, le fils cadet Jacob qui avait déjà ravi à son frère le droit d'aînesse, lui prend en plus la bénédiction paternelle ; il offre à son père les mets préparés par sa mère et dit : « Père ». L'autre répondit : « Qui es-tu mon fils ? » — « Je suis, dit-il, ton aîné Ésaü. J'ai fait comme tu m'as dit » (*Gen.* 27, 18-19). Reconnaisant la voix de son fils cadet, Isaac crut devoir le tâter ; il lui trouva alors le vêtement, les membres de l'aîné ; il se trompa de fils, il se produisit ce qu'un poète appelle « une erreur agréable pour les parents » (Virgile, *Énéide* 10, 392)<sup>2</sup>. Ainsi, après s'être rassasié du régal que la mère avait préparé — offert par son fils, le père l'avait accueilli de bonne grâce — il donna au cadet la bénédiction que voici : « Oui, dit-il, l'odeur de mon fils est comme l'odeur d'un champ fertile que le Seigneur a béni. Que Dieu te donne, par la rosée du ciel et la fertilité de la terre, abondance de froment, de vin et d'huile. Et que des nations te servent ! et les chefs t'adoreront ; et tu seras le maître de ton frère, et les fils de ton père te serviront ; et celui qui te bénira sera béni, celui qui te maudira sera maudit » (*Gen.* 27, 27-29). Toutes paroles qui s'appliquent bien au Christ Seigneur, à l'odeur duquel accourent, bénies, toutes les nations.

29. Ceci achevé, arriva aussi le fils aîné Ésaü dont la grâce du cadet faisait désormais un réprouvé. Lui aussi offre des mets à son père et dit : « Que mon père se lève et mange de la chasse de son fils, afin que ton âme me bénisse » (*ib.*, 31). Effrayé à ces mots, le père s'écria : « Quel est donc celui qui a chassé pour moi et m'a apporté sa chasse avant que tu n'entres ? Je l'ai béni et il restera

1. A la suite de saint Augustin (cf. PONTET, o. c. p. 164 et p. 270), Quodvultdeus veut voir dans la frauduleuse bénédiction de Jacob une annonce figurative de la Rédemption.

2. Sur cette réminiscence virgillienne qu'on trouve aussi chez saint AUGUSTIN (*Enchir.* 7, 20 et 21), cf. *supra*, *Introd.*, p. 54, n. 3.

posterior populus Christianus iam patri dicit : *Dedisti laetiliam in corde meo ; a tempore frumenti, uini et olei sui multiplicati sunt.* Maiori autem populo Iudaeo pater dicit : *Non accipiam de domo tua uitulos neque de gregibus tuis hircos. Sacrificium enim laudis glorificabit me. Venit enim frater tuus cum dolo et accepit benedictionem tuam.*

Quia igitur Iacob Deus dilexit, Esau autem odio habuit, propterea suppleto tempore sacrificiis Iudaeorum explosis, sacrificium mundum ut praedictum est offerri nomini eius omnis nunc populus Christianus agnoscit, qui per gratiam Iudaeo et primatum et benedictionem abstulit. De isto enim dictum est : *Eris dominus fratris tui.* Ceterum in illis geminis non prouenit. Minor enim et munera maiori obtulit et famulum se saepe professus eum humilis adorauit, ut res quae tunc signata est per litteram, nobis nunc manifestaretur in gratia.

## XXII. Promissa praemia uirtuti et patientiae

(in Genesi credita et uisa)

30. Ex semine Esau Idumaea gens, in qua inter ceteros duces Iob ille fortissimus athleta Dei enituit in exemplum omnis patientiae productus ut agonistico certamine principem totius malitiae diabolum superaret, fultus auxilio Dei. Vir namque cum esset *iustus ac sine querella*

1. Nombreux développements, chez Augustin, sur la patience de Job. Cf. PONTET, *Exégèse*, p. 469.

béni » (*ib.*, 33). Béni, le peuple cadet, celui des Chrétiens, dit maintenant au Père : « Tu as mis la joie dans mon cœur ; ils ont été comblés par leur saison de froment, de vin et d'huile » (*Ps.* 4, 7-8), tandis qu'au peuple aîné, celui des Juifs, le Père dit : « Je ne prendrai pas de ta maison des taureaux, ni de tes troupeaux des boucs (*Ps.* 49, 9). C'est le sacrifice d'action de louange qui me glorifiera (*ib.*, 23). Car ton frère est venu par ruse et a pris ta bénédiction (*Gen.* 27, 35). »

Comme Dieu eut de l'amour pour Jacob, mais de l'aversion pour Ésaü (cf. *Mal.* 1, 2. *Rom.* 9, 13), pour cette raison les sacrifices des Juifs ont été rejetés lorsque leur temps fut accompli, et un sacrifice pur, conformément à la prophétie (cf. *Mal.* 1, 11), est offert en son nom : tout le peuple chrétien aujourd'hui le sait, lui qui, par la grâce, a ravi au Juif et son droit d'aînesse et sa bénédiction. C'est de lui en effet qu'il est dit : « Tu seras maître de ton frère » (*Gen.* 27, 29). Aussi bien la chose ne s'est pas réalisée dans le cas des jumeaux puisque le plus jeune offrit des présents à son aîné (cf. *Gen.* 33, 10-11) et, s'étant déclaré plusieurs fois son serviteur, se prosterna devant lui avec humilité (cf. *Gen.* 33, 3) ; cela afin que la réalité signifiée alors par la lettre de l'Écriture nous fût maintenant dévoilée sous le règne de la Grâce.

## XXII. Promesse : Les récompenses promises à la vertu et à l'endurance

(crue et vue dans la Genèse)

30. Du sang d'Ésaü sort la nation Iduméenne (cf. *Gen.* 36, 1), dans laquelle, entre autres chefs, brilla Job, ce très puissant athlète de Dieu, servant d'exemple pour toute endurance, produit pour vaincre en un combat agonistique, grâce à l'appui de Dieu, le diable prince de toute malice<sup>1</sup>. Job était un homme « juste et sans reproche »

Deo eumque in confusionem diaboli qualis esset Deus ostendere dignaretur : *Animaduertisti*, inquit Deus diabolo, *ad puerum meum Iob? non enim est similis illi quisquam in terris. Et diabolus: Numquid Iob*, ait, *gratis colit Deum?*

10 *Nonne tu benedixisti domum eius et pecora eius multiplicasti? Sed mitte manum tuam et tange omnia quae habet et scies an in facie benedical tibi. Ecce*, inquit Deus, *omnia quaecumque habet in tuas manus do sed ipsum caue ne tangas.*

15 Fit grande certamen. Perfidus apostaticusque angelus fidelem Dei famulum insectatur atque, ut illi est plena a se ipso procreata malitia, uastat, fugat, disperditque omnia innocentis ; et cum omni hereditate omnem simul consumpsit heredem. Tot tamen iaculis emissis inlaesus manet Iob, cuius ut militis Dei uno ictu percutitur diabolus : *Nudus*, inquit, *exii de utero matris meae, nudus reuertar in terram. Dominus dedit et dominus abstulit: sicut domino placuit, ita factum est. Sit nomen domini benedictum.*

Hoc superatus certamine aliud maius inimicus indicit.  
25 *Mitte*, inquit Deo, *manum tuam et tange carnes illius et ossa et scies an in facie benedical tibi.* « Mitte manum tuam » nihil est aliud quam « da potestatem ». Hanc enim nec in porcis habuit diabolus, nisi ille dedisset qui sub hac auctoritate et Iob ei tradidit ut praecepti non excederet modum.  
30 *Ecce*, inquit Deus, *trado tibi illum; tantum animam illius custodi.*

Quem percussum graui uulnere, putrefacta totius corporis compage omnibusque artubus solutis, sania profluente, ebullientibus uermibus, dum in corrupto corpore  
35 integer animus consisteret sentiretque diabolus intresecus fortem quem forinsecus debilem aestimabat, mulierem

(*Job* 1, 1) à l'égard de Dieu ; celui-ci, jugeant digne, pour confondre le diable, de montrer ce que cet homme valait, dit au diable : « As-tu remarqué mon serviteur Job ? Il n'a point son pareil sur la terre. Et le diable : Est-ce pour rien que Job honore Dieu ? N'as-tu pas béni sa maison et multiplié ses troupeaux ? Mais étends ta main et touche à tout ce qu'il possède et tu sauras s'il te bénira en face. Soit, dit Dieu, je remets en tes mains tout ce qu'il possède, mais garde-toi de toucher à lui-même » (*Job* 1, 8-12).

Un grand combat s'engage. L'ange déloyal et apostat poursuit le fidèle serviteur de Dieu et, comme il a à foison cette malice dont il est précisément le père, il dévaste, fait fuir, disperse tout ce que possède l'innocent. Et, avec tout l'héritage, il dévore aussi l'héritier. Tant de traits lancés contre lui laissent cependant Job indemne : mais, soldat de Dieu, un coup lui suffit, à lui, pour percer le diable : « Nu je suis sorti du sein de ma mère, dit-il, nu je retournerai à la terre. Le Seigneur a donné, le Seigneur a repris. Il en a été selon le bon plaisir du Seigneur. Que le nom du Seigneur soit béni » (*Job* 1, 21).

Vaincu en ce combat, l'Ennemi en engage un plus grand. « Étends ta main, dit-il à Dieu, et touche à sa chair et à ses os ; et tu sauras s'il te bénira en face » (*Job* 2, 5). « Étends ta main » ne veut rien dire d'autre que « donne le pouvoir ». Car ce pouvoir, le diable ne l'aurait pas eu même sur des porcs (cf. *Matth.* 8, 32) s'il ne lui avait été donné par Celui qui lui abandonna Job également avec l'ordre de ne pas dépasser la mesure de la permission. « Soit, dit Dieu, je te l'abandonne, mais seulement, attention à sa vie » (*Job* 2, 6).

Job fut frappé d'une grave blessure ; malgré la putréfaction de tout son organisme, la désagrégation de tous ses membres, l'épanchement du pus, le fourmillement des vers, il gardait un courage intact dans un corps décomposé. Voyant intérieurement fort celui qu'il jugeait extérieurement faible, le diable arme la femme qu'il avait laissée à son

uירו suo illo articulo quam sibi necessariam dimiserat, armat atque per uxorem fortissimum uirum suo pulsat ex latere.

31. Cum ei mulier uenenata iacula quae ab inimico sumpserat infunderet, ait inter cetera : *Dic aliquod uerbum in dominum et morere*. Statimque ille ruinam primi hominis recordatus Euam nouam atque in illa illum inimicum qui  
5 proeliabatur expugnans ait : *Tanquam una ex insipientibus mulieribus locuta es. Si bona accepimus de manu domini, mala quare non toleramus?* His diuinis iaculis prostratus inimicus superatusque per gratiam, pio homini peruersus angelus cessit et humilis patientiae pietas omnem molestiam  
10 superbiae debellauit.

Iam enim per istum uirum transitura Christi uestigia in gentes signabantur, de quibus Dauid ex persona eius dicit : *In Idumea extendam calciamentum meum*. Iacobus quoque apostolus ad exemplum patientiae credentium  
15 corda confirmans ait : *Patientiam Iob audistis et finem domini uidistis quia misericors dominus et miserator est*. Dupla enim praemia Iob uictor accepit. Pugnantibus uero suis et, sua gratia iuuante, uincentibus centuplicia hic se daturum dominus pollicetur et uitam aeternam in futuro  
20 saeculo largiturum. Quod in Valentiniano Valentis fratre uidimus impletum, qui dum pro Christo militiam tribunatus spreuit, huius mundi regnum indeptus est et ut uerus Christi confessor uitam adquisiuit aeternam.

mari en cet instant critique dans la pensée qu'elle lui serait nécessaire et, de flanc, par l'intermédiaire de l'épouse, il attaque cet homme si fort.

31. Cette femme, qui lui versait des traits empoisonnés pris à l'Ennemi, lui dit entre autres choses : « Prononce quelque parole contre le Seigneur, et meurs » (*Job 2, 9*). Job aussitôt s'étant rappelé la ruine du premier homme, défait l'Ève nouvelle<sup>1</sup> et l'Ennemi qui, en elle, lui livrait bataille : « Tu as parlé comme une folle. Si nous avons accueilli le bonheur comme venant de la main de Dieu, pourquoi ne supportons-nous pas le malheur ? » (*Job 2, 10*). L'Ennemi fut écrasé sous ces traits divins et vaincu par le moyen de la grâce ; devant l'homme pieux l'ange pervers s'inclina et la piété de l'humble endurance anéantit tous les assauts de l'orgueil.

Déjà il était marqué par cet homme que le Christ porterait ses pas vers les nations puisque David a dit d'elles en faisant parler le Christ : « Sur l'Idumée, je jetterai ma sandale » (*Ps. 107, 10*). Quant à l'apôtre Jacques, il affermit les cœurs des croyants d'après l'exemple de cette endurance : « Vous avez entendu parler, dit-il, de l'endurance de Job et vous avez vu le dessein du Seigneur ; car le Seigneur est miséricordieux et compatissant » (*Jac. 5, 11*). Job vainqueur reçut, en effet, double récompense. A ceux des siens qui combattent et, avec l'aide de sa grâce, triomphent, le Seigneur promet le centuple ici-bas et le don de la vie éternelle pour le Siècle à venir (cf. *Matth. 19, 29. Mc 10, 30*). C'est ce que nous voyons réalisé en Valentinien, frère de Valens : en dédaignant pour le Christ la fonction militaire de tribun, il obtint le trône en ce monde ; comme authentique confesseur du Christ, il gagna la vie éternelle<sup>2</sup>.

1. Le parallèle avec Ève vient également de saint AUGUSTIN, *Enarr. in Psalm. 133, 2* (23 s.) ; 93, 19 (37 s.) ; 97, 6 (14 s.).

2. Cf. *supra, Introd.*, p. 65 et n. 2.

## XXIII. Promissio figurata

*(in Genesi credita et uisa)*

32. Iacob quoque filius Isaac, nepos Abrahae per  
 quasdam res secum mirabiliter gestas accepit promissio-  
 nem. Fugiens enim fratris insidias, locum ei mansionis  
 praebuit solis uergentis excursus. Illic lapidem capiti  
 5 oppositum, talia sibi reuelata in somnio narrat : scalam  
 mirae granditatis cuius caput caelum hactenus occuparet,  
 ostensam ; per quam angeli Dei ascendentes et descen-  
 dentes erant ; dominum quoque incumbere in ipsa sibi que  
 dixisse : *Terram in qua dormis, tibi dabo eam et semini*  
 10 *tuo post te.* Qui euigilans, in sacramento lapidem quem ad  
 caput habuit, eminus erigens eumque liniens oleo, Christum  
 nobis lapidem angularem consecrauit, de quo propheta  
 dicit : *Lapidem quem reprobauerunt aedificantes, hic factus*  
 15 *est in caput anguli.* Et Esaias : *Ecce, inquit, pono in Sion*  
*lapidem angularem, electum, pretiosum ; et qui crediderit in*  
*illum, non confundetur.* Hic lapis angularis Christus Nathana-  
 helo uenienti ad se somnium quod Iacob uiderat  
 exposuit : *Videbitis, inquit, caelos apertos et angelos dei*  
 20 *ascendentes et descendentes ad filium hominis. Qui enim*  
*descendit Christus ipse est et qui ascendit super omnes caelos*  
*ut adimpleret omnia ; scalam uero angustam uiam ponens*  
*quae ducit ad uitam.*

1. Sur cette interprétation figurative du songe de Jacob (échelle = le Christ) et de l'onction de la pierre qui symbolise aussi le Christ, cf. AUGUSTIN, *C. Faust.* XII, 26, p. 354 ; *serm.* 89, 4 ; *in Ioh. tract.* 7, 23 (PONTET, *o. e.*, p. 177 et 560) ; *C.D.*, XVI, 38 (41 s.).

## XXIII. Promesse figurée

*(crue et vue dans la Genèse)*

32. Jacob, fils d'Isaac, petit-fils d'Abraham, reçut également une promesse par le moyen d'événements merveilleux auxquels il fut mêlé. Comme il fuyait un frère qui en voulait à sa vie, le déclin du soleil couchant lui présenta un lieu où s'arrêter. Là, ayant posé la tête contre une pierre, voici quelles révélations il raconte avoir eues en songe : une échelle lui apparut de grandeur merveilleuse et dont le sommet atteignait jusqu'au ciel ; le long de cette échelle, les anges de Dieu étaient occupés à monter et à descendre ; le Seigneur même se pencha sur elle et lui dit : « Cette terre où tu dors, je la donnerai à toi et, après toi, à ta postérité » (*Gen.* 28, 13). Jacob s'éveilla ; dessinant un saint mystère, il dressa en hauteur la pierre contre laquelle il avait tenu sa tête, et il y versa de l'huile (cf. *ib.*, 18) ; il consacrait ainsi pour nous le Christ, pierre angulaire, dont le prophète dit : « La pierre qu'ont rejetée les bâtisseurs est devenue tête de l'angle » (*Ps.* 117, 22). Et Isaïe : « Voici que je pose à Sion une pierre d'angle, pierre choisie, précieuse ; et celui qui croira en elle ne sera pas confondu » (*Is.* 28, 16). Celui qui est la pierre d'angle, le Christ, expliqua le songe de Jacob à Nathanaël qui venait à lui : « Vous verrez les cieux ouverts et les anges de Dieu monter et descendre auprès du Fils de l'Homme » (*Jn* 1, 51). « Car celui qui est descendu, le Christ, est aussi celui qui est monté au-dessus de tous les cieux afin de remplir toutes choses » (*Éphés.* 4, 10) ; l'échelle qu'il pose, c'est la voie étroite, celle qui conduit à la Vie (cf. *Matth.* 7, 14)<sup>1</sup>.

XXIV. *Promissio facta et figurata**(in Genesi credita et uisa)*

33. Ipsi quoque Iacob reuertenti de Mesopotamia cum uxoribus, filiis familiisque suis angelus in uia occurrit ; qui cum eo sacratam luctam gerens, angelus ab homine superari se passus est uictorque a uicto exegit benedictionem : *Non te, inquit, dimittam nisi benedixeris me. Dixitque ei angelus : Quod tibi nomen est? At ille ait : Iacob. Iam, inquit, non uocaberis Iacob, sed erit Israhel nomen tuum quia praeualuisti cum Deo, et cum hominibus potens eris. Tenuitque angelus latitudinem femoris eius claudusque effectus est Iacob per omnes dies. Claudicatio ista quae ex femore eius facta est populum ipsum Hebraeum significat claudicantem ; quibus ait Helias propheta : Quid claudicatis ambobus inguinibus? Si Deus est, ille post illum ; si Bahal, ille post illum. Et Dauid dicit : Filii alieni inueterauerunt et claudicauerunt a semitis suis. Qui recto itinere ex illo populo uiam Christum sequi noluit claudicans per errores uariis semitis oberrauit. Quem « uidens deum » quod Israhel appellatur, per gratiam Christianus populus adprehendit.*

XXV. *Promissio facta et figurata**(in Genesi credita et uisa)*

34. Duodecim filios quos duodecim patriarchas scriptura testatur, ex suis feminis suscepit Iacob, non quod liceret

1. Sur la claudication de Jacob figurant celle du peuple Juif, cf. AUGUSTIN, *C. Faust.* XII, 26 ; *Enarr. in Psalm.* 44, 20 (25 s.) ; *serm.* 122, 3 ; *C.D.* XVI, 39.

2. Allusion à l'interprétation du nom d'Israël = « Voyant Dieu », qui est générale chez les Pères (cf. DANIELOU, *Sacramentum futuri*,

XXIV. *Promesse faite et figurée**(crue et vue dans la Genèse)*

33. Ce même Jacob revenait de Mésopotamie avec ses femmes, ses fils et ses serviteurs, lorsqu'en chemin, un ange se présenta à lui ; il lui livra une lutte sacrée : l'ange souffrit d'être vaincu par un homme, et le vainqueur exigea d'être béni par le vaincu : « Je ne te lâcherai pas, dit-il, que tu ne m'aies béni. Et l'ange lui dit : Quel est ton nom ? Jacob répondit-il. L'ange reprit : On ne t'appellera plus Jacob, mais Israël sera ton nom, car tu as été fort contre Dieu, et contre les hommes tu seras puissant » (*Gen.* 32, 26-28). « Et l'ange lui prit la largeur de la cuisse » (*ib.*, 25) et Jacob fut rendu boiteux pour le restant de ses jours. Cette boiterie causée par la cuisse de Jacob annonce par signe celle du peuple juif lui-même<sup>1</sup>, à qui le prophète Élie dit : « Pourquoi boitez-vous des deux ânes ? Si votre Seigneur c'est Dieu, suivez-le ; si c'est Baal, suivez-le » (*I Rois* 18, 21). Et David : « Les fils étrangers ont vieilli et ont boité dans leur chemin » (*Ps.* 17, 46). Dans ce peuple, il en est qui n'ont pas voulu suivre en un cheminement rectiligne la voie qu'est le Christ : la boiterie de leurs erreurs les a fait errer en des sentiers multiples ; tandis que, en « voyant Dieu » dans le Christ<sup>2</sup>, le peuple chrétien se saisit, par la grâce, de l'appellation d'Israël.

XXV. *Promesse faite et figurée**(crue et vue dans la Genèse)*

34. Jacob eut de ses femmes douze fils — les douze patriarches attestés par l'Écriture (cf. *Gen.* 35, 22) — non qu'il fût permis à de saints personnages, pour satisfaire

p. 99, n. 2, qui indique que cette étymologie n'a aucune valeur scientifique).

sanctos uiros plurimas habere mulieres concupiscentiae  
 scilicet causa, sed quod multiplicandae proli daret Deus  
 5 licentiam qui et tunc permisit et postea prohibuit : nam  
 cum in lege dixerit : *Maledictus homo qui non suscitauerit  
 semen in Israhel*, per Salomonem autem prophetam huic  
 licentiae terminum dedit : *Tempus*, ait, *mittendi lapides et*  
 10 *tempus colligendi lapides, tempus amplectendi et tempus*  
*continendi ab amplexu.*

In his igitur duodecim patriarchis Iudas dictus est, ex quo  
 Iudaei, Ioseph et Beniamin germani, ex patre Iacob et ex  
 matre Rachel, quorum actio omnis Christum sonat et  
 ecclesiam.

15 Dictum est enim : *Iacob diligebat Ioseph*. Dicit et Deus  
 pater de filio : *Hic est filius meus dilectus, in quo bene*  
*complacui. Fecit*, inquit, *Iacob Ioseph tunicam uariam*.  
 Dicitur et huic nostro Ioseph Christo : *Adstitit regina a*  
*dextris tuis in uestitu deaurato, circumamicta uarietate.*  
 20 Somniauit Ioseph somnium narrauitque fratribus suis :  
*Putabam nos*, ait, *ligare gremia in campo surrexitque*  
*gremium meum et erectum est; conuersa autem gremia uestra*  
*adorauerunt gremium meum.* 35. Hoc in Christo futurum,  
 idem Iacob in benedictione quam a patre acceperat, dicente :  
*Adorabunt te filii patris tui. Hi enim dicunt : Venite,*  
 5 *adoremus et prosternamur ei*, qui iam dicunt : *Pater noster*  
*qui es in caelis. Et ipse in euangelio : Cum exaltatus fuero a*  
*terra, traham omnia ad meipsum.*

Rursum alia sacrata uidet in somnio et haec suis  
 fratribus indicauit : *Quasi sol*, inquit, *et luna et XI stellae*

1. Même justification chez AUGUSTIN, *C.D.* XVI, 38 (54-68).

2. Sur Joseph, type du Christ quand il est vendu et persécuté par  
 ses frères, cf. AUGUSTIN, *C. Faust.* XII, 28, p. 356, 14. Le parallèle  
 que trace Quodvultdeus dans les chapitres qui suivent, est complai-  
 samment développé, et caractéristique de sa manière. Cf. *supra*,  
*Introd.*, p. 43 et 109.

leur concupiscentie, d'avoir de nombreuses femmes, mais  
 parce que, pour multiplier la race<sup>1</sup>, Dieu leur laissait toute  
 liberté sur ce point, lui qui permit alors et par la suite  
 interdit. Car s'il a dit dans la Loi : « Maudit soit l'homme  
 qui ne fera pas lever une postérité en Israël » (cf. *Deut.* 25,  
 7.9), il marqua le terme de cette licence par son prophète  
 Salomon : « Il y a un temps pour lancer des pierres, et un  
 temps pour en ramasser ; un temps pour embrasser et un  
 temps pour s'abstenir d'embrassements » (*Sag. Sir.* 3, 5).

Parmi ces douze patriarches figuraient Juda — de qui  
 les Juifs reçurent leur nom —, Joseph et Benjamin, frères  
 germains, ayant pour père Jacob et pour mère Rachel ;  
 chacune de leurs actions annonce le Christ et l'Église<sup>2</sup>.

Il est dit en effet : « Jacob aimait Joseph » (*Gen.* 37, 3).  
 Dieu le Père dit aussi de son Fils : « Celui-ci est mon Fils  
 bien aimé, en qui je me suis complu » (*Matth.* 3, 17). « Jacob,  
 dit l'Écriture, fit faire à Joseph une tunique de broderie »  
 (*Gen.* 37, 3). Au Christ, notre Joseph, il est dit également :  
 « La reine s'est tenue à ta droite, dans un vêtement tissu  
 d'or, toute couverte de broderie » (*Ps.* 44, 10). Joseph  
 eut un songe qu'il raconta à ses frères : « Je croyais voir que  
 nous étions à lier des gerbes dans un champ ; et ma gerbe  
 se dressa et se tint debout ; vos gerbes se tournèrent et se  
 prosternèrent devant ma gerbe » (*Gen.* 37, 7). 35. Ce qui  
 devait se réaliser dans le Christ : Jacob disait encore la  
 même chose dans la bénédiction dont il avait reçu la  
 formule de son père : « Les fils de ton père se prosterneront  
 devant toi » (*Gen.* 27, 29 ; 49, 8). Ceux-là en effet disent :  
 « Venez, adorons-le et prosternons-nous devant lui »  
 (*Ps.* 94, 6), qui disent maintenant : « Notre Père qui es aux  
 cieux » (*Matth.* 6, 9). Et le Christ lui-même, dans l'Évangile,  
 a dit : « Lorsque j'aurai été élevé de la terre, j'attirerai  
 toutes choses à moi » (*Jn.* 12, 32).

Jacob vit encore en songe d'autres symboles sacrés et  
 en fit part à ses frères : « Je crus voir, dit-il, que le soleil  
 et la lune et onze étoiles se prosternaient devant moi »

- adorabant me. Dicitur et de nostro Ioseph Christo domino per prophetam : *Laudate eum, sol et luna, laudate eum, omnes stellae et lumen, et : Caeli enarrant gloriam dei.* Et Ambacum : *Eleuatus est, inquit, sol et luna stetit in ordine suo.* Luna ex decedentibus ac succedentibus mortalibus constans ecclesia ; posteaquam sol Christus exaltatus est resurgens, ordine integro haec stetit in fide, fulgentibus stellis ei qui numerat eas ; discipulis enim suis quorum certus est numerus, ait : *Luceant opera uestra, sicut luminaria in mundo.*

### XXVI. Per figuram promissio

(in Genesi credita et uisa)

36. Mittitur Ioseph a patre ad uisitandos fratres suos et oues. Dicit et noster Ioseph Christus dominus : *Non sum missus nisi ad oues quae perierunt domus Israhel.* Dictum est : *Oderunt Ioseph fratres eius propter somnia eius.* Clamat et hic noster Ioseph Christus de Iudaeis fratribus : *Quoniam odio habuerunt me gratis.* Viso Ioseph fratres eius dixerunt : *Ecce somniator ille uenit ; uenite, occidamus illum et uideamus quae erunt somnia ipsius.* Et apud Salomonem de nostro Ioseph impios dixisse refertur : *Venite, occidamus iustum quoniam insuauis est nobis.* Et sequitur :

*Tit.* Per figuram promissio scripsi : Per figuratam promissionem ωR

1. Dans le texte latin, nous avons adopté, et généralisé par la suite, la forme *Ambacum*, leçon de *T*, qui provient de la Septante. La forme *Abbacum* que présentent les autres mss ne doit pas être primitive.

2. Ces assimilations, Christ = soleil et Église = lune, se trouvent déjà dans ORIGÈNE (*Com. Ioh.* VI, 56-57. Cf. J. DANÉLOU, *Origène*, p. 269). L'idée que l'alternance des générations montantes et descendantes n'affecte pas la stabilité de l'Église, vient d'AUGUSTIN, *C.D.* IV, 5 (24 s.) ; XVII, 1 (25 s.) ; XXII, 1 (6 s.). On trouve une idée

(*Gen.* 37, 9). Il est dit également de notre Joseph, le Christ Seigneur, par le prophète : « Louez-le, soleil et lune, louez-le, toutes les étoiles et la lumière ! » (*Ps.* 148, 3) et : « Les cieux racontent la gloire de Dieu » (*Ps.* 18, 1). Et Habacuc<sup>1</sup> : « Le soleil s'est élevé et la lune est restée dans son ordre » (*Hab.* 3, 11, *sec. LXX*). La lune, c'est l'Église qui ne varie pas avec les générations montantes et descendantes de mortels ; depuis que le soleil, (c'est-à-dire) le Christ<sup>2</sup>, a été élevé par la résurrection, la lune, (c'est-à-dire) l'Église, se tient immobile dans l'ordre intact de sa foi, tandis que les étoiles brillent pour Celui qui les compte : car à ses disciples dont le nombre est déterminé, il a dit : « Que vos œuvres brillent comme les luminaires sur le monde » (*Matth.* 5, 16 ; *Phil.* 2, 15).

### XXVI Promesse faite figurativement

(crue et vue dans la Genèse)

36. Joseph est envoyé par son père pour aller voir ses frères et ses brebis (cf. *Gen.* 37, 13-14). Notre Joseph, le Christ Seigneur, lui aussi a dit : « Je n'ai été envoyé que pour les brebis perdues de la maison d'Israël » (*Matth.* 15, 24). Il est dit : « Les frères de Joseph le haïssent à cause de ses songes » (*Gen.* 37, 11). Notre Joseph, le Christ, ici encore, s'écrie au sujet des Juifs ses frères : « Ils m'ont haï sans raison » (*Ps.* 24, 19. *Jn* 15, 25). Ayant vu Joseph, ses frères se dirent : « Voilà l'homme aux songes qui arrive ; venez, tuons-le et voyons ce qu'il en sera de ses songes » (*Gen.* 37, 19-20). Chez Salomon aussi, voici quelle parole est prêtée aux impies à propos de notre Joseph : « Venez, tuons le juste, car il nous est désagréable » (*Sag.* 2, 12) et ce qui

voisine, exprimée dans les mêmes termes, chez QUODVULTDEUS, *Sermo de cantico nouo* 1 (*PL* 40, 679) : « Progenies mortalium, aliis decedentibus, aliis succedentibus. »

*Promillit scientiam Dei se habere et filium Dei se nominal. Videamus si sermones illius ueri sunt et templemus quae uentura sunt illi. Haec quoque in euangelio ipse confirmat de filio qui ad cultores uineae missus est, quomodo dixerint :*

15 *Hic est heres, uenite, occidamus illum et nostra erit hereditas. Accipientes Ioseph fratres eius exspoliauerunt illum tunicam illam uariam et miserunt illum in lacum. Hoc et noster Ioseph de sua passione per prophetam dicit : Proiecerunt me, inquit, in lacum exteriorem, in tenebris et in umbra mortis. 37. Tunicam uero <eum> exspoliatum desuper textam euangelica auctoritas narrat, quam etiam milites diuidere noluerunt, unitatem ecclesiae firmantes a cuius sorte excluduntur haeretici, quoniam*

5 *sorte prouenit ut eam unus, id est unitas possideret.*

*Accipientes, inquit, haedum de capris fratres Ioseph inquinauerunt tunicam eius sanguine quam patri sub falsa testatione proferunt quod bestia nequam comedisset illum. Tria illa genera sacrificiorum quae Abraham obtulit, mutato ordine, omne suum tempus obseruat : pro Isaac aries, pro Ioseph haedus ex capris, pro filio perduto redeunte ad patrem ex iuuenca uitululus saginatus occiditur.*

10

*Venite, inquit unus ex fratribus, uenundemus Ioseph et non occidamus illum. Hoc et Iudaei de Christo quem uenditum tradiderunt Pilato ad necem, dixerunt : Nobis non licet interficere quemquam. Et uendiderunt Ioseph fratres eius Ismahelitis negotiatoribus euntibus in Aegyptum xxx aureis. Venditum autem nostrum Ioseph*

15

37, 1 eum addidi

1. Cf. *De temp. barbar.* I, 10 (PL 40, 706) et *Adu. V Haer* 8 (PL 42, 1112).

2. Cf. *supra*, ch. XII.

3. *Triginta* est donné par tous nos mss (R compris), à l'exception de B; cf. *Vetus Latina, Genèse*, p. 390.

suit : « Il prétend posséder la science de Dieu et se donne le nom de Fils de Dieu (*ib.*, 13). Voyons si ses dires sont vrais et examinons ce qu'il adviendra de lui » (*ib.*, 17). Le Seigneur lui-même le confirme aussi dans l'Évangile quand, à propos du fils envoyé auprès des ouvriers de la vigne, il raconte qu'ils dirent : « Voici l'héritier, venez, tuons-le et l'héritage sera à nous » (*Matth.* 21, 38). Saisissant Joseph, ses frères le dépouillèrent de sa tunique brodée et le mirent dans une fosse (cf. *Gen.* 37, 23-24). C'est ce que dit aussi notre Joseph à propos de sa Passion, par l'intermédiaire du prophète : « Ils m'ont précipité dans la fosse extérieure, dans les ténèbres et l'ombre de la mort » (*Ps.* 87, 7). 37. L'autorité évangélique raconte, d'autre part, qu'il fut dépouillé de sa tunique tissée de haut en bas, mais que les soldats eux-mêmes ne voulurent pas la partager (cf. *Jn* 19, 23-24) ; ce qui est affirmé par là, c'est l'unité de l'Église, dont sont exclus les hérétiques, puisque le tirage au sort a remis la possession de cette tunique aux mains d'un seul, c'est-à-dire de l'Unité<sup>1</sup>.

« Prenant, dit l'Écriture, un chevreau de chèvres, les frères de Joseph souillèrent la tunique de son sang » (*Gen.* 37, 31) pour la présenter à leur père en attestant mensongèrement qu'une méchante bête avait dévoré Jacob (cf. *ib.*, 32-33). De ces trois genres de sacrifice qu'Abraham a offerts, si l'on renverse l'ordre, chacun répond à une circonstance particulière : le bélier est tué pour Isaac, le chevreau de chèvre pour Joseph, le veau gras, fils de la jeune vache, pour le fils perdu qui revient à son père<sup>2</sup>.

« Venez, dit l'un des frères, vendons Jacob et ne le tuons pas » (*Gen.* 37, 27). C'est ce que les Juifs aussi ont dit du Christ lorsqu'une fois vendu à eux, ils le livrèrent à Pilate pour être mis à mort : « Nous n'avons pas le droit de mettre à mort quelqu'un » (*Jn* 18, 31). Et les frères de Joseph le vendirent, pour trente pièces d'or<sup>3</sup>, à des marchands ismaélites qui allaient en Égypte. Que notre Joseph,

- Christum Zaccharias et Hieremias prophetae testantur.  
 20 *Dederunt, inquit, pretium adpretiati XXX argenteos.* Quod etiam Iudam a Iudaeis accepisse euangelia narrant ea ratione qua distractus Christus a Iudaeis transiret ad gentes. Iudas enim simul cum pretio et uitam perdidit; Iudaei et pretium et Christum quem comparauerant,  
 25 amiserunt; gentes uero lucro gratiae possidendo possessae sunt.

**XXVII. Promissio facta et figurata qua  
 afflictus non deseritur iustus**  
*(in Genesi credita et uisa)*

38. Ismahelitae uendiderunt Ioseph in Aegypto cuidam praeposito coquorum Pharaonis. Nec hoc quidem uacat quod dictum est « praeposito coquorum ». Coctura illa rubra et hic passionis Christi signatur, qua posterior  
 5 populus Christianus, ut saepe dictum est, primatum auferat populo qui semper uendere nec nouit Christum gratia comparare.
- Fuit, dictum est, dominus cum Ioseph. Et noster dicit : Non sum solus quia mecum est qui misit me pater. Inmisit uxor domini eius oculos in Ioseph et ait illi : dormi mecum.*  
 10 Cumque ille resisteret, gratiam quam apud suum dominum inuenerat narrans et spiritum timoris dei quo plenus erat metuens offendere, aliud oportunum tempus mulier auscultans, *attraxit illum a uestimentis dicens : Veni, dormi*

1. Jeu de mots tout semblable dans le sermon *De IV uirtutibus caritatis* 3 (PL 39, 1953) : « quemadmodum sanctus Noe possederit uel possessus sit uirtute caritatis ».

2. Cf. *supra*, ch. XX.

le Christ, ait été vendu, les prophètes Zacharie et Jérémie en témoignent : « Ils donnèrent le prix de Celui qui a été mis à prix, trente pièces d'argent » (*Zach.* 11, 12. *Matth.* 27, 9). C'est le prix que Judas a reçu des Juifs, selon le récit des Évangiles (*Matth.* 27, 9. 26, 15. *Mc* 14, 11. *Lc* 22, 5), afin que le Christ, arraché aux Juifs, passât aux nations ! Judas perdit la vie en même temps que son argent ; les Juifs ont perdu à la fois leur argent et le Christ qu'ils avaient acheté ; au contraire les nations, entrant en possession de la grâce qu'elles ont gagnée, en sont maintenant la possession<sup>1</sup>.

**XXVII. Promesse faite et figurée : Que, dans l'affliction,  
 le juste n'est pas abandonné**  
*(crue et vue dans la Genèse)*

38. Les Ismaélites vendirent Joseph en Égypte à un chef des cuisiniers de Pharaon (cf. *Gen.* 37, 36). Et cette parole même « à un chef des cuisiniers » n'est pas vide de signification. Par là aussi est marqué ce « roux » que constitue la passion du Christ et par lequel le peuple puné, le Chrétien — comme on l'a souvent dit<sup>2</sup> —, doit enlever son droit d'aînesse au peuple qui toujours a su vendre le Christ sans savoir l'acquérir par la grâce.

« Le Seigneur, est-il dit dans l'Écriture, fut avec Joseph » (*Gen.* 39, 2). Notre Joseph aussi a dit : « Je ne suis pas seul, parce qu'avec moi il y a Celui qui m'a envoyé, le Père » (*Jn* 8, 16). « La femme du maître jeta les yeux sur Joseph et lui dit : Viens dormir avec moi » (*Gen.* 39, 7). Comme il lui résistait, racontant toute la faveur qu'il avait trouvée auprès de son maître, et redoutant d'offenser l'Esprit de la crainte de Dieu dont il était plein (cf. *Gen.* 39, 8-9), la femme attendit un autre moment favorable et « le tira à elle par ses vêtements en disant : Viens dormir

15 *mecum. At ille, relinquens uestimenta sua in manibus eius, fugit et exiit foras. Cumque eius dominus, suus maritus, aduenisset (notum quid furens femina possit), mentita est iniquitas sibi, falsa pro ueris affirmat, uolentiam se dicit perpassam fuisse quam fecerat. O impudica mulier :*

20 *Ardet amans, uulnus alit uenis et caeco igni carpitur. Amat et persequitur ; concupiscit et saeuit. Et quia ei ad stuprum non consentit, trucidandum eum statuit quaeritque perire quem diligit.*

Hanc impudicam mulierem Aegyptiam impiae idolatriae merito comparauerim. Inmisit enim et haec oculos in Ioseph nostrum, uidit speciosum forma prae filiis hominum, eumque ad illicitum consensum a uestimentis suis attraxit.

25 *Hanc impudicam mulierem Aegyptiam impiae idolatriae merito comparauerim. Inmisit enim et haec oculos in Ioseph nostrum, uidit speciosum forma prae filiis hominum, eumque ad illicitum consensum a uestimentis suis attraxit.*

39. Quae sunt uestimenta nostri Ioseph Christi nisi sancti martires ? de quibus per Esaiam prophetam suo corpori ecclesiae dicit : *Viuo ego, dicit dominus, quia omnibus illis uestieris. Et in Canticis Canticorum : Quam rubicunda sunt tibi uestimenta ! Et Iacob benedictione prophetica : Lauabit, inquit, in uino stolam suam et uestem suam in sanguine uuae. Cum igitur attrahuntur Christiani ut sacrificantes idolis in anima fornicentur, quid aliud quam in suis uestimentis Christus attrahitur ? Teneantur*

10 *Christiani, dicit impia impudicaque doctrina ; aut consentiant, aut eis carceres, exilia, gladii, ignes, bestiae ceteraque supplicia praeparentur. In his noster Ioseph Christus a uestimentis attrahitur. Cum uero suis dicit : Nolite timere eos qui corpus occidunt, eique respondent : Propter te morte*

avec moi. Mais il lui laissa dans les mains ses vêtements, prit la fuite et sortit » (*Gen.* 39, 12). Lorsque revint le maître de Joseph, son mari, — on sait ce dont est capable une femme en fureur (*Virg., Én.* 5, 6)<sup>1</sup> — son iniquité se défendit par des mensonges ; elle affirme le faux au lieu du vrai, elle prétend avoir subi une violence qu'elle a faite ! Ô femme impudique ! Elle brûle d'amour, elle nourrit sa blessure au fond de ses veines et se consume d'un feu caché (*Virg., Én.* 4, 2). Elle aime et elle persécute, elle désire et elle se déchaîne ! Comme il ne lui consent pas de la déshonorer, elle décide de le faire périr et elle cherche la perte de celui qu'elle aime.

Cette Égyptienne impudique, je pourrais avec raison la comparer à l'idolâtrie impie. Car celle-ci aussi a jeté les yeux sur notre Joseph, elle a vu que sa beauté dépasse celle des enfants des hommes (cf. *Ps.* 44, 3) et elle l'a tiré par ses vêtements pour qu'il consente à un commerce défendu.

39. Les vêtements de notre Joseph, le Christ, sont-ce autre chose que les saints martyrs ? eux dont le Christ dit, s'adressant à son corps, l'Église, par l'intermédiaire du prophète Isaïe : « Par ma vie, dit le Seigneur, oui, ils te vêtiront tous » (*Is.* 49, 18). Et dans le *Cantique des Cantiques*<sup>2</sup> : « Combien rouges sont tes vêtements » (*Is.* 63, 2). Et Jacob dans sa bénédiction prophétique : « Il lavera son habit dans le vin et son vêtement dans le sang de la grappe » (*Gen.* 49, 11). Ainsi lorsqu'on tire de force les Chrétiens pour qu'ils sacrifient aux idoles et par là fornicent dans leur âme, n'est-ce pas le Christ qu'on tire de force par ses vêtements ? Qu'on arrête les chrétiens, dit une doctrine impie et impudique ; qu'ils consentent, ou alors qu'on leur prépare des cachots, des exils, des glaives, des feux, des bêtes et tous les autres supplices. C'est en cela que notre Joseph, le Christ, est tiré par ses vêtements. D'autre part, lorsqu'il dit aux siens : « Ne craignez pas ceux qui tuent le corps » (*Matth.* 10, 28) et qu'ils lui

1. Sur cette réminiscence virgiliennne et la suivante, cf. *supra, Introd.*, p. 54 et n. 4. On remarquera que le deuxième vers du livre IV de l'*Énéide* est également utilisé dans une épitaphe de Rome (*CIL* VI, 30122 = BÜCHELER, *Carmina Epigraphica*, n° 607) ; il paraît donc avoir été assez connu. Nous remercions M. Heurgon qui nous a obligeamment apporté cette précision.

2. Sur l'erreur de référence, cf. *supra, Introd.*, p. 45 et n. 1.

- 15 *affligimur tota die, reliquit uestimenta sua in manibus eius. Quod uero dictum est : Fugit et exiit foras, uestimentorum suorum animam liberatam ostendit, quae clamant per Dauid : Anima nostra uelut passer erepta est de laqueo uenantium.*

### XXVIII. Promissa Christi Passio per figuram

(in Genesi credita et uisa)

40. Traditur Ioseph in carcerem. Noster Ioseph Christus, ut Esaias dicit, *inter iniquos deputatus est. Inter sontes insontem Dei sapientia uirum gubernat, quae descendit cum illo, ut scriptum est, in foueam, et in uinculis non dereliquit illum.* Exclamat hic noster Ioseph Christus : *Factus sum sicut homo sine adiutorio, inter mortuos liber.* Quod uero sequitur, gratiam qua plenus erat inuenisse apud praepositum carceris uniuersasque clauas totamque custodiam traditam fuisse manibus Ioseph, illud supple-
- 10 dum fuit ut cui caelum in sole, stellis ac luna et in manipulis terra, inferna quoque carceris subderentur, ut nostro Ioseph Christo *omne genus flectatur caelestium, terrestrium et infernorum.*

- 15 Neque illud a sacramento dominicae passionis aestimo alienum quod duo Pharaonis spadones cum eo in illa passione detrusi sunt, ut trium crucifixorum quodammodo numerus suppleretur, e quibus noster Ioseph Christus

1. On remarquera avec quelle désinvolture Quodvultdeus passe d'une interprétation à une autre, d'une typologie christique ou ecclésiastique à une allégorie morale; Joseph, jusque-là « type » de l'Église, corps du Christ, laissant ses martyrs entre les mains de l'idolâtrie, devient le symbole de l'âme dépouillant ses tuniques corporelles pour monter à Dieu. Sur cette dernière idée qui revient comme un leit-motiv chez Plotin, cf. *Enn.* I, 6, 7.

répondent : « A cause de toi, l'on nous met à mort tout le long du jour » (*Ps.* 43, 22. *Rom.* 8, 36), il « a laissé ses vêtements dans les mains » de l'idolâtrie. Quant à la parole : « il prit la fuite et sortit », elle montre l'âme libérée de ses vêtements<sup>1</sup> qui s'écrient dans David : « Notre âme, comme un oiseau, s'est échappée du lacet des chasseurs » (*Ps.* 123, 7).

### XXVIII. Promesse, par figure, de la passion du Christ

(crue et vue dans la Genèse)

40. Joseph est mis en prison (cf. *Gen.* 39, 20). Notre Joseph, le Christ « a été compté parmi les pécheurs », comme le dit Isaïe (*Is.* 53, 12). Au milieu des coupables, l'homme innocent est guidé par la Sagesse de Dieu qui « est descendue avec lui dans la fosse, selon qu'il est écrit, et ne l'a pas abandonné dans ses fers » (*Sag.* 10, 13-14). Et notre Joseph, le Christ, s'écrie : « Je suis devenu comme un homme sans espoir, libre parmi les morts » (*Ps.* 87, 5-6). La suite dit que Joseph trouva auprès du chef de la geôle cette grâce dont il était comblé, et qu'entre ses mains furent remises toutes les clefs comme toute la surveillance (cf. *Gen.* 39, 21-23) : ce qui devait s'accomplir en ce sens que Celui à qui s'étaient soumis le ciel sous la figure du soleil, des étoiles et de la lune, et la terre sous celle des gerbes, verrait aussi se soumettre à lui les Enfers de la prison, pour que devant notre Joseph, le Christ, « tout genou fléchisse au ciel, sur la terre et dans les enfers » (*Phil.* 2, 10).

Voici qui n'est pas non plus, je pense, sans rapport avec le mystère de la passion de notre Seigneur : lors de celle de Joseph, deux eunuques de Pharaon furent jetés en prison avec lui (cf. *Gen.* 40, 3). Il fallait que fût réalisé ainsi, en quelque façon, le nombre des trois crucifiés dont notre Joseph, le Christ, à la révélation de ces mystères, devait

reuelando misteria unum puniret per debitum supplicium, alterum per indebitam gratiam liberaret. Haec sacratae actiones tunc in rebus actae sunt figuratis ut nobis reuelanda omnia seruarentur.

### XXIX. Promissa Resurrectio figurata

(in Genesi credita et uisa)

41. Post duos annos dierum, tertio incipiente, de carcere educitur Ioseph. Et noster Ioseph Christus dominus die tertio a mortuis resurrexit. Praesentatur Pharaoni. Mundo resurrectio declaratur. Exponit Ioseph Pharaoni somnia ac futurae famis arcendae pressurae ex abundantia annorum septem per sapientem uirum condita debere fieri salubri consilio instruit. Et noster Ioseph Christus dominus mundo per septenarium numerum currenti in finem tale consilium dedit : *Nisi enim, ait, granum tritici cadens in terram mortuum fuerit, ipsum solum manet; si autem mortuum fuerit, multum fructum affert.* Quia qui seminant in lacrimis, in gaudio metent.

Data est Ioseph a Pharaone in tota Aegypto potestas. Et noster Ioseph Christus dominus post resurrectionem dicit : *Data est mihi omnis potestas in caelo et in terra.* Misit Ioseph suos per totam Aegyptum et collegit frumentum multum quasi harenam maris. Et noster Ioseph Christus

41, 5 *pressurae scripsi*: *pressurā HT pressura B depressura G depressuram PW*

1. L'expression « indebita (Dei) gratia » est augustinienne : cf. *C.D.* XIV, 1 (12). Elle a évidemment une pointe antipélagienne. Sur tout ce chapitre, cf. *supra*, *Intro.*, p. 42.

2. Sur les six âges du monde, et le septième qui commencera avec

punir l'un par un supplice mérité et sauver l'autre par une grâce toute gratuite (cf. *Gen.* 40, 21-22. *Lc* 23, 33 ; 39-43)<sup>1</sup>. Ces actions sacrées se sont produites alors réellement, mais avec un sens figuré, pour que la révélation totale nous en fût réservée.

### XXIX. Promesse figurative de la Résurrection

(cruce et vue dans la Genèse)

41. Après deux « années de jours », au commencement de la troisième, Joseph est tiré du cachot (cf. *Gen.* 41, 1). Notre Joseph, le Christ Seigneur, est ressuscité lui aussi d'entre les morts, le troisième jour. Joseph se présente devant Pharaon (cf. *Gen.* 41, 14). C'est aux yeux du monde qu'est manifestée la Résurrection du Christ. Joseph explique à Pharaon ses rêves et lui donne ce conseil salutaire : afin de repousser l'épreuve d'une famine à venir grâce à l'abondance de sept années, il devait, par un homme avisé, faire constituer des réserves (cf. *ib.*, 33-36). Notre Joseph aussi, le Christ Seigneur, a donné pareil conseil au monde, qui court à sa fin sous le nombre sept<sup>2</sup> : « Si le grain de blé, dit-il, ne tombe en terre et ne meurt, il reste seul ; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruits » (*Jn* 12, 24), parce que « ceux qui sèment dans les larmes moissonneront dans la joie » (*Ps.* 125, 5).

Pouvoir sur toute la terre d'Égypte fut donné à Joseph par Pharaon (cf. *Gen.* 41, 41). Notre Joseph aussi, le Christ Seigneur, dit après la résurrection : « Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre » (*Matth.* 28, 18). Joseph envoya les siens à travers toute l'Égypte et « emmagasina autant de blé qu'il y a de sable à la mer » (cf. *Gen.* 41, 49). Notre Joseph aussi, le Christ Seigneur,

la Résurrection et le Jugement, et sera éternel, cf. R. SCHMIDT, *l. c.*, p. 292 ; et *infra*, p. 632, n. 4.

dominus misit suos per mundum dicens : *Ite, baptizate gentes in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti*. Et collectus est credentium numerus sine numero quasi harena maris. Constituit Ioseph horrea per uniuersam Aegyptum. Et per totum mundum Christus dominus consecrauit ecclesias ; de quo Iohannes dixit : *Frumenta recondet in horreum*. Aperuit Ioseph horrea tempore famis et ministravit populis. Hoc et de nostro dictum est : *Oculi domini super iustos*. Et sequitur : *Ut eruat a morte animas eorum et pascat eos in fame*. Famem uero animae Amos propheta ostendit : *Dabo eis, ait dominus, famem non panis et aquae, sed famem audiendi uerbum Dei*. Et in euangelio ipse dominus : *Quia abundauit iniquitas, refrigescet caritas multorum*. In hac fame positus noster Ioseph Christus dominus ex horreis suis nobis diurnam sui corporis praebet annonam, quam gustantes uidemus quoniam *suauius est dominus*. Dictum est quod adquisierit Ioseph Pharaoni totam Aegyptum. Et de nostro dicitur : *Deus erat in Christo mundum reconcilians sibi*.

**XXX. Promissa sublimitas eis qui benefecerint inimicis**

*(in Genesi credita et uisa)*

42. Venerunt in Aegyptum fame compulsi fratres Ioseph ab eo quem uendiderant sub pretio comparare frumentum. Venerunt et ad nostrum Ioseph Christum

a envoyé les siens par le monde en disant : « Allez, baptisez les nations au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit » (*Matth.* 28, 19). Et le nombre des croyants ainsi ramassés dépasse tout nombre, comme le sable de la mer. Joseph établit des greniers à travers toute l'Égypte. Et à travers tout le monde, le Christ Seigneur a consacré des églises : c'est à cela que se rapporte la parole de Jean : « Il recueillera le blé dans son grenier » (*Lc* 3, 17). Joseph ouvrit les greniers au temps de la famine et faisait des distributions au peuple (cf. *Gen.* 41, 56). Et voici également ce qui a été dit de notre Joseph : « sur les justes les yeux du Seigneur » (*Ps.* 33, 16). Vient ensuite : « Pour qu'il sauve de la mort leur âme et les nourrisse quand ils ont faim » (*Ps.* 32, 19). Ce qu'est la faim de l'âme, le prophète Amos l'a montré : « Je leur donnerai, dit le Seigneur, la faim, — non une faim de pain ni une soif d'eau —, mais d'entendre la parole de Dieu » (*Amos* 8, 11). Et dans l'Évangile, le Seigneur lui-même a dit : « Par suite de l'abondance de l'iniquité, l'amour se refroidira chez beaucoup » (*Matth.* 24, 12). A nous qui sommes placés dans cette famine, notre Joseph, le Christ Seigneur, fournit de ses greniers un ravitaillement quotidien, celui de son corps ; en le goûtant, nous nous apercevons « que le Seigneur est bon » (*Ps.* 33, 9). Il est dit dans l'Écriture que Joseph acquit pour Pharaon toute l'Égypte (cf. *Gen.* 47, 20). De notre Joseph aussi il est dit : « C'était Dieu qui, dans le Christ, se réconciliait le monde » (*II Cor.* 5, 19).

**XXX. Promesse : l'élévation promise à ceux qui auront fait du bien à leurs ennemis**

*(crue et vue dans la Genèse)*

42. Poussés par la famine, les frères de Joseph vinrent en Égypte acheter du blé à celui qu'ils avaient vendu (cf. *Gen.* 42, 3). De même sont venus auprès de notre Joseph,

dominum qui eum crucifixerant, ut eius refecti cibario  
 5 famem qua eorum animae uexabantur auferrent. Adorant  
 illi ; adorant isti. Videns Ioseph fratres suos agnouit eos ;  
 ipsi uero non cognouerunt illum. Hoc et in nostro impletum  
 est quod sui fratres non cognouerunt illum. *Si enim eum*  
*cognouissent, nunquam dominum gloriae crucifixissent.*  
 10 Alienatus est Ioseph a fratribus suis eisque per interpretem  
 dixit : *Exploratores estis, considerare uestigia huius terrae*  
*uenistis.* Hoc et noster Ioseph Christus dominus per  
 interpretem Petrum ait persecutoribus : *Vos sanctum et*  
*iustum negastis et principem uitae aeternae interemistis.*  
 15 Paenitentur fratres Ioseph ex his quae gesserant. Dicitur  
 et his : *Paenitemini.* Dicunt illi : *In peccato sumus de fratre*  
*nostro ;* et Ruben illis : *Non dixi uobis : nolite uexare*  
*puerum ? et non me audistis. Ecce sanguis eius exquiritur.*  
 Et Iudaei qui Pilato dixerant : *Sanguis eius super nos et*  
 20 *super filios nostros,* dicunt apostolis : *Quid faciemus, uiri*  
*fratres, monstrate nobis. Vt exploratores non esse crede-*  
*rentur fratres Ioseph XII se filios unius patris esse*  
*testantur, unum non esse — cum ipse esset cui ista*  
*narrabant —, alium minorem apud patrem esse confirmant.*  
 25 Audiens Ioseph germani sui factam mentionem, eius  
 desiderio inardescens : In hoc, inquit, probabo exploratores  
 uos non esse si frater uester iunior uenerit uobiscum.  
 Accipiensque Simeonem ab eis uinxit coram ipsis tradidit-  
 que in custodiam. Si nostrum Benjamin iuniorem fratrem,

le Christ Seigneur, ceux qui l'avaient crucifié, pour se  
 restaurer de sa nourriture et ôter de leur âme la faim  
 qui la torturait. Ceux-là se prosternent (cf. *Gen.* 42, 6) ;  
 ceux-ci se prosternent. Voyant ses frères, Joseph les  
 reconnut, mais eux, ils ne le reconnurent pas (cf. *ib.*, 8) :  
 ce qui s'est également accompli dans notre Joseph que ses  
 frères n'ont pas reconnu : « Car s'ils l'avaient reconnu,  
 jamais ils n'auraient crucifié le Seigneur de gloire » (*I Cor.*  
 2, 8). Joseph se fit étranger à ses frères (cf. *Gen.* 42, 7) et  
 leur dit par le truchement d'un interprète : « Vous êtes des  
 espions, vous êtes venus reconnaître les pistes de ce pays »  
 (*Gen.* 42, 9). Voici ce que notre Joseph, le Christ Seigneur,  
 dit également par le truchement de Pierre à ses persé-  
 cuteurs : « Vous avez renié le Saint et le Juste et vous  
 avez fait mourir le prince de la vie éternelle » (*Act.* 3, 14-15).  
 Les frères de Joseph se repentent de ce qu'ils avaient fait.  
 A ceux-ci aussi, il est dit : « Repentez-vous » (*ib.*, 19).  
 Les frères de Joseph disent : « Nous sommes dans le  
 péché à cause de ce que nous avons fait à notre frère » ;  
 et Ruben leur répondit : « Ne vous ai-je pas dit :  
 ne faites pas de mal à l'enfant ? Mais vous ne m'avez  
 pas écouté. Et voici qu'on vous demande compte de  
 son sang » (*Gen.* 42, 21-22). De même les Juifs qui  
 avaient dit à Pilate : « Que mon sang soit sur nous et sur  
 nos fils » (*Matth.* 27, 25), disent aux apôtres : « Que devons-  
 nous faire ? frères, indiquez-le nous » (*Act.* 2, 37). Pour qu'on  
 crût qu'ils n'étaient pas des espions, les frères de Joseph  
 affirment être douze fils d'un même père ; l'un n'était plus  
 — c'était celui-là même à qui ils faisaient ce récit ! —  
 un autre, le plus jeune, se trouvait avec leur père (cf.  
*Gen.* 42, 13). Quand il entendit parler de son frère germain,  
 Joseph s'enflamma du désir de le voir et leur dit : « La  
 façon de me prouver que vous n'êtes pas des espions, c'est  
 que votre frère cadet vienne avec vous » (cf. *Gen.* 42, 15).  
 Il prit parmi eux Siméon, le fit lier en leur présence et  
 mettre en prison (cf. *ib.*, 24). Si tu veux savoir quel est

- 30 quem requirit Ioseph noster Christus, aduertas, ipse est ille Paulus ex Saulo, ex tribu, ut ipse dicit, Beniamin, qui se asserit minimum apostolorum. Siméonem ligatum tribus uinculis negationis, quem timor ligauit et amor soluit, possumus accipere Petrum. Sed melius per ipsum
- 35 ligari et solui peccata cognoscimus cui dictum est : *Quae ligaueris super terram, ligata erunt et in caelo; et quae solueris super terram, soluta erunt et in caelo.*

### XXXI. Promissa gratia sub figura

(in Genesi credita et uisa)

43. Iussit Ioseph fratrum suorum saccos impleri frumento et reddi unicuique pretium quod attulerant, ut gratia nostri Ioseph Christi non esset ex operibus : alioquin gratia iam non esset gratia. Secundo fratres Ioseph cum
- 5 Beniamin ueniunt ut promiserant ; secundo ex Iudaeis u milia ueniunt ad Christum, subsequente minimo apostolorum Paulo. Vidit Ioseph Beniamin fratrem suum ex una matre et lacrimatus est. Vidit Iesus Paulum saeuientem in ecclesiam matrem et miseratus est. Idem enim Paulus
- 10 tanquam abortiuo sibi dicit apparuisse Iesum. Beniamin autem eo exitio natus est ut matrem praecipitaret in mortem ; unde et filius doloris est dictus. Dicit et Beniamin Paulus noster : *Non sum dignus uocari apostolus quia persecutus sum ecclesiam Dei.* Dixit Ioseph praeposito

1. Cf. AUGUSTIN, *C.D.*, XVIII, 54 (50-58), qui parle de trois mille Juifs ayant cru au Christ à la Pentecôte, et ensuite de cinq mille qui ont cru après la guérison par Pierre d'un boiteux de naissance : cf. *Act.* 2, 41 ; 4, 4.

notre Benjamin, notre cadet, que recherche notre Joseph, le Christ, eh bien c'est Paul, anciennement Saul, de la tribu de Benjamin, comme il le dit lui-même (cf. *Phil.* 3, 5), et, selon sa propre assertion, le moindre des apôtres (cf. *I Cor.* 15, 9). En Siméon nous pourrions reconnaître celui qui est lié par les trois liens du reniement, celui que la peur a lié et que l'amour a délié, Pierre. Mais nous savons que c'est bien plutôt lui qui lie et délie les péchés, car il lui a été dit : « Ce que tu lieras sur la terre, sera tenu pour lié aussi dans les cieux ; ce que tu délieras sur la terre, sera tenu pour délié aussi dans les cieux » (*Matth.* 16, 19).

### XXXI. Promesse: La grâce promise par figure

(crue et vue dans la Genèse)

43. Joseph ordonna de remplir de blé les sacs de ses frères et de rendre à chacun l'argent qu'il avait apporté pour payer (cf. *Gen.* 42, 25) afin de montrer que la grâce de notre Joseph, le Christ, ne vient pas des œuvres : autrement la grâce ne serait plus la grâce (cf. *Rom.* 11, 6). Une seconde fois, les frères de Joseph viennent avec Benjamin, selon leur promesse (cf. *Gen.* 43, 15) ; une seconde fois, cinq mille<sup>1</sup> d'entre les Juifs viennent au Christ (cf. *Act.* 4, 4) et ils sont suivis par le moindre des apôtres, Paul (cf. *I Cor.* 15, 9). Joseph vit Benjamin, son frère, né de la même mère, et il se mit à pleurer (cf. *Gen.* 43, 29-30). Jésus vit Paul se déchaînant contre sa mère l'Église et il fut pris de pitié. Le même Paul dit en effet que Jésus lui est apparu comme à l'avorton (cf. *I Cor.* 15, 8). Or Benjamin a eu une naissance si funeste qu'il précipita sa mère dans la mort, ce qui lui a valu d'être appelé « fils de douleur » (cf. *Gen.* 35, 18). Notre Benjamin, Paul, dit aussi : « Je ne suis pas digne d'être appelé apôtre parce que j'ai persécuté l'Église de Dieu » (*I Cor.* 15, 9). Joseph dit

- 15 domus suae de fratribus suis : Introduc istos in domum ;  
mecum enim manducabunt panem. Dicit et noster per  
prophetam fratribus suis : *Venite, edite de meis panibus*  
*et bibite uinum quod miscui uobis*. Munera dedit Ioseph  
fratribus suis ; et noster Ioseph Christus dedit dona  
20 hominibus cum sanctum Spiritum dedit discipulis suis.  
Beniamin autem minori fratri ampliora Ioseph dedit quam  
fratribus munera. Hoc praedicat et Beniamin Paulus  
noster : *Plus, inquit, omnibus illis laboraui ; non ego autem*  
*sed gratia Dei mecum*. Rursum iubet Ioseph saccos fratrum  
25 suorum impleri frumentis et reddi pretia. Hoc et fratres  
nostri Ioseph clamant, accepisse se gratiam pro gratia.  
Poculum suum Ioseph in sacco Beniamin clam iussit  
inmitti, quod requisitum cum fratres perturbaret suos,  
inuentum est poculum in sacco Beniamin. Calix passionis  
30 Christi datus occulte per gratiam in corpore Pauli cognos-  
citur, quem praedicans cum omnem sinagogam perturbaret  
in dictis, inuentum etiam in suo sacco ipse fatetur cum  
dicit : *Ego enim stigmata domini nostri Iesu Christi in*  
*corpore meo porto*.
- 35 Cum autem iam uellet cognosci Ioseph a fratribus suis,  
emisit uocem dicens : *Ego sum Ioseph frater uester. Adhuc*  
*pater meus uiuul?* Et noster Ioseph Christus ut se ostenderet  
fratribus suis, dixit in Psalmis : *Annuntiabo nomen tuum*  
*fratribus meis*. Quos docuit dicere : *Pater noster qui es in*  
40 *caelis*. Dixit Ioseph fratribus suis : *Nolite metuere, non uos*  
*huc me misistis, sed Deus*. Dicit et de nostro Iohannes  
apostolus : *Ad hoc enim misit deus filium suum in mundum*

à l'intendant de sa maison à propos de ses frères : « Fais-les  
entrer dans la maison ; ils mangeront le pain avec moi »  
(cf. *Gen.* 43, 16). Notre Joseph aussi dit à ses frères par  
le prophète : « Venez, mangez de mes pains et buvez le vin  
que j'ai préparé pour vous » (*Prov.* 9, 5). Joseph donna des  
présents à ses frères (cf. *Gen.* 45, 22) ; notre Joseph, le  
Christ, aussi, a fait des dons aux hommes lorsqu'il a donné  
le Saint-Esprit à ses disciples. A Benjamin, le plus jeune,  
Joseph accorda des présents plus considérables qu'à ses  
autres frères ; c'est ce que proclame aussi notre Benjamin,  
Paul : « J'ai travaillé, dit-il, plus qu'eux tous ; oh, non pas  
moi, mais la grâce de Dieu qui est avec moi » (*I Cor.* 15, 10).  
A nouveau, Joseph ordonne de remplir de blé les sacs de  
ses frères et de leur rendre leur argent (cf. *Gen.* 44, 1).  
Et les frères de notre Joseph s'écrient eux aussi qu'ils ont  
reçu grâce sur grâce (cf. *Jn* 1, 16). Joseph ordonna de  
mettre en cachette, dans le sac de Benjamin, sa coupe. En  
la faisant chercher, il jeta le trouble parmi ses frères ;  
la coupe fut retrouvée dans le sac de Benjamin (cf. *Gen.* 44,  
2-12). Le calice de la passion du Christ se reconnaît dans  
le corps de Paul à qui il a été donné en secret par la grâce :  
tandis que sa prédication jetait en paroles le trouble dans  
la synagogue, ce calice fut trouvé aussi dans son sac, comme  
il l'atteste lui-même en disant : « Car je porte dans mon  
corps les marques de notre Seigneur Jésus Christ » (*Gal.*  
6, 17).

Voulant se faire reconnaître de ses frères, Joseph prit  
la parole et dit : « Je suis Joseph, votre frère. Mon père  
vit-il encore ? » (*Gen.* 45, 3). Notre Joseph aussi, le Christ,  
pour se montrer à ses frères, a dit dans les Psaumes :  
« J'annoncerai ton nom à mes frères » (*Ps.* 21, 23), eux à qui  
il a appris à dire : « Notre Père qui es aux cieux » (*Matth.*  
6, 9). Joseph dit à ses frères : « Ne craignez rien ; ce n'est  
pas vous qui m'avez envoyé ici, mais Dieu » (cf. *Gen.* 45, 5).  
Et de notre Joseph l'apôtre Jean dit : « Dieu a envoyé son  
Fils dans le monde, afin que nous vivions par lui » (*I Jn*

45 *ut uiuamus per eum. Et ipse in euangelio : Sic scriptum est, ait, et sic oportebat pati Christum et introire in gloriam suam.*

**XXXII. Promissio facta et figurata**  
(*in Genesi credita et uisa*)

44. Iubetur Iacob uisitatus in Luza descendere in Aegyptum ; apparuit enim illi Deus dicens : *Ne timeas descendere in Aegyptum ; in gentem enim magnam constituam te illic et filius tuus Ioseph ponet digitos suos super oculos tuos.* Descendit autem Iacob in Aegyptum cum animabus LXXV occurritque illi Ioseph filius suus, quem cum uidisset, ait : Video te, fili, amodo libenter moriar. Quiddam sub-  
5 simile et in nostro Ioseph repperitur. Cum enim uenerabilis ille senex Simeon pater aetate, non generatione, uidisset  
10 Christum cuius ex causa in hac luce, uelut in Aegypto, decrepitis tenebatur : *Nunc, inquit, dimittis seruum tuum, domine, secundum uerbum tuum in pace, quia uiderunt oculi mei salutare tuum.*

15 In animarum numero LXXV dauiticus etiam psalmus exclamat : *Notus in Iudaea deus, in Israhel magnum nomen eius.* Quia igitur Israhel « Videns deum » interpretatur, omnis inluminatus gratia, Iudaeus et Graecus, necesse est ut ex hac Aegyptia seruitute liberetur, tametsi duro iugo diaboli deprimatur Pharaonis.

20 Creuit, dicit liber Exodi, plebs et multiplicata est in Aegypto. Hoc fit per fidem seminis Abrahae, ut in Christo multiplicetur, sicut promissum est, tanquam

1. Cf. *supra*, *Introd.*, p. 43, n. 1. Sur les soixante-quinze personnes entrées en Égypte avec Jacob, voir la discussion de saint AUGUSTIN, *C.D.*, XVI, 40.

2. Cf. *supra*, ch. XXIV.

4, 9). Et le Seigneur lui-même dans l'Évangile : « C'est ainsi qu'il est écrit et c'est ainsi que le Christ devait souffrir pour entrer dans sa gloire » (*Lc 24, 26*).

**XXXII. Promesse faite et figurée**  
(*crue et vue dans la Genèse*)

44. Jacob, visité par Dieu à Luza, reçoit l'ordre de descendre en Égypte ; Dieu lui apparut en effet et lui dit : « N'aie pas peur de descendre en Égypte, car là-bas je ferai de toi un grand peuple, et ton fils Joseph te fermera les yeux » (*Gen. 46, 3-4*). Jacob descendit donc en Égypte avec soixante-quinze personnes (cf. *ib.*, 27) et son fils Joseph vint à son devant. Après l'avoir vu, Jacob lui dit : « Je te vois, mon fils, désormais je veux bien mourir » (*ib.*, 30). On trouve aussi quelque chose de semblable dans l'histoire de notre Joseph. Quand Siméon, ce vénérable vieillard qui était son père par l'âge s'il ne l'était pas par la génération, eut vu le Christ pour lequel il était retenu en ce monde, comme en une autre Égypte, malgré sa décrépitude, il s'écria : « Maintenant, ô Seigneur, tu peux, selon ta parole, laisser ton serviteur s'en aller en paix, car mes yeux ont vu ton salut » (*Lc 2, 29*).

Correspondant au nombre des personnes (venues avec Jacob en Égypte)<sup>1</sup>, le Psaume 75 de David s'écrie aussi : « En Judée Dieu est connu, en Israël grand est son nom ! » (*Ps. 75, 2*). Comme Israël veut dire « Voyant Dieu<sup>2</sup> », il faut que tout homme illuminé par la grâce, le Juif comme le Grec, soit libéré de cette présente servitude de l'Égypte, si dur que soit le joug dont le diable Pharaon l'écrase.

Le peuple, dit le *livre de l'Exode*, s'accrut et se multiplia en Égypte (cf. *Ex. 1, 7*). C'est ce qu'il advient, par la foi, de la postérité d'Abraham : celle-ci devient dans le Christ aussi nombreuse que le sable de la mer, conformément à la

harena maris. Licet Pharao diabolus saeuens poenas  
 25 exquirat quibus interficiat innocentes necandos in fluuio,  
 quos multiplicari uidet minuendos arbitrans, ne populus  
 augeatur, augetur Dei iussu moriendo populus, frustrata  
 potentia saeuientis. Quae etiam nostris prouenere marti-  
 ribus et maxime paruulis qui pro Christo ab Herode occisi  
 30 <sunt> : pretiosa grana dum sata sunt fidei, seges  
 multa surrexit ecclesiae.

### XXXIII. Promissio facta et figurata Mediatoris

(in Exodo credita et uisa)

45. *In illo tempore natus est Moyses et erat acceptus Deo  
 qui nutritus est tribus mensibus in domo patris sui. Et hi  
 tres menses tribus saepe dictis temporibus respondent.*  
 Cumque eum amplius celare non possent, accepit mater  
 5 eius capsam liniitque eam foris bitumine et misit infantem  
 in eam proiecitque in amnem. Figurae succedunt figuris,  
 dum tamen omnes actiones Christum ecclesiamque signifi-  
 cent.

10 Tria quaedam etiam in isto Moyse acta nostro mediatori  
 comparanda reperimus, futurum in carne sacerdotem,  
 aquam fluminis in baptismo, lignum etiam quo pependit  
 in cruce.

44, 29 sunt addidi

45, 5 eam foris scripsi: eam a foris W a foris cett.

1. Fréquentes allusions aux saints Innocents dans les sermons attribués à Quodvultdeus. Voir en particulier le long développement du *De symbolo* III, 4 (PL 40, 654-655). Sur l'expression « seges ecclesiae » dans la littérature patristique, cf. M. PELLEGRINO, « Semen est sanguis Christianorum », dans *Atti dell'Accad. delle Scienze di Torino*, 90, 1955/56, p. 390-408.

promesse (cf. *Gen.* 22, 17). Pharaon, le diable, a beau, dans un déchaînement de cruauté, chercher des peines pour faire périr des innocents en les noyant dans le fleuve, — comme il les voit se multiplier, il croit devoir les réduire pour que le peuple n'augmente pas —, le peuple, en mourant, n'en augmente pas moins par l'ordre de Dieu, et la tyrannie du maître cruel se trouve frustrée (cf. *Ex.* 1, 22). C'est ce qui se produisit aussi avec nos martyrs et surtout avec les tout-petits tués pour le Christ par Hérode (cf. *Matth.* 2, 16) : une fois semé le précieux grain de la foi, la moisson de l'Église a levé abondante<sup>1</sup>.

### XXXIII. Promesse du Médiateur, faite et figurée

(cruce et vue dans l'Exode)

45. « En ce temps-là naquit Moïse et il était agréable à Dieu ; il fut nourri trois mois dans la maison de son père » (*Act.* 7, 20 ; cf. *Ex.* 2, 2). Ces trois mois aussi correspondent aux trois temps souvent indiqués. Comme ses parents ne pouvaient plus le cacher, sa mère prit une corbeille qu'elle enduisit au dehors de bitume, mit l'enfant dedans et l'abandonna à la rivière (cf. *Ex.* 2, 3). Les figures succèdent aux figures, cependant tous ces faits historiques annoncent le Christ et l'Église<sup>2</sup>.

Sur trois points aussi nous trouvons comparable à celle de notre Médiateur l'histoire de Moïse : le prêtre qui devait venir dans la chair, l'eau du fleuve que nous retrouvons dans le baptême, le bois de la corbeille auquel est suspendu Moïse, que nous retrouvons dans la Croix.

2. Sur Moïse « type » du Christ dans l'interprétation des Écritures dès la catéchèse primitive, cf. DANIELOU, *Sacramentum futuri*, p. 131-200.

Descendens filia Pharaonis lauari in flumine cuius noster  
 Moyses et per lignum consecrauerat aquas, agnouit quod  
 15 de infantibus Hebraeorum esset, eumque suscipiens  
 educauit ut filium. Dum descenderet ad Christum doctrina  
 huius mundi, abluta spiritali unda deposuit superbiam  
 suscipiensque quasi grandis paruum, per humilem gratiam  
 ecclesiae sociata personae, quae filia Christi, efficitur  
 20 mater. Propter quod scriptum est : *Pro patribus tuis nati  
 sunt tibi filii*. Sic dum erudiendum suscipit, eruditur.  
*Stulta enim mundi elegit Deus per quae sapientiam mundi  
 euacuet*. Omnis etenim philosophia Christianae cessit  
 doctrinae, quam utiliter expugnans inimicorum iaculis  
 25 destruxit inimicos, sicut Moyses ab Aegyptiis eruditus  
 ilico expugnauit Aegyptios ut in Rubro mari tanquam in  
 baptismo omnis superbia mergeretur. Per Moysen filii  
 Israhel ab Aegyptiis et per Christum ab spiritibus inmundis  
 animae liberantur.

30 Adultus factus Moyses uidit quemdam Aegyptium  
 iniuriam facientem cuidam ex gente sua, quem uindicauit  
 ac defensionem dedit mactando Aegyptium eumque  
 obruit in harena. Hoc agit et Moyses noster mediator  
 Christus eruens animas de potestate tenebrarum ; in illa  
 35 multitudine spiritalis seminis Abrahae quae creuit ut  
 harena maris, obruit Aegyptium dum clamant daemonia  
 expulsa : *Quid nobis et tibi, Iesu fili Dauid? Quid uenisti  
 ante tempus perdere nos?*

1. Les Pères reconnaissent d'ordinaire l'Église dans la fille de Pharaon ; ainsi ORIGÈNE, *Hom. sur l'Éccl. 2, 4*, SC 16, p. 100 (cf. H. DE LUBAC, *Histoire et Esprit. L'intelligence de l'Écriture d'après Origène*, Paris 1950, p. 177-178). Toutefois, comme ici Quodvultdeus, GRÉGOIRE DE NYSSE (*Vie de Moïse II, 10*, SC 1 bis, p. 34) voit dans la fille de Pharaon la culture profane. Cf. DANIELOU, *o. c.*, p. 198.

2. Ce cri des démons, reconnaissant la puissance du Christ, est fréquemment invoqué par Quodvultdeus. Cf. *infra* p. 501, 581 ; et *Adu. V Haer. 4* (PL 42, 1103).

La fille de Pharaon descendit se baigner au fleuve dont  
 notre Moïse aussi, par le bois, avait consacré les eaux ; elle  
 reconnut que c'était un des enfants hébreux et, le prenant  
 avec elle, elle l'éleva comme son fils (cf. *Ex. 2, 5-10*). Quand  
 la science de ce monde est descendue au Christ, elle a  
 déposé son orgueil dans le bain de l'eau spirituelle et, le  
 prenant dans ses bras, comme une grande personne un  
 petit enfant, associée à la personne de l'Église par la  
 grâce de l'humilité, celle qui était fille du Christ, en devient  
 la mère<sup>1</sup>. C'est pourquoi il est écrit : « A la place de tes pères  
 te sont nés des fils » (*Ps. 44, 17*). Ainsi en prenant un  
 enfant pour l'instruire, c'est elle qui en reçoit son  
 instruction. Car « ce qu'il y a de fou dans le monde, Dieu  
 l'a choisi pour anéantir la sagesse du monde » (*I Cor. 1, 27*).  
 Toute philosophie en effet s'est inclinée devant la doctrine  
 chrétienne : avantageusement, celle-ci a abattu celle-là  
 et a su utiliser les armes de ses ennemis pour les détruire  
 eux-mêmes, comme Moïse, instruit par les Égyptiens,  
 réussit aussitôt à abattre ces mêmes Égyptiens (cf. *Ex.*  
 14, 28) de façon que toutes les forces de l'orgueil fussent  
 englouties dans la mer Rouge comme dans le baptême.  
 Par Moïse les fils d'Israël sont affranchis des Égyptiens  
 (cf. *ib.*, 22) comme, par le Christ, les âmes sont affranchies  
 des esprits impurs.

Arrivé à l'âge adulte, Moïse vit un Égyptien qui faisait  
 injustement du mal à un homme de sa race (cf. *Ex. 2, 11*) :  
 il le vengea, le défendit en tuant l'Égyptien qu'il enterra  
 dans le sable (cf. *ib.*, 12). C'est ce que fait aussi notre  
 Moïse, notre Médiateur le Christ, quand il sauve les âmes  
 du pouvoir des ténèbres ; sous cette multitude que forme  
 la postérité spirituelle d'Abraham, devenue aussi abon-  
 dante que le sable de la mer, il enterre l'Égyptien, tandis  
 que les démons expulsés s'écrient : « Que nous veux-tu,  
 Jésus fils de David ? Pourquoi es-tu venu nous perdre  
 avant le temps ? » (*Matth. 8, 29 + Mc 1, 24*)<sup>2</sup>.

**XXXIV. Praedictio facta et figurata qua cum  
his qui oderunt pacem iubemur esse pacifici  
(in Exodo credita et uisa)**

46. *Vidit Moyses alia die secum Hebraeos altercantes coepitque eos componere ad pacem dicens: Viri, fratres estis; ut quid alterutrum nocetis? Dixitque ille qui iniuriam alteri faciebat: Quis te statuit iudicem uel principem nobis?*
- 5 *Annumquid et me uis occidere quemadmodum occidisti hesternam die Aegyptium? Et noster Moyses mediator Christus clamat per Daud: Cum his qui oderunt pacem, eram pacificus: cum loquebar illis, debellabant me gratis. Et alibi: Retribuebant mihi mala pro bonis.*
- 10 *Fugit Moyses in illo sermone et factus est transfuga in terra Madian. Dicit et noster: Ecce elongauit fugiens et mansi in eremo ubi quinque milia ex quinque panibus et duobus piscibus paut. Accepit Moyses uxorem filiam Iothor sacerdotis Madian ut nostrum mediatorem ex*
- 15 *alienigenis sumpsisse coniugem signaret ecclesiam. Pascebat, dictum est, Moyses oues Iothor soceri sui in eremo. Et noster mediator Christus pascens oues dicit: Pastor bonus animam suam ponit pro ouibus suis. Terribili uisione motus Moyses perguit uidere quare ignis qui in montem*
- 20 *descenderat rubrum minime concremaret. Ignem se uenisse mittere in terram noster mediator adfirmat quem utiliter uult amplius inflammari. Ipse enim dicit: Ego sum ignis, uitia non homines consumens. Vocatus Moyses dum*

1. Il s'agit sans doute d'une citation très libre de *Deut.* 4,24; dans le texte biblique a été inséré une sorte de commentaire (« uitia non homines ») dont on peut trouver l'origine dans AMBROISE, *Hexam.* IV, 3, 10 (CSEL 32, I, p. 117,9 s.). Cf. *supra*, *Introd.* p. 62, n. 1.

**XXXIV. Prédiction faite et figurée: Que nous sommes  
invités à rester en paix avec ceux qui haïssent la paix  
(crue et vue dans la Genèse)**

46. « Un autre jour, Moïse vit des Hébreux qui se battaient et il voulut les remettre d'accord; il leur dit: Hommes, vous êtes frères, pourquoi vous faire du mal l'un à l'autre? Alors celui qui avait commencé, lui dit: Qui t'a établi juge et chef sur nous? Voudrais-tu me tuer aussi comme tu as tué hier l'Égyptien? » (*Act.* 7, 26-28. Cf. *Ex.* 2, 13). De même notre Moïse, notre Médiateur le Christ, s'écrie par David: « Avec ceux qui haïssent la paix, j'étais pacifique; quand je m'adressais à eux, ils me faisaient la guerre sans raison » (*Ps.* 119, 7). Et ailleurs: « Ils me rendaient le mal pour le bien » (*Ps.* 34, 12).

Sur cette parole, Moïse s'enfuit et passa comme transfuge dans le pays de Madian (cf. *Ex.* 2, 15). Notre Moïse aussi dit: « Voici que je me suis éloigné en fuyant et que je suis resté dans le désert » (*Ps.* 54, 8) où il rassasia cinq milliers de personnes avec cinq pains et deux poissons. Moïse prit pour femme la fille du prêtre de Madian, Iothor, pour marquer que notre Médiateur avait pris son épouse, l'Église, parmi les gentils (cf. *Ex.* 2, 21). « Moïse, dit l'Écriture, paissait les brebis de son beau-père Iothor dans le désert » (*Ex.* 3, 1). Notre Médiateur aussi, le Christ, dit en faisant paître ses brebis: « Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis » (*Jn.* 10, 11). Ému par une apparition effrayante, Moïse s'avance afin de voir pourquoi le feu descendu sur la montagne ne consumait pas le buisson (cf. *Ex.* 3, 2-3). Notre Médiateur affirme qu'il est venu mettre le feu à la terre (cf. *Lc.* 12, 49) et il veut que cette flamme s'étende utilement. Car il dit lui-même: « Je suis un feu qui consume les vices, non les hommes<sup>1</sup>. » Appelé (par Dieu), Moïse s'avance pour escalader la montagne et

pergit montem conscendere, dicitur ei : *Solue calciamenta de pedibus tuis*, ut sint liberi et speciosi pedes mediatoris annuntiantis pacem, annuntiantis bona.

47. Iubetur Moyses pergere ad filios Israhel et ad Pharaonem regem Aegypti ut populum Dei quorum clamor durae seruitutis ascenderat, dimitteret ex terra sua mediatorisque futuri susciperet personam. Dicit et noster mediator : *Non sum missus nisi ad oues quae perierunt domus Israhel*. Excusat Moyses quod sit tardus lingua et gracilis uoce. Dicit et noster Iudaeis : *Sermo meus non capit in uobis*. Rursum instanti Deo ut pergeret, omni ex parte excusat Moyses dicens : *Domine, prouide alium quem mittas*, ut uox mediatoris nostri infirmitatis humanae susceptae signaretur dicentis : *Pater, si fieri potest, transeat a me calix iste*. Dicitur Moysi ut sibi societ Aaron fratrem suum ipseque ad Deum agenda suscipiat, ille ad populum ; eique signa et prodigia in manu et in uirga traduntur. Dicitur et nostro mediatori : *Dabo tibi gentes hereditatem tuam et possessionem tuam fines terrae ; reges eos in uirga ferrea*. Paulum uero electum qui loqueretur ad populum cum noster mediator ad Deum, ipse ostendit dicens : *Vas est mihi electionis homo iste ut ferat nomen meum coram gentibus et regibus et filiis Israhel*. Sic enim Moyses et Aaron Hebraeo populo praedicantes missos se a Deo ut eos ex Aegypto eruerent firmauerunt. Quae audiens populus ingeniculans adorauit quibus et signa facientibus credidit. Praedicante uero Paulo gentibus ac Iudaeis, salutem

lui est dit alors : « Ôte tes sandales de tes pieds » (*Ex. 3, 5*), pour qu'on voie que nobles et beaux sont les pieds du Médiateur qui annonce la paix, qui annonce le bien (cf. *Is. 52, 7. Rom. 10, 15*).

47. Moïse reçut l'ordre d'aller droit aux fils d'Israël et à Pharaon, le roi d'Égypte, pour que celui-ci renvoyât de sa terre le peuple de Dieu dont le cri de dure servitude était monté jusqu'à Lui, et qu'il assumât lui-même le rôle du futur Médiateur (cf. *Ex. 3, 9-10*). Notre Médiateur dit aussi : « Je n'ai été envoyé que pour les brebis perdues de la maison d'Israël » (*Matth. 15, 24*). Moïse s'excuse sur ce qu'il a la langue pesante et la voix faible (cf. *Ex. 4, 10*). Et le nôtre aussi dit aux Juifs : « Ma parole ne prend pas sur vous » (*Jn 8, 37*). Dieu presse à nouveau Moïse d'y aller et celui-ci cherche alors à se dérober complètement ; il dit : « Seigneur, vois à envoyer quelqu'un d'autre » (*Ex. 4, 13*), pour annoncer la parole proférée par notre Médiateur quand il a assumé l'infirmité humaine : « Mon Père, s'il est possible, que cette coupe passe loin de moi » (*Matth. 26, 39*). Il est dit à Moïse de s'associer son frère Aaron : Moïse devrait se charger de s'adresser à Dieu, Aaron de s'adresser au peuple ; et il se voit remettre les miracles et les prodiges de la main et de la verge (cf. *Ex. 4, 2-7*). A notre Médiateur aussi il est dit : « Je te donnerai les nations pour héritage, et pour domaine les extrémités de la terre ; tu les guideras sous une verge de fer » (*Ps. 2, 8-9*). Quant à Paul, c'est lui qui fut choisi pour s'adresser au peuple tandis que notre Médiateur s'adresse à Dieu, comme le Seigneur l'a montré lui-même en disant : « Cet homme m'est un vase d'élection pour porter mon nom devant les nations, les rois et les enfants d'Israël » (*Act. 9, 15*). C'est ainsi que Moïse et Aaron reconfortèrent le peuple hébreu en lui annonçant qu'ils lui étaient envoyés par Dieu pour le tirer d'Égypte. A ce discours le peuple s'agenouilla et adora ces hommes auxquels il crut aussi à cause des miracles qu'ils accomplissaient (cf. *Ex. 4, 29-31*). Quant à Paul, il prêcha aux

25 animarum<sup>99</sup> per Christum fiducialiter promittente, signa dum faceret, ad agnitionem Dei populum mira celeritate conuertit ipsosque reges ex futuro Dei iudicio terruit.

**XXXV. Praedictio facta et figurata qua diabolus a Dei ministris expugnatur**

(in Exodo credita et uisa)

48. Ingressi itaque Moyses et Aaron ad Pharaonem non tantum iussione diuina uerba quae audierant nar-  
 5 rauerunt quantum signa quae data fuerant exhibentes. Virgam quam manu Moyses portabat coram Pharaone proiciens, effecta est serpens. Magi quoque Pharaonis ut diuina potentia superarentur, talia signa facere permissi sunt : proicientes uirgas suas, etiam ipsae serpentum species ostenderunt uorauitque serpens Moysi magorum serpentes, ut nostri ducis Christi uirgam doctrinae, quae omnium  
 10 paganorum haeticorumque dogmata diuina uirtute consumpsit, non tantum haec actio figurata signaret quantum etiam prophetae Dauid praeconia resonarent dicentis : *Virgam uirtutis tuae emittet dominus ex Sion, et dominare in medio inimicorum tuorum.* Aliud signum  
 15 Moyses coram populo ostendit : in sinum suum manum mittens eamque producens, nix effecta est ; rursum reducens producensque, restituta est in colore suo. In sinu signatur oratio pro peccato, dicente Dauid : *Oratio*

48, 9 uirgam doctrinae, quae scripsi : uirga doctrineque B uirga doctrinaeque HGPWR

1. Cf. AUGUSTIN, *Contra Faustum* XII, 28, p. 356,19.

2. Cf. *De catacl.* 6 (PL 40, 696) : « Ipsa illa uirga quam portabat Moyses, quae conuersa in serpentem glutiit magorum serpentes : doctrina Christi diffusa per omnes gentes, haeticos superans dementes. »

nations et aux Juifs (cf. *Act.* 9, 27-28), promet avec assurance le salut des âmes par le Christ (cf. *Act.* 14, 3) ; en faisant des miracles, il convertit le peuple à la connaissance de Dieu avec une rapidité étonnante et inspira aux rois eux-mêmes la peur du futur Jugement de Dieu (cf. *Act.* 24, 25).

**XXXV. Prédiction faite et figurée :**

**Que le diable est abattu par les ministres de Dieu**

(vue et crue dans l'Exode)

48. S'étant ainsi avancés devant Pharaon, Moïse et Aaron ne se contentèrent pas de lui rapporter, selon l'ordre de Dieu, les paroles qu'ils avaient entendues (cf. *Ex.* 5, 1 s.), ils lui présentèrent aussi les miracles qu'ils avaient reçu le don de faire. Moïse jeta devant Pharaon la verge qu'il portait à la main, et elle devint un serpent<sup>1</sup>. S'il fut permis aussi aux mages de Pharaon de produire de pareils miracles, c'était afin que la puissance divine l'emportât sur eux : ils jetèrent leurs verges, et elles aussi présentèrent l'aspect de serpents ; mais le serpent de Moïse dévora ceux des mages (cf. *Ex.* 7, 10-12), pour que la verge de la doctrine de notre chef, le Christ, — elle qui a anéanti par sa puissance divine les enseignements de tous les païens et hérétiques<sup>2</sup> — fût annoncée par cet événement figuratif tout autant que proclamée par les prédictions du prophète David : « La verge de ta puissance, dit celui-ci, le Seigneur l'étendra de Sion ; domine au milieu de tes ennemis » (*Ps.* 109, 2). Avant le peuple, Moïse fait voir un autre miracle : il met la main dans son sein et, lorsqu'il l'en retire, elle est devenue blanche comme neige ; de nouveau il la remet et la retire, elle est rendue à sa couleur normale (cf. *Ex.* 4, 6-7). Ce qui est marqué par le sein, c'est la prière pour le péché, puisque David dit : « Ma prière revenait

20 *mea in sinum meum conuertebatur. Quod uero manu de*  
*sinu producta niue demonstrauit, mediatoris Christi domini*  
*fusa oratione pro nobis nostra etiam peccata purgari, sic*  
*per Esaiam ipse ostendit : Si fuerint peccata uestra ut*  
*foenicium, ut niuem dealbabo. Eique cantat ecclesia :*  
 25 *Lauabis me et super niuem dealbabor. Aduocatum enim*  
*habemus apud patrem Iesum Christum dominum et ipse est*  
*exoratio pro delictis nostris.*

### XXXVI. <Praedictae plagae>

(in Exodo credita et uisa)

49. Iam praedictae plagae indurato Pharaoni eiusque  
 populo praesentantur quibus iudicatus est <ut>, sicut  
 promissum est Abrahae, filios Israhel quos captiuos diu  
 tenuerant, inuiti tandem aliquando dimittant, mox  
 5 quoque ipse Pharaon digno exitio cum suis supplicioque  
 periturus.

Decem sane plagas inlatas Aegypto comparandas decem  
 praeceptis quae accepit populus in deserto hac ratione,  
 domino adiuuante, suscipimus demonstrare qua sibimet  
 10 respondentia comprobentur.

Prima plaga est Aegyptiorum per Moysen aquas fuisse  
 in sanguinem conuersas ; et primum praeceptum continet :  
*Audi, Israhel, ego sum dominus Deus tuus qui te eduxi de*  
*terra Aegypti. Non erunt tibi dii alii praeter me. Non facies*

48. 20 niue scripsi : niuem ω  
 Tit. Praedictae plagae addidi  
 49, 2 ut addidi

1. La comparaison des dix plaies et des dix commandements,  
 qu'on trouve déjà indiquée dans ORIGÈNE (*Hom. sur l'Exode* 4, 6,  
 SC 16, p. 125) avait été l'objet d'un long sermon d'AUGUSTIN, pro-  
 noncé à Carthage avant 415 : *Frangipane* I (CCL 41, p. 78-99). Cf.

dans mon sein » (*Ps* 34, 13). En ramenant de son sein sa  
 main blanche comme neige, Moïse a montré que notre  
 Médiateur le Christ Seigneur, en se répandant en prières  
 pour nous, purifie même nos péchés ; et c'est ce que le  
 Christ lui-même a indiqué par Isaïe : « Même si vos péchés  
 sont comme de la pourpre, je les ferai blancs comme  
 neige » (*Is.* 1, 18). Et l'Église lui chante : « Tu me laveras  
 et je serai plus blanche que neige » (*Ps.* 50, 9). Car « nous  
 avons comme avocat, auprès du Père, Jésus Christ notre  
 Seigneur, et c'est lui qui est propitiation pour nos péchés »  
 (*I Jn* 2, 1).

### XXXVI. Prédiction des plaies

(crue et vue dans l'Exode)

49. Voilà que se réalisent devant Pharaon endurci et  
 devant son peuple, les plaies annoncées, par lesquelles  
 ils sont châtiés (cf. *Gen.* 15, 14), pour que, selon la promesse  
 faite à Abraham, ils finissent enfin par relâcher malgré eux  
 les fils d'Israël qu'ils avaient longtemps tenus prisonniers,  
 Pharaon lui-même devant aussi périr bientôt avec ses gens  
 dans une catastrophe et un supplice mérités.

A la vérité, les dix plaies infligées à l'Égypte sont  
 comparables aux dix commandements reçus par le peuple  
 dans le désert<sup>1</sup> : avec l'aide de Dieu, nous entreprenons de  
 le montrer d'une manière qui fasse la preuve de ces cor-  
 respondances.

La première plaine d'Égypte, ce sont les eaux, changées  
 par Moïse en sang (cf. *Ex.* 7, 20). Et le premier commande-  
 ment comporte : « Écoute, Israël, je suis le Seigneur ton  
 Dieu qui t'a fait sortir de la terre d'Égypte. Tu n'auras  
 pas d'autres dieux que moi. Tu ne te feras aucune image

PONTET, *Exégèse de Saint Augustin*, p. 298. Quod uult deus s'en inspire  
 sans le copier.

15 *tibi ullam similitudinem.* Qui igitur relicto uno uero Deo diis falsis seruiunt, in carne et sanguine uoluntantur, et *caro et sanguis regnum Dei non hereditabunt.* Corrupti enim mores elementum aquae corruptum habere meruerunt. Ideo aquae in sanguinem uertuntur quia sacrificantes  
20 filios et filias suas daemoneis effuderunt sanguinem innocentem, puri liquoris fontem uerum Deum Christum repudiantes; cuius gratia ex fluxu sanguinis mulier sanata animam ab idolatriae fluxu erutam demonstrauit.

Secunda plaga Aegyptiorum est scaturiens ranarum  
25 multitudo foetido squalore omnem contaminans Aegyptum; secundumque mandatum in lege est: *Non accipies nomen domini Dei tui in uanum. Non enim mundabit dominus Deus tuus talem.* 50. Omnis itaque haereticus periurus sacrilegusque dum aliud sonat lingua quam est nomen domini Dei, foetore disputationis suae ranarum in similitudinem clamitat contra Deum. *Labia dolosa in*  
5 *corde et corde locuntur mala.* Nec inmerito his animantibus comparantur qui in lacuna rebaptizatorum confectas sordes non abluunt, sed potius cumulant delicta.

Tertia plaga Aegyptiorum est scinifes toto aere uibrantes, morsu quoque pestifero mediis aestibus insectantes  
10 Aegyptios: in qua plaga omnis magorum doctrina defecit professique sunt digitorum Dei esse in illa; ipsi quoque uexati, uacua inanisque eorum remansit astutia. Et tertium praeceptum in lege est, uacatio sabbati nisi fuerit

1. Cette traduction est conforme au sens habituellement reçu de ce verset. Mais il n'est pas impossible que Quod uult deus ait compris différemment, qu'il ait groupé *in corde et corde* comme fera CASSIODORE, *Expos. in Psalm.* (CCL 97, p. 118): « quod dicit « in corde et corde »: quotiens uolumus dolosos exprimere, duplicia eorum corda declaramus... Necessè est enim ut mala loquerentur qui duplicia corda gestabant. » On pourrait alors traduire: « Lèvres trompeuses qui

sculptée » (*Deut.* 6, 4 + *Ex.* 20, 2-4). Ainsi ceux qui abandonnent l'unique vrai Dieu pour servir de faux dieux, se roulent dans la chair et le sang; et « la chair et le sang n'hériteront pas du royaume de Dieu » (*I Cor.* 15, 50). Des mœurs corrompues ont mérité de trouver corrompu cet élément qu'est l'eau. Si les eaux se changent en sang, c'est parce que ceux qui sacrifient leurs fils et leurs filles aux démons ont répandu le sang innocent (cf. *Ps.* 105, 37-38) en repoussant cette source d'eau limpide qu'est le vrai Dieu, le Christ. La femme que sa grâce a guérie d'un épanchement de sang (cf. *Matth.* 9, 22), a symbolisé l'âme sauvée du torrent de l'idolâtrie.

La seconde plaie d'Égypte, c'est le pullulement des grenouilles qui souillent toute l'Égypte d'une saleté répugnante (cf. *Ex.* 8, 3-6); et le second commandement, dans la Loi, dit: « Tu ne prononceras pas le nom du Seigneur ton Dieu en vain. Car le Seigneur ton Dieu ne purifiera pas un tel homme » (*Ex.* 20, 7). 50. Ainsi tout hérétique, homme parjure et sacrilège, en faisant retentir, autrement qu'il n'est, le nom du Seigneur Dieu, crie contre Dieu dans la puanteur de sa discussion à la façon des grenouilles. « Lèvres trompeuses dans leur cœur et leur cœur prononce de mauvaises paroles » (*Ps.* 11, 3)<sup>1</sup>. On a raison de comparer à ces animaux ceux qui, dans le bassin des « rebaptiseurs », ne lavent pas leurs souillures consommées, mais plutôt mettent le comble à leurs péchés.

La troisième plaie d'Égypte, ce sont les moustiques qui sifflent dans toute l'atmosphère et poursuivent aussi les Égyptiens de leur piquûre pernicieuse en pleine chaleur. Devant cette plaie, toute leur science abandonna les mages; ils reconnurent que le doigt de Dieu était là (cf. *Ex.* 8, 17-19). Harcelés eux-mêmes, leur astuce demeura sans effet et sans résultat. Et le troisième commandement,

prononcent dans leur cœur et leur cœur (c'est-à-dire dans la duplicité de leur cœur) de mauvaises paroles. »

15 obseruata, perituram animam de populo suo. Quam  
 uacationem propheta Daudid ex persona domini denuntiat  
 dicens : *Vacate et uidete quoniam ego sum Deus*. Hi igitur  
 qui uotum uouentes sese offerunt Deo eiusque Verbo  
 uacantes, spiritale sabbatum obseruant, ut Maria quae  
 meliorem partem elegit. A quo declinantes in strangui-  
 20 latione dum mundanis curis innodantur, morsu pestifero  
 praedictae plagae laeduntur animae redimendae per  
 ducem Iesum qui dominus est sabbati.

51. Quarta plaga Aegyptiorum est cynomiae, caninae  
 scilicet muscae, secretis etiam membris poenas morsibus  
 infligentes ; et quartum mandatum in lege est honorandos  
 esse parentes. Quod primum ad homines refertur manda-  
 5 tum, quoniam tria superiora diuinitati uidentur adscripta.  
 Hi uero qui non ea honestate uenerantur parentes qua  
 mandatum est, canibus similes rabiem suae foeditatis  
 exercentes longaeui in terra esse non possunt ; neque talibus  
 sanctum dandum dominus dicit in euangelio ; a quorum  
 10 consortio Chananaea fide mundata humili pioque latratu  
 et sibi gratiam et filiae salutem nullis praecedentibus  
 meritis impetrauit.

Quinta plaga Aegyptiorum est omnium pecorum iumentorumque  
 15 repentinus interitus ; et quintum mandatum  
 legis est : *Non occides*. Non igitur qui gladio tantum,  
 uerum etiam qui odio saeuunt homicidae sunt. Dicit

51. 1 cynomiae scripsi: -mia ω

1. Saint AUGUSTIN, *Frang.* I, 7, CCL 41, p. 86, explique que c'est le propre des chiens de ne pas reconnaître leurs parents.

2. AUGUSTIN, *Frang.* I, 8-9, CCL 41, p. 86-87, ne suit pas le même ordre pour les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> commandements : le cinquième est l'interdiction de l'adultère, le sixième celle de l'homicide.

dans la Loi, dit que si l'on n'observe pas l'arrêt de travail du sabbat, on sera retranché du peuple (cf. *Ex.* 20, 8-11). Cet arrêt de travail, le prophète David le demande en faisant parler le Seigneur : « Arrêtez-vous et connaissez que moi je suis Dieu » (*Ps.* 45, 11). Ainsi ceux qui font vœu et offrande de leur personne à Dieu et qui s'arrêtent pour se consacrer à son Verbe, observent le sabbat spirituel, comme Marie qui a choisi la meilleure part (cf. *Lc* 10, 42). Quand elles s'en détournent, se laissent ligoter et étrangler par les soucis du monde, les âmes sont blessées par la piqûre pernicieuse de la plaie susdite, elles qui ne doivent être rachetées que par Jésus, le maître du Sabbat (cf. *Lc* 6, 5).

51. La quatrième plaie d'Égypte, ce sont les taons, c'est-à-dire des mouches de chien qui infligent même aux membres secrets la douleur de leurs piqûres (cf. *Ex.* 8, 24) et dans la Loi, le quatrième commandement dit qu'il faut honorer ses père et mère (cf. *Ex.* 20, 12). Ce commandement est le premier qui se rapporte aux hommes, les trois précédents concernant, on le voit, la divinité. Ceux qui ne vénèrent pas leurs père et mère aussi honorablement qu'il nous est commandé, exerçant comme des chiens<sup>1</sup> la rage de leurs passions hideuses, ne peuvent avoir longue vie sur la terre. A de tels hommes, il ne faut pas donner ce qui est saint — dit le Seigneur dans l'Évangile (cf. *Matth.* 6, 7). De ses attaches avec eux, la Cananéenne fut purifiée par la foi, et son humble et pieux aboiement lui valut d'obtenir pour elle-même la grâce, pour sa fille le salut, sans le concours d'aucun mérite antérieur (cf. *Matth.* 15, 27).

La cinquième plaie d'Égypte, c'est la mort soudaine de tous les troupeaux et bêtes de trait (cf. *Ex.* 9, 6) ; et le cinquième commandement de la Loi dit : « Tu ne tueras point » (cf. *Ex.* 20, 13)<sup>2</sup>. Ainsi ne sont pas seuls homicides ceux qui exercent la cruauté de leur fer, il y a aussi ceux qui exercent la cruauté de leur haine. L'apôtre Jean dit

enim Iohannes apostolus : *Qui odit fratrem suum homicida est. Tales uelut Aegyptia animalia repentino impetu conruunt quia omnis homicida non habet in se uitam manentem.*

20

Sexta plaga Aegyptiorum est uesicae ebullientes ulceraque manantia ; et sextum mandatum legis est : *Non moechaberis.* Quid enim moechi in anima patiantur comparata plaga demonstrat. Nisi enim ulcera turpissimi amoris ebulliensque libido rationem animi perturbarent, adulter utique non esset neque, ut scriptum est, per inopiam sensus perditionem animae suae acquireret. Et licet huiusmodi puniantur etiam hic legibus humanis, *fornicatores uero et adulleros, ut Paulus noster dicit, iudicat Deus.*

25

Septima plaga Aegyptiorum est grando cum igne permixta, non tantum omne animal quantum etiam arbusta ipsa uirgultaque subuertens ; septimumque mandatum est : *Non furaberis.* Comparatur enim fur grandini : hoc enim et iste, clam effractis parietibus, domibus infert alienis quod saeuens grando agit in campis ; obnoxius fur legi generali qua dictum est : *Quod tibi fieri non uis, alii ne feceris.*

35

52. Octaua plaga Aegyptiorum est locustarum multitudo uexans omnia radicitusque exterminans ; et mandatum octauum in lege est : *Falsum testimonium non dices aduersus proximum tuum.* Falsarius enim multa uariaque confingens rodit ut locusta famam, uitam actusque alienos donec

5

en effet : « Celui qui hait son frère est homicide » (I Jn 3, 15). De tels êtres, comme les animaux d'Égypte, s'écroulent d'un seul coup car « aucun homicide n'a en lui la vie qui demeure » (*ib.*).

La sixième plaie d'Égypte, ce sont les pustules bouillonnantes et les ulcères épanchant leur pus (cf. *Ex.* 9, 9) ; et le sixième commandement de la Loi dit : « Tu ne commettras point d'adultère » (cf. *Ex.* 20, 14). En effet la plaie correspondante fait apparaître quels sont les maux subis par l'âme de l'adultère. Si les ulcères d'un honteux amour et le bouillonnement du désir ne déréglent pas sa raison, il ne serait pas adultère, bien sûr, et, comme il est écrit, il ne ferait pas par défaut de bon sens la perte de son âme (cf. *Prov.* 6, 32). Quoique ces gens-là soient punis même en ce monde par les lois humaines, « fornicateurs et adultères, comme dit notre Paul, sont jugés par Dieu » (*Héb.* 13, 4).

La septième plaie d'Égypte, c'est la grêle jointe au feu (du ciel), qui détruit non seulement tous les êtres vivants, mais encore les herbes et les plantes (cf. *Ex.* 9, 23-25). Et le septième commandement dit : « Tu ne voleras point » (*Ex.* 20, 15). Car le voleur est comparable à la grêle : il inflige aux demeures d'autrui, dont il brise en cachette les murs, même traitement que la grêle quand elle se déchaîne sur les champs. Le voleur tombe sous le coup de la loi générale qui proclame : « Ce que tu ne veux pas qu'on te fasse, ne le fais pas à autrui » (cf. *Tob.* 4, 16).

52. La huitième plaie d'Égypte, c'est une multitude de sauterelles dévastant et exterminant tout jusqu'à la racine (cf. *Ex.* 10, 13-15) ; et le huitième commandement, dans la Loi, dit : « Tu ne porteras pas de témoignage mensonger contre ton prochain » (*Ex.* 20, 16). Le faussaire, en effet, par les mensonges multiples et variés qu'il forge, ronge, telle une sauterelle, la réputation, la vie, la conduite d'autrui jusqu'à exterminer radicalement tout l'être

totum aduersus quem falsa confingit radicitus exterminet.  
Sed *falsus testis non erit impunitus*.

Nona plaga Aegyptiorum est tenebrae densissimae, plenae imaginibus terroribusque feralibus; et nonum  
10 mandatum legis est : *Non concupisces uxorem proximi tui*. Quid tetrius est concupiscentia mala quae ita totam  
excaecat mentem ut non tantum timorem Dei quantum  
etiam ipsas poenas legum infamemque mortem obliuioni  
dans, nihil in moechno remaneat luminis quem totum ferales  
15 occupant tenebrae? Quos uero ex his gratia liberat,  
ammonet per apostolum dicens : *Fuistis enim aliquando tenebrae, nunc autem lux in domino : sicut filii lucis ambulate*.

Decima plaga Aegyptiorum est omnium primogenitorum mors ; et decimum mandatum in lege est : *Non concupisces*  
20 *ullam rem proximi tui*. Primitiuam uero esse concupiscentiam malam Pharaoni diabolo illud ostendit quod et ipse concupiuit esse quod non erat et Adam per cupiditatem praecipitauit in mortem. Vitia uero angelorum eius per quem mors introiit in orbem terrarum, ut primitiua  
25 Aegyptiorum, in hoc mundo, tanquam in Aegypto, dux noster interficit dum nos docet renuntiare diabolo, pompis et angelis eius, ut ubi abundauit peccatum, superabundet gratia.

contre lequel il forge ces mensonges. Mais « le faux témoin ne restera pas impuni » (*Prov.* 19, 5 ; 9).

La neuvième plaie d'Égypte, ce sont des ténèbres très épaisses, pleines de fantômes et de terreurs lugubres (cf. *Ex.* 10, 22) ; et le neuvième commandement de la Loi dit : « Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain » (*Ex.* 20, 17). Quoi de plus hideux que la maligne concupiscentia ? elle aveugle à ce point l'esprit tout entier que, lui faisant oublier non seulement la crainte de Dieu, mais même les châtimens prévus par les lois et une mort infâme, elle ne laisse plus subsister aucune lumière au cœur de l'adultère, tout entier possédé par de lugubres ténèbres. A ceux que Sa grâce sauve de ces ténèbres, le Seigneur donne aussi cet avertissement par son apôtre : « Jadis vous étiez ténèbres, mais maintenant vous êtes lumière dans le Seigneur, conduisez-vous en enfans de lumière » (*Éphés.* 5, 8).

La dixième plaie d'Égypte, c'est la mort de tous les premiers-nés (cf. *Ex.* 11, 5-10) ; et le dixième commandement de la Loi dit : « Tu ne convoiteras pas le bien de ton prochain » (*Ex.* 20, 17). L'enfant premier-né du diable Pharaon, c'est la concupiscentia maligne, comme le montre ce fait qu'il a lui-même convoité d'être ce qu'il n'était pas (cf. *Is.* 14, 13) et qu'il a par convoitise précipité Adam dans la mort (cf. *Gen.* 3, 5). Les vices des anges de celui par qui la mort est entrée sur la terre, notre guide (le Christ) les détruit, comme les premiers-nés des Égyptiens, et en ce monde, comme dans l'Égypte, lorsqu'il nous enseigne à renoncer au diable, à ses pompes et à ses anges, pour que la grâce surabonde, là où le péché s'est multiplié (cf. *Rom.* 5, 20).

XXXVII. *Promissio facta et figurata**(in Exodo credita et uisa)*

53. Pascha, quod est transitus, in quo omnis actio fidei nostrae passionisque dominicae agitur sacramentum, iubet Deus Moysi sic fieri ut ab Aegyptiis Hebraei uasa aurea et argentea et uestem poscerent, quibus sublatis exspoliarent  
 5 Aegyptios commodantes urgente necessitate primae amissae sobolis. Sibi quoque dum metuunt, ocius Hebraeos cum uniuersis quae dederant pepulerunt ut redderetur *iustis*, ait propheta, *merces laborum illorum*. Duas enim Aegyptiis construxerunt ciuitates pro quibus spolia illa  
 10 non sunt furto ablata sed merces est reddita.

Transitus uero ipse mysticus hic fuit : agnum sine macula anniculum iussione diuina per tabernacula occidendum ac de eius sanguine postes domus liniendos ; non comminuendum os ex illo ; cum picridibus et azyma, succinctis  
 15 lumbis, in omni festinatione comedendum ; nihil ex eo relinquendum in mane.

Quae omnia figurata dum fuerint quomodo sint impleta euangelica auctoritas narrat, quae nobis carnes agni usque in mane quod uesperum non habebit, id est usque  
 20 in resurrectionem comedendas praecipit, *non in fermento ueteri, sed in azymis sinceritatis et ueritatis*, signatis sane sanguine postibus, quorum in frontibus crux eius elucet ;

1. Sur cette interprétation de *Pascha* qui vient de Philon et se transmet à tous les Pères, cf. DANÉLOU, *Sacramentum futuri*, p. 182 et n. 1, qui indique que saint AUGUSTIN (*Tract. in Ioh. LV, PL 35, 1785*) rejette le rapprochement, qui a été souvent fait aussi, avec *πάσχα*.

2. Sur l'agneau pascal « *typus Christi* », cf. saint AUGUSTIN, *C.D.*, XVI, 43.

3. Sur cette expression, cf. *infra*, Dim. Tempor., ch. XIII, 22.

XXXVII. *Promesse faite et figurée**(crue et vue dans l'Exode)*

53. La Pâque, c'est-à-dire le passage<sup>1</sup> où se déroule toute l'action de notre foi et se joue le mystère sacré de la Passion du Seigneur, Dieu ordonne à Moïse de la célébrer ainsi : les Hébreux devaient réclamer aux Égyptiens de la vaisselle d'or et d'argent, ainsi que des vêtements, les emporter et en dépouiller les Égyptiens qui les prêteraient dans l'urgente nécessité où les mettait la perte de leurs premiers-nés (cf. *Ex. 12, 35-36*). Craignant pour eux-mêmes aussi, les Égyptiens chassèrent bien vite les Hébreux avec tout ce qu'ils leur avaient donné (cf. *ib. 31-33*), pour que fût rendu « aux justes, comme dit le prophète, le salaire de leurs peines » (*Sag. 10, 17*). Car les Hébreux ont construit aux Égyptiens deux villes (cf. *Ex. 1, 11*) : ce n'est donc pas des dépouilles qu'ils emportent comme des voleurs, mais un salaire qui leur est réglé.

Quant au mystère même de ce « passage », voici ce qu'il fut : il fallait, d'après l'ordre divin, tuer sous la tente un agneau sans tâche, d'un an (cf. *Ex. 12, 5*) et enduire de son sang les montants de porte de la maison (cf. *ib.*, 7) ; on ne devait pas lui briser d'os (cf. *ib.*, 10) ; on devait le manger avec des herbes amères et des azymes (cf. *ib.*, 8), les reins ceints, et en toute hâte (cf. *ib.*, 11), sans en rien laisser pour le lendemain (cf. *ib.*, 10).

Toutes ces recommandations ayant un sens figuré, l'autorité évangélique nous montre comment elles se sont accomplies<sup>2</sup> : elle nous enjoint de manger les chairs de l'agneau jusqu'au lendemain qui n'aura pas de soir<sup>3</sup>, c'est-à-dire jusqu'à la résurrection, et « non pas avec du vieux levain, mais avec des azymes de pureté et de vérité » (*I Cor. 5, 8*), les montants de porte étant bien sûr marqués de Son sang chez ceux dont le front fait resplendir

« cum picridibus » dictum est, id est amaram uitam lugendo agentibus ; sed beati quia ipsi consolabuntur.

54. Sane exspoliatos Aegyptios a nostris, hac ratione colligimus quod omnis mundialis doctrina qua inflati super ea superbiebant moralisque sapientia transiit ad Christum ut ea humilis recta fide possideat populus quae  
5 iure superbus amisit. Expulsi Hebraei per eremum ducti-  
tantur quia omnis Christianus renuntians mundo, arta illi  
angustaque necessaria est uia quae ducit ad uitam. Huic  
populo columna nubis in die et columna ignis per noctem  
10 iter ostendit quoniam Christiani a domino gressus hominis  
diriguntur et uiam eius uolet. Vbi uero populum eremus ac  
Rubri maris litus excepit, induratus Pharaon ut totus cum  
suis periret, curribus equitibusque coniunctis, secutus est  
fugientes. Hoc agit saeuens diabolus cum uitiis angelisque  
15 qui his renuntiat ad baptismum tanquam ad Rubrum  
mare festinans hostem fugit ut saluatorem inueniat.

### XXXVIII. Promissio facta et figurata in baptismo.

(in Exodo credita et uisa)

55. Dixit dominus ad Moysen: Quid proclamas ad me? dic filiis Israhel et iungant se et tu leua uirgam tuam <et extende manum tuam> super mare et diuide illud et intrent

55, 2-3 et extende manum tuam addidi (sec. Scripturae locum)

1. Allusion à l'usage, fréquemment pratiqué en Afrique, de marquer le front des Chrétiens d'un tatouage cruciforme. Cf. E. DEMOUGEOT, « Paganus. Mithra et Tertullien », dans *Studia Patristica* III (= TU 78), p. 364 ; et J. DANIELOU, *Les symboles chrétiens primitifs*, Paris 1961, p. 145.

2. Cf. *De IV uirt. carit.* 9-10 (PL 39, 1955), en particulier : « Persequantur hostes : peccata cum suo auctore diabolo, tanquam Aegyptii cum suo rege Pharaone, saeuiant, sequantur fugientes. » Sur la sortie d'Égypte figure du baptême, cf. AUGUSTIN, *C. Faust.* XII, 29, p. 357,6. Voir DANIELOU, *Sacram. fut.*, p. 152-176.

Sa Croix<sup>1</sup> : « avec des herbes amères », dit l'Écriture, c'est-à-dire parmi ceux qui passent une vie amère dans les larmes. Mais heureux sont-ils, car ils seront consolés (cf. *Matth.* 5, 4).

54. A la vérité, si les Égyptiens ont été dépouillés par les nôtres, nous comprenons pour quelle raison : c'est parce que toute la science du monde, dont ceux qui en étaient enflés tiraient vanité, toute cette sagesse purement morale, est passée au Christ, pour que le peuple humble, à la foi droite, détienne ce que le peuple superbe a perdu à juste titre. Chassés d'Égypte, les Hébreux sont guidés à travers le désert (cf. *Ex.* 13, 18 ; 14, 3) parce que, tout chrétien renonçant au monde, la route qui le conduit à la vie est nécessairement étroite et resserrée (cf. *Matth.* 7, 14). Aux hommes de ce peuple, une colonne de nuée le jour et une colonne de feu la nuit indiquaient le chemin, car « par le Seigneur sont dirigés les pas de l'homme » chrétien « et il approuvera sa route » (*Ps.* 36, 23). Quand le peuple fut arrivé au désert de la Mer Rouge et au bord de celle-ci, Pharaon, dont Dieu avait endurci le cœur pour l'anéantir complètement avec les siens, réunit ses chars et ses chevaux, puis poursuivit les fugitifs (cf. *Ex.* 14, 6). C'est ce que fait le diable en courroux quand, avec ses vices et ses anges, il poursuit les nôtres qui le fuient. Car tout homme qui renonce à eux en se hâtant vers le baptême comme vers la Mer Rouge, fuit l'Ennemi pour trouver le Sauveur<sup>2</sup>.

### XXXVIII. Promesse faite et figurée à propos du baptême

(crue et vue dans l'Exode)

55. « Le Seigneur dit à Moïse : Pourquoi pousses-tu des cris vers moi ? parle aux enfants d'Israël et qu'ils se rassemblent ; et toi, lève ta verge <et étends ta main> sur la mer et fends-la en deux et que les enfants d'Israël

5 *filiis Israhel per medium mare per siccum. Ego enim indurabo cor Pharaonis et Aegyptiorum omnium et insequentur eos et magnificabor in Pharaone et in omni exercitu eius. Cumque id fieret, mare exsequendo iudicium summi Creatoris et regis sententiae diuinae iussa compleuit Dei puniendo rebelles : innocuis uiam rescissis undis suspensoque gurgite*  
 10 *sicco puluere gradientibus praebuit reductaque in sese unda hostes in ima demersit.*

En uindex aqua sacrata uerbo, rubrata sanguine, ligno crucis in misterio uirgae percussa, salutem ad saluatorem uenientibus ministravit, peccata uero cum auctore diabolo,  
 15 *ut Aegyptios cum suo rege, profundo detrusit. Hic est Deus noster de quo Micheas dixit propheta : Ipse conuertetur et miserebitur nostri et demerget in profundum maris omnia peccata nostra.*

Post dura exitia, post labores eremi ac Rubri maris transitum Dei populum uictrix palma suscepit, quamuis  
 20 *Merra aqua amara fatigauerit sitientem, quae, ligno in eam misso, dulcis effecta ostendit sitientem Christianum, statim ut amarum passionis poculum biberit, ligni crucis dulcedine omni amaritudine liberandum. Vnde et Paulus dicit : Mihi absit gloriari nisi in cruce domini nostri Iesu Christi per quem mihi mundus crucifixus est et ego mundo.*  
 25 *Idem enim locus qui illi populo requiem praebuit in XII fontibus aquarum et LXX palmarum arboribus nostris in misteriis sacratus fuit. Namque post baptismum XII apostolorum fontium fluentia purae doctrinae exuberant*  
 30

pénètrent dans le lit de la mer à pied sec. Moi j'endurcirai le cœur de Pharaon et de tous les Égyptiens ; et ils les poursuivront ; et alors je serai magnifié à propos de Pharaon et de toute son armée » (*Ex.* 14, 15-17). C'est ce qui se produisit : la mer, exécutant la décision du souverain Créateur et Juge, accomplit l'ordre de la divine sentence en punissant des rebelles ; aux innocents elle offrit un chemin en coupant ses eaux en deux et en interrompant son tourbillonnement ; ils s'avancèrent par le sable sec ; quant aux ennemis, la mer, en se reformant, les engloutit dans ses abîmes (*cf. ib., 22-29*).

La voilà, l'eau vengeresse, consacrée par la parole, rougie par le sang, frappée par le bois de la Croix sous le symbole de la verge ! Elle a administré le salut à ceux qui venaient trouver le Sauveur, mais elle a plongé dans l'abîme, comme les Égyptiens avec leur roi, les péchés avec leur père le diable. Notre Dieu, c'est celui dont le prophète Michée a dit : « Lui même il se tournera vers nous et aura pitié de nous, et il engloutira au fond de la mer tous nos péchés » (*Mich.* 7, 19).

Après une pénible sortie, après les épreuves du désert et la traversée de la mer Rouge, le peuple de Dieu est accueilli par la palme de la victoire (*cf. Ex.* 15, 27), quoique l'eau amère de Mara eût fatigué sa soif : cette eau, rendue douce par le bois qu'y jeta Moïse a fait voir que le Chrétien assoiffé, dès qu'il a bu la coupe amère de la Passion, doit être sauvé de toute amertume par la douceur du bois de la Croix<sup>1</sup>. C'est pourquoi Paul dit aussi : « Loin de moi de me glorifier d'autre chose que dans la Croix de notre Seigneur Jésus-Christ qui a fait du monde un crucifié pour moi et de moi un crucifié pour le monde » (*Gal.* 6, 14). Ce lieu encore, qui offrit le repos à ce peuple avec ses douze sources d'eau vive et ses soixante-dix palmiers, a reçu un sens sacré dans nos mystères<sup>2</sup>. Car depuis le baptême des douze apôtres, qui sont nos sources, les flots d'une pure doctrine s'épanchent afin de rassasier les

1. Sur l'eau de Mara dans la typologie baptismale, dès l'époque apostolique : *cf. DANIELOU, Sacram. futuri*, p. 148.

2. Les douze sources d'Elim ont été comprises comme figures des douze apôtres dans toute la tradition ecclésiastique : *cf. DANIELOU, o.c.*, p. 149.

satiandis pectoribus quibus sacer psalmus insonat : *In ecclesiis benedicite dominum Deum de fontibus Israhel.* In LXX uero arboribus palmarum omnis numerus sanctorum martirum in milibus consignatur qui pro ueritate usque ad mortem certantes palmam *supernae uocationis* accipiunt. Hos etiam Apocalypsis Iohannis apostoli designat dicens : *Vidi turbam nullam quam dinumerare nullus hominum poterat, ex omni tribu, populo et lingua. Et induti erant alba ueste et palmae fuerunt in manibus eorum, quas uincens illa palma Sapientia dedit quae exaltata est in Cades.*

### XXXIX. Promissum manna de caelo

(in Exodo credita et uisa)

56. Consumptis panibus quos secum populus attulerat ex Aegypto, panem a Moysse murmurando poposcit, carnes etiam desiderans Aegypti. Verum mediator ille Moyses panem eis et carnem ocuis a domino impetravit. Iubetur populus mane panem, in uesperum carnes accipere. Sed haec figurae nostrae fuerunt. Panem enim illum sanctum qui de caelo descendit, suscepit primo populus manducandum, postea carnem Christi in passione confectam, de qua ipse dominus dicit : *Nisi manducaueritis carnem filii hominis, non habebitis uitam in uobis.*

Sane sub certa diurna mensura manna sancto populus uescebatur : quam si quis excederet, uermibus corruptum putrefactumque proiebat auaritiae atque intemperantiae

1. *Pectoribus*, leçon de tous les mss (*R* compris), nous a paru bien préférable à la leçon isolée de *B* (*peccatoribus*) qu'on trouve aussi dans les éditions anciennes du *Liber*.

2. La tradition juive ayant mis ces soixante-dix palmiers en rapport avec les soixante-dix nations de *Gen.* 10, la tradition ecclésiastique y a vu la figure de l'évangélisation du monde ou de la hiérarchie de l'Église universelle ; cf. DANÉLOU, *o. c.*, p. 150-151.

cœurs<sup>1</sup> pour qui retentit le psaume sacré : « Dans les églises, bénissez le Seigneur Dieu des sources d'Israël » (*Ps.* 67, 27). Les soixante-dix palmiers symbolisent le nombre total des milliers de martyrs<sup>2</sup> qui, luttant pour la vérité jusqu'à la mort, reçoivent la palme « de l'appel venu du ciel » (*Phil.* 3, 14). C'est eux aussi que l'Apocalypse de l'apôtre Jean désigne par ces mots : « Je vis une foule immense que nul homme n'aurait pu compter, de toute tribu, de tout peuple et de toute langue. Et ils étaient revêtus de robes blanches et leurs mains portèrent des palmes » (*Apoc.* 7, 9), palmes données à ces vainqueurs par la Sagesse, ce palmier qui s'éleva à Cadès (cf. *Sag. Sir.* 24, 18).

### XXXIX. Promesse de la manne venue du Ciel

(crue et vue dans l'Exode)

56. Ayant épuisé les pains qu'il avait emportés à sa sortie d'Égypte, le peuple en demanda à Moïse avec des murmures de réclamation : il regrettait même les viandes d'Égypte (cf. *Ex.* 16, 2-3). Mais ce médiateur qu'était Moïse lui obtint bien vite, de la part du Seigneur, pain et viandes. Le peuple est invité à prendre du pain pour le matin et de la viande pour le soir (cf. *ib.* 8). Mais ce sont là des figures qui nous concernent. Le peuple reçut d'abord pour sa nourriture ce pain sacré qui est descendu du Ciel (cf. *Jn* 6, 33), et ensuite la chair du Christ confite dans sa passion, dont le Seigneur lui-même a dit : « Si vous ne mangez pas la chair du Fils de l'Homme, vous n'aurez pas la vie en vous » (*Jn* 6, 54).

A la vérité, le peuple se nourrissait de la manne sainte selon une mesure quotidienne déterminée : celui qui la dépassait, voyait les vers corrompre et pourrir cette manne, qu'il rejetait alors, trompé dans sa convoitise avide

15 suae cupiditate frustratus. Tales doctor gentium Paulus  
 exprobrat dicens : *Victum et legumentum habentes his  
 contenti simus; nam qui uolunt diuites fieri incidunt in  
 desideria multa stulta et noxia quae mergunt hominem in  
 interitum et perditionem. Radix enim omnium malorum est  
 cupiditas.* Haec est putredo et hi uermes eorum qui pereunte  
 20 mundo cupiunt suas augeri diuitias, nec sunt diurno pane  
 contenti.

Sed idem populus in deserto potandae aquae causa  
 aduersus Moysen rursus murmurauit. Petenti Moysi a  
 domino dictum est : Praecedam te, inquit, in Coreb et  
 25 *stabo super petram et tu ueniens percuties petram et exiet  
 aqua et bibet populus meus.* Hoc factum esse et Dauid  
 testatur : *Disrupit, ait, in deserto petram et potauit eos  
 sicut in abyso multa.* Quae sit uero haec petra Paulus  
 exponit apostolus, omne quod tunc actum est in misterio  
 Christo domino signans : *Patres, inquit, nostri omnes sub  
 30 nube fuerunt et omnes per mare transierunt et omnes in  
 Moysen baptizati sunt in nube et in mari; et omnes eandem  
 escam spiritalem manducauerunt et omnes eundem potum  
 spiritalem biberunt; bibebant enim de spiritali sequenti  
 petra: petra autem erat Christus.* Haec petra etiam nos  
 35 satians dicit : *Qui biberit ex aqua quam dederò, non sitiet  
 unquam sed fiet in eo fons aquae salientis in uitam aeternam.*  
 Haec petra percussa in cruce sanguinem produxit et  
 aquam, quibus sacramentis cottidie sobrie debriamur.

et intempérante (cf. *Ex.* 16, 20). Voilà les hommes que le  
 docteur des nations, Paul, flétrit par ces mots : « Quand nous  
 avons nourriture et vêtement, sachons être satisfaits.  
 Car ceux qui veulent devenir riches, tombent dans une  
 foule de convoitises insensées et funestes qui plongent les  
 hommes dans la ruine et la perdition. Car la racine de tous  
 les maux, c'est la convoitise » (I *Tim.* 6, 8-10). Telle est  
 la putréfaction, tels sont les vers de ceux qui, dans le  
 dépérissement du monde, désirent augmenter leurs  
 richesses et ne se contentent pas du pain quotidien.

Mais le même peuple, dans le désert, murmura à nouveau  
 contre Moïse ; il voulait boire de l'eau. A la demande  
 de Moïse, le Seigneur répondit : « Je te précéderai à Coreb  
 et je me tiendrai sur le rocher ; et tu viendras et frapperas  
 le rocher, l'eau en jaillira et mon peuple boira » (*Ex.* 17, 6).  
 C'est ce qui se produisit, comme l'atteste aussi David :  
 « Il fendit le rocher au désert et il les abreuva à la mesure  
 du grand abîme » (*Ps.* 77, 15). Qui est ce rocher, l'apôtre  
 Paul l'expose en assignant au Christ Seigneur tous ces  
 événements qui se sont déroulés alors en mystérieuses  
 figures : « Nos pères ont tous été sous la nuée et tous  
 ont passé à travers la mer ; et tous ont été baptisés en  
 Moïse dans la nuée et dans la mer ; et tous ont mangé le  
 même aliment spirituel et tous ont bu le même breuvage  
 spirituel ; — ils buvaient en effet à un rocher spirituel qui  
 les suivait, et ce rocher c'était le Christ » (I *Cor.* 10, 1-4).  
 Ce rocher qui nous rassasie nous dit aussi : « Qui boira de  
 l'eau que je lui donnerai, n'aura jamais plus soif, mais il  
 se produira en lui une source d'eau jaillissant en vie  
 éternelle » (*Jn* 4, 13-14). Ce rocher, frappé sur la Croix,  
 produisit du sang et de l'eau (cf. *Jn* 19, 34) et ces saints  
 mystères nous remplissent chaque jour d'une ivresse qui  
 ne grise pas<sup>1</sup>.

1. Sur ce cliché patristique, qu'on retrouve dans la Conclusion  
 (*infra*, G 17,6), et dont l'origine remonte à Philon, cf. H. LEWY,  
*Sobria ebrietas*, Giessen 1929.

XL. Promissio facta et figurata qua omnes nostros aduersarios signo crucis expugnare praecipimur

(in Exodo credita et uisa)

57. Huic populo in quo omnis nostra figurata actio uersabatur, Amalech omnis cum suo duce gens aduersa occurrit bellum rudi plebi indicens quam <a> se credebat facile superandam. Conserta pugna, aduersarii dum plurimum praeualerent, extendens Moyses manus ad Deum crucifixi instar expressit. Quo signo cadentes hostes dum manus Moysi inclinarentur, aduersarius fortior ueniebat; ut autem manus Moysi stabiles fierent, — Aaron et Vr sustentantes manus eius et quadam stabilitate firmantes —, cadens fugiensque Amalech omnis extinctus est. Si nostri mediatoris hic respiciamus signum eumque per Daud canentem recordemur : *Eleuatio manuum mearum sacrificium uespertinum*, cuius in passione sol lunaque habitum cursumque mutauit, quis spiritus aduersarius quaeue inimica potestas huic signo poterit obuiare? ac non potius omnis aufugiat? si tamen spes pugnantis ex manibus crucifixi pendeat per quem cottidie eruimur de potestate tenebrarum.

58. Nunc iam recurrentes omnes figuratas actiones temporis ante legem, cum omnia quae gesta sunt, ita ille populus promissa susceperit ut ipse quoque fide multa prospiciens sibi credenda posteris uidenda reliquerit\*\*\*.

57, 3 a se edd. : se ω  
58, 4 lacunam signauit

1. Sur Moïse priant les bras étendus et figurant le Christ, cf. DANIELOU, o. c., p. 145 : cette interprétation n'est pas néo-testamen-

XL. Promesse figurée: On nous recommande d'abattre tous nos adversaires par le signe de la Croix

(crue et vue dans l'Exode)

57. A ce peuple, — en qui se déroulait, figurativement, toute notre histoire — s'opposa tout Amalech, le peuple avec son chef : il déclara la guerre à cette foule sans expérience qu'il croyait pouvoir facilement écraser (cf. Ex. 17, 8). La bataille s'engagea ; comme les adversaires l'emportaient de beaucoup en forces, Moïse étendit ses bras vers Dieu et prit la forme du Crucifié. A ce signe, les ennemis succombaient ; quand les bras de Moïse retombaient, l'adversaire revenait plus fort. Mais quand les bras de Moïse furent immobilisés, Aaron et Ur les soutenant et leur donnant une certaine stabilité, Amalech tomba et s'enfuit : il fut entièrement anéanti (cf. *ib.*, 11-13). Si nous remarquons que nous avons là le signe de notre Médiateur<sup>1</sup>, si nous nous rappelons qu'il prophétise lui-même par David : « l'élévation de mes mains est le sacrifice du soir » (Ps. 140,2) lui dont la Passion a vu le soleil et la lune modifier leur aspect et leur course, quel esprit ennemi, quelle puissance adverse pourra barrer la route à ce signe ? ne s'enfuiraient-ils pas plutôt tous ? pourvu du moins que le combattant place son espoir dans les bras du Crucifié par qui chaque jour nous sommes soustraits au pouvoir des ténèbres.

58. Si nous parcourons maintenant tous les événements figuratifs du « temps antérieur à la Loi », lorsque le peuple hébreu les accueillait, comme des promesses au moment de leur production, et qu'avec sa foi, il en apercevait un grand nombre qu'il devait croire lui-même mais laisser s'accomplir sous les yeux de sa postérité ... (lacune). Donc,

taire, mais elle est néanmoins fort ancienne (Ps.-BARN. 12, 2 ; TERTULLIEN, *Adv. Marc.* III, 18, 6, etc.).

- 5 Quia igitur ad montem Sina per certas praedictiones  
 promissionesque perductus est populus in quo Moyses  
 legem a domino percipiens, regendis tribubus iura caelestia  
 panderentur, inde aestimo quod ideo nuncupentur Iudaei  
 10 tanquam portantes uel sequentes ius Dei. Hucusque tempus  
 ante legem conclusum, lector, agnosce tanquam unum diem  
 quattuor ex cardinibus mundi surgentem, patriarcharum  
 scilicet procerum Abraham, Isaac et Iacob, Orientis radio  
 fulgente Melchisedech rege et sacerdote; in duodenario  
 horarum numero qui ex illis progeniti, nostri quoque  
 15 patriarchae nuncupantur; ut in uesperum conclusum  
 aliud tempus sub lege uelut alius dies per ceteros numeros  
 inchoatus exsurgat.

58. 8 inde scripsi: unde ω

1. Sur le goût de Quodvultdeus pour les jeux de mots, cf. *supra*,  
*Introd.*, p. 85.

2. Comparaison semblable des « quatre vertus de charité » aux  
 quatre points cardinaux dans *De IV uirt. car.* 2 (PL 39, 1952).

le peuple ayant été conduit par des prédictions et des  
 promesses déterminées jusqu'au mont Sinaï où Moïse devait  
 recevoir la Loi du Seigneur et dévoiler la juridiction céleste  
 pour le gouvernement des tribus, je pense pour cette raison  
 que les Hébreux sont appelés Juifs (*Iudaei*) parce qu'ils  
 portent ou suivent pour ainsi dire le droit de Dieu (*ius dei*)<sup>1</sup>.  
 Ici s'achève le « temps antérieur à la Loi »; lecteur,  
 reconnais-le pareil à un jour qui se lève des quatre points  
 cardinaux du monde<sup>2</sup>, constitués par les grands patri-  
 arches : Abraham, Isaac et Jacob, tandis que le roi et  
 prêtre Melchisédech brille du rayon du levant; jour qui  
 s'accomplit selon le nombre des douze heures — nombre  
 de leurs descendants, appelés aussi nos patriarches —  
 pour que sur l'achèvement du soir se lève un autre temps,  
 celui de la soumission à la Loi, tel un autre jour commencé  
 sous les autres nombres.

## <SECUNDA PARS SUB LEGE>

### <Prologus sub Lege>

\*\*\*legis tempora populi Dei quibus per Moysen legislatorem annis XL gubernatus in heremo est, et deinceps usque in aduentum domini et saluatoris nostri Iesu Christi, libri huius pars secunda ipsius legis promissa praedictaque  
5 continens conexis capitulis subsequatur.

#### I. Praedictio facta et figurata

(in Exodo credita et uisa)

1. Vocans Deus Moysen in monte Sina legem ei in tabulis lapideis conscriptam ut populo traderet dedit quam rite seruans terram promissionis acciperet. Noster uero mediator Iesus dominus cuius figuram gestabat etiam  
5 Moyses ascendens montem cum discipulis suis quibus modis beati homines fierent \*\*\* legem non in tabulis lapideis sed in tabulis cordis carnalibus Dei spiritu scripsit qua

Prol. *Lacunam signaui et titulum restitui*

1, 6 *lacunam signaui*

1. La deuxième partie devait commencer par un prologue d'étendue égale, sans doute, à celui de la *Pars III*. Héritant tous d'une lacune de l'archétype, nos mss ne nous ont conservé que les dernières lignes de ce prologue.

2. Interprétation typologique très ancienne, puisqu'elle remonte

## DEUXIÈME PARTIE : SOUS LA LOI

### Prologue pour le Temps de la soumission à la Loi

(*Lacune*) ...<sup>1</sup> les temps de la Loi du peuple de Dieu, où durant quarante ans, celui-ci fut gouverné au désert par Moïse, son législateur, et ensuite jusqu'à la venue de notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ : que la deuxième partie de ce livre, contenant les promesses et les prédictions de cette même Loi, fasse commencer maintenant sa suite de chapitres.

#### I. Prédiction faite et figurée

(*crue et vue dans l'Exode*)

1. Dieu appela Moïse sur le mont Sinaï et lui donna, pour la transmettre au peuple, la Loi gravée sur des tables de pierre : Si le peuple l'observait rituellement, il recevrait la terre de la promesse (cf. *Ex.* 19, 20-24). Notre Médiateur, le Seigneur Jésus, dont Moïse était une fois encore la figure<sup>2</sup>, faisant l'ascension de la montagne avec ses disciples, <leur expliqua> quels moyens avaient les hommes d'obtenir la béatitude (cf. *Matth.* 5, 1) ; et il grava avec l'Esprit de Dieu, non sur des tables de pierre, mais sur les tables de chair du cœur (cf. *II Cor.* 3, 3), la Loi qui permet-

au moins à la présentation par Matthieu du Sermon sur la montagne : cf. DANÉLOU, *Sacr. fut.*, p. 135.

non terram sed caelum atque uitam potiantur aeternam qui eius mandata seruauerint.

10 Sed idem ueteri populo praelatis decem praeceptis per Moysen caelestia iura traduntur de successione heredum ; de cessante herede fidelem amicum uel domesticum loco heredis debere succedere ; de furto in quadruplum restituendo ; de depositis seu commodatis casu uel ui aliqua  
15 sublatis ; de puniendis adulteris ; de uirgine uitata in agro uel in ciuitate ; de muliere praegnante percussa ; oculum pro oculo, dentem pro dente, et cetera quae in ea lege iuris diuini tenet auctoritas.

Populus legem sub ea testificatione suscepit a Moyse  
20 qua se spondit omnia esse facturum. Mactans itaque Moyses in sacrificio uitulum, sanguinem ipsius in testimonium accipiens cum hysopo et lana coccinea populum ipsumque librum aspersit dicens : *Hic sanguis testamenti quod uobis mandauit Deus*. Ad haec mediator noster  
25 Christus dominus legem non uacuans sed adimplens non tantum liberis et potentibus quantum etiam ignobilibus seruisque facientibus praecepta sua testamentum nouum suo sanguine consecrauit, non sine hysopo quod mixtum aceto in passione bibit ; in quo testamento discretio nulla  
30 est personarum. Ait enim apostolus Paulus : *Non est Iudaeus neque Graecus, non est seruus neque liber, non est masculus nec femina. Omnes enim uos unum estis in Christo Iesu, qui est fidelium indiuidua sempiternaue hereditas.*

19 legem sub *scripsi*: sub lege ω (cf. note 1)

1. « Legem sub ea testificatione suscepit. » Les mss portent ici un texte que nous avons réputé inintelligible : « sub lege ea testificatione suscepit. » Nous avons conjecturé « legem sub » qui permet de trouver un sens acceptable.

trait à qui en aurait observé les commandements non de conquérir la terre, mais de gagner le ciel et la vie éternelle.

Mais voici que Moïse remet à ce même peuple ancien, précédée des dix commandements, une juridiction d'origine céleste sur l'ordre de succession des héritiers ; sur le cas où il n'y aurait pas d'héritier — c'est alors un ami ou un serviteur fidèle qui en tiendrait lieu (cf. *Nombr.* 27, 8-11) — ; sur l'obligation de restituer au quadruple en cas de vol (cf. *Ex.* 22, 3) ; sur la disparition fortuite ou délictueuse de ce qu'on aurait reçu en dépôt ou en prêt (cf. *Ex.* 22, 7) ; sur la punition des adultères (cf. *Deut.* 22, 22) ; sur le viol d'une vierge à la campagne ou dans la ville (cf. *Ex.* 22, 16. *Deut.* 22, 23-27) ; sur les coups portés à une femme enceinte (cf. *Ex.* 21, 22) ; sur la règle « œil pour œil, dent pour dent » (cf. *ib.* 24) et toutes les autres obligations que l'autorité de la juridiction divine renferme dans cette Loi.

Le peuple, en recevant la Loi des mains de Moïse, prononça un serment<sup>1</sup> par lequel il s'engagea à en mettre toutes les ordonnances en pratique (cf. *Ex.* 24, 3.7). Aussi Moïse immola-t-il un veau en sacrifice ; il prit pour témoigner le sang de cet animal, avec de l'hysope et de la laine écarlate, et il aspergea le peuple et le livre même en disant : « Ceci est le sang de l'Alliance que Dieu a prescrite pour vous » (cf. *Ex.* 24, 8. *Héb.* 9, 19-20). C'est pour répondre à ces faits que notre Médiateur, le Christ Seigneur, n'évacuant pas la Loi, mais l'accomplissant (cf. *Matth.* 5, 17), non seulement pour les hommes libres et les puissants, mais encore pour les petits et les esclaves qui mettent en pratique ses préceptes, a consacré l'Alliance nouvelle de son sang accompagné aussi de l'hysope qu'il a bue mêlée au vinaigre dans sa Passion (cf. *Jn* 19, 29). Cette Alliance ne connaît pas de distinction de personne. L'apôtre Paul dit en effet : « Il n'y a ni Juif, ni Grec, il n'y a ni esclave ni homme libre, il n'y a ni homme ni femme, car tous vous ne faites qu'un dans le Christ Jésus » (*Gal.* 3, 28), lequel est le patrimoine indivis et éternel des croyants.

Fidem seruandam proximo commendanti uel deponenti  
 35 per eundem apostolum mandat : *Bonum, inquit, o Timothee, depositum custodi. Et iterum : Non quae sua sunt quisque intendentes, sed et quae aliorum. Et per prophetam Salomonem : Fideli homini totus mundus diuitiarum est, infideli autem nec obolus. Item Paulus : Qui furabatur, iam*  
 40 *non furetur. Ipse quoque uirgini castae timet serpentinam diaboli corruptionem quam se pio affectu concipiens spiritu praegnantem esse confirmat dicens : Filioli mei, quos iterum parturio donec Christus formetur in uobis. Hos omni ex parte inlaesos edere cupit cum dicit : In Christo enim*  
 45 *Iesu per euangelium ego uos genui.*

2. Addit quoque noster mediator nouae legis mandata ueteris temperans uindictam. Nam cum illic adulteros puniendos statuit, hic adulteram ea pietate liberat qua legem non destruat dicens : *Vade et amplius noli peccare.*  
 5 Non solum non moechandum sed nec oculis consentiendum ad concupiscentiam, homicidium non tantum perpetrandum non esse quantum qui odit fratrem homicidam esse, oculum pro oculo nullatenus expetendum, uerum insuper malum pro malo reddendum non esse, qui abstulerit  
 10 tunicam dimittendum illi et pallium, qui percusserit in maxillam praebendam illi et alteram, qui angariauerit miliarium unum duplum cum illo eundem, benefaciendum inimicis, orandum pro persequentibus, et cetera quae ab ipso caelestis iuris conditore mandantur in euangelio non

Il faut respecter ses engagements envers le prochain quand il vous fait un prêt ou un dépôt, le Seigneur le prescrit par le même apôtre : « Garde le bon dépôt, Timothée » (II *Tim.* 1, 14). Et encore : « Ne recherchez pas chacun vos propres intérêts, mais que chacun songe à ceux des autres » (*Phil.* 2, 4). Et par le prophète Salomon : « A l'homme loyal, tout le monde des richesses ; à l'homme déloyal, pas une obole » (*Prov.* 17, 6, *sec. LXX*). Paul également : « Celui qui volait, ne volera plus » (*Éphés.* 4, 28). Lui aussi, il craint les embûches du diable serpent pour la vierge pure (cf. II *Cor.* II, 3) qu'il s'imagine pieusement être lui-même et dont il affirme qu'elle est spirituellement enceinte, en disant : « Mes petits enfants, vous que j'enfante à nouveau jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous » (*Gal.* 4, 19). Il désire les amener absolument intacts à la vie de la foi quand il dit : « Car c'est moi qui, par l'Évangile, vous ai engendrés dans le Christ Jésus » (I *Cor.* 4, 15).

2. Pour adoucir l'esprit justicier de l'ancienne Loi, notre Médiateur a introduit en outre les commandements de la Loi nouvelle. Alors que, dans l'une, il établit l'obligation de punir les adultères (cf. *Lév.* 20, 10. *Deut.* 22, 22), dans l'autre sa bonté sauve la femme adultère sans que pour autant la Loi soit détruite, quand il dit : « Va et ne pèche plus » (*Jn* 8, 11). Non seulement il ne faut pas commettre l'adultère, mais on ne doit pas même consentir des yeux à la concupiscence ; non seulement il ne faut pas perpétrer d'homicide, mais c'est même être homicide que de haïr son frère (cf. I *Jn* 3, 15) ; non seulement il ne faut pas redemander œil pour œil, mais de plus il ne faut pas rendre le mal pour le mal ; à qui vous a pris votre tunique, il faut abandonner aussi votre manteau, à qui vous a frappé sur une joue, tendre aussi l'autre ; quand quelqu'un vous a requis pour une course d'un mille, en faire deux avec lui ; il faut faire du bien à ses ennemis, et prier pour ses persécuteurs (cf. *Matth.* 5, 38-44) : tous ces préceptes et les autres qui nous sont prescrits par le fondateur même de

15 esse contraria legi hinc ostenduntur quod et ibi mandatum fuerit animal in uia si ceciderit inimici erigendum cum eo nec praetereundum, dolose non loquendum cum proximo neque pignus pauperis retinendum usque in uesperum, septimo anno sata frumenta non metenda fructusque  
 20 omnes eiusdem anni proselitis, uiduis et orfanis relinquendos eodemque anno dandam Hebraeis seruis libertatem, decimas omnium fructuum primitiasque in domum domini inferendas, debitum septimo suppleto anno non repetendum relaxatis etiam pignoribus, quinquagesimo uero anno  
 25 reddenda omnia praedia quae cautionum nexus obstrinxerat pecunia non recepta. Et omnia quae, ut dixi, noui ac ueteris mandata continentur discussa, nulla ex parte sibimet repugnantia inueniuntur cum et in nouo testamento non parua terribiliaque etiam praesentia uindictae  
 30 processerint, dum spiritui immundo superbus traditur ut discat non blasphemare, dum adulteri traduntur *Satanae in interitum carnis ut spiritus saluus sit in die domini nostri Iesu*, dum fraudantes mendacesque Annania et Saphira subita morte plectuntur, dum manibus pedibusque  
 35 ligatus in tenebras exteriores mittitur qui uestem non habuerit nuptialem, quae est *Karitas de corde puro, conscientia bona et fide non ficta*. Et quaecumque alia ex ueteribus signis in nouo suppleta noscuntur sacro, ut

2, 29 uindictae edd. : -ta ω

1. Thème traditionnel depuis la polémique avec le marcionisme et son rejet de l'Ancien Testament.

la juridiction céleste, ne sont pas contraires à la Loi. Ce qui le montre bien, c'est que, dans la Loi aussi, il a été prescrit d'aider un ennemi à relever sa bête si elle est tombée en chemin, et de ne pas passer sans rien faire (cf. *Ex.* 23, 5), de ne pas tenir à son prochain des discours trompeurs (cf. *Lév.* 19, 11 ; 13), de ne pas garder jusqu'au soir le gage du pauvre (cf. *Deut.* 24, 12-13), de ne pas moissonner la septième année le blé qu'on aura semé (cf. *Ex.* 23, 11) et de laisser toute la récolte de la même année aux étrangers, aux veuves et aux orphelins (cf. *Deut.* 24, 19 ; 26, 12), de donner la liberté aux esclaves hébreux cette même année (cf. *Ex.* 21, 2. *Deut.* 15, 12), d'apporter dans la maison du Seigneur la dîme et les prémices de toutes les récoltes (cf. *Deut.* 14, 22. *Ex.* 22, 28), de ne pas exiger le remboursement d'une dette à l'échéance de la septième année et de faire remise même des gages (cf. *Deut.* 15, 2), de restituer à la cinquième année tous les biens fonds qu'un contrat d'hypothèque avait bloqués, même si la dette n'a pas été payée (cf. *Lév.* 25, 10). Et si l'on examine tout ce qui se trouve de commandements dans la Nouvelle et l'Ancienne Alliance, comme je l'ai dit, on n'y découvre nulle part des contradictions<sup>1</sup> puisque le Nouveau Testament aussi a présenté des traits qui en imposent et sont même terrifiants par la manifestation d'un esprit justicier ; l'orgueilleux est livré à l'esprit impur pour apprendre à ne pas blasphémer (*I Tim.* 1, 20), les adultères sont livrés « à Satan pour la perte de leur chair, afin que l'esprit soit sauvé au jour de notre Seigneur Jésus » (*I Cor.* 5, 5), les trompeurs et menteurs Ananie et Saphire reçoivent le châtimeut d'une mort brutale (cf. *Act.* 5, 5.10), celui-là, pieds et mains liés, est jeté dans les ténèbres extérieures, parce qu'il n'avait pas la tenue de noces (cf. *Matth.* 22, 12-13) c'est-à-dire « la charité qui procède d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sans détours » (*I Tim.* 1, 5). Et tous les autres signes de l'Alliance ancienne que l'on reconnaît accomplis dans la nouvelle, le sang sacré, comme on l'a

dictum est, sanguine mediatoris simul cum ipso populo  
40 consecrata sunt.

## II. Promissio facta et figurata domus Dei

(in Exodo credita et uisa)

3. Eidem Moysi dicitur : *Vide ut facias tabernaculum quemadmodum tibi demonstratum est in sancto monte. Et ex quibus rebus oblati illud tabernaculum surgat indicitur : Dabunt, inquit Deus, in oblatione filii Israhel lanam hyacinthinam, byssum tortum, purpuram, coccinum tinctum, e quibus opere uario tentoria tabernaculi simulque*  
5 *et uestis sacerdotalis confecta, mistica omnia in tempore futurae ecclesiae reuelarentur.*

In opertorio sane tabernaculi pelles hyacinthinas  
10 aliasque rubratas et XI uela ex pilis caprarum conficienda diuina auctoritas mandat : quae omnia signa fuere, ipsius legis resonant testimonia. In hyacinthino colore pallor quidam est cum splendore, concordans ieiuniis elemosinique conueniens. Vnde et sanctus Rafahel archangelus ad  
15 Tobiam : *Bona est, inquit, oratio cum ieiunio et elemosina. In ieiuniis pallor, in elemosinis splendor refulget : quae hyacinthinam figuram ostendunt. Byssum mundum, ut Apocalypsis dicit, iustitiae sanctorum sunt. Quod dictum est « tortum », per multas tribulationes oportet iustos introire*  
20 *in regnum Dei. Purpura uestis est regia, qua ipse rex*

1. La description du Tabernacle de l'Exode donnée ici est à rapprocher de saint AUGUSTIN, *Quaest. in Heptat.*, II, 177.

dit, du Médiateur les a rendus saints en même temps que le peuple lui-même.

## II. Promesse faite et figurée : la maison de Dieu

(crue et vue dans l'Exode)

3. Dieu dit au même Moïse : « Vois à faire le tabernacle d'après le modèle qui t'a été montré sur la montagne sainte » (*Ex.* 26, 30), et il lui indique quelles matières, données en offrande, serviront à dresser ce tabernacle : les enfants d'Israël, dit Dieu, te donneront en offrande de la laine couleur d'hyacinthe, du lin fin retors, de la pourpre, de l'écarlate foncé (cf. *Ex.* 25, 3-4). Avec ces matières furent confectionnées, en un ouvrage de broderie, les tentures du tabernacle (cf. *Ex.* 26, 1 ; 31), en même temps que les vêtements sacerdotaux (cf. *Ex.* 28, 5) : tous mystères qui devaient n'être révélés qu'au temps de l'Église à venir.

Eh bien, c'est pour couvrir le tabernacle<sup>1</sup> que l'autorité divine commande de confectionner des bandes de peau couleur d'hyacinthe, d'autres de couleur rouge (cf. *Ex.* 26, 1), et onze tentures de poil de chèvre (cf. *ib.*, 7) : toutes choses qui ont été des symboles, les témoignages de la Loi elle-même l'annoncent. Dans la couleur d'hyacinthe une certaine pâleur se mêle à l'éclat, ce qui s'accorde avec les jeûnes et convient aux aumônes. Aussi le saint archange Raphaël dit-il à Tobie : « Bonne est la prière qu'accompagne le jeûne et l'aumône » (*Tob.* 12, 8). La pâleur resplendit dans les jeûnes, l'éclat dans les aumônes : ils présentent la figure de l'hyacinthe. « Le lin fin pur, dit l'Apocalypse, c'est les bonnes actions des fidèles » (*Apoc.* 19, 8). L'épithète de « retors » qui lui est donnée ? c'est que « pour entrer au royaume de Dieu, les justes doivent passer par de nombreuses tribulations » (*Act.* 14, 21). La pourpre, c'est le vêtement royal, dont notre roi lui-

noster Christus dominus in sua passione indutus est. In coccino tincto martiria sancta rutilant quae semel baptismo Christi in sanguine tinguntur atque suo effusionis cruore denuo sunt retincti : sic enim ipse tinctus est  
 25 dominus semel in Iordane, iterum in passione ; de quo dicit discipulis suis : *Baptisma habeo baptizari quod uos ignoratis*. Hoc pelles rubratae hyacinthinaeque testantur. Centum per centum cubitos duo latera tabernaculi protenduntur aliaque duo frontalia L per L, tanquam misericordia  
 30 et ueritas occurrentes sibi, iustitia et pax osculantes inuicem, quattuor ex partibus coniunctis angulis, dignum tabernaculum demonstrarent futurum templum Dei, ecclesiam quae in centenario et quinquagenario numero psalmodiarum misericordiam et iudicium suo domino cantat.

4. Neque sine hoc misterio XI uelis cilicinis tabernaculum desuper operitur quo reum esse ostendat totum mundum Deo ac sub paenitentia degere. Ipsius enim numeri psalmus habet principium : *Saluum me fac, Deus, quoniam defecit*  
 5 *sanctus*. Et quur defecerit narrat : *Quoniam deminutae sunt*, ait, *ueritates a filiis hominum*. Pro quibus saluandis Veritas ipsa de caelo descendit quae dignata est habitare

1. « Suo effusionis cruore », leçon de tous nos mss sauf W qui porte : « sui effusione cruoris ». Le texte de W est sans doute plus conforme à la logique, mais celui des autres mss présente une figure de style assez singulière, dont on a par ailleurs quelques exemples dans le *Liber*. Cf. *supra*, *Introd.*, p. 84 et n. 4.

2. Sur le goût de Quodvultdeus pour les correspondances numériques, cf. *supra* *Introd.*, p. 43. De même, dans le sermon *De temp. barbar.* II (éd. Morin, p. 211, l. 410), le début du Psaume 100 lui paraît révélateur du « mystère » contenu dans ce nombre : « Non uacat numeri huius (=centenarii) tam grande mysterium dici. Si quis cognoscere desiderat quid in isto numero fuerit figuratum, centesimum in capite legat psalmum in quo scriptum est : Misericordiam et iudicium cantabo, domine. »

3. Cf. AUGUSTIN, *C.D.* XV, 20 (118-135) : Le nombre 11 est celui du péché, de la transgression de la loi, et le cilice est le symbole du péché (cf. aussi *De consensu Euang.* II, 4-13, *CSEL* 43, 94).

même, le Christ Seigneur, s'est revêtu dans sa Passion. L'écarlate foncé fait voir le rouge brillant des saints martyrs : les martyrs sont teints une première fois dans le sang du Christ par le baptême, ils sont teints une deuxième fois par l'effusion de leur propre sang<sup>1</sup>. De même le Seigneur a été baptisé une première fois dans le Jourdain, une deuxième fois dans sa Passion. De là vient qu'il dit à ses disciples : « J'ai à être baptisé d'un baptême que vous ne connaissez pas » (*Lc* 12, 50 + *Mc* 10, 38). Voilà donc ce qu'attestent les bandes de peau de couleur rouge et couleur d'hyacinthe. Sur les deux côtés du tabernacle, il y a cent coudées de tentures pour cent (coudées d'espace), sur les deux façades, cinquante coudées de tentures pour cinquante (coudées d'espace) (cf. *Ex.* 27, 9-13) : c'est comme si la Miséricorde et la Vérité qui se rencontrent, la Justice et la Paix qui s'embrassent (cf. *Ps.* 84, 11), s'étant jointes aux quatre angles (cf. *Ex.* 26, 4), faisaient voir un digne tabernacle, le futur Temple de Dieu, l'Église, qui avec les cent cinquante Psaumes chante la Miséricorde et le Jugement pour son Seigneur (cf. *Ps.* 100, 1)<sup>2</sup>.

4. Et ce n'est pas non plus sans comporter un mystère que le dessus du tabernacle est couvert de onze tentures en poil de chèvre, mais pour montrer que le monde entier est coupable envers Dieu et passe une vie soumise à la pénitence<sup>3</sup>. Le psaume qui porte le numéro correspondant<sup>4</sup> a pour début : « Sauve-moi, Dieu, car il n'y a plus de saint » (*Ps.* 11, 2), et il raconte pourquoi il n'y en a plus : « Car les vérités ont disparu chez les enfants des hommes » (*ib.*). Pour les sauver, la Vérité elle-même est descendue du ciel et a daigné habiter avec les hommes sur la terre.

4. « Numeri psalmus », texte certainement originel, qui nous a été conservé par Cassiodore (*Exp. in Ps.* 11, 9, l. 220, *CCL* 97, p. 122). Tous nos mss portent : « numerus psalmi ». Sur *ipse* au sens de *idem* dans la latinité tardive, cf. BLAISE, *Manuel du Latin chrétien*, § 154.

cum hominibus in terra. Interiora uero tabernaculi his ex rebus ornantur : bis denae una in parte columnae ex lignis  
 10 imputribilibus non tam sanctos apostolos quam doctores quoque ecclesiarum praesignant, quos etiam Paulus ostendit dicens : Petrus et Iohannes qui uidebantur columnae esse dexteris dederunt mihi et Barnabae societas. Barnabas enim apostolorum est susceptus in ordine domino praecipiente et dicente : *Separate mihi Barnaban et Paulum in opus quod prouocauit eos.* In quo opere ipsa sapientia fabricans sibi domum subdidit columnas VII ; quas terra cum defluxisset peccatis incurstantibus, columnas eius ipsa confirmauit.

20 Harum igitur numerus columnarum in duabus partibus tabernaculi XL sunt, quadragesimum diem ascensionis domini demonstrantes in qua suis ait discipulis : *Vos sedete in ciuitate donec induamini uirtutem ex alto.*

Ternis seris coniectantur columnae quoniam fidei, spei et caritatis trinitatis uinculo doctores ecclesiarum salubriter astringuntur ; ex basis argenteis capitibusque aureis tanquam in operibus misericordiae et sanctitate uirginali columnarum omne decus exurgat.

30 Sancta sanctorum in interioribus sunt tabernaculi habentia arcam testamenti refertam misteriis : in quam ingreditur sacerdos in anno semel cum sanguine alieno ; ex qua accipiens responsum diuinum, illud uerbum resonat quod Verbum carnem suscipiens nostram ob redemptionem consecrauit arcam non ueteris sed noui testamenti, *in qua*  
 35 *sunt omnes thesauri sapientiae et scientiae absconditi* ; ad quam cum suo sanguine uerus ipse princeps sacerdotum

1. L'auteur paraît commettre ici une confusion : les *serae* (tringles ? traverses ? cercles de renforcement ?) dont devaient être munies les colonnes, sont au nombre de cinq pour chacune ; mais c'est sur trois côtés que se dressaient ces colonnes (« Singulas quasque igitur columnas omnium trium laterum habere seras quinque iubet », AUGUSTIN, *Quaest. in Heptat.* II, 177, 7, CCL 33, p. 157).

Quant à l'intérieur du Tabernacle, voici quels en sont les ornements : les vingt colonnes par côté, en bois imputrescible (cf. *Ex.* 17, 10), préfigurent non seulement les apôtres, mais aussi les docteurs des Églises, ceux que Paul fait connaître par ces mots : « Pierre et Jean, qui ressemblaient à des colonnes, nous tendirent la main, à moi et à Barnabé, en signe de communion » (*Gal.* 2, 9). Car Barnabé fut pris au nombre des apôtres, sur l'ordre du Seigneur qui a dit : « Mettez-moi à part Barnabé et Paul en vue de l'œuvre à laquelle je les ai appelés » (*Act.* 13, 2). C'est dans cette œuvre que la Sagesse elle-même, se construisant une maison, dressa sept colonnes comme fondation (cf. *Prov.* 9, 1), colonnes qu'elle a affermiées quand la terre eut été emportée sous le torrent des péchés (cf. *Ps.* 74, 4).

Sur les deux côtés du Tabernacle, ces colonnes sont au nombre de quarante (cf. *Ex.* 27, 10.11) : elles figurent le quarantième jour, celui de l'Ascension du Seigneur, où il dit à ses disciples : « Vous, demeurez dans la ville jusqu'à ce que vous revêtiez la force d'en haut » (*Lc.* 24, 49).

Les colonnes sont tenues par de triples traverses (cf. *Ex.* 26, 26)<sup>1</sup> ; car la trinité, formée par la foi, l'espoir et la charité, est le lien de salut qui enserme les docteurs des Églises. Avec les bases d'argent et les chapiteaux d'or (cf. *Ex.* 26, 32), c'est comme si se dressait, dans des œuvres de miséricorde et dans une sainteté virginale, toute la gloire des colonnes.

Le Saint des Saints est à l'intérieur du Tabernacle, gardant l'arche de l'Alliance, toute chargée de mystères (cf. *Héb.* 9, 3-4) : le prêtre n'y pénètre qu'une fois l'an, le sang qu'il porte n'est pas le sien (cf. *ib.*, 7.25) ; c'est là qu'il reçoit la réponse de Dieu (cf. *Ex.* 25, 22) et cette parole marque que la Parole (le Verbe), prenant notre chair pour nous racheter, a consacré l'arche de l'Alliance, non plus ancienne, mais nouvelle, dans laquelle « se trouvent cachés tous les trésors de la sagesse et de la connaissance » (*Col.* 2, 3) ; auprès d'elle est venu, avec son propre sang, notre

introiit semel in sancta, quoniam semel Christus oblatus est ut multorum peccata portaret. Cui dicit propheta : *Exsurge, domine, in requiem tuam, tu et arca sanctitatis* 40  *tuae.*

Mensam quoque panum et aram quae carnem sacram ex sacrificatis exciperet, quid aliud in his quam crucem intellegimus in qua noster agnus immolatus est, ipse sacerdos et uictima panem sanctificatum suum sacramentum 45 corpus in sua mensa confirmans? Cui lucerna septiformi spiritu accensa toti lucet tabernaculo quoniam fulgor illius ut lumen est; atria uero huius spiritalis tabernaculi corda piorum sunt confitentium et laudantium Deum, de quibus propheta dicit Dauid : *Atria eius in hymnis* 50  *confitemini ei.*

### III. Promissio facta et figurata

(in Exodo credita et uisa)

5. Praecepit Deus Moysi ut Aaron fratrem suum ex oleo sanctificato unctum sacerdotio consecraret ut unctum nostrum prae participibus suis principem sacerdotum Christum dominum nomen ipsum unctionis ostenderet. 5 Ipsius quoque Aaron uestis mistica contextione descri-

4, 42 ex sacrificatis scripsi: et sacrificantis (-cantes GPW) ω (cf. note 1)

1. Nous avons corrigé en « ex sacrificatis » le texte des mss qui nous a paru dénué de sens.

2. Très tôt, dans la tradition de l'Église, le candélabre à sept branches du Temple juif a été tenu pour un symbole de l'Esprit septuple dont parle Isaïe : cf. IRÉNÉE, *Démonst.* 9 (SC 62, p. 46).

3. Sur la ponctuation singulière de ce verset, cf. *supra*, *Introd.*, p. 48 et 1.

véritable grand prêtre lui-même, pénétrant une seule fois dans le Saint des Saints (cf. *Héb.* 9, 12), puisque une seule fois le Christ s'est offert pour porter les péchés du grand nombre (cf. *ib.*, 28). Le prophète lui dit : « Lève-toi, Seigneur, vers ton repos, toi et l'arche de la sainteté » (*Ps.* 131, 8).

Dans la table des pains d'oblation (cf. *Ex.* 25, 23) et dans l'autel qui était destiné à recevoir la chair consacrée des animaux sacrifiés<sup>1</sup> (cf. *Ex.* 27, 1), que pourrions-nous voir d'autre que la croix, sur laquelle notre agneau a été immolé, lui-même prêtre et victime, confirmant à sa propre table que le pain sanctifié est son propre corps sacré? C'est pour lui que brille le candélabre allumé par l'Esprit septuple<sup>2</sup> (cf. *Ex.* 25, 31. *Is.* 11, 2); il brille pour tout le tabernacle, car son éclat est pareil à la lumière. Quant aux parvis de ce tabernacle spirituel, ce sont les cœurs des hommes pieux qui confessent et louent Dieu et dont le prophète David dit : « Ses parvis, confessez-le dans vos hymnes » (*Ps.* 99, 4)<sup>3</sup>.

### III. Promesse faite et figurée

(crue et vue dans l'Exode)

5. Dieu ordonna à Moïse d'oindre d'huile sanctifiée son frère Aaron et de le consacrer pour le sacerdoce (cf. *Ex.* 29, 21), afin que le nom même d'onction fit voir notre Oint à nous, celui qui a été oint plus que tous ses associés (dans cette dignité) (cf. *Ps.* 44, 8), le prince des prêtres, le Christ Seigneur. Le vêtement du même Aaron, dont la composition<sup>4</sup> renferme des mystères, nous est décrit :

4. « Contextione » nous est donné par *H* seul, en face de *taxatione* que portent les autres mss. Il n'est pas douteux pour nous que ce ne soit le bon texte. AUGUSTIN également (*Contra Iul.* *Pet.* 2, 104, 239, *CSEL* 52, p. 154,8) parle de la « contextio uestis sacerdotalis ».

bitur : Indues, inquit, eum tunicam talarem ex lana hyacinthina scapulisque eius superhumerali; impones duos lapides smaragdinos sculptos singulis humeris, e quibus catenulae ex auro purissimo percurrentes  
 10 umbones ultimos humeralis apportent; quadratam quoque ex diuersis coloribus pretiosisque XII lapidibus fibulam rationalem sacerdotis in pectore conlocandam quae  
 15 duas principales partes superhumeralis adstringat; cingulum quoque lumbis eius dandum; atque in ora talaris tunicae L tintinnabula aurea totidemque mala granata in medio tintinnabulorum poni iubentur ut omnis uestis ex supradictis speciebus uario opere confecta fulgeret. Capiti quoque ipsius haec imponenda praecepta sunt :  
 20 cidarim ex bysso mundo, mitram quoque ex qua lammina conscripta in titulum pendens caput frontemque sacerdotis consecraret.

Quae singula nostro Christo domino conueniunt sacerdoti : nam cidaris ex bysso in capite eius *iustitiae*, ut diximus, *sanctorum sunt*, quoniam *omnis uiri caput*  
 25 *Christus est*, a quo est omnis iustitia. Quod mitra, regale indicat sacerdotium spiritualeque conubium; quod titulus conscriptus, hoc in passione sacerdoti nostro Pilatus imposuit.

Tunica talaris uiscera sunt misericordiae Dei nostri de quibus apostolus dicit : *Induite uos sicut electi Dei*  
 30 *uiscera misericordiae*. Superhumerali uero principatum

5, 25 mitra scripsi : -tram ω

1. Les spéculations sur le symbolisme des vêtements du grand-prêtre juif sont anciennes dans la tradition ecclésiastique. Tertullien avait consacré un ouvrage à la question, le *De uestibus Aaron*, aujourd'hui perdu et qui devait être déjà rare à l'époque de saint Jérôme. Cf. aussi GRÉGOIRE DE NYSSE, *Vie de Moïse*, 189-201, *SC I bis*, p. 91 s., et surtout JÉRÔME, *Ad Fabiolam* (*Epist.* 64. de l'année 397), 8-22.

2. L'éphod (grec : ἐπώμυς, lat. *superhumerali*) était, selon la Bible de Jérusalem, « une sorte de corselet maintenu par un ceinturon et des épaulières ».

Tu lui feras revêtir, dit Dieu, un manteau tombant jusqu'aux pieds, fait de laine violette (cf. *Ex.* 28, 31), et tu feras pour ses épaules un éphod (cf. *Ex.* 28, 6); tu fixeras dessus deux pierres d'émeraude gravées, chacune sur une épaule (cf. *Ex.* 28, 9-12); de ces pierres partiront des chaînettes en or le plus pur pour supporter les rosettes qui terminent l'éphod (cf. *ib.*, 13-14). Sur la poitrine du prêtre, pour assujettir les deux parties principales de l'éphod, devait être placé un pectoral (*rational*) carré, de différentes couleurs et garni de douze pierres précieuses (cf. *Ex.* 28, 15-20); une ceinture devait être aussi mise à ses reins (cf. *ib.*, 4.39), et enfin, au bord (inférieur) du manteau tombant, cinquante clochettes d'or et, alternant avec ces clochettes, le même nombre de grenades (cf. *ib.*, 33-34) : il fallait que tout le vêtement, confectionné en un ouvrage de broderie avec les matières indiquées ci-dessus, fût resplendissant. Quant à la tête du prêtre, il fut ordonné de la coiffer des ornements que voici : une tiare de lin fin pur (cf. *ib.*, 39), et aussi une mitre d'où penderait une lamelle gravée à son titre, qui consacrerait la tête et le front du prêtre (cf. *ib.*, 36-38).

Chacun de ces détails convient au Christ Seigneur, notre prêtre<sup>1</sup> : la tiare de lin fin dont se couvre sa tête, c'est, comme nous l'avons dit, « les bonnes actions des saints » (*Apoc.* 19, 8), car « le chef de tout homme, c'est le Christ » (*I Cor.* 11, 3) qui est la source de toute bonne action. Quant à la mitre, elle signifie le sacerdoce royal et le mariage spirituel. Quant au titre gravé, c'est ce que Pilate a inscrit au-dessus de notre grand prêtre lors de sa Passion (cf. *Jn* 19, 19).

Le manteau tombant jusqu'aux pieds, ce sont les entrailles de compassion de notre Dieu dont parle l'apôtre : « Revêtez, comme des élus de Dieu, des entrailles de compassion » (*Col.* 3, 12). L'éphod<sup>2</sup> indique l'empire

eius ostendit de quo dicit Esaias : *Datus est vobis filius et factus est principatus super humeros eius*. Duo lapides in humeris duo praecepta sunt dilectionis Dei et proximi ; quibus XII tribuum sculpta nomina continentur, XII discipulos hoc numero iam designantes quos noster sacerdos in humeris perfecta dilectione portavit. *Cum enim dilexisset*, ait euangelista Iohannes, *discipulos suos usque in finem dilexit eos*. Ex his catenulae portantes umbones fructus sunt *spiritus caritas, gaudium, pax, longanimitas, benignitas, bonitas, fides, mansuetudo, continentia*. Rationale in pectore : ex pretiosis moribus omnis est doctrina pontificis ut sit, sicut apostolus dicit, habens *rationale obsequium*. Praecinctorum sane nostrum sacerdotem nonagesimus secundus psalmus ostendit : *Induit, inquit, dominus fortitudinem et praecinctus est*. In quinquaginta uero tintinnabulis totidemque malis granatis linguae sunt ecclesiarum quae per spiritum sanctum die Pentecosten in specie ignis diuisae discipulis insederunt, ut etiam numerus ipse ostendit ; ex quo [mala granata] omnis ecclesia per mundum conexos ut grana intrinsecus continens populos in uinculo pacis et gratiae, unum eos tegumen operiat caritatis. Resonantibus enim tintinnabulis apostolis, mala granata statim mota sunt in Actibus apostolorum dicentia : *Nonne hi qui locuntur natione sunt Galilei? Et quomodo agnoscimus in illis sermonem in quo*

49 mala granata ut interpolatum seclusi

1. Cet ornement (hébr. « hosen », grec : λόγιον, lat. : *rationale*, appelé aussi grec : περιτήθιον, lat. : *pectorale*) était le plus sacré de tous : cf. JÉRÔME, *Ad Fabiolam* 16.

2. Sur le symbolisme des clochettes, cf. GRÉGOIRE DE NYSSE, *Vie de Moïse* 192-193, SC 1 bis, p. 93 ; JUSTIN, *Dial.* 42, 1 ; CLÉMENT ALEX., *Strom.* V, 6, 37. Pour JÉRÔME, *Ad Fabiolam*, 18 (éd. Labourt III, p. 132, 26 s.), les grenades et les clochettes représentent soit les éclairs et le tonnerre, soit la terre et l'eau, ainsi que les accords de tous les éléments entre eux et leur pénétration en chacun des êtres. Quodvultdeus, avec beaucoup de complaisance, veut y voir

de celui dont Isaïe a dit : « Il vous est né un fils et il a reçu l'empire sur ses épaules » (*Is.* 9, 5). Les deux pierres des épaules sont les deux commandements de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain. Ces pierres portent, gravés, les noms des douze tribus et, par ce nombre déjà, ils annoncent les douze disciples que notre grand prêtre a portés sur ses épaules dans la perfection de son amour. Car « ayant aimé ses disciples, comme dit l'évangéliste Jean, il les aime jusqu'à la fin » (*Jn* 13, 1). Les chaînettes suspendues à ces pierres et qui soutiennent des rosettes, c'est « le fruit de l'Esprit, charité, joie, paix, longanimité, serviabilité, bonté, confiance dans les autres, douceur, maîtrise de soi » (*Gal.* 5, 22). Le pectoral (*rational*)<sup>1</sup> sur la poitrine, c'est que toute la doctrine de notre grand prêtre est faite de mœurs précieuses pour comporter aussi, selon le mot de l'apôtre, « le culte du cœur » (*Rom.* 12, 1). Que notre grand prêtre soit aussi pris dans une ceinture, c'est ce que montre, à la vérité, le Psaume 92 : « Notre Seigneur, dit-il, s'est vêtu de puissance et il l'a nouée à ses reins » (*Ps.* 92, 1). Les cinquante clochettes et les cinquante grenades<sup>2</sup> représentent les langues des Églises qui, par l'action de l'Esprit-Saint, le jour de la Pentecôte, sous l'apparence du feu, se sont divisées et posées sur les disciples (cf. *Act.* 2, 3) — comme le nombre lui-même le montre — pour qu'à partir de ce jour, chaque Église, à travers le monde, refait les peuples enserrés comme les grains à l'intérieur (d'une grenade) par le lien de la paix et de la grâce et qu'ainsi une seule écorce les recouvre, celle de la charité. Au tintement des clochettes, c'est-à-dire des Apôtres, aussitôt se sont émues les grenades, — les (futurs) Églises — qui disent dans les Actes des Apôtres : « Ces hommes qui parlent, ne sont-ils pas Galiléens de naissance ?

un symbole de l'Église à la Pentecôte. Il est vrai que, selon lui, ces clochettes et ces grenades sont au nombre de cinquante. Cf. *supra*, *Intrad.*, p. 52 et n. 3.

nati sumus? Et sequitur : *Variis enim linguis magnificabant Deum. Sed haec omnia gressibus liberis sacerdotis mouentur dum ingreditur in Sancta Sanctorum, quo pro nobis noster iam mediator ascendit apparere ante faciem Dei.*

#### IV. Praedictio facta et figurata

(in Exodo credita et uisa)

6. Dum haec quae supra diximus in monte Sina Moysi facienda mandantur, populus praeuaricatus a Deo idolatriae crimen incurrit ; fingit per Aaron ex auro uitulum eique in contumeliam Dei ueri uictimas sacrificiaque obtulit dicens : *Hi dii tui, Israhel, qui te eduxerunt de terra Aegypti. Et obliti sunt Deum qui liberauit eos, qui fecit magna in Aegypto, mirabilia in terra Cham et terribilia in mari Rubro. Per nostrum quoque sacerdotem huiusmodi apostolicae animae in euangelio increpantur : Si enim, ait, non fecissem in eis signa quae nemo alius fecit, peccatum non haberent; nunc autem excusationem non habent de peccato suo.*

Sequiturque ex graui culpa uindicta. *Dixit autem dominus ad Moysen : descende celeriter, praeuaricatus est enim populus tuus quos eduxisti ex Aegypto. Fecerunt sibi deos aureos eisque dixerunt : Hi dii tui, Israhel, qui te eduxerunt de terra Aegypti. Et nunc, sine me, deleam eos et faciam te in gentem magnam amplioremqe quam haec est.*

20 Pius dominus dat locum intercedendi sibi cum dicit :

Et comment se fait-il que chacun de nous reconnaisse en eux sa langue maternelle? (*Act. 2, 7-8*). Et ce qui suit : « Ils magnifiaient Dieu dans des langues différentes » (*cf. Act. 10, 46*). Mais toutes ces clochettes et grenades, ce qui les met en branle, ce sont les pas dégagés du grand prêtre quand il pénètre dans le Saint des Saints où notre Médiateur est déjà monté pour nous (*cf. Hébr. 9, 12*) afin d'apparaître devant la face de Dieu.

#### IV. Prédiction faite et figurée

(crue et vue dans l'Exode)

6. Tandis que Moïse reçoit l'ordre de faire ce que nous avons rappelé ci-dessus, le peuple s'écarte de Dieu et se rend coupable du crime d'idolâtrie (*cf. Ex. 32, 1*) ; il fit façonner par Aaron un veau d'or, et pour outrager le vrai Dieu, il lui offrit des victimes et des sacrifices en disant : « Voici tes dieux, Israël, qui t'ont fait sortir du pays d'Égypte » (*Ex. 32, 4*). « Et ils ont oublié Dieu qui les a sauvés, l'auteur de grandes choses en Égypte, de merveilles en terre de Cham et d'épouvantes sur la mer Rouge » (*Ps. 105, 21-22*). Par notre prêtre aussi sont réprimandées dans l'Évangile les âmes de ce genre d'apostats : « Si je n'avais pas fait parmi eux des miracles que nul autre n'a faits, ils n'auraient pas de péché ; mais ils n'ont pas d'excuse à leur péché » (*Jn 15, 24.22*).

Vient la punition après la faute grave. « Le Seigneur dit alors à Moïse : Descends rapidement ; ton peuple que tu as fait sortir du pays d'Égypte, a prévariqué. Ils se sont fabriqué des dieux d'or et ils leur ont dit : Voici tes dieux, Israël, qui t'ont fait sortir du pays d'Égypte. Et maintenant laisse-moi, je vais les anéantir et, de toi, je ferai une grande nation, plus grande que celle-ci » (*Ex. 32, 7-10*).

Par ces mots : « laisse-moi », le Seigneur miséricordieux

sine me. Non enim Deus ex hominis sed homo ex Dei uoluntate pendebat; cumque multis modis precaretur dominum Moyses seipsum pro peccato populi offerens, nostrum mediatorem sub figura expressit qui animam suam pro impiis posuit. *Christus enim, ut apostolus dicit, pro impiis mortuus est.*

7. Nec tamen illud tam grande peccatum omnem caret uindictam, quoniam peccatum impunitum esse non potest. Descendens enim de monte Moyses, diffluentem populum dum uideret, stans in medio castrorum ait :  
 5 *Si quis ad dominum, ueniat ad me; cumque una tantum ex XII tribubus ad eum transiret, praeceptum ei tale dedit: Haec dicit dominus: Accipiat unusquisque uestrum gladium in manu sua et pertranseat a castris usque in castra et percutiat unusquisque patrem, fratrem, filium. Quod*  
 10 *cum incunctanter fecissent: Impletis, ait Moyses, manus Deo, dari in uos benedictionem.* Tales in his discipulos nostri mediatoris ostendit quibus ait dominus Iesus: *Si quis uenit ad me et non odio habet patrem, matrem, fratres, filios, insuper et animam suam, non potest meus discipulus esse.* Et iterum scriptum est: *Qui dicunt patri et matri: non noui uos, insuper et filios suos oderunt, hi testamentum luuum seruabunt.* Quod sancti fecere martires: uocati per gratiam, felicitate perpetua munerati.

1. Ce jeu de mots sur les deux célèbres martyres de Carthage revient fréquemment chez Quodvultdeus. Cf. FRANCES, *o. c.*, p. 19 et 42. On rapprochera en particulier ce passage du sermon *De temp. barbar.* I, 5 (PL 40, 704): « Perpetua enim et Felicitas, nomina istarum sanctarum feminarum, merces est sanctorum omnium martyrum. »

donne à Moïse le temps d'intercéder auprès de lui. Ce n'est pas Dieu qui dépendait de la volonté des hommes, mais l'homme qui dépendait de celle de Dieu. En multipliant ses prières au Seigneur et en s'offrant lui-même pour le péché de son peuple (cf. *Ex.* 32, 11-13.32), Moïse annonçait en figure notre Médiateur qui a fait don de sa vie pour des impies. Car, comme dit l'apôtre: « le Christ est mort pour des impies » (*Rom.* 5, 6).

7. Cependant un péché aussi considérable que celui-là ne reste absolument pas sans punition, car le péché ne peut être impuni. Moïse descendit du mont; voyant les débordements du peuple, il se posta au milieu du camp et cria: « Que tous les tenants du Seigneur viennent à moi » (*Ex.* 32, 25-26). Comme une seule des douze tribus était passée de son côté (cf. *Ex.* 32, 26), il lui donna l'ordre que voici: « Ainsi parle le Seigneur: que chacun d'entre vous prenne en main son épée, qu'il traverse le camp de part en part et que chacun frappe père, frère, fils » (*ib.*, 27). C'est ce qu'ils firent sans hésiter et Moïse leur dit alors: « Vous avez rempli vos mains pour Dieu en sorte qu'il vous donne la bénédiction » (*ib.*, 29). En eux sont annoncés les disciples de notre Médiateur qui se conduisent de même; le Seigneur Jésus leur dit: « Si quelqu'un vient à moi sans haïr son père, sa mère, ses frères, ses fils et jusqu'à sa propre vie, il ne peut être mon disciple » (*Lc* 14, 26). Et il est également écrit: « Ceux qui disent à leur père et mère: Je ne vous connais pas, et qui, en plus, haïssent leurs fils, ceux-là retiendront ton alliance » (*Deut.* 33, 9). C'est ce qu'ont fait les saints martyrs: appelés par la grâce, ils sont récompensés par une félicité perpétuelle<sup>1</sup>.

## V. Promissio facta et figurata

(in Exodo credita et uisa)

8. Rursum Moyses secundo montem iubetur ascendere eique mandatur quae in sacrificiis ex animalibus aibusque populus offerat sub certa mensura similaginis consparsae ex oleo pro peccato, pro solemnibus, pro uotiuus uel certis neomeniis diebusque festis.

5 Vitulum, dictum est, sine macula : refers ad Christum ueritatem quae signa sunt rerum. *Placebit*, dictum est, *Deo super uitulum nouellum cornua producentem et ungulas.* Agnum anniculum sine macula : ipse est *agnus Dei qui tollit peccata mundi.* Ouem ex grege : ipse est de quo Esaias dicit : *Sicut ouis ad immolandum ductus est.* Arietem ex grege : idem ipse est Christus dominus qui dicit per prophetam : *Exaltabitur sicut unicornis cornu meum.* Et Ambacum : *Cornua, inquit, in manibus ipsius sunt.*

15 Haedum ex grege : ipse est Christus dominus qui non propria, sed aliena peccata portans pilos e quibus cilicia conlatae paenitentiae texerunt, suo intulit tabernaculo ; qui et per Dauid dicit : *Omnia cornua peccatorum confringam et exaltabuntur cornua iusti.*

20 In turture uero et columba ecclesiam agnoscimus quoniam *turtur inuenit sibi nidum ubi ponat pullos suos* unamque dicit esse suam columbam sponsam electam suam ; cuius pullos in sacrificium offerri iubet dum dicit dominus Iesus : *Sinite paruulos uenire ad me, quoniam*

1. Cf. *supra* II, ch. II, 4 et note 3.

## V. Promesse faite et figurée

(crue et vue dans l'Exode)

8. Moïse reçoit une seconde fois l'ordre de monter sur la montagne (cf. *Ex.* 34, 2) : il lui est prescrit quelles sortes d'animaux et d'oiseaux le peuple doit offrir en sacrifice (cf. *Lév.* 1), avec une quantité déterminée de fleur de farine arrosée d'huile (cf. *Lév.* 2) pour le péché, pour les solennités, pour les vœux, pour certaines nouvelles lunes et certains jours de fête.

« Le veau sans tâche » est-il écrit (*Lév.* 1, 35). Rapporte au Christ qui est la vérité tout ce qui n'est que signe des réalités. « Il plaira à Dieu, est-il écrit, plus que le jeune veau dont les cornes et le sabot poussent » (*Ps.* 68, 32). L'agneau d'un an sans tache (cf. *Ex.* 12, 5) : c'est encore l'« agneau de Dieu qui enlève le péché du monde » (*Jn* 1, 29). La brebis du troupeau : c'est encore celui dont Isaïe dit : « Comme une brebis, il a été conduit pour être immolé » (*Is.* 53, 7). Le bélier du troupeau : c'est encore le même Christ Seigneur qui dit par le prophète : « Tu élèveras ma corne comme celle du buffle » (*Ps.* 91, 11) ; et Habacuc : « Des cornes sont dans ses mains » (*Hab.* 3, 4). Le chevreau du troupeau : c'est encore le Christ Seigneur qui, ne portant pas ses péchés à lui, mais ceux des autres, a mis sur son tabernacle les poils (de chèvre) dont les pénitences imposées ont tissé les cilices<sup>1</sup>. Et c'est lui aussi qui dit par David : « Je briserai toutes les cornes des pécheurs, et les cornes du juste s'élèveront » (*Ps.* 74, 11).

Dans la tourterelle et la colombe nous reconnaissons l'Église, car « la tourterelle a trouvé pour elle un nid où poser ses petits » (*Ps.* 83, 4) et le Seigneur dit qu'unique est sa colombe, son épouse élue (cf. *Cant.* 6, 9). Ce sont ses petits que le Seigneur Jésus ordonne d'offrir en sacrifice quand il dit : « Laissez venir à moi les petits enfants »

25 et paruuli dum eius baptismo consecrantur, simul cum illo sepeliuntur in morte ut etiam in eis euacuetur corpus peccati.

9. Illa uero distinctio peccatorum ignorantiae et <in>scientiae, pro quibus sacrificium contriti cordis ut similago frixa ex oleo offertur, etiam in nostro seiungitur sacrificio cum dicit anima : *Delicta iuuentutis et ignorantiae meae*  
 5 *ne memineras.* Quae beatus Petrus minus cautus incurrit dum, praedicente domino passionem suam, ignorans eam per legem atque prophetas promissam fuisse : *Absit a te,* ait, *domine, propitius tibi esto, non fiet istud.* Et dominus : *Redi retro, Salhanas, non enim sapis,* ait, *quae sunt Dei,*  
 10 *sed quae hominum sunt.* Quod peccatum ignorantiae et <in>scientiae, negationis simulque et iuuentutis de qua praesumens dixerat domino : *Animam pro te ponam,* respectus atque compunctus omnia flendo deleuit docuitque in his peccatorem praesumptoremque dicere : *Auertisti*  
 15 *faciem tuam et factus sum conturbatus. Sana animam meam quia peccaui tibi.*

Pro uotiuis uero uel solemnibus quae Christi domini offerat populus, Paulus apostolus ostendit : *Offerimus,* inquit, *sacrificium laudis semper Deo, id est fructum laborum*  
 20 *confitentium nomini eius. Bene autem facere et communicatores esse nolite obliuisci: talibus enim sacrificiis placatur Deus.*

9, 1-2 et 11 : inscientiae scripsi : scientiae ω

1. Allusion au pédobaptisme. Sur cette question, Quod uult deus partage les opinions de saint Augustin : cf. J. C. DIDIER, « Saint Augustin et le baptême des enfants », dans *Rev. Ét. August.* II, 1956, p. 109-129, en particulier p. 120-121.

(*Matth.* 19, 14), car les petits enfants aussi, lorsqu'ils sont consacrés par son baptême, sont ensevelis avec lui dans la mort de façon que, en eux aussi, soit détruit ce corps de péché (cf. *Rom.* 6, 6)<sup>1</sup>.

9. Une distinction y est faite pour les péchés commis par ignorance et méconnaissance (*Lév.* 4, 2. *Nombr.* 15, 22-30) : pour ces péchés, le sacrifice offert est celui d'un cœur contrit, représenté par de la fleur de farine pétrie à l'huile (cf. *Lév.* 2, 5) ; ils sont également mis à part dans notre sacrifice lorsque l'âme dit : « Des fautes de ma jeunesse et de mon ignorance, ne te souviens pas » (*Ps.* 24, 7). C'est de ce genre de faute que le bienheureux Pierre se rend coupable imprudemment, lorsque à la prédiction, faite par le Seigneur, de sa propre Passion, il dit, ignorant qu'elle avait été promise par la Loi et les prophètes : « Dieu t'en préserve, Seigneur, non, cela n'arrivera point » (*Matth.* 16, 22). Et le Seigneur alors : « Passe derrière moi, car tes pensées ne sont pas celles de Dieu, mais celles des hommes » (*ib.*, 23. *Mc* 8, 33). Ce péché d'ignorance et de méconnaissance, comme celui de son reniement et de cette jeunesse dont il avait trop présumé en disant au Seigneur : « Je donnerai ma vie pour toi » (*Jn* 13, 37), Pierre les a tous effacés par ses pleurs lorsqu'il fut regardé (par le Christ) (cf. *Lc* 22, 61) et touché de remords : en cela il a appris au pécheur et au présomptueux à dire : « Tu as détourné ta face et j'en ai été bouleversé » (*Ps.* 29, 8), guéris mon âme, car j'ai péché contre toi » (*Ps.* 40, 5).

Pour les sacrifices votifs ou pour les solennités, l'apôtre Paul montre ce qu'offre le peuple du Christ Seigneur : « Nous offrons à Dieu, en tout temps, dit-il, un sacrifice de louange, c'est-à-dire le fruit de lèvres qui confessent son nom. Quant à être bienfaisants et à mettre en commun vos ressources, ne l'oubliez pas : c'est par de tels sacrifices qu'on se rend Dieu propice » (*Héb.* 13, 15-16).

## VI. Praedictio facta et figurata

(in Leuitico credita et uisa)

10. Iubet Deus Moysi ut leprae inspectio atque purgatio huiusmodi sacrificiis expietur : par gallinarum offerendum sacerdoti, ex quibus unam offerat aliamque relinquat, similiterque ex hircis ceterisque pecudibus. Sed haec  
 5 misteria noster sacerdos Iesus dominus euidenter ostendit in euangelio dicens : *Duo erunt in agro, unus adsumetur, alius relinquetur, et in lecto duo, unus adsumetur, alius relinquetur et duae in molendino, una adsumetur, alia relinquetur.* Quantum autem intersit inter adsumi et  
 10 relinqui, columba coruusque dimissi ex arca ostendunt. Columbam enim Noe ad se recipiens in arca seruandam sacrificio custodiuit, coruum uagantem errantemque relin-  
 quens. Sic agnos ab haedis discerni, sic uirgines sapientes ab stultis uoluit segregari, animas scilicet per gratiam quas  
 15 digna oblatione purificans, sacrificio contriti cordis, quod similago frixa ex oleo signauit, secum in aeternam Hierusalem cuius spiritalis sponsus est, introducat in patriam, repulsis haereticis quia leprosi foras extra castra mittuntur.  
 20 Nec praetereundum aestimo ipsam distinctionem leprae, ut datum fuerit, aliqua ex parte discutere. Nam lepra in

1. Le membre de phrase : « et in lecto duo, unus adsumetur, alius relinquetur » ne se lit que dans *H* qui représente, là encore, le texte original. Car cette insertion de *Lc* 17, 34 dans *Matth.* 24, 40-41 est conforme au ms. *e* de la *Vetus Latina* et à une citation d'Augustin (*Enarr. in Psalm.* 132, 4). Nous devons ce renseignement à l'obligeance du Père Bonifatius Fischer.

2. L'idée que la lèpre est le symbole de l'hérésie se rencontre aussi chez saint Augustin, *Quaest. Euang.* II, 40, 2, *PL* 35, 1354. La comparaison élaborée que Quodvultdeus entreprend ici, doit être rapprochée de celle qu'il fait ailleurs entre les mêmes hérésies et le serpents des mages de Pharaon (*De catacl.* 6-7, *PL* 40, 696-697). Ce tableau s'inspire incontestablement de la réalité du moment. Sur les hérésies africaines, cf. J. ZEILLER, « Les hérésies en Afrique entre la paix constantinienne et l'invasion vandale », dans *Mélanges*

## VI. Prédiction faite et figurée

(crue et vue dans le Léuitique)

10. Dieu ordonne à Moïse que l'examen et la purification de la lèpre s'accompagnent des sacrifices d'expiation que voici : une paire de poules devait être offerte au prêtre qui en offrirait une (à Dieu) et qui laisserait l'autre ; et de même pour les boucs et les autres bêtes. Mais notre prêtre le Seigneur Jésus nous a donné avec évidence le sens de ces mystères quand il a dit : « Deux hommes seront aux champs : l'un sera pris, l'autre sera laissé ; et deux seront sur un même lit : l'un sera pris, l'autre sera laissé<sup>1</sup> ; et deux femmes seront au moulin : l'une sera prise, l'autre sera laissée » (*Matth.* 24, 40-41 + *Lc* 17, 34). Toute la différence qu'il y a entre « être pris » et « être laissé », la colombe et le corbeau, lâchés hors de l'arche, la font voir. Noé, accueillant de nouveau la colombe auprès de lui, la garda dans l'arche pour la réserver au sacrifice, mais il laissa le corbeau errer à l'abandon (cf. *Gen.* 8, 6-10). C'est ainsi que le Seigneur a voulu que les agneaux fussent séparés des boucs (cf. *Matth.* 25, 32), et les vierges sages des vierges folles (cf. *Matth.* 25, 2) : il s'agit bien entendu des âmes (choisies) par sa grâce, purifiées par une digne offrande, — le sacrifice du cœur contrit, dont la fleur de farine frite à l'huile a été le symbole — qu'il doit introduire avec lui dans leur patrie, la Jérusalem éternelle dont il est l'époux spirituel, et après en avoir repoussé les hérétiques, puisque les lépreux sont renvoyés hors du camp (cf. *Lév.* 13, 46).

Je crois ne pas devoir omettre d'examiner en partie, dans la mesure où il me sera donné de le faire, la distinction même des diverses sortes de lèpre<sup>2</sup>. La lèpre de la tête

*Fr. Martroye*, Paris 1940, p. 101-106. Voir aussi Chr. COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique*, Paris 1955, p. 135, n. 7 (l'auteur insiste sur la vitalité du manichéisme).

capite Manichaeos, Priscillianos complicesque eorum demonstrat. Etenim cum *uiri caput Christi sit, caput uero Christi Deus*, Deo ipsi capiti dum aduersarium nescio quem principem tenebrarum filii tenebrarum disputantes  
 25 opponunt, ipsi in capite sui erroris lepra aspersi foras extra castra expelli meruerunt.

Lepra in barba Arrianos, Fotinianos Nestorianosque designat qui nostrum pontificem Christum dum minorem in diuinitate aut solum hominem, non Deum et hominem  
 30 praedicant aliterque de Christo sentiunt quam tenet traditque fides catholica, [leprosi in barba] eum lacessunt quem in similitudinem Aaron Daudid propheta introducit uerum principem sacerdotum Christum dominum dicens :  
 35 *Ecce quam bonum et quam iocundum habitare fratres in unum; sicut unguentum in capite quod descendit in barbam, barbam Aaron*. Hi igitur qui unitatem catholicam relinquentes, unguentum quod in nostri pontificis barbam descendit, erroris sui dogmate foedandum aestimarunt, ut leprosi in barba inuenti etiam ipsi foras extra castra  
 40 pulsi sunt.

Lepra in corpore : Donatistae, Maximianistae, Luciferiani ceterique similibus erroribus obuoluti, qui dum per totum mundum Christi corpus domini, ecclesiam, humanis calomniis insectantur, ex lepra corporis sui

10, 31 leprosi in barba ut interpolatum seclusi

1. Sur l'indice que l'on peut, pour la datation du *Liber*, tirer de cette mention des « Nestoriens » à la fin d'une énumération où sont cités les principaux coupables d'erreurs christologiques, cf. *supra*, *Introd.* p. 18. Les Photiniens sont mentionnés dans plusieurs ouvrages et sermons d'AUGUSTIN : *Tract. in Joh.* 47, 9, 1. 30, *CCL* 36, p. 409; 50, 3; *serm.* 183, 1 et 8, *PL* 38, 988 et 991; *serm.* 244, 4, *PL* 38, 1150; *serm.* 37, 17, *CCL* 41, p. 462.

2. Les *Maximianistae* sont également mentionnés dans le *De Catacl.* 6, *PL* 40, 696. Il s'agit apparemment des schismatiques

(*caput*) c'est les Manichéens, les Priscillianistes et leurs complices. Car comme « le chef (*caput*) de l'homme, c'est le Christ, et le chef du Christ, c'est Dieu » (I *Cor.* 11, 3), ces hommes qui, dans leurs discussions, opposent comme adversaire à Dieu le chef un je ne sais quel prince des ténèbres, étant eux-mêmes fils des ténèbres, ont mérité d'avoir le chef éclaboussé de la lèpre de leur erreur et d'être chassés du camp.

La lèpre de la barbe désigne les Ariens, les Photiniens et les Nestoriens<sup>1</sup> : en enseignant que notre grand prêtre le Christ est inférieur en divinité, ou qu'il est seulement homme, et non pas Dieu et homme à la fois, en professant sur le Christ des opinions différentes des vérités détenues et transmises par la foi catholique, ils attaquent celui que le prophète David présente sous l'image d'Aaron, le grand prêtre véritable, le Christ Seigneur, lorsqu'il dit : « Voyez ! Qu'il est bon, qu'il est doux d'habiter en frères tous ensemble ! C'est comme un parfum sur la tête, qui descend sur la barbe, la barbe d'Aaron » (*Ps.* 132, 1-2). Ceux donc qui, abandonnant l'unité catholique, ont pensé devoir souiller de leur doctrine d'erreur le parfum qui descend sur la barbe de notre grand prêtre, découverts comme lépreux de la barbe, ont été chassés eux aussi du camp.

La lèpre du corps : ce sont les Donatistes, les Maximianistes, les Lucifériens<sup>2</sup> et tous ceux qui sont impliqués dans des erreurs semblables. En calomniant de leurs bouches humaines le corps du Christ Seigneur, l'Église, à travers le monde entier, ils sont rejetés à cause de la lèpre de leur corps et, si la charité du prêtre véritable,

groupés autour de l'évêque arien Maximin, auteur du *Contra Ambrosium* (*Clavis Patrum*, n° 692) : après avoir bataillé en Afrique contre saint Augustin, ce personnage aurait été mêlé aux persécutions de Geiséric contre le clergé catholique (cf. Fr. MARTROYE, *Geiséric*, Paris 1907, p. 370). Quant aux Lucifériens, ils sont pris à partie dans le *De agone christiano* 32, *PL* 40, 307-308.

45 eiecti, nisi a uero sacerdote Christo caritate mundati fuerint, castra eos populi Dei non suscipit.

11. Pelagiani uero omni ex parte leprae macula turpan-  
tur dum capiti et corpori nebulas suae peruersae doctrinae  
infundere contendunt : capiti, quod Deus ante peccatum  
mortalem hominem fecerit, qui *mortem non fecit nec laetatur*  
5 *in perditione uiuorum; creauit enim ut essent omnia;*  
corpori, quod gratia Dei necessaria homini non sit, quod  
Christus gratis mortuus sit, quod unum baptisma in  
minoribus maioribusque diuisum sit, cum unum consecra-  
tum sit in remissionem omnium peccatorum. Sic in toto  
10 leprae macula uitiat e castris dominicis etiam ipsi pulsi  
sunt.

Cum uero haec noster sacerdos inspicit uariasque dirimit  
plagas, utrum sit tetra in Manichaeis an rubea in Arrianis  
an in Pelagianis alba uel uaria, — *quoniam oportet*, ait  
15 Paulus, *et haereses esse ut probati manifesti fiant in uobis* —,  
quamdiu in his uariis erroribus uelut in leprae maculis  
animae detinentur, castra eos, ut dictum est, dominica  
non admittit.

Ex quibus omnibus haeresibus compuncti Dei gratia  
20 dum mundandi redeunt, in illis quodammo decem  
leprosi nostro se offerunt sacerdoti; eosque iuxta legis  
praeceptum dum ad sacerdotem Iudaeorum mittit, euntes  
in uia, id est in hac uita, potentia uerbi mundauit.

Pro quorum mundatione sacrificium seipsum obtulit,  
25 gallina illa pretiosa quae dicit : *Quotiens uolui, Hierusalem,*

1. Cf. les sept erreurs de Pélagie résumées dans le mémoire de Paulin à Aurelius de Carthage en 411, d'après Marius Mercator, *Commonit.* I (cf. *PL* 45, 1681). Voir *DTC* XII, I, c. 686.

le Christ, ne les purifie pas, ils ne sont pas accueillis dans le camp du peuple de Dieu.

11. Quant aux Pélagiens, c'est partout que la tache de la lèpre les souille, eux qui travaillent à répandre sur la tête et le corps l'obscurité de leur doctrine perverse : sur la tête, en prétendant que Dieu a fait l'homme mortel avant le péché, alors que Dieu « n'a pas fait la mort et ne se réjouit pas de la perte des vivants ; il a tout créé, pour que tout existe » (*Sag.* 1, 13-14). Sur le corps, en prétendant que la grâce de Dieu n'est pas nécessaire à l'homme, que le Christ est mort pour rien (cf. *Gal.* 2, 21), que le baptême unique se divise en deux, celui des grands et celui des petits, alors qu'il n'en existe qu'un, sacrement administré pour la rémission de tous les péchés<sup>1</sup>. Ainsi, totalement souillés par la tache de la lèpre, ils sont chassés eux aussi du camp du Seigneur.

Lorsque notre prêtre (le Christ) passe cette inspection et sépare les diverses plaies, examinant si elles sont affreuses — dans le cas des Manichéens —, ou rouges — dans le cas des Ariens —, ou blanches ou changeantes — dans le cas des Pélagiens, — « car il faut, dit Paul, qu'il y ait aussi des hérésies pour que ceux qui sont approuvés parmi vous se révèlent » (*I Cor.* 11, 19) —, aussi longtemps que les âmes sont retenues dans ces diverses erreurs, telles les taches de la lèpre, le camp du Seigneur, comme on l'a dit, ne les reçoit pas.

De tous ces hérétiques, il en est qui, touchés de remords par la grâce de Dieu, reviennent (à l'Église) pour se purifier : en eux, c'est en quelque sorte les dix lépreux qui s'offrent à notre prêtre (le Christ) (cf. *Lc.* 17, 12). Il les a renvoyés, selon le commandement de la Loi, au prêtre des Juifs et, tandis qu'ils s'avançaient sur la route, c'est-à-dire en cette vie présente, ils ont été guéris par la puissance du Verbe.

Pour leur purification, s'est offerte elle-même en sacrifice cette poule précieuse (le Christ) qui dit : « Que

*colligere filios tuos sicut gallina colligit pullos suos sub alas suas et noluit.* Colligit sane etiam illa nolente quos ad unitatis suae membra pertingere cognoscit quoniam *nouit dominus qui sunt eius.* Vnus enim ex decem mundatis  
 30 reuersus gratias egit nostro pontifici quia unitas non in se cognoscit sed in domino gloriandum, quae spem noluit habere in homine, quae intellexit bonam uoluntatem a domino praeparari, quae uere libera esse uoluit quoniam cognouit quod eam Filius liberauit.  
 35 Hi uero qui mundati ingrati uel qui in erroris sui leprae maculis persistunt, in castris dominicis suscipi omnino non poterunt. Contra quos claudens dicturus est noster pontifex : *Non noui uos, ut apompaei illi dimissi foris remaneant, canes, malefici, et omnes qui operantur et*  
 40 *faciunt mendacium. Multa hinc dicere non oportuit cum* Origenes singula discutiens quae recta fide sensit domino consignauerit Christo.

## VII. Praedictio facta et figurata

(in *Leuitico credita et uisa*)

12. Inter omnia mandata quae ad erudiendum Dei populum Moysi in monte Sina a domino tradebantur, expleto ordine sacrificiorum, animalia munda ab inmundis quae populus in esca sumeret, ista sunt distinctione

1. Cf. *Proverbes* 8, 35, d'après la Septante.

2. Cf. *Hom. in Leuit.* VIII, 5, PG 12, 497 s. Voir *supra*, Introd., p. 60 et n. 3.

de fois, Jérusalem, j'ai voulu rassembler tes enfants à la manière dont une poule rassemble ses poussins sous ses ailes ; et tu n'as pas voulu » (*Matth.* 23, 37). A la vérité, même contre le gré de celle-ci, il rassemble ceux qu'il sait rattachés à l'unité de ses membres, car « le Seigneur connaît les siens » (*II Tim.* 2, 19). Des dix lépreux guéris, un seul revint sur ses pas et rendit grâce à notre prêtre (cf. *Lc* 17, 15) parce que l'unité sait qu'elle ne doit pas se glorifier en elle-même, mais dans le Seigneur (cf. *I Cor.* 1, 31), elle qui n'a pas voulu mettre son espoir dans l'homme (cf. *Jér.* 17, 5) ! elle qui a compris qu'une volonté droite était l'œuvre du Seigneur<sup>1</sup>, elle qui a voulu être vraiment libre, puisqu'elle a reconnu qu'elle devait au Fils son affranchissement (cf. *Jn* 8, 36).

Quant à ceux qui, après leur guérison, sont des ingrats ou ceux qui demeurent entachés de la lèpre de leur erreur, il leur sera absolument impossible de trouver accueil dans le camp du Seigneur. Fermant la porte devant eux, notre prêtre dira : « Je ne vous connais pas » (*Lc* 13, 25), pour que, rejetés, ces boucs émissaires restent dehors comme chiens, sorciers et tous hommes qui font des œuvres de mensonge (cf. *Apoc.* 22, 15). Il n'est pas besoin de développer ce sujet puisque Origène en a examiné chaque détail en présentant, sous le signe du Christ Seigneur, les opinions d'une foi droite<sup>2</sup>.

## VII. Prédiction faite et figurée

(*crue et vue dans le Lévitique*)

12. Dans l'ensemble des commandements que le Seigneur, sur le mont Sinaï, remettait à Moïse pour l'instruction du peuple de Dieu, après les règles relatives aux sacrifices vient la prescription relative aux animaux purs que le peuple devait prendre pour nourriture, et qui

5 signata : ruminantia quaeque fissamque unguam habentia munda esse et in esca sumenda ; animas signans ruminantes uerbum Dei ex fissa ungula duorum scilicet praeceptorum.

De aibus quoque uel piscibus nominatim mandata sunt quae contingere quaeue abnuere populus debuisset.

10 Quam legem in tabulis lapideis iuxta duritiam cordis Iudaeorum datam dominus in euangelio testatus est. Verum cum de his singulis priores nostri patres quibus reuelatum est, allegoricas omnes disputationes longo uolumine splendidoque stilo conscripserint, quid opus  
15 fuit cuncta persequi? cum de compendio noster mediator Iesus dominus, in quo ista omnia personabant, uecordes Iudaeos, qui legem littera, non spiritu sequebantur, increpauerit dicens : *Vae uobis, scribae et pharisaei hypocritae, quia decimatis mentham, cyminum et omne holus, mundantes*  
20 *catinum et calicem cum intus pleni sitis rapina et iniquitate.* Eisque singularis ipse transiens singulare sacrificium ostendit dicens : *Verumtamen dico uobis, date elemosinam et ecce uobis munda sunt omnia.*

13. O quam breue compendiosumque sacrificium quod intrinsecus atque extrinsecus totumque hominem mundat.

*Elemosina a morte liberat et ipsa purgat peccata; elemosina non patitur ire in tenebras; elemosina munus bonum est*

5 *omnibus facientibus eam coram summo Deo.* Haec est quae

sont distingués des animaux impurs de la façon suivante : tous les animaux qui ruminent et ont le sabot fendu en deux, sont purs et doivent être pris comme nourriture (cf. *Lév.* 11, 3), Dieu désignant ainsi les âmes qui ruminent la parole divine, et pour ce qui est du sabot fendu en deux, bien sûr, les deux commandements.

Pour les oiseaux et les poissons, les prescriptions désignent nommément ceux que le peuple devait prendre et ceux qu'il devait rejeter. Cette loi a été donnée sur des tables de pierre à cause de la dureté de cœur des Juifs, le Seigneur l'a attesté lui-même dans l'Évangile (cf. *Matth.* 19, 8). Mais comme sur chacun de ces détails nos vénérables prédécesseurs, bénéficiaires de révélations, ont fourni à longueur de volume et en un style remarquable toutes sortes d'explications allégoriques, est-il besoin de poursuivre un examen complet? alors que notre Médiateur le Seigneur Jésus en qui toutes ces prescriptions étaient énoncées, a usé d'un procédé abrégé pour réprimander la déraison des Juifs fidèles à la lettre et non à l'esprit de la Loi; il leur a dit : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, qui acquittez la dîme de la menthe, du cumin (*Matth.* 23, 23) et de toutes les plantes potagères (*Lc* 11, 42), en purifiant la coupe et le calice, alors qu'à l'intérieur vous êtes pleins de rapines et d'iniquité » (*Matth.* 23, 25). Et lui qui passait seul (cf. *Ps.* 140, 10), il manifesta quel était le seul sacrifice, quand il dit : « Mais je vous le dis, donnez l'aumône et tout, pour vous, sera pur » (*Lc* 11, 41).

13. Ô le sacrifice concis et résumé que celui qui purifie l'homme à l'intérieur comme à l'extérieur, et le purifie en totalité! « L'aumône délivre de la mort et purifie les péchés; l'aumône empêche d'aller dans les ténèbres; l'aumône est une offrande de valeur pour tous ceux qui la font en présence du Très Haut » (*Tob.* 4, 10-11, *sec.* LXX). C'est elle qui éteint les feux éternels, c'est elle qui s'oppose aux péchés, c'est

perpetuos ignes exstinguit, haec est quae resistit peccatis, haec est quae Christum pascit esurientem in paupere, haec uestit nudum, haec uisitat infirmum, haec peregrinum hospitio recipit, haec est quae omnem angustiam carceris tollit, haec omnem inopiam finit, haec diuitibus confert remedia, haec uitam aeternam comparat, haec fenerat Deum, haec obtinet regnum caelorum, haec est quae discernit agnos ab haedis, haec est quae ad dexteram conlocat iudicis, haec angelis sociat, haec ex seruis filios Dei fieri praestat. Concurrите, omni ex genere peccatores, concurrите, omnes ex uitii erroribusque leprosi, concurrите, omnes quolibet flagitio maculati atque inmundi, paenitentes uouentesque, concurrите ad tam magnum compendiosum utileque sacrificium, omni cum laetitia offerentes. *Hilarem enim datorem diligit Deus.* Prout quisque habuerit, hoc offerat munus : quod ita noster princeps sacerdotum instituit acceptumque prae omnibus esse mandauit ut usque ad duo minuta calicemque aquae frigidae mensuras huius perduxerit sacrificii, pacem promittens, etsi haec desint, hominibus bonae uoluntatis. *Ista sunt posteriora Dei quae, faciem eius dum uidere non posset Moyses, spiritu sunt ei reuelata prophético in Christo Iesu Deo et homine qui est aeternus princeps omnium sacerdotum.*

### VIII. Praedictio facta et figurata

(in Numerorum credita et uisa)

14. In Numerorum libro populus, principibus sibimet a Moysse constitutis, certa sub descriptione quantus sit

1. Même interprétation de *Ex.* 33, 23 dans le sermon *De Symb.* IV, 3 (*PL* 40, 663) : « Ipsa sunt illa posteriora Dei, Christus Dei. Hoc uidit Moyses prophetando quod Paulus exponit dicendo... ».

elle qui nourrit le Christ affamé dans le pauvre, le vêt quand il est nu, le visite quand il est malade, donne l'hospitalité à l'étranger (cf. *Matth.* 25, 36) ; c'est elle qui fait disparaître toute gêne d'emprisonnement, qui met un terme à tout dénûment ; qui accorde aux riches des remèdes, qui obtient la vie éternelle, qui fait de Dieu son débiteur, qui embrasse le royaume du ciel ; c'est elle qui sépare les agneaux des boucs (cf. *Matth.* 25, 32), c'est elle qui place à la droite du Juge (*ib.*, 34) qui égale aux anges, qui accorde aux esclaves de devenir fils de Dieu. Accourez, pécheurs de toute espèce, accourez, vous tous lépreux de vices et d'erreurs, accourez, vous tous que tache et salit n'importe quel crime, avec des pénitences et des vœux ; accourez à ce raccourci de sacrifice, si grand et si profitable, avec des offrandes présentées en toute allégresse. « Car Dieu aime qui donne avec joie » (*II Cor.* 9, 7). Que chacun fasse un don selon ses ressources. Car tel est le sacrifice qu'a établi notre grand prêtre et qu'il a ordonné comme plus agréable (à Dieu) que tous les autres, au point d'en ramener même la mesure jusqu'à deux petites pièces de monnaie (cf. *Mc* 12, 42) et à un verre d'eau froide (cf. *Matth.* 10, 42) et de promettre la paix, dans le cas même où ces ressources feraient défaut, aux hommes de bonne volonté (cf. *Lc* 2, 14). Tel est le « dos de Dieu<sup>1</sup> » dont Moïse, ne pouvant voir la Face de Dieu, eut la révélation (cf. *Ex.* 33, 23) par l'esprit prophétique en Jésus Christ, Dieu et Homme, qui est l'éternel prince de tous les prêtres.

### VIII. Prédiction faite et figurée

(crue et vue dans le Livre des Nombres)

14. Le livre des Nombres montre par une description précise l'importance du peuple, auquel Moïse a donné des chefs de tribu (cf. *Nombr.* 1 et 26 ; 1, 5 et 10, 23-28).

designatur. Inmemor quoque factus libertatis et gratiae, Aegyptias itidem escas desiderans, aduersum Deum et  
 5 Moysen murmurasse compertus est. *Quis nos, inquit, cibabit carnes? rememorati enim sumus piscium quos manducabamus in Aegypto gratis, cucumeres, porros, aleum et cepas. Nunc autem, aiunt, arida facta est anima nostra nihilque aliud nisi manna in oculis nostris.* Repudiantur  
 10 dulcia, desiderantur amara. Hoc periculosa grauisque animae ingerit aegritudo ut noxia sumere uelit et quae utilia sunt ac salutis proficiunt spernat ac rennuat. Sic repudiauerunt manna Christum dicentes : *Nos scimus quia cum Moyse locutus est Deus, hic uero nescimus unde sit.*  
 15 *Eosque increpans dicit : Si crederetis Moysi, crederetis utique et mihi; de me enim ille scripsit. Ego enim sum panis uiuus qui de caelo descendi.* Nonne manna sanctum repudiauerunt quando Pilato uolenti Iesum dimittere dixerunt : *Noli ipsum dimittere, sed Barabban?* Barabbas autem fuit  
 20 insignis latro quem sibi dimitti poscentes, uelut porros, cepas et aleum, asperas lacrimosasque Aegyptias escas, ex latronis sceleribus se desiderasse professi sunt.

Sane murmurantibus carnes diuina maiestas exhibuit non quae reficerent, sed quae uexarent potius comedentes.  
 25 Quoniam igitur *animalis homo non percipit quae sunt spiritus Dei et in concupiscentiis est omnis segris*, recteque spiritalis petit auferri a se uentris concupiscentias, ostensum est impium esse ea desiderari uel peti a Deo quae sint animae perniciose ; et maxime quod cum murmure postu-

Oublieux de la liberté et de la grâce qu'il avait reçues, regrettant également les nourritures d'Égypte, le peuple fut convaincu d'avoir murmuré contre Dieu et contre Moïse (cf. *Nombr.* 11, 1). « Qui nous donnera, disent-ils, de la viande à manger ? Nous nous souvenons des poissons que nous mangions en Égypte pour rien, des concombres, des poireaux, de l'ail et des oignons. Mais maintenant notre vie se dessèche et nos yeux ne voient plus que de la manne ! » (*ib.*, 4-6). Ils repoussent les douceurs et désirent l'amertume. À l'âme une aigreur dangereuse et malsaine inspire de vouloir prendre ce qui est nuisible, de dédaigner et repousser ce qui est utile et profitable au salut. Ainsi les Juifs repoussèrent-ils la manne qu'est le Christ, par ces mots : « Nous savons que Dieu a parlé à Moïse, mais celui-ci, nous ne savons pas d'où il vient » (*Jn* 9, 29). Et le Christ les réprimande en ces termes : « Si vous croyiez à Moïse, vous croiriez à moi aussi ; car c'est de moi qu'il a écrit » (*Jn* 5, 46). « Car je suis le pain vivant descendu du Ciel » (*Jn* 6, 51). N'ont-ils pas repoussé la manne sainte lorsqu'ils dirent à Pilate qui voulait leur relâcher Jésus : « Non pas lui, mais Barabbas » (*Jn* 18, 40) ? Or Barabbas était un brigand insigne ; en réclamant qu'on le leur relâchât, ils ont proclamé, du fait des crimes de ce brigand, qu'ils désiraient en quelque sorte poireaux, oignons et ail, ces nourritures égyptiennes âpres et qui font pleurer.

À la vérité, devant leurs murmures, la divine majesté leur présenta des viandes qui devaient non pas restaurer, mais plutôt ruiner ceux qui en mangeaient (cf. *Nombr.* 11, 33-34. *Ps.* 77, 30-31). Ainsi « l'homme psychique n'accueille pas ce qui est de l'Esprit de Dieu » (*1 Cor.* 2, 14) « tout paresseux vit dans les désirs » (cf. *Prov.* 21, 25), et le Spirituel a raison de demander que les concupiscenties du ventre lui soient ôtées (cf. *Sag. Sir.* 23, 6) : ce qui montre qu'il est impie de désirer ou de demander à Dieu des choses perniciose à l'âme ; et surtout de les réclamer en mur-

- 30 latur. Fugiat anima tali desiderio Deum offendere si  
 terram promissionis cupit intrare.

### IX. Praedictio facta et figurata

(in Numerorum credita et uisa)

15. *Erat, dicit scriptura, Moyses mitis prae omnibus hominibus qui erant super terram. In hac mansuetudine noster resonat mediator cui dicit Dauid : Tu, domine, suauis ac mitis es. Et ipse in euangelio : Tollite iugum meum super uos et discite a me quia mitis sum et humilis corde.*

- Detraxerunt Aaron et Maria Moysi germano suo quod Aethiopissam accepisset uxorem. Detraxerunt et nostro domino sui fratres quod cum publicanis et peccatoribus uesceretur. Quibus cum dixisset : *Non est opus sanis medicus sed male habentibus ; non ueni uocare iustos sed peccatores in paenitentiam*, ostendit illam Aethiopissam se accepisse <ecclesiam> ex gentibus quae dicit : *Fusca sum et decora, filiae Hierusalem*. Maria quae detraxerat ilico ex uindicta poenam leprae suscepit, quam metuere animae debent quae Christo detrahunt et ecclesiae. Dicit enim de talibus per prophetam : *Pro eo ut diligerent me, detrahebant mihi ; ego autem orabam*. Oratione enim Moysi Maria mundata indulgentiam meruit ut talis anima tanto exorante pontifice omni ex culpa sanetur.

Iussu tamen diuino Moyses duos electos de plebe uiros

15, 13 ecclesiam addidi

1. Sur la femme de Moïse figurant l'Église, cf. H. DE LUBAC, *Histoire et Esprit*, p. 176.

murant. Que l'âme évite d'offenser Dieu par un tel désir si elle veut entrer dans la terre promise.

### IX. Prédiction faite et figurée

(crue et vue dans le Livre des Nombres)

15. « Moïse était, dit l'Écriture, le plus doux des hommes que portait la terre » (*Nombr.* 12, 3). A cette douceur répond notre Médiateur, à qui David dit : « Seigneur, tu es amène et doux » (*Ps.* 85, 5). Il dit, lui-même, dans l'Évangile : « Chargez-vous de mon joug et mettez-vous à mon école, car je suis doux et humble de cœur » (*Matth.* 11, 29).

Aaron et Marie critiquèrent Moïse, leur frère, parce qu'il avait pris une épouse éthiopienne (cf. *Nombr.* 12, 1). Notre Seigneur aussi fut critiqué par ses frères parce qu'il fréquentait la table des publicains et des pécheurs (cf. *Lc* 15, 2). En leur répondant : « Ce ne sont pas les gens bien portants qui ont besoin de médecin, mais les malades. Je ne suis pas venu appeler à la pénitence les justes, mais les pécheurs » (*Matth.* 9, 12-13), il a montré qu'il avait pris pour épouse une Éthiopienne<sup>1</sup>, l'Église des nations, qui s'écrie : « Je suis noire et pourtant belle, filles de Jérusalem » (*Cant.* 1, 5). Marie, pour avoir critiqué Moïse, reçut une punition sur le champ, elle fut affligée de la lèpre (cf. *Nombr.* 12, 10) : c'est ce que doivent redouter les âmes qui critiquent le Christ et l'Église. Le Christ dit en effet, au sujet de ces gens-là, par le prophète : « Au lieu de m'aimer, ils me critiquaient : moi je n'étais que prière » (*Ps.* 108, 4). Car c'est par la prière de Moïse que Marie fut guérie et mérita son indulgence (cf. *Nombr.* 12, 13), pour qu'une telle âme fut guérie de toute faute par la prière d'un si grand prêtre.

Cependant, sur l'ordre de Dieu, Moïse envoya, pour

explorandam Cananaeorum terram misit quibus in mandatis dedit non tantum ciuitates hominesque prospicere quantum etiam secum ex terrae fructibus adportare.

25 Pergentes dum agunt quae iussa sunt, uallis eos quaedam exceperit; ex qua botrum absidentes, pro magnitudine palangae impositum simul cum malis granatis ficibusque portantes ad castra redeunt fructusque ostendunt ea narrantes quae uiderant.

30 In tribus his fructibus misteria Christi domini resonant et ecclesiae. Botrus in Christum \*\*\* uox ecclesiae in Canticis Canticorum: *Botrus cypri fratruelis meus*. Quod ligno portatur, crucifixum agnosce; quod in medio duorum exploratorum, Ambacum propheta: *In medio*, inquit, 35 *duum animalium cognosceris*. Item ecclesia de se ipsa in eodem cantico: *Floruit*, inquit, *uitis, floruerunt mala granata*. Ficus uero cuius ex foliis transgressores primi homines sibi succinctoria fecerunt, ostendit originale peccatum quod per mala granata ecclesiam botruisque sanguinem absoluitur qui fusus est in remissionem omnium 40 peccatorum.

16. Hi autem qui cum exploratoribus ascenderant his dictis populum terruerunt: terrae illius promissae audaces homines magnosque esse uiros ciuitatesque munitas; gigantes se quoque illic uidisse confirmant quorum in 5 conspectu ipsi ut locustae fuerint super terram. Horum metu percussus populus rursus aduersum Moysen murmurauit sibi que statuit eligere ducem qui eos reduceret in Aegyptum. Hoc malum eorum est qui liberati per

15. 31 Christum scripsi: -to ω et hic lacunam signaui  
38 ostendit scripsi: -dunt ω

reconnaître la terre des Cananéens, deux hommes choisis dans le peuple, auxquels il donna pour mission non seulement d'examiner les villes et les habitants, mais aussi de rapporter avec eux des produits du pays (cf. *Nombr.* 13, 3-20). Ceux-ci s'en vont et accomplissent les ordres: ils finissent par arriver dans un val, ils y coupent une grappe de raisin qu'à cause de sa grosseur ils durent placer sur une perche; ils reviennent au camp en la portant avec des grenades et des figes, et ils montrent ces produits en faisant le récit de ce qu'ils avaient vu (cf. *ib.*, 21-26).

Ces trois fruits font retentir les mystères du Christ et de l'Église. La grappe <s'applique> au Christ <comme le déclare> la voix de l'Église qu'on entend au Cantique des Cantiques: « Mon bien-aimé est une grappe de cypre » (*Cant.* 1, 14). Cette grappe est portée sur un bois: reconnais-y le Crucifié. Elle est rapportée entre deux éclaireurs: c'est ce que le prophète Habacuc a dit: « Tu seras connu entre deux animaux » (*Hab.* 3, 2, *sec.* LXX). L'Église dit encore d'elle-même dans ce Cantique: « La vigne a fleuri, les grenadiers ont fleuri » (*Cant.* 7, 13). Quant au figuier, dont les feuilles ont été utilisées par les transgresseurs, les premiers hommes, pour la confection de pagnes (cf. *Gen.* 3, 7) il désigne le péché originel qui est effacé par les grenades (c'est-à-dire) l'Église, et le sang de la grappe qui s'est répandu pour la rémission de tous les péchés.

16. Ceux qui s'en étaient allés avec les éclaireurs effrayèrent le peuple par les propos que voici: les habitants de cette terre promise étaient audacieux, les hommes y étaient grands et les villes fortifiées; ils affirment aussi avoir aperçu là-bas des géants au regard desquels ils étaient eux-mêmes comme des sauterelles à la surface de la terre (cf. *Nombr.* 13, 28.32-33). Ébranlé par la peur de ces dangers, le peuple murmura à nouveau contre Moïse et décida de se choisir un chef qui les ramènerait en Égypte (cf. *Nombr.* 14, 1-4). Voilà le mal de ceux qui, affranchis

baptismum metu daemonum non ante sed retro respiciunt  
 10 Dei beneficia eiusque mira facta obliti; desperantes  
 erga se impleri promissa Dei, eligunt ad eum reuerti cui  
 iam renuntiauerant, illum cui crediderant spernentes  
 eiusque potentiam abnegantes. Hos increpans dicit :  
*Posuerunt ad me dorsum suum et non facies suas.* Et Petrus  
 15 apostolus : *Melius illis erat non cognoscere uiam salutis  
 quam cognoscentes retro respicere a tradito sibi sancto  
 mandato. Contigit illis res ueri prouerbii: canis reuersus  
 ad uomitum et sus lota in uolutabris ceni.*

Hiesus uero filius Naue et Caleph filius Ieffone qui  
 20 terram inspexerant, simul cum Moyse et Aaron sacerdotibus  
 prostrati agunt pietatis officia, ab intentione desperatae  
 uoluntatis populum reuocant dicentes : *Nolite metuere  
 populum terrae quoniam deuoratio nobis sunt. Discessit  
 enim tempus ab illis; dominus autem in nobis est. Nolite  
 25 timere eos.* Quae omnia in subuersione idolorum etiam  
 populo resonant Christiano, ne sint homines apostatae  
 a Deo qui daemones metuunt a quibus iam per Dei  
 gratiam liberati sunt. Quorum pompam inanem describens  
 Hieremias ait : *Inter cetera ingressi in Babiloniam uidebilis  
 30 ibi deos aureos et argenteos portari in humeris.* Ipsi autem  
 sunt manu facta et inania, sed neque praestare neque  
 nocere poterunt, ideo quod nihil sunt. *Ne ergo timueritis  
 eos. Dominum sanctificate in cordibus uestris et ipse erit  
 uobis timor.* Esaias autem daemonum cultores describens  
 35 ait : *Ibi fuerunt gigantes illi nominati scientes proelium.*

par le baptême de la peur des démons, ne regardent pas  
 devant eux, mais derrière eux (cf. *Phil.* 3, 13) et oublient  
 bienfaits et merveilles de Dieu; désespérant de voir  
 s'accomplir à leur égard les promesses de Dieu, ils choisissent  
 de revenir à qui ils avaient déjà renoncé, et ils méprisent  
 celui en qui ils avaient cru, ils renient sa puissance. Le Christ  
 les réprimande par ces mots : « Ils ont tourné vers moi leur  
 dos et non leur face » (*Jér.* 2, 27). Et l'apôtre Pierre : «  
 Mieux valait pour eux ne pas connaître la voie du salut  
 que de l'avoir connue et de se détourner ensuite du saint  
 commandement qui leur avait été transmis. Il leur est arrivé  
 ce que dit le proverbe véridique : Le chien est retourné à son  
 vomi (*Prov.* 26, 11) et la truie à peine lavée se roule dans  
 le borbier » (*II Pierre* 2, 21-22).

Cependant Jésus, fils de Navé, et Caleph, fils de Jéphoné,  
 qui avaient fait la reconnaissance du pays, s'étant prosternés  
 avec les prêtres Moïse et Aaron, accomplissent les devoirs  
 de la piété et font revenir le peuple sur la décision d'une  
 volonté désespérée (cf. *Nombr.* 14, 5-6) : « N'ayez pas peur  
 du peuple de ce pays, car nous n'en faisons qu'une bouchée.  
 L'époque favorable est finie pour eux; le Seigneur est en  
 nous. Ne les craignez pas » (*Nombr.* 14, 9). Toutes choses  
 qui annoncent aussi le peuple chrétien au renversement  
 des idoles<sup>1</sup> : qu'on ne voie pas des apostats envers Dieu  
 craindre les démons dont la grâce de ce Dieu les a désormais  
 affranchis. C'est le vain défilé de ces idoles que Jérémie  
 décrit en ces termes : « Entrés à Babylone, vous y verrez  
 entre autres des dieux d'or et d'argent portés sur les  
 épaules » (*Bar.* 6, 3 = *Epist. Jer.* 3). Car ces dieux faits  
 par la main (de l'homme) sont inconsistants et ne peuvent  
 causer ni bien ni mal pour la raison qu'ils sont néant. « Ne  
 les craignez donc pas; mais traitez saintement le Seigneur  
 dans vos cœurs (*I Pierre* 3, 14-15) et c'est lui qui fera peur »  
 (*Is.* 8, 13). Isaïe décrit les adorateurs des démons par ces  
 mots : « Là se trouvèrent ces géants renommés experts au

1. Sur le renversement des idoles ou répression du paganisme,  
 cf. l'important ch. XXXVIII de la Pars III.

*Non hos elegit dominus nec uiam scientiae dedit eis. Et perierunt propter quod consilium non habuerunt. Et Salomon : Ab initio, ait, cum perirent superbi gigantes. Contra quorum superbiam humilis Christi populus uictor*  
40 *exurgit.*

17. Sed Hebraeus populus indignatus cum uellet lapidare precantes se, honor domini apparuit in tabernaculo. Sic enim semper audacia malorum comprimitur praesentia diuinae uirtutis. Cumque exacerbantes se dominus perdere  
5 uoluisset, mitis ille prae omnibus Moyses gratiae intercessionis uerba quae proferret inuenit : Audient, inquit, Aegypti cum contriueris hunc populum et dicent : *Quoniam non potuit illos introducere in terram quam iurauit illis, prostrauit illos in deserto. Et nunc exaltetur manus tua,*  
10 *domine, sicut dixisti : Ego sum Deus patiens et multum misericors et uerax.* Quibus precibus propitiatus Deus ita temperauit iram suam ut tamen peccantes sequeretur digna uindicta. Non ipsos intraturos in requiem promissae  
15 terrae testificando praedixit excepto Hiesu filio Naue et Caleph filio Ieffone. Omnesque defuncti in eremo, filii eorum oboedientes susceperunt hereditatem quam illi amiserant contumaces. Sic noster mediator Iesus dominus rebellem aduersum se eundem populum et cum Herode de sua nece conferentem : spretis atque in huius uitae eremo  
20 mortuis etiam in anima Iudaeis, filiis eorum sempiternam hereditatem dedit quos pro eo impius Herodes occidit.

1. Sur le thème des saints Innocents chez Quodvultdeus, cf. *supra*, p. 252.

combat ; de ceux-là, Dieu ne fit pas choix et il ne leur donna pas la voie de la connaissance. Et ils périrent, car ils n'avaient pas la réflexion » (*Bar. 3, 26-28*). Et Salomon dit : « Au commencement, lorsque périsaient les géants orgueilleux » (*Sag. 14, 6*). C'est contre leur orgueil que l'humble peuple du Christ se dresse victorieux.

17. Mais comme le peuple hébreu s'indignait et voulait lapider ceux qui lui adressaient des prières, la Gloire du Seigneur apparut dans le tabernacle (cf. *Nombr. 14, 10*). C'est ainsi que toujours l'audace des méchants est réprimée par la manifestation de la divine Puissance. Et comme Dieu voulait perdre un peuple qui l'irritait, Moïse, cet homme doux plus que tous les autres, trouva les paroles qu'il fallait proférer pour une intercession de grâce (cf. *ib.*, 13-15) : « Les Égyptiens l'apprendront, lui dit-il, une fois que tu auras écrasé ce peuple, et ils diront : C'est parce qu'il n'a pas pu les faire entrer dans le pays qu'il leur avait promis, qu'il les a anéantis dans le désert. Que maintenant ta force, Seigneur, se lève selon ta parole : Je suis le Dieu patient, très miséricordieux et véridique » (*ib.*, 16-17). Fléchi par ces prières, Dieu tempéra sa colère, non sans cependant qu'une digne punition échût aux coupables. Il annonça sous serment qu'ils n'entreraient pas dans le repos de la terre promise à l'exception de Jésus, fils de Navé, et de Caleph, fils de Jephoné (cf. *ib.*, 20-23). Tous les autres moururent dans le désert, mais les fils obéissants recueillirent l'héritage que les pères indociles avaient perdu (cf. *ib.*, 32). Notre Médiateur le Seigneur Jésus (trahit) de la même façon ce même peuple qui lui était rebelle et qui se concertait avec Hérode pour le faire périr : les Juifs, dédaignés, sont morts pour ce qui est de l'âme dans le désert de cette vie ; mais à leurs fils, que l'impie Hérode a tués pour le Christ, celui-ci a donné l'héritage de la vie éternelle<sup>1</sup>.

## X. Praedictio facta et figurata

(in Numerorum credita et uisa)

18. Contemptores praeceptorum suorum officiumque sacerdotale usurpare uolentes Chore, Dathan et Abiron praesenti Deo iudicio dum puniret condemnans in illis omnes haereticos, ut iam supra posuimus, signum quoddam indicit Moysi quod a se electum confirmet principem sacerdotum. Dixit dominus Moysi : Sic dices filiis Israhel ut dent omnes principes illorum singuli in tribubus uirgas suas. XII igitur uirgas accipiens Moyses, *et uirgam Aaron inter uirgas illorum posuit easque coram domino intulit in tabernaculum testimonii, et factum est in crastinum, introiit Moyses et Aaron in tabernaculum. Et ecce germinauit uirga Aaron ex domo Leui et produxit germen, produxit florem, germinauit et nuces.* Quo perfecto signo, quietum populum esse iubet dicens : *Desinat murmuratio eorum a me et non morientur.* Sic omnes haeretici pereunt contra domini sacerdotem legitimum murmurantes.

Quod uero floescens uirga Aaron produxit nuces, nostrum haec Christum dominum indicat sacerdotem de quo dicit Esaias : *Exiet uirga de radice Iesse et flos de radice eius ascendet.* In nuce uero mundum ecclesiamque in mundo ostendi qui pie quaerit intellegit : ex duabus quippe partibus coniunctis, tanquam intra cameram caeli et spatia terrae ; uelut quattuor partes orbis intrinsecus

1. L'expression reste enveloppée d'obscurité : s'agit-il du Christ, qualifié de « prêtre légitime » du Seigneur ? ou s'agit-il du Pape ? Dans *P*, au lieu de *domini*, on lit *dominum* : avec cette leçon, le texte imposerait le premier sens (« contre le Seigneur notre prêtre légitime »).

2. ORIGÈNE, *Hom. sur les Nombr.* 9, 7, *SC* 29, p. 180, voit dans ce fruit muni d'une double enveloppe le symbole de l'Écriture et de ses mystères.

## X. Prédiction faite et figurée

(crue et vue dans le Livre des Nombres)

18. Coré, Datan et Abiron méprisèrent les commandements de Dieu et voulurent s'emparer de la dignité sacerdotale. Dieu les punit par la manifestation de son jugement et condamna en eux tous les hérétiques (cf. *Nombr.* 16, 1-31), comme nous l'avons marqué plus haut. Il indique alors à Moïse un signe miraculeux destiné à confirmer que c'est bien lui qui a choisi le grand prêtre. Le Seigneur dit à Moïse : « Tu parleras aux enfants d'Israël pour que tous leurs chefs, un par tribu, te remettent leurs rameaux » (cf. *Nombr.* 17, 17). Moïse reçut donc douze rameaux ; « il plaça aussi le rameau d'Aaron parmi leurs rameaux ; et il les mit devant le Seigneur dans le tabernacle de l'Alliance ; et ce fut le lendemain ; Moïse, avec Aaron, entra dans le tabernacle ; et voilà que le rameau d'Aaron, de la maison de Lévi, a bourgeonné, il a produit un bourgeon, produit des fleurs et fait naître des noix » (*ib.*, 21-23). Une fois le miracle accompli, Dieu ordonne au peuple de se tenir tranquille : « Que leur murmure cesse devant moi et ils ne mourront pas » (*ib.*, 25). Ainsi périrent tous les hérétiques qui murmurèrent contre le Prêtre légitime de notre Seigneur<sup>1</sup>.

Quant au rameau d'Aaron qui fleurit et produisit des noix, il désigne notre Prêtre, le Christ Seigneur dont Isaïe dit : « Un rameau sortira de la racine de Jessé et une fleur montera de la racine » (*Is.* 11, 1). La noix<sup>2</sup> représente le monde et l'Église placée dans le monde, comme un pieux examen de la question permet de le comprendre : elle est faite de deux parties conjointes, comme s'il y avait à l'intérieur la voûte du ciel et les espaces de la terre ; elle contient à l'intérieur comme les quatre parties du monde

cum populis continentur ; tenue quoddam corium habens  
25 in medio sui ut maria diffusa per partes.

19. Ecclesiae quoque misteria haec in ea sunt : duorum  
ueteris et noui testamentorum operta secretis, quattuor  
cornua crucis quibus orbis redimitur et aquam baptismi  
in medio sui habens qua uirens semper fructificansque  
5 florescit. Huius pomi arbor celsa petens, opacis ramis  
aspersa per tenues mollesque surculos, aut singulas in  
unitate aut geminas in duobus praeceptis aut ternas in  
trinitatis numero quattuorue conexas in quattuor euange-  
10 liis gemmarum in modum producens, sui artificis pulchri-  
tudinem operaque mira declarat. Harum expressus sucus  
ex tegmine quaedam in se tinctorum alba colorat ac medendi  
gratia exasperatis faucibus adhibetur. Haec uirentium  
nemorum fronde uestita, tegmine fouet aestuantes, in  
15 aegrotantis incendia. Nec inmerito Hieremiae prophetae  
iubet dominus baculum sibi nucem facere debere, in  
quo omnis ecclesia in mundo et mundus in ea Christi  
sustentetur auxilio eiusque gratia sufferatur, quae canit in  
Psalmis et dicit : *Virga tua et baculus tuus, ipsa me conso-*  
20 *lata sunt.*

1. Nous avons préféré la leçon *florum* de B, P, R, à la leçon *foliorum* de H, G, W. Elle nous a paru plus conforme aux habitudes de l'auteur : *scilicet* lui sert ordinairement à passer du symbole ou de l'image à son explication ; d'autre part le thème des « Fils de l'Église » lui est familier (cf. *supra* p. 194. n. 3).

2. Dans le texte de Jérémie, on ne lit rien de semblable. Le prophète

avec leurs populations ; elle a, au milieu d'elle, une sorte de  
peau fine pareille aux mers répandues dans les parties du  
monde.

19. Voici quels sont les symboles de l'Église qu'on y  
trouve aussi : elle est recouverte par les mystères des deux  
Testaments, l'Ancien et le Nouveau, elle a les quatre  
cornes de la Croix par lesquelles le monde est racheté,  
et l'eau du baptême, en son centre, qui lui confère une  
verdeur constante et lui permet de fructifier et de fleurir.  
L'arbre qui porte ce fruit gagne les hauteurs, enveloppé  
de rameaux ombreux par de petits et tendres surgeons ;  
il produit ses fruits soit isolés — signe de l'unité —, soit  
groupés par deux — symbole des deux commandements —,  
ou par trois, — nombre de la Trinité —, ou par quatre,  
signe des quatre évangiles, telles des pierres précieuses ;  
et il fait éclater la beauté et les merveilles de son Créateur.  
Le suc que donne l'enveloppe de ces fruits sert à teindre  
en blanc et est employé pour soigner les gorges irritées.  
(De la même manière l'Église), vêtue des frondaisons de ses  
bois toujours verts, fait une douce enveloppe à ceux que  
brûle la fièvre (des péchés), bien entendu en les accueillant  
dans la paix de ses enfants<sup>1</sup>, et elle calme de son souffle  
le feu du malade. Et ce n'est pas sans raison que le Seigneur  
ordonne au prophète Jérémie de se faire un bâton de bois  
de noyer (cf. *Jér.* 1, 11)<sup>2</sup> pour qu'en lui, toute l'Église  
placée dans le monde — comme le monde dans l'Église —,  
soit soutenue par l'appui du Christ et supportée par sa  
grâce, cette Église qui chante dans les Psaumes : « Ton  
rameau et ton bâton, ce sont eux qui me consolent »  
(*Ps.* 22, 4).

dit simplement qu'il voit une verge de noyer (texte des LXX). Cf. *supra*, *Introd.*, p. 46 et n. 3. ORIGÈNE, *Hom. sur les Nombr.* 9, 7, *SC* 29, p. 181, avait rapproché cette « verge de noyer » de la noix de *Nombr.* 17.

## XI. Praedictio facta et figurata

(in Numerorum credita et uisa)

20. Sitiens rursum in alia eremi parte populus aduersus Moysen et aduersus dominum murmurauit. Ex petra quae, ut prius, aderat, Moyses produci posse aquam diffidit ; is qui talia uel ampliora signa iam fecerat, ex hoc offensam incurrens quod non clarificauerit Deum coram filiis Israhel, non ipsum introducturum populum in terram promissionis uindex sententia diuina confirmat.

Ibi Aaron in Or monte defunctus Eleazarum filium sacerdotem[que] dimisit. Moyses paululum reseruatur cuius in locum Hiesus Naue filius transeat qui Dei populum in terram promissionis induxit. Recte huic nomini etiam terrena hereditas distribuenda seruata est quoniam non esse aliud nomen sub caelo datum hominibus in quo nos oporteat saluari apostolica est sententia praefinitum, quae nostrum ducem Christum Iesum dominum ostendit suis hereditatem perpetuam se ipsum distribuentem ; qui ei percipientes dicunt : *Hereditas mea praeclara est mihi.*

21. Dum uero idem populus pergit per certas gentes quas ei dominus mandauerat extirpandas, quarum scilicet ex culpa idolatriae suppletis peccatis iam finis aduenerat, fatigatus itinere, aduersum dominum murmurans, serpentum morsibus uexatus in eremo est paenitensque Moysen

## XI. Prédiction faite et figurée

(crue et vue dans le Livre des Nombres)

20. Assoiffé de nouveau dans une autre région du désert, le peuple murmura contre Moïse et contre le Seigneur (cf. *Nombr.* 20, 2). Un rocher se trouvait là, comme précédemment : mais Moïse doute d'en pouvoir tirer de l'eau (cf. *ib.*, 10) : lui qui, pourtant, avait déjà accompli de pareils miracles ou même de plus considérables, il devient, dans ces conditions, coupable d'offense pour n'avoir pas magnifié Dieu devant les enfants d'Israël (cf. *ib.*, 12) et un arrêt justicier de Dieu confirme qu'il n'introduira pas lui-même le peuple dans la Terre promise.

Là, sur le mont Hor, Aaron mourut et laissa sur terre, avec la dignité sacerdotale, son fils Éléazar (cf. *ib.*, 29). Quant à Moïse, Dieu le conserve en vie encore quelque temps pour que prenne sa place Jésus fils de Navé, celui qui fit entrer le peuple de Dieu dans la Terre promise. C'est à bon droit que la distribution de l'héritage terrestre a été réservée aussi à un personnage de ce nom, puisque la définition apostolique a établi qu'« il n'y a pas sous le ciel d'autre nom donné aux hommes par lequel il nous faille être sauvés » (*Act.* 4, 12). Cette définition nous montre que notre guide, c'est le Seigneur Jésus Christ, lui qui distribue aux siens l'héritage éternel, c'est-à-dire lui-même ; et en le recevant, ils lui disent : « Magnifique est pour moi l'héritage » (*Ps.* 15, 6).

21. Le même peuple rencontre sur son passage des nations que le Seigneur lui avait enjoint d'extirper, — nations évidemment coupables d'idolâtrie et dont la fin était arrivée avec l'accomplissement de leurs péchés —, mais fatigué de faire route, il murmure contre son Seigneur. Il est alors harcelé dans le désert par la morsure des serpents ; et pris de repentir, il adresse d'ardentes prières

supplicem pro se domino fieri precibus exorat. Verum ille semper pius et misericors Deus qui partibus iudicans dat locum paenitentiae remedium exaltati serpentis in ligno contra mortiferos serpentum morsus dedit. Iubetur  
 10 Moyses aeneum formare serpentem eumque alto ligno confixum, populo praecipere ut si quis se uulneratum cuiuslibet serpentis morsu sentiret, statim aeneum respiceret serpentem : cuius aspectu continuo sanabatur. Sic etiam hic ille inluditur serpens diabolus de quo per  
 15 David dicitur : *Draconem quem finxisti ad inludendum ei.* Cum enim in huius uitae eremo diuersis ex uitiis iam consecratis in baptismo tanquam in mari Rubro pestiferos morsus inflixerit diabolus, statim exaltatum in ligno crucis Iesum dominum respiciant, id est a caelesti medico  
 20 non recedant *ut omnis qui uiderit et crediderit in eum, sicut ipse in euangelio dicit, non pereat sed habeat uitam aeternam.*

## XII. Promissio facta et figurata

(in Numerorum credita et uisa)

22. Benedictum a Deo populum, Balaac rex Moab conducens Balaam prophetam ex gentibus — licet unius ueri Dei uatem — ut malediceret inuitauit, quem maledictum aestimabat se facile superaturum. Sed propheta  
 5 a domino requirit utrum pergat an maneat. Prohibitisque

21, 19 respiciant scripsi: -ciat HB -ciens GPW

20 recedant scripsi: -dat (-deat GP) ω

1. Cf. AUGUSTIN, *C. Faust.* XII, 30, *CSEL* 25, p. 358, 12. Traditionnelle dès l'époque néotestamentaire (cf. *Jn* 3, 15), l'interprétation typologique du serpent d'airain se retrouve partout chez les Pères. Cf. DANÉLOU, *Sacr. fut.*, p. 145.

2. Sur le Christ médecin, cf. J. OTT, « Die Bezeichnung Christi als

à Moïse pour que celui-ci supplie le Seigneur en sa faveur (cf. *Nombr.* 21, 4-7). Ce Dieu toujours bon et miséricordieux qui, dans ses jugements, laisse place au repentir pour les intéressés (cf. *Sag.* 12, 10) leur donna contre les morsures mortelles des serpents ce remède : dresser un serpent sur du bois. Moïse reçoit l'ordre de façonner un serpent d'airain et, après l'avoir fixé en haut d'un bois, de prescrire au peuple que tous ceux qui se sentiraient blessés par la morsure de n'importe quel serpent, aient à regarder aussitôt le serpent d'airain<sup>1</sup>. A cette vue, ils étaient guéris sur le champ (cf. *Nombr.* 21, 8-9). C'est de la même manière que, maintenant encore, on déjoue ce serpent — le Diable — dont il est dit par David : « le dragon que tu formas pour te jouer de lui » (*Ps.* 103, 26). En effet, quand dans le désert de cette existence, au sortir de vices divers, les êtres que le baptême, telle la mer Rouge, a désormais consacrés, se voient infliger les morsures funestes du diable, qu'ils regardent aussitôt le Seigneur Jésus dressé sur le bois de Croix, c'est-à-dire qu'ils ne s'écartent pas du médecin céleste<sup>2</sup>, car tout homme qui le voit et croit en lui, — comme il le dit lui-même dans l'Évangile — « ne doit pas périr, mais avoir la vie éternelle » (*Jn* 3, 15).

## XII. Promesse faite et figurée

(crue et vue dans le Livre des Nombres)

22. Comme le peuple était béni de Dieu, Balaac, roi de Moab, envoya chercher à prix d'or Balaam, prophète des nations — quoique inspiré du Dieu unique et vrai —, et il l'invita à maudire ce peuple, pensant qu'une fois maudit, il lui serait facile de le vaincre (cf. *Nombr.* 22, 5-7). Mais le prophète demande au Seigneur s'il doit aller ou demeurer.

λατρός in der urchristlichen Literatur », dans *Der Katholik* 90, 191 0 p. 454-458.

regi mandat ne ueniret a domino sibimet interdictum. Aliis nuntiis rex ampliora munera promittens prophetam hortatur ut ueniat. Rursum ille ab eo qui iam prohibuerat corde peruersus quaerit temptans utrum locus daretur  
 10 eundi. Huic recte resonat scriptura : *Non temptabis dominum Deum tuum*. Datur igitur mente iam saucio pergendi potestas ita ut si quid dominus in os eius dedisset, haec ipse proferret. Dum uadit auaritia<sup>s</sup> suae iam corde captiuus, obuius ei angelus iumento ipsius quo uectabatur se potius  
 15 manifestari uoluit quam illi quia *homo cum in honore esset, non intellexit, comparatus est iumentis insensatis et non similis sed peior factus est illis. Subiugale enim, ut Petrus apostolus dicit in epistola sua, humana uoce respondens ueluit prophetae dementiam*.

23. Tunc coram rege conductus ille propheta dum cogitat maledicere, benedixit illorum deputatus ex numero quos propheta Dauid designat dicens : *Maledicent illi et tu benedices*. Et alibi : *Ore suo benedicebant et corde suo*  
 5 *maledicebant*. Hoc enim exitus posterior docuit, suppletam enim benedictionem prophetica<sup>m</sup> qua etiam per talem aduentum unici Filii sui ex illo populo Deus gentibus promittebat. Quo uaticinio actus dixit inter cetera : *Orietur stella ex Iacob et exsurget homo ex Israhel et con-*

Dieu l'en empêche, et le prophète mande au roi que le Seigneur lui interdit d'aller (auprès de lui) (cf. *ib.*, 12-14). Par d'autres messagers le roi promet au prophète des faveurs plus considérables encore et l'exhorte à venir. A nouveau Balaam, avec un cœur pervers, questionne Celui dont il avait déjà reçu une interdiction : il essayait de voir s'il ne trouverait pas moyen d'y aller (cf. *ib.*, 19). A cela répond très bien le passage de l'Écriture : « Tu ne tenteras pas le Seigneur ton Dieu » (*Deut.* 6, 16). Cet homme déjà moralement malade est autorisé à se mettre en route, mais il ne devait rien dire d'autre que ce que le Seigneur mettrait dans sa bouche (cf. *Nombr.* 22, 35). Tandis qu'il s'avançait, déjà prisonnier, au fond de lui-même, de sa propre cupidité, un ange se trouva sur son passage et préféra se révéler à la bête qui le transportait plutôt qu'à lui (cf. *ib.*, 22-30) : parce que « l'homme, au moment où il était à l'honneur, n'a pas compris et a été assimilé aux bêtes privées de raison », et même rendu non pas « semblable à elles » (*Ps.* 48, 21), mais pire qu'elles. Car, comme dit l'apôtre Pierre dans son épître (II *Pierre* 2, 16) « une monture, répondant avec une voix humaine, arrêta la démence du prophète ».

23. Conduit alors devant le Roi, ce prophète bénit en voulant maudire (cf. *Nombr.* 22, 36 ; 23 ; 24), étant compté au nombre de ceux que le prophète David désigne par ces mots : « Eux, ils maudiront et toi, tu béniras » (*Ps.* 108, 28), et ailleurs : « Leur bouche bénissait et leur cœur maudissait » (*Ps.* 61, 5). C'est ce que la suite des événements a prouvé, puisque s'est accomplie la bénédiction prophétique de Balaam par laquelle Dieu promettait aux nations, en se servant d'un pareil interprète, que son Fils unique viendrait de ce peuple (juif). Dans cet oracle, Balaam fut poussé à dire entre autres choses : « Une étoile sortie de Jacob se lèvera et un homme issu d'Israël se dressera (*Nombr.* 24, 17) et brisera tous les royaumes de la terre. Ceci

10 fringet omnia regna terrae. Quae de Christo domino dicta euangelia diuina testantur.

Is igitur qui maledicere uoluit nec ualuit, consilium nequissimi serpentis exquisitum regi dedit : speciosas quas-  
 15 que feminas quarum forma ornatusque ferrum uirtutemque  
 Hebraico populo dimittendas. Harum ex concupiscentia  
 persuasi, sacrificantes idolis ac sacrificata uescentes,  
 offenso Deo, totum paene Israhel in mortem duxere  
 captiuum. Diuina quippe manu percussi, dum plurima  
 20 multitudo caderet in deserto, tota paene sinagoga perisset  
 nisi Finees sacerdos adulteros mente et corpore ferro  
 transfodiens iram Dei hoc facto placasset. Ammonetur  
 Iohannes apostolus in Apocalypsi scribere angelo, id est  
 25 rectori ecclesiae Pergami, quod in plebe eius essent *tenentes*  
*doctrinam Balaam qui docebat Balaac mittere scandalum*  
*sub oculis filiorum Israhel, edere de sacrificio et fornicari,*  
 esse etiam nunc tales ostendens quos aut uindex ira  
 consumat aut obiurgatos sub paenitentia indulta gratia  
 ueri liberat sacerdotis.

### XIII. Praedictio facta et figurata

(in Deuteronomio credita et uisa)

24. Moyses uicinum se dum cognosceret sepulturae,  
 populo omnem recapitulans legem benedictionibus male-  
 dictionibusque atque terribili illo Deuteronomii cantico

s'applique au Christ Seigneur, les divins évangiles en font foi (cf. *Matth.* 2, 2).

Ainsi donc cet homme qui voulant maudire ne le put, donna au roi un subtil conseil de serpent très malfaisant : il lui conseilla de choisir dans son peuple les femmes les plus jolies, celles dont la beauté et les atours pouvaient amollir une vertu de fer, pour les envoyer au peuple hébreu et éveiller ainsi ses désirs (cf. *Nom.* 24, 14 ; 25, 1 ; 31, 16). Les Hébreux se laissèrent convaincre par la concupiscentie qu'elles leur inspirèrent, ils sacrifièrent aux idoles et se nourrirent des viandes des sacrifices, offensant Dieu ainsi et amenant à la mort presque tout Israël prisonnier (de ce péché). Ils furent frappés, en effet, par la main de Dieu et, le plus grand nombre tombant dans le désert, presque toute la synagogue aurait péri si le prêtre Finees (= Pinas) n'avait transpercé de sa lance des adultères de pensée et de corps et n'avait, par ce geste, apaisé la colère de Dieu (cf. *Nombr.* 25, 8). Dans l'Apocalypse, l'apôtre Jean est invité à écrire à l'ange, c'est-à-dire à celui qui régit l'Église de Pergame, qu'il y a dans son peuple « des tenants de la doctrine de Balaam qui enseignait à Balaac le moyen de tendre un piège aux yeux des Israélites pour leur faire manger des viandes immolées et commettre la fornication » (*Apoc.* 2, 14. Cf. *Nombr.* 25, 2). Il voulait montrer par là qu'aujourd'hui encore, il existe de pareils pécheurs qui seront soit anéantis par l'ire vengeresse, soit sauvés par la grâce du vrai Prêtre, obtenue dans la pénitence.

### XIII. Prédiction faite et figurée

(crue et vue dans le Deutéronome)

24. Se sachant arrivé près du lieu de sa sépulture, Moïse récapitule toute la Loi devant le peuple et, par ses bénédictions et malédictions (cf. *Deut.* 28, 1-46), comme par ce terrible Cantique du Deutéronome (cf. *Deut.* 32,

totam sinagogam adstringit, testem inducens caelum et  
 5 terram nihil se ex mandatis domini celasse omnique  
 uigili cura egisse ne quid existeret quod laederet populum ;  
 monetque a praeceptis domini non discedendum neque  
 ab eo in aliquo declinandum, metuenda esse prospera ne  
 sequantur aduersa. Addit quoque, prophetico spiritu eis  
 10 futura designans, post suum obitum relicto Deo uero post  
 gentium eos uana et noxia concursuros esse simulacra,  
 quorum ex cultu peccatorum ponderibus grauati in ima  
 mergantur, eosque dimitti a Deo si ipsi dimiserint Deum.  
 Quibus dictis omnes tribus mistica benedictione consignans,  
 15 Iesu filio Naue traditam gubernandam plebem, ipse  
 iam prouectus aetate ad dominum ex hac uita migravit.  
 Commendauit quoque noster mediator Iesus dominus fidem  
 ac pacem suam discipulis suis, transiens de hoc mundo ad  
 patrem eosque, ut Iohannes euangelista dicit, usque in  
 20 finem diligens erudiit, illud quoque propheticum futurum  
 descentibus per suum Paulum apostolum mandans quod  
 post eius obitum introirent *grauis lupi non parcentes gregi*  
 et ex ipsis discipulis exsurgerent pseudoprophetae loquentes  
 peruersa. De quibus et in epistola sua dicit : *Videte canes,*  
 25 *uidete malos operarios, uidete concisionem.* Commendansque  
 omnes Deo et Verbo gratiae eius, ulterius non uisuros  
 faciem suam Paulus adfirmat eosque domino Iesu tradidit  
 gubernandos qui est cum suis usque in consummationem  
 saeculi.

1-43), il y assujettit toute la synagogue en prenant ciel et terre à témoin qu'il n'a rien caché des commandements du Seigneur et qu'il a en tout montré un souci vigilant de ne pas léser le peuple ; il les avertit aussi de ne pas s'écarter des prescriptions du Seigneur et de ne s'éloigner de lui en aucun cas, précisant qu'il fallait craindre que la prospérité ne fût suivie par l'adversité (cf. *Deut.* 31, 12). Il ajoute aussi, dessinant sous l'effet de l'Esprit prophétique les réalités futures, qu'après sa mort ils abandonneront le vrai Dieu pour courir derrière les idoles inconsistantes et pernicieuses des nations, dont le culte fait ployer sous le poids des péchés et engloutit aux abîmes, et que Dieu les abandonnerait s'ils l'abandonnaient de leur côté (cf. *ib.*, 16-17.29). Sur ces mots, il consacra toutes les tribus par une bénédiction à sens mystérieux (cf. *Deut.* 33, 1-25), remit la direction du peuple à Jésus fils de Navé (cf. *Deut.* 31, 7) et, dans un âge avancé, quitta cette vie pour le Seigneur (cf. *Deut.* 34, 5). Notre Médiateur aussi, le Seigneur Jésus, recommanda à ses disciples de croire et il leur donna sa paix lorsqu'il passa de ce monde à son Père (cf. *Jn* 14, 1) : comme dit l'évangéliste Jean, lui qui les aima jusqu'à la fin (cf. *Jn* 13, 1), il les instruisit jusqu'à la fin. Par son apôtre Paul, il fit donner aussi aux disciples une révélation prophétique de l'avenir, quand celui-ci leur dit qu'après sa mort il s'introduirait « des loups redoutables qui ne ménageraient pas le troupeau » (*Act.* 20, 29) et que du sein même des disciples se lèveraient de faux prophètes tenant des discours pervers (cf. *ib.*, 30). C'est ceux dont il dit dans son épître : « Prenez garde aux chiens, prenez garde aux mauvais ouvriers, prenez garde aux faux circoncis » (*Phil.* 3, 2). En les recommandant tous à Dieu et au Verbe de sa grâce, Paul affirme qu'ils ne reverront plus son visage (cf. *Act.* 20, 25) et il remet le soin de les diriger au Seigneur Jésus qui est avec les siens jusqu'à la consommation du monde (cf. *Matth.* 28, 20).

## XIV. Promissio facta et figurata

(in Iesu Naue credita et uisa)

25. Iesus Naue filius iubente Deo manu Moysi consecratus, dux effectus est populi. Neque enim, quod saepe dicendum est, decebat Dei populum in terram promissionis alium introducere nisi illum qui et nominis et rei futura  
5 sacramenta salutemque portaret.

Hic duos exploratores in Hiericum mittit quae prima in ciuitatibus promissae terrae esse uidebatur. Misit et noster Iesus dominus exploratores duos qui sui primi aduentus terram praedicando concuterent, Zachariam  
10 scilicet sacerdotem eiusque filium Iohannem; de quo idem pater sacerdosque eidem suo filio dicit: *Tu, puer, propheta Altissimi uocaberis, praeibis enim ante faciem domini praeparare uias eius.* Item de ipso Iohanne angelus: *Praecedet, inquit, ante eum in spiritu et uirtute Heliae.*

15 Exploratores terrae illius excepit Rahab meretrix; quae eos abscondens a suis persequentibus liberauit. Et quos noster Iesus dominus misit, suscepit anima fornicaria quae nominis Iesu exspectans salutem, a prostitutione idolatriae per coccinum signum eius sacri sanguinis liberata est; 26. has animas ex hac fornicatione uenientes etiam Thamar illa nurus Iudae in suis geminis signans: dum minor eius filius manum prior ex utero mitteret, accepto signo coccino posterior natus est, gentium

1. Cf. JÉRÔME, *Epist.* 53, 8 (éd. Labourt III, p. 17, 20): « Veniam ad Iesum Naue typum domini non solum in *gestis* uerum et in *nomine* »; et AUGUSTIN, *C. Faust.* XII, 32. Sur l'ancienneté de cette interprétation typologique de Josué chez les Pères, cf. DANÉLOU, *o. c.*, p. 205 s., qui n'exclut pas que même dans le nom de Jeshuah donné au Christ par l'Ange, il y ait une allusion au Josué de l'histoire.

2. La même expression se rencontre dans le sermon *De symb.* II, 12

## XIV. Promesse faite et figurée

(crue et vue dans le Livre de Jésus, fils de Navé)

25. Jésus, fils de Navé, consacré par la main de Moïse sur l'ordre de Dieu (cf. *Deut.* 31, 7), fut fait chef du peuple. Et en effet, il faut le répéter encore, il ne convenait pas que le peuple de Dieu fût introduit dans la Terre promise par un autre que par celui qui, par son nom et son action<sup>1</sup>, portait les mystères du salut à venir.

Il envoie deux éclaireurs à Jéricho (cf. *Jos.* 2, 1) qui se montrait la première parmi les villes de la Terre promise. Notre Seigneur Jésus aussi a envoyé deux éclaireurs pour ébranler<sup>2</sup> de leur annonce la terre qu'il devait trouver à sa première venue: le prêtre Zacharie et son fils Jean. C'est à ce propos que le même Zacharie, père (de Jean) et prêtre, dit à ce même Jean son fils: « Et toi, petit enfant, tu seras appelé prophète du Très Haut, car tu précéderas le Seigneur pour lui préparer les voies » (*Lc* 1, 76). L'ange dit également du même Jean: « Il le précédera avec l'esprit et la puissance d'Élie » (*ib.*, 17).

Les éclaireurs de cette terre (promise) furent accueillis par une prostituée Rahab qui les cacha et les délivra ainsi de leurs poursuivants (cf. *Jos.* 2, 4-7). Et de même, ceux que notre Seigneur Jésus a envoyés ont été accueillis par l'âme débauchée qui, attendant le salut du nom de Jésus, a été délivrée de la prostitution aux idoles par le signe écarlate de son sang sacré. 26. Ces âmes venues de la prostitution sont également représentées par Thamar, la bru de Juda, avec ses deux jumeaux: l'un d'eux, le plus jeune, qui avait tendu la main hors du sein le premier et avait reçu le signe écarlate, mais n'était né que le second

(*PL* 40, 643): « nondum loquitur (Christus) et totum concutit mundum. »

5 in se populum ostentans qui uagus dum prior manum misisset in sacris idolorum, posterior ad Christum per signum eius sanguinis baptismo renatus aduenit.

Sub lino illa Rahab exploratores abscondit. Sub lino et nostri Iesu domini exploratores fuisse absconsos Esaias propheta testatur dicens : *Harundinem quassatam non comminuet et linum fumigans non exstinguet*, gentem ipsam Iudaeam signans quae, ut linum fumigans in sacrificiis, omnem usque ad Christum textit celauitque prophetiam ipsosque praecursores nostri Christi Iesu, a quo non  
10 extincta nunc usque seruatur ut quae in ea adhuc tecta latent futuro in tempore reuelentur. Metu tamen Iesu ducis suos territos ciues mulier illa explorantibus prodidit ut etiam illud impleretur quod de nostro Iesu domino dictum est : *A facie tua gentes turbabuntur cum feceris*  
15 *mirabilia*.

Reuersi exploratores ad Iesum cum omnia quae egerant retulissent, iussu diuino XII tribuum Israhel iubet castra moueri simulque omnes transire Iordanem arca praeunte quae iam in figura, ut dictum est, nostri Iesu ducis omnia sacramenta portaret. 27. Haec dum in medio fluminis moraretur, diuisus in partes, inferior unda dum iret superiorque immota subsisteret, solum siccum ipse alueus praeiuit transeuntibus ; statimque praecepto domini XII  
5 lapides a singulis tribubus de medio fluminis Iesus iussit auferri, quibus in sacrato numero XII apostoli nostri

1. Sur les jumeaux de Thamar, préfigurant les deux peuples, cf. IRÉNÉE, *Adu. Haer.* IV, 25 ; S. JEAN CHRYSOSTOME, *In Matth. hom.* 3, 3 (PG 57, 34-35). Voir H. DE LUBAC, *Histoire et Esprit*, p. 112. L'interprétation du signe écarlate (Rahab, Thamar) comme figure du sang du Christ apparaît dès CLÉMENT DE ROME, *1<sup>a</sup> ad Cor.* 12, 7-8. Cf. DANÉLOU, *Sacr. fut.*, p. 218.

(cf. *Gen.* 38, 27), symbolise le peuple des nations qui, errant (loin de Dieu), après avoir mis la main le premier aux sacrifices idolâtriques, arriva le second au Christ, étant rené dans le baptême par le signe de son sang<sup>1</sup>.

C'est sous (des tiges) de lin que cette Rahab a caché les éclaireurs (cf. *Jos.* 2, 6). C'est sous du lin aussi qu'ont été cachés les éclaireurs de notre Seigneur Jésus, le prophète Isaïe l'atteste par ces mots : « Il ne brisera pas le roseau broyé et n'éteindra pas la (mèche de) lin qui fume » (*Is.* 42, 3), désignant ainsi le peuple juif lui-même qui, comme une (mèche de) lin fumant dans les sacrifices, a couvert et caché toute la prophétie jusqu'au Christ et les pré-curseurs même de notre Jésus le Christ ; celui-ci, loin d'éteindre ce peuple, l'a conservé jusqu'à nos jours pour que tous les mystères qui se dissimulent encore en lui, se manifestent dans le temps à venir. Cette femme révèle aux éclaireurs que la crainte de leur chef Jésus terrorisait ses compatriotes (cf. *Jos.* 2, 8), de façon que s'accomplît ce qui a été dit de notre Seigneur Jésus : « Les nations seront épouvantées devant ta Face lorsque tu accompliras des merveilles » (*Is.* 64, 2-3).

Les éclaireurs retournèrent auprès de Jésus (fils de Navé) et lui racontèrent tout ce qu'ils avaient fait (cf. *Jos.* 2, 23-24) : celui-ci, sur l'ordre de Dieu, ordonne aux douze tribus d'Israël de lever le camp et de passer toutes ensemble le Jourdain avec l'arche en tête (cf. *Jos.* 3, 1-12), celle-ci portant déjà en figure, comme il a été dit, tous les mystères sacrés de notre chef Jésus. 27. Quand l'arche se trouva au milieu du fleuve, le cours se partagea en deux : l'eau de la partie inférieure continua son chemin, celle de la partie supérieure s'immobilisa, et le lit lui-même offrit à leur passage un sol sec (cf. *ib.*, 16-17). Aussitôt, sur le conseil du Seigneur, Jésus (fils de Navé) ordonna de prendre au milieu du fleuve douze pierres, une par tribu (cf. *Jos.* 4, 1-9), pour représenter par ce nombre sacré les douze apôtres de notre Seigneur Jésus. Mais une fois

Iesu domini signarentur. Transeunte autem populo, famulatu quem unda Dei iussu praebuerat suppleto, rursum recurrens in sese fluuius laetos per se reddidit transeuntes. Baptismi et hic instar expressum, ut hi qui in eremo nati Rubri maris sacramenta non nouerant, Iordanis in transitu abluti circumcisionem ex cultellis susceperint petrinis. Omnis enim sub nostro Iesu consecratus in baptismo ex petra corde circumciditur quia omnis uirtus eius in petra firmatur. Quam petram Christum esse iam supra ostendimus.

#### XV. Promissio facta et figurata

(in Iesu Naue credita et uisa)

28. Hiericum Dei populus cum Iesu duce ueniens eamque munitam omni ambitu prospiciens ciuitatem obsidione uallauit. Mirabilis autem [in] diuinis praeceptis illic uidetur initus esse conflictus actumque est quodammo-  
5 spiritalis certamen septem tubarum clangoribus septies in die septimana tota; recurrente die ultimo, tubis concrepantibus, iubilantibus cunctis, omnis illa murorum superba constructio non humana sed diuina manu concussa inter-  
10 cecidit. Subuersa ciuitas concremataque cum populis incendio, sola ex ea Rahab cum suis per signum sanguinis potuit liberari. His tubis, hoc fremitu iubilantium praecepto Iesu domini etiam noster pugnat exercitus. Nam septiformi spiritu sapientiae et intellectus, consilii et fortitudinis,

28, 3 in *deleui*

1. Sur la traversée du Jourdain figure du baptême, cf. DANIELOU, *o. c.*, p. 233-245.

2. Indication sans correspondant dans le texte biblique. Cf. *supra*, *Introd.*, p. 46.

le peuple passé, une fois accompli le service que l'eau avait fourni sur l'ordre de Dieu, le fleuve se reforma tel qu'il était jusque là, et rendit tout joyeux ceux qui l'avaient traversé (cf. *ib.*, 18). Ici encore se trouve dessinée une image du baptême<sup>1</sup> : ceux qui, nés au désert, n'avaient pas connu les mystères de la Mer Rouge, furent lavés dans le passage du Jourdain et reçurent la circoncision avec des couteaux de roc (cf. *Jos.* 5, 2-7). Car tout être consacré sous le signe de notre Jésus dans le baptême est circoncis de cœur par le roc puisque sa force s'appuie sur le roc : lequel roc est le Christ (cf. *I Cor.* 10, 4), comme nous l'avons montré plus haut.

#### XV. Promesse faite et figurée

(crue et vue dans le Livre de Jésus, fils de Navé)

28. Arrivant à Jéricho avec son guide Jésus (fils de Navé) et voyant cette ville fortifiée sur tout son pourtour, le peuple de Dieu l'investit d'un retranchement (cf. *Jos.* 6, 1). Nous voyons commencer alors, selon les ordres de Dieu (cf. *ib.*, 2), une attaque miraculeuse et s'engager une sorte de combat spirituel, avec les sonneries des sept trompes qui retentissaient sept fois<sup>2</sup> le jour pendant toute une semaine (cf. *ib.*, 8.13). A la venue du dernier jour, tandis que sonnaient toutes les trompes et que tous les hommes poussaient le cri de guerre, toutes les orgueilleuses constructions de ces remparts s'écroulèrent sous la main, non pas humaine, mais divine qui les avait secouées (cf. *ib.*, 16-20). La ville fut renversée et détruite par le feu avec sa population ; seule Rahab avec les siens put être sauvée par le signe (de la couleur) du sang (cf. *ib.*, 24-25). Mêmes trompettes, même grondement des cris de guerre quand, sur l'ordre de notre Seigneur Jésus, combat aussi notre armée. Car grâce à l'esprit septiforme de sagesse et d'intelligence, de conseil et de force, de science et de piété,

15 scientiae et pietatis ac timoris Dei, dum resonant qui  
 canunt *in tubis ductilibus et uoce tubae corneae* iubilatque  
 populus *in conspectu regis* domini, septies in die dum  
 laudes dicunt super iudicia iustitiae eius, omnis Hierico  
 ciuitatis terrena superbia debellatur concrematurque  
 20 incendio ab eo de quo dicitur : *Ignis ante eum ardebit et  
 inflammabit in circuitu inimicos eius*. In qua spes salutis  
 datur fornicariae animae paenitenti dum signo sanguinis  
 Iesu domini liberatae. Dicitur elatis et tumidis : *Meretrices  
 et publicani praecedunt uos in regnum Dei*. Tales quippe  
 25 animas inuenit Iesus dominus noster siue in Iudaeis siue  
 in gentibus. Quarum exemplo ut a sua prostitutione  
 transirent ad legitimum uirum, iubetur Osee propheta  
 mulierem accipere fornicariam atque ex ea procreare  
 filios ut sit iam uxor quae paulo ante fuerat meretrix  
 30 libidini sed suscipiendae seruiat proli.

29. Euidentiùs hoc per Hieremiam prophetam exponitur  
 cum tota arguitur Iudaea : si contaminata fuerit mulier, ait  
 dominus, numquid reuertetur ad eam uir suus? *Et tu  
 fornicata es in pastoribus multis* et sic reuertere ad me,  
 5 *dicit dominus*. Et per Esaiam : *Vocabo non plebem meam,  
 plebem meam et non dilectam, dilectam*. Apostolus quoque  
 Paulus huiusmodi animas salubriter obiurgat dicens :  
*Auditor in uobis fornicatio et talis fornicatio qualis nec in  
 gentibus*. Sed etiam tales sua gratia Iesus dominus dum

1. Sur Rahab figurant la gratuité du salut qui s'adresse à des pécheurs et à des idolâtres, cf. DANIELLOU, *o. c.*, p. 231. Le rapprochement avec la courtisane d'Osée est également traditionnel depuis Irénée : cf. *ibid.*, p. 222.

ainsi que de crainte de Dieu (cf. *Is.* 11, 2-3), tandis qu'on entend retentir « les trompes en métal travaillé et la voix de la trompe de corne » (*Ps.* 97, 6) et que le peuple pousse le cri de guerre « à la face de son roi » le Seigneur (*ib.*), tandis que sept fois le jour il chante ses louanges pour la justice de ses jugements (cf. *Ps.* 118, 164), voilà que tout l'orgueil de Jéricho (c'est-à-dire) de la cité terrestre, est vaincu et détruit au feu par celui dont il est dit : « Un feu brillera devant lui et embrasera à l'entour ses ennemis » (*Ps.* 96, 3). Dans cette cité l'espoir du salut est donné à l'âme prostituée qui se repent, pourvu qu'elle soit sauvée par le signe du sang de notre Seigneur Jésus<sup>1</sup>. Il est dit aux orgueilleux et aux vaniteux : « Les courtisanes et les publicains vous précèdent au royaume de Dieu » (*Matth.* 21, 31). Car tel est l'état des âmes que notre Seigneur Jésus a trouvées soit chez les Juifs, soit chez les nations. Pour qu'à l'exemple de ces courtisanes, les âmes passent de leur prostitution à leur légitime époux, le prophète Osée reçoit l'ordre de prendre pour femme une prostituée et d'avoir d'elle des enfants (cf. *Os.* 1, 2) : ainsi celle-là sera désormais une épouse qui, naguère, a été une courtisane ; celle-là aura des enfants, qui s'efforçait de n'en pas avoir, et servira, non plus aux désirs, mais à la procréation d'une descendance.

29. C'est ce qui est exposé avec plus de clarté encore par le prophète Jérémie, lorsqu'il met en cause toute la Judée : « Si une femme s'est souillée, dit le Seigneur, son mari reviendra-t-il à elle ? Et toi, tu t'es prostituée à de nombreux bergers, et même ainsi reviens à moi, dit le Seigneur » (*Jér.* 3, 1). Et par Isaïe : « J'appellerai mon peuple celui qui n'était pas mon peuple, et bien-aimée celle qui n'était pas la bien-aimée » (*Rom.* 9, 25. Cf. *Os.* 1, 10 ; 2, 23). L'apôtre Paul aussi réprimande salutairement les âmes de cette sorte en disant : « On n'entend parler que d'impudicité parmi vous et d'une impudicité telle qu'il n'en existe pas même chez les nations » (*I Cor.* 5, 1). Mais

- 10 suscipit ad salutem, diuinitate illa potentiae suae fornicari-  
 am uirginem fecit. Quam pronubus in se Paulus casto  
 spiritalique conubio componit dicens : *Aptau enim uos*  
*uni uiro uirginem castam exhibere Christo.* De qua filios  
 non carne sed spiritu excipiens, facit ecclesiam uirginem  
 15 *matrem filiorum fecunditate laetantem.* Quos secum ammo-  
 net Iohannes apostolus dicens : *Carissimi, filii Dei sumus*  
*et necdum apparuit quod erimus.* Coniungit et Paulus :  
*Si autem filii, et heredes; heredes quidem Dei, coheredes*  
*autem Christi.*

#### XVI. Promissio facta et figurata

(in Iesu Naue credita et uisa)

30. Expugnat Iesus Naue filius Cananaeum, Cetheum,  
 Pherezeum ceterasque gentes quarum terram populo suo  
 dominus in hereditatem promiserat. Expugnat et noster  
 Iesus dominus idolatriam, superbiam, inuidiam, luxuriam  
 5 ceteraque uitia ut suis se ipsum praeparet aeternam  
 hereditatem. In funiculo Iesus Naue uictori populo terram  
 diuisit. Dicit et noster triumphans in Christo Iesu populus :  
*Funes ceciderunt mihi in praeclaris. Nam et hereditas mea*  
*praeclara est mihi.* Iubet dominus filias Salfa, quia uirum  
 10 heredem non reliquit, paternam suscipere hereditatem ut  
 in his animae humanae auxilio destitutae signarentur,  
 quas dum respicit Deus, dicunt : *Dominus portio hereditatis*

même de telles âmes, notre Seigneur Jésus, par sa grâce, les a admises au salut et, par la divinité de sa toute-puissance, il a fait d'une prostituée une vierge : une vierge dont Paul, présidant en lui-même à ces noces, conclut le mariage pur et spirituel par ces mots : « Je vous ai fiancés à un époux unique, comme une vierge pure à présenter au Christ » (II Cor. 11, 2). Recevant d'elle des enfants non de chair mais d'esprit, il fait de l'Église vierge « une mère réjouie de son abondance d'enfants » (Ps. 112, 9). Ces enfants, l'apôtre Jean les avertit en même temps que lui-même, par ces mots : « Bien aimés, nous sommes enfants de Dieu et ce que nous serons n'a pas encore été manifesté » (I Jn 3, 2). Paul ajoute : « Enfants et donc héritiers ; héritiers de Dieu et ainsi cohéritiers du Christ » (Rom. 8, 17).

#### XVI. Promesse faite et figurée

(crue et vue dans le Livre de Jésus, fils de Navé)

30. Jésus, fils de Navé, abat le Cananéen, le Cethéen, le Phérézéen et les autres races dont les terres avaient été promises en héritage à son peuple par le Seigneur (cf. Jos. 12, 8). Notre Seigneur Jésus aussi abat l'idolâtrie, l'orgueil, l'envie, la luxure et les autres vices pour ménager aux siens un héritage éternel (c'est-à-dire) lui-même. Jésus, fils de Navé, divisa la terre au cordeau (cf. Ps. 77, 55) pour la distribuer au peuple vainqueur. Notre peuple aussi s'écrie, triomphant en Jésus Christ : « Le cordeau m'a marqué en tombant un lieu magnifique, car l'héritage est pour moi magnifique » (Ps. 15, 6). Le Seigneur ordonne que les filles de Salphat, lequel n'avait pas laissé d'héritier mâle, reçoivent l'héritage de leur père (cf. Nomb. 27, 6) pour qu'en elles soient représentées les âmes humaines dépourvues de tout secours, qui disent lorsque Dieu les regarde : « Le Seigneur est ma part d'héritage et ma

meae et calicis mei; tu es qui restitues mihi hereditatem  
meam. Terminos positos quaeque tribus inuiolata fide  
15 custodit. Dicitur et nostro populo : *Non transgredieris  
terminos aeternos quos posuerunt patres tui.* E mundo  
migraturus Iesus ultima contestationis suae uerba, sicut  
Moyses, haec populo tradidit : a mandatis domini non  
discedendum si uellent semper esse liberi atque ab inimi-  
20 corum insidiis alieni ; nihilque se ab eis accepisse uel eos  
in aliquo laesisse confirmat. Et suos Iesus noster dominus  
transiens hac pactione constringit : *Si feceritis, inquit,  
quae mando uobis, uere discipuli mei estis et cognoscetis  
ueritatem et ueritas liberabit uos.* Quibus cum dedisset  
25 exercendorum miraculorum potestatem ne quid ab aliquo  
sperarent quod ipsi non dederant : *Gratis, inquit, accepistis,  
gratis date.*

Post abscessum Iesu populus ille non ducem sed iudices  
regendus accepit. Et cum noster Iesus dominus transiret  
30 de hoc mundo ad patrem, rectores ecclesiae suae per  
uniuersum mundum instituit.

### XVII. Praedictio facta et figurata

(in Iudicum credita et uisa)

31. Primus Iudas inter ceteros iudices fuit qui iudicarunt  
Israhel ; de cuius tribu, ut saepe diximus, dominus Christus  
huic mundo in carne iudex omnium animarum praesentatus  
est.

5 Relicto uero Deo, populus Israhel oblitus mandatorum

1. Cf. *supra* I, ch. XIX, 26.

coupe ; c'est toi qui me rendras mon héritage » (*Ps.* 15, 5).  
Chaque tribu conserve avec une foi intacte les frontières  
établies. A notre peuple aussi il est dit : « Tu ne franchiras  
pas les bornes éternelles que tes pères ont posées » (*Prov.*  
22, 28). Sur le point de quitter ce monde, Jésus (fils de  
Navé), transmet au peuple, comme Moïse, les paroles  
ultimes de son témoignage sous cette forme (cf. *Jos.* 24,  
22-27) : ils ne devaient pas s'écarter des commandements  
du Seigneur s'ils voulaient être toujours libres et à l'abri  
des pièges de leurs ennemis ; et il affirme n'avoir rien reçu  
d'eux et ne les avoir jamais lésés en aucun cas (cf. *Jos.*  
23, 6 s.). Notre Seigneur Jésus aussi, lors de son passage,  
assujettit les siens par cet engagement : « Si vous faites  
ce que je vous recommande, vous serez vraiment mes  
disciples ; vous connaîtrez alors la vérité et la vérité vous  
fera libres » (*Jn* 8, 31-32). Après leur avoir donné le pouvoir  
de produire des miracles, pour qu'ils n'attendent rien de  
quelqu'un sans avoir donné eux-mêmes, il leur dit : « Vous  
avez reçu gratuitement, donnez gratuitement » (*Matth.*  
10, 8).

Après la mort de Jésus (fils de Navé), le peuple ne reçut  
pas un chef mais des Juges pour le gouverner (cf. *Jug.*  
2, 16). De même quand notre Seigneur Jésus passa de ce  
monde à son Père, il établit par tout le monde les gouver-  
neurs de son Église.

### XVII. Prédiction faite et figurée

(crue et vue dans le Livre des Juges)

31. Juda fut le premier des Juges qui jugèrent Israël  
(cf. *Jug.* 1, 2). Or c'est dans cette tribu, comme nous  
l'avons dit souvent<sup>1</sup>, que notre Seigneur le Christ a pris  
la chair par laquelle il devait se rendre présent à ce monde,  
lui le Juge de toutes les âmes.

Ayant délaissé le vrai Dieu, le peuple d'Israël oublieux

Moyſi et Ieſu, famulorum Dei, ſeruiit idolis gentium eumque ſequens uindicta per confines inimicos uexauit. Hoc et nunc agitur dum renati per baptiſmum filii Dei uanis ſuperſtitionibus curisque huius ſaeculi implicantur :  
 10 *uinculis peccatorum ſuorum unusquisque conſtringitur. Clamauerunt filii Iſrahel ad dominum cum preſſuram paterentur et de neceſſitatibus eorum liberauit eos. Dicit etiam noſter dominus per prophetam : Erit cum clamantes ad me dixeritis : Pater, exaudiam uos ut populum ſanctum.*  
 15 Cuius in manifeſtatione clamantem ad patrem filium perditum, cum magna miſeratione pius pater in euangelio paenitentem ſuſcipit redeuntem.

Subſequens in iudiciis Debbora prophetiſſa mater ſurrexit in Iſrahel, quae iudicauit populum annis XL.  
 20 Huius in tempore Siſaram, regem Iabin aduerſus plebem domini rebellantem, diuina uirtus in manu feminae concluſit illum, illum ſcilicet terribilem curribus, equitibus populisque metuendum ; nec eum ferro, ſed femina uirum ligno confixit, palo ac malleo tempora illius transfodiens,  
 25 quae noſtrae matris eccleſiae ſimilitudinem gerens, uocem reſonaret in Pſalmis : *Hi in curribus et hi in equis, nos aulem in nomine domini Dei noſtri magnificabimur. Ipsi obligati ſunt pedes et ceciderunt, nos uero ſurreximus et*

31, 18 prophetiſſa ſcripſi : prophetes ω

1. Cf. *Ps.-Ézéchiél*, apud CLÉMENT DE ROME, 1<sup>re</sup> ad Cor. 8, 3. Cf. auſſi CLÉMENT ALEX., *Paed.* I, 91, 2.

2. La conjecture qu'on trouve pour ce paſſage dans la deuxième édition de Migne (« Siſaram duceſſem regis Iabin ») eſt parfaitement inutile. Il ſuffit de mettre une virgule après *Siſaram* et de conſidérer le groupe *regem Iabin... rebellantem* comme un accuſatif abſolu (conforme aux habitudes de l'auteur) pour faire diſparaître toute difficulté dans le texte des mſs.

3. De même ſaint AUGUSTIN (*C. Faust.* XII, 32, p. 360, 17) voit

des recommandations de Moïſe et Jéſus, fils de Navé, ſerviteurs de Dieu, ſ'asservit aux idoles des nations : il n'échappa pas à la punition qui ſ'acharna ſur lui dans ſes guerres avec ſes voiſins (cf. *Jug.* 2, 11-15). C'eſt ce qui ſe produit encore à préſent lorsſque les enfants de Dieu, renés par l'effet du baptême, ſ'embarrassent dans les ſuperſtitions idolâtriques et les ſoins de ce ſiècle : « dans les liens de ſes péchés chacun eſt enſerré » (*Prov.* 5, 22). Les enfants d'Iſraël « crièrent vers le Seigneur lorsſqu'ils ſouffraient de détresse, et de leurs épreuves, il les a ſauvés » (*Ps.* 106, 6. Cf. *Jug.* 3, 9 ; 3, 15). Notre Seigneur auſſi dit par le prophète : « Viendra un moment où vous me direz en criant : Père ; et je vous écouterai comme le peuple ſaint<sup>1</sup>. » Nous en trouvons réalisation éclatante dans le fils prodigue de l'Évangile, qui crie vers ſon père, et que ce bon père accueille avec une grande miſéricorde lorsſqu'il revient repentant (cf. *Lc* 15, 21).

Vint enſuite parmi les Juges une prophéteſſe, Débora, qui ſe leva, mère en Iſraël (cf. *Jug.* 5, 7) et jugea le peuple pendant quarante ans (cf. *ib.*, 31). A l'époque de celle-ci, comme le roi Yabin reprenait la guerre contre le peuple de Dieu<sup>2</sup>, c'eſt entre les mains d'une femme que la divine Puissance livra Siſara, cet homme, oui, cet homme que ſes chars rendaient terrifiant, que ſes chevaux et ſes troupes faiſaient redouter. Et ce n'eſt pas d'un fer qu'elle ſe ſervit : elle, une ſimple femme, elle cloua (au ſol) le guerrier avec un bois, lui tranſperçant les tempes au moyen d'un piquet et d'un marteau (cf. *Jug.* 4, 21). Figure de notre mère l'Égliſe<sup>3</sup>, elle exprimait la parole des Pſaumes : « Ceux-ci ſont ſur des chars et ceux-là ſur des chevaux ; mais nous, nous ſerons magnifiés au nom du Seigneur notre Dieu. Eux, ils ont eu les pieds liés et ils ſont tombés ; mais nous, nous ſommes dressés et nous

dans la femme victorieuſe de Siſara la figure de la foi de l'Égliſe triomphant du diable par le bois de la Croix.

erecti sumus. Haec et alia cantat sancta ecclesia expugnans  
 30 idola idolorumque cultores necnon et uicinos hostes suos  
 haereticos. Qui dum aduersus eam castra constituunt, non  
 timere cor suum dicit et : *Si exurgat, ait, in me bellum,*  
*in illud ego sperabo.* Et in alio psalmo : *Saepe expugnauerunt*  
 35 *me a iuuentute mea, etenim non potuerunt mihi ; quia domi-*  
*nus iustus per crucis lignum contriuit ceruices peccatorum.*

### XVIII. Promissio facta et figurata

(in Iudicum credita et uisa)

32. Rursum pro peccato idolatriae affligitur populus,  
 eum deprimente Madian ; missusque angelus domini ob  
 redemptionem eorum Gedeon filium Ioas unum ex Hebraeis  
 ad iudicandum populum proeliandumque pro eo hoc dicto  
 5 instruit : *Dominus tecum, potens in uirtute ;* et Gedeon :  
*Si dominus nobiscum est, ait, quare nos inuenerunt mala*  
*haec ?* Et angelus : *Vade, inquit, in manu enim tua*  
*liberabitur Israhel de manu Madian. Cumque Gedeon*  
*ex minima tribu se esse in Israhel coram domino fateretur,*  
 10 *ab eo qui exaltat humilem eumque sedere facit cum princi-*  
*pibus populi sui, roboratus statim aram Bahal quam*  
*filiis Israhel construxerant subuertit. Hunc populus pro*  
*hoc facto insectatus in domum sui patris fugientem*  
 15 *obsedit ; cumque impetum populi declinasset, pater eius*  
*Ioas furentem plebem his mitigauit uerbis : Numquid*  
*uos, ait, iudicatis Bahal aut uos saluum facitis eum ? Qui*

voilà debout » (*Ps.* 19, 8-9). Voilà ce qu'entre autres choses  
 la sainte Église chante lorsqu'elle abat les idoles, les  
 adorateurs de celles-ci, ainsi que ses voisins et ennemis  
 les hérétiques. Quand ils établissent leur camp en face  
 d'elle (cf. *Ps.* 26, 2), elle affirme que son cœur est sans  
 crainte, et elle poursuit : « Si une guerre éclate contre  
 moi, c'est en elle que je mettrai mon espoir » (*Ps.* 26, 3) ;  
 et dans un autre Psaume : « Souvent ils m'ont traquée dès  
 ma jeunesse, et cependant ils n'ont rien pu contre moi »  
 (*Ps.* 128, 2), car « le Seigneur juste a écrasé les nuques  
 des pécheurs » (*ib.*, 4) grâce au bois de la Croix.

### XVIII. Promesse faite et figurée

(crue et vue dans le Livre des Juges)

32. A nouveau le peuple est accablé pour son péché  
 d'idolâtrie et il subit le joug de Madiân (cf. *Jug.* 6, 1). Un  
 ange du Seigneur est envoyé pour les racheter et il donne  
 des instructions à un des Hébreux, Gédéon, fils de Joas,  
 afin qu'il juge le peuple et combatte pour lui ; il lui dit :  
 « Le Seigneur est avec toi, vaillant guerrier. » Et Gédéon  
 répondit : « Si le Seigneur est avec nous, pourquoi avons-  
 nous rencontré tous ces maux ? » (*Jug.* 6, 12-13). L'ange  
 alors : « Va, dit-il, par ta main Israël sera sauvé de la  
 main de Madiân » (cf. *ib.*, 14). Et comme Gédéon proclamait  
 à la face du Seigneur qu'il était de la plus petite tribu  
 d'Israël (cf. *ib.*, 15), celui qui élève le petit et le fait asseoir  
 à côté des princes de son peuple (cf. *Ps.* 112, 7-8), lui donna  
 aussitôt de la force, et Gédéon renversa l'autel de Baal  
 que les enfants d'Israël avaient construit (cf. *Jug.* 6, 27).  
 Pour cet acte, le peuple le poursuivit jusqu'à la maison  
 de son père où il se réfugiait, et l'y assiégea (cf. *ib.*, 30).  
 Comme il avait échappé à l'assaut du peuple, son père  
 Joas calma la fureur de la populace par ces mots : « Est-ce  
 à vous de défendre Baal ? est-ce à vous de le sauver ?

*in eum iniurias ingessit, morietur usque in mane; si Deus est, ipse se uindicabit.*

20 Verum cum populus placatus abscederet, spiritus domini induit Gedeon eumque uirtute suffultum ad proeliandum mittit, signum uictoriae uoluntati eius adsignans. Duo tamen iste poposcit quae in magno misterio usque in tempus uelata noscerentur. Volo, inquit, domine, ut uellus quod est in area impleatur aqua et area sicca sit. Factum est : sicca area, ros omne descendit in uellus quod expres-  
25 sum peluem repleuit aqua. Vellus repletum in area sicca agnoscimus sinagogam, ecclesiam tunc siccam in fide gentium. Quae cum nullo imbre supernae doctrinae rigaretur, sinagoga ut uellus repleta erat diuinis oraculis  
30 sacrisque misteriis. Quod uera uirtus, Iesus dominus, eo usque expressit in peluem ut, propinquantem passionem, pedes in ea lauans suis discipulis, omnem sinagogae gloriam uacuans, tanquam uellus expressum, inanem relinqueret, gentibus gratiam noui testamenti ministrans quam in  
35 secundo signo euidenter ostendit. Volo, inquit Gedeon, domine, ut uellus siccum sit et area omnis compluatur. **33.** Vtrumque factum futurumque in Christo et per Christum Daud propheta confirmans dicit in psalmo LXXI : *Descendit sicut pluuia in uellus* (quod pertinet ad sinagogam) *et sicut guttae destillantes super terram* (quod pertinet ad  
5 ecclesiam). Et in Deuteronomio : *Eccipiatur*, inquit, *sicut pluuia pronuntiatio mea et descendant uelut ros uerba*

1. Cf. AUGUSTIN, *C. Faust.* XII, 32, p. 360, 19 s. Déjà IRÉNÉE (*Adv. Haer.* III, 17, 3, *SC* 34, p. 306) voyait dans le deuxième prodige de Gédéon l'annonce du don de la grâce aux païens.

Quiconque lui a fait tort, mourra avant le jour ; s'il est dieu, il se vengera lui-même » (*ib.*, 31).

Le peuple se retirant calmé, l'Esprit du Seigneur revêtit Gédéon (cf. *ib.*, 34) et l'envoya combattre, soutenu par sa puissance, en lui accordant comme signe de victoire ce qu'il voudrait. Or celui-ci réclama deux miracles qui devaient pendant un certain temps se présenter à la connaissance voilés d'un grand mystère. « Je veux, Seigneur, dit-il, que la toison qui se trouve sur l'aire se remplisse d'eau et que l'aire reste sèche » (*ib.*, 37). Et il en fut ainsi : tandis que l'aire restait sèche, toute la rosée tomba sur la toison ; celle-ci une fois pressée, il y eut de l'eau pour remplir un bassin (cf. *ib.*, 38). Dans la toison qui fut remplie (d'eau) sur l'aire sèche, nous reconnaissons la synagogue, à l'époque où l'Église était encore à sec, représentée par la foi des nations. Car nulle pluie de doctrine d'En Haut pour arroser l'Église ; c'est la synagogue qui, telle la toison, était remplie des oracles divins et des mystères sacrés<sup>1</sup>. Voilà la toison que le Christ Seigneur, la véritable Puissance, a pressée sur le bassin à tel point que, à l'approche de sa Passion, lavant les pieds de ses disciples (cf. *Jn* 13, 5) dans ce bassin, il a évacué toute la gloire de la Synagogue et l'a laissée vide, comme la toison pressée, pour administrer aux nations païennes la grâce du Nouveau Testament, ainsi qu'il l'a clairement montré dans le deuxième miracle (de Gédéon). « Je veux, Seigneur, dit Gédéon, que la toison reste sèche et que toute l'aire soit arrosée de pluie » (cf. *Jug.* 6, 39). **33.** L'un et l'autre miracles se sont produits et devaient se produire dans le Christ et par le Christ, le prophète David le confirme par ces mots du Psaume 71 : « Il descendra comme la pluie sur la toison » — ceci concerne la synagogue — « et comme les gouttes qui tombent une à une sur la terre » — ceci concerne l'Église (*Ps.* 71, 6). Et dans le Deutéronome : « Que ma parole soit reçue comme une pluie, que mes mots descendent comme une rosée » (*Deut.*

mea. In uellere ros tunc refertam sinagogam et pluuiam  
 in area nunc repletam ecclesiam gratia ostendit. Dicit et  
 Esaias propheta : *Sicut ros aut pluuiam descendens non*  
 10 *discedit quousque inebriet terram et germinet et det panem*  
*ad edendum his qui eam colunt, ita et uerbum quodcumque*  
*exierit ex ore meo non reuertetur quousque perficiat quae*  
*uolui.* Perfectis igitur uniuersis sacramentis quae abscondita  
 tegebantur in uellere, Iudaeorum scilicet sinagoga, inanem  
 15 remansisse omnis iam mundus agnoscit, aream ecclesiam  
 per omnes gentes gratia repletam fecunditate credentium  
 populorum.

Sed idem Gedeon praeceptum est congregato agmine  
 egredi ad proeliandum contra inimicos populi Dei. Verum-  
 20 tamen quia sacramentis omnia tegebantur, idem qui  
 ductabatur exercitus ad aquam probandus accessit.  
*Dixit enim dominus ad Gedeon : Deduc populum ad aquam,*  
*adhuc enim multi sunt tecum ; eritque qui lambiens lingua*  
*ut canis biberit ; statues eos seorsum, ceteros dimittes e*  
 25 *castris. Repertique sunt ccc uiri. Hos, inquit dominus,*  
*adduces tecum, ne dicat Israhel quoniam : manus meae*  
*saluum me fecerunt.* Sic enim agit diuina prouidentia  
 gratiam commendans ut non in se quisquam sed in domino  
 glorietur, *quoniam non in multitudine exercitus potentia est*  
 30 *belli, sed de caelo est fortitudo Dei.*

**34.** Proeliantur autem milites domini hoc modo :  
 succincti lumbis hydriasque portantes in manibus, faces

32, 2). La rosée sur la toison représente la synagogue autre-  
 fois comblée ; la pluie sur l'aire représente l'Église  
 aujourd'hui pleine de grâce. Le prophète Isaïe dit aussi :  
 « De même que la rosée ou la pluie descendent des cieux et  
 ne disparaissent pas sans abreuver la terre, sans faire  
 germer et sans donner du pain pour nourrir ceux qui la  
 cultivent, ainsi la parole qui sort de ma bouche n'y revien-  
 dra pas sans avoir réussi ce que je voulais » (Is. 55, 10-11).  
 Une fois accomplis tous les mystères que cachait et  
 recouvrait la toison, bien entendu la Synagogue des Juifs,  
 celle-ci demeura vide, tout le monde aujourd'hui le  
 reconnaît, tandis que l'aire — l'Église —, à travers toutes  
 les nations, est remplie de grâce par la fécondité des  
 peuples qui croient.

Pendant ce même Gédéon reçoit l'ordre de réunir  
 son armée et de sortir pour combattre les ennemis du  
 peuple de Dieu. Comme toutes choses, alors, étaient  
 revêtues de mystères sacrés, cette même armée, conduite  
 par Gédéon, vint au bord de l'eau pour être mise à  
 l'épreuve. Le Seigneur dit en effet à Gédéon : « Fais  
 descendre le peuple au bord de l'eau, ils sont encore trop  
 nombreux avec toi ; et il y en aura qui boiront en lapant  
 l'eau avec leur langue comme lape le chien : ceux-là, tu  
 les mettras de côté et tu renverras du camp les autres »  
 (cf. Jug. 7, 4-5). Et il s'en trouva trois cents (à laper l'eau)  
 (cf. *ib.*, 6). « Ceux-là, dit le Seigneur, tu les emmèneras  
 avec toi, pour qu'Israël ne dise pas : c'est ma propre main  
 qui m'a sauvé » (cf. *ib.*, 7.2). Voilà comment agit la divine  
 Providence pour faire valoir la Grâce : personne ne doit se  
 glorifier en soi-même, mais dans le Seigneur (cf. I Cor.  
 1, 31), car « la supériorité à la guerre ne tient pas à l'import-  
 tance de la troupe, c'est du Ciel que vient la force de Dieu »  
 (I Macc. 3, 19).

**34.** Les soldats du Seigneur combattent ensuite de la  
 façon que voici : ils ont les reins ceints et portent à la main  
 des cruches, ainsi que des torches enflammées (cf. Jug.

quoque succensas, igniti mente et corpore, in hoc uictoriae signo : *Gladius domini et Gedeon*. Explorans igitur Gedeon per noctem castra partis aduersae sentiensque quibus somniis dominus eorum terruerit aduersarios, diluculo suos ad milites redit eosque ut certam iam uictoriam potitos adloquitur iubetque Dei milites hydrias e suis manibus in terram proicere ac protinus in aduersarios omni cum fiducia prosilire. Ita etiam sub nostro iudice Iesu domino noster uicit et uincit exercitus cui praecipitur : *Sint lumbi uestri accincti et lucernae ardentis*; portantes gladium bis acutum Verbum Dei. Quorum fortius corpora martirum in terram relisa, uelut hydriae, dum concrepant, eorum scilicet qui pro ueritate certant usque ad mortem, suo grandi sonitu omnes fugauere inimicos. Horum triumphus suauiter cantu resonat dicentium : *Habemus thesaurum istum absconditum in uasis fictilibus ut eminentia uirtutis sit Dei et non ex nobis*. Gratia agentes Deo qui dedit eis uictoriam per dominum nostrum Iesum Christum. Transierunt enim et nostri probandi per ignem et aquam, lambientes lingua ut canes domini quos Dauid memorat dicens : *Lingua canum tuorum ex inimicis ab ipso*. Hi enim pro eo nunc latrant qui eum aliquando oderant. Quorum latratu omnis Christi fugatur aduersarius.

1. Sur le thème des *canes dominici*, cf. *supra*, Prologue initial et n. 2. Le verset 24 du Psaume 67 avait déjà été rapproché par saint AUGUSTIN de cet épisode du *Livre des Juges*. Le commentaire qu'il en donne fait bien voir comment il l'entendait (*Enarr. in Psalm. 67, 32, CCL 39, p. 892 et surtout Epist. 149, 10, PL 33, 635* : « id est ut qui erant inimici fierent canes tui... Addidit : *ab ipso*, ut non a seipsis hoc factum intelligerent sed *ab ipso*, id est misericordia eius et gratia »). CASSIODORE (*Exp. in Ps. 67, 24 CCL 97, p. 596-597*), qui qualifie ce verset de « *obscura sed nimis amplectenda sententia* » l'entend lui aussi d'une conversion d'ennemis en serviteurs par l'effet de la grâce divine (« *quia prius inimici fuerunt qui postea clamoribus latratibus ecclesiam domini uindictarunt, sed hoc ipsum a quo fieri potuisset, adiecit, id est ab ipso. Ab ipso utique domino qui amara*

7, 16) — car ils sont embrasés d'esprit et de corps — et avec ce mot d'ordre de victoire : « Le glaive du Seigneur et de Gédéon » (cf. *ib.*, 20). Gédéon, pendant la nuit, va reconnaître le camp de l'adversaire et apprend par quels songes le Seigneur a terrorisé les ennemis (cf. *ib.*, 9-15) ; au petit jour il revient vers ses soldats, les harangue comme s'ils avaient déjà en main une victoire sûre et ordonne aux soldats de Dieu de jeter leurs cruches à terre et de se lancer aussitôt contre leurs adversaires avec une confiance totale (cf. *ib.*, 16-19). C'est de la même manière aussi que, sous notre Juge, le Seigneur Jésus, notre armée a vaincu et vainc, elle qui reçoit cet ordre : « Tenez vos reins ceints et vos lampes allumées » (*Lc 12, 35*) et qui porte, comme un glaive à double tranchant, le Verbe de Dieu (cf. *Apoc. 1, 16. Hébr. 4, 12*). Et les corps de ces saints martyrs, de ceux bien sûr qui combattent pour la vérité jusqu'à la mort, quand ils ont fait retentir la terre où ils se sont écrasés, comme les cruches, ont mis en fuite par cet énorme fracas tous nos ennemis. Leur triomphe retentit dans le chant suave de ceux qui disent : « Nous avons ce trésor caché dans des vases d'argile pour que l'on voie bien que cette extraordinaire puissance appartient à Dieu et ne vient pas de nous » (*II Cor. 4, 7*). Car ils rendent grâce au Dieu qui leur a donné la victoire par notre Seigneur Jésus Christ (*I Cor. 15, 27*). Les nôtres aussi sont passés « par le feu et l'eau » (cf. *Ps. 65, 12*) pour y être éprouvés, et ils lapent de la langue comme les chiens du Seigneur que David rappelle par ces mots : « la langue de tes chiens viendra des ennemis grâce au (Seigneur) lui-même » (*Ps. 67, 24*)<sup>1</sup>. Car ceux-là aujourd'hui aboient pour lui qui jadis le haïssaient. Et sous leurs aboiements, tous les adversaires du Christ sont mis en déroute.

mutat in dulcedinem, tristitiam uertit in gaudium, aegritudines detestabiles in salutem ». En fait, ce verset signifie : « La langue de tes chiens aura sa part des ennemis. »

## XIX. Praedictio facta et figurata

*(in Iudicum credita et uisa)*

35. Abimelech filius ex concubina post obitum patris sui Gedeon, interfectis a se LXX legitimis eius filiis, sollicitato populo, iudex effectus est in Israhel. Vnus e LXX dum euasisset absconditus transeuntem, sub quadam parabola  
 5 totum increpat Israhel quod infructuosa ligna siluestria uitem et ficum dum sibi peterent regem, respondisse fructuosa infructuosis non se posse relinquere fructus pinguedinis suae et ire regnare lignis. Haec figura praesumptam audaciam haereticorum ostendit qui, cum  
 10 sint non filii liberae sed ancillae, ut siluestria, siluestribus id est infructuosis animabus ea intentione delictorum spinis obruti potentantur ut filios ueri regis et iudicis in anima rebaptizando interficiant.

Hunc tamen Abimelech audacem principem mulier e  
 15 muro misso fragmento molae quassato capite occidit. Sic enim decet perire haereticos; qui caput nostrum Christum dominum contumeliosa disputatione dum expugnare nituntur, quoniam heredes esse non poterunt ancillae filii sed liberae, ecclesia, ut mulier ex gentibus,  
 20 molam asinariam eorum collo adligans eos mergit in profundum.

1. Allusion à la pratique arienne de « rebaptiser » les catholiques. Le thème est fréquent chez Quodvultdeus. Cf. *supra*, *Introd.*, p. 74, n. 1.

## XIX. Prédiction faite et figurée

*(crue et vue dans le Livre des Juges)*

35. Après la mort de Gédéon, son fils Abimélec, qu'il avait eu d'une concubine, tua les soixante-dix fils légitimes et fut fait juge d'Israël par le peuple en émoi (cf. *Jug.* 9, 1-6). Un des soixante-dix cependant, qui s'était caché et lui avait échappé lors de son passage (cf. *ib.*, 5), réprimande tout Israël en une sorte de parabole : les arbres improductifs de la forêt demandant à la vigne et au figuier d'être leurs rois, les arbres productifs avaient répondu qu'ils ne pouvaient laisser les fruits de leur fécondité pour aller régner sur des bois (cf. *ib.* 7-13). Cette figure représente l'audace présomptueuse des hérétiques qui, alors qu'ils sont fils non de la femme libre (cf. *Gal.* 4, 31) mais de la servante, tout couverts des épines du péché, tels les arbres forestiers, se rendent maîtres des âmes forestières c'est-à-dire improductives, avec l'intention de tuer dans l'âme, en les rebaptisant<sup>1</sup>, les fils du vrai Roi et Juge.

Cependant Abimélec, ce prince audacieux, fut tué par une simple femme qui lui écrasa la tête en lui lançant du haut de la muraille un morceau de meule (cf. *Jug.* 9, 53). Ainsi doivent périr les hérétiques : ils s'efforcent, par une outrageante discussion, d'abattre notre tête, le Christ Seigneur ; mais sachant que seuls pourront hériter les fils de la femme libre, et non ceux de la servante, l'Église venue des nations, telle cette femme, leur met au cou la meule que tournent les ânes et les engloutit en pleine mer (cf. *Matth.* 18, 6).

## XX. Promissio facta et figurata

(in Iudicum credita et uisa)

36. Iepte quoque ordine subsequente Dei populum per annos sex iudicauit. Hic dum bellum gerit aduersus filios Ammon uidetque sibi aduersarios praeualere, temeraria praesumptione uotum uouit quod si inimicos uincere contigisset, quicquid ei primitus ex domo sua obuiam fieret, offerret in sacrificium. Cuius audacia hoc modo correpta est ut non animal cuiusque pecoris aestimatum sed unica filia uirgo triumphantis more concurrans affligeret grauitate de promissione uictorem. Quam respiciens :  
 5 Ei mihi, ait, filia ; offensio facta es in oculis meis. Voui enim super te uotum Deo et non poterit auerti. Dixitque ei filia : Si in me aperuisti os tuum, pater, ad dominum, fac ita ut promisisti, propter quod fecit dominus uindictam de inimicis tuis. Indutiasque petit a patre quibus in monte  
 10 cum sodalibus suis fleret uirginitatem suam. Quae consummato tempore reuersa, sui sacrificii ex ea Iepte uota compleuit. *Et haec, ut dictum est, non nouerat uirum.*

Quaeritur fortasse quid non ei praeceperit Deus parcere debere unicae filiae, sicut Abrahae unico iussit ut parceret  
 20 filio, nasciturque famosa illa et ad soluendum difficilis quaestio quam reuelante domino hoc modo persoluam : primo, quod Deus non poposcerat a Iepte temptando eum, sicut Abraham, sed hic sponte uouit, non ut dixi temptatus a Deo, sed ipse quodammodo temptans Deum ;

## XX. Promesse faite et figurée

(crue et vue dans le Livre des Juges)

36. Jephthé, à son tour, jugea le peuple de Dieu pendant six années (cf. *Jug.* 11, 6 s.). Faisant la guerre contre les fils d'Ammon et voyant ses adversaires l'emporter sur lui, il fit, avec une présomption téméraire, vœu d'offrir en sacrifice, s'il réussissait à vaincre l'ennemi, le premier être qui sortirait de sa maison pour venir à sa rencontre (cf. *ib.*, 30-31). Son audace reçut la correction que voici : ce ne fut pas une tête de bétail, comme il l'avait pensé, qui vint à son devant, mais sa fille unique, une vierge, et avec son air de triomphe, elle affligeait douloureusement le vainqueur qui n'oubliait pas sa promesse ; il la regarda et dit : « Malheur à moi, ma fille. Tu t'es présentée à mes yeux pour mon infortune. J'ai fait à Dieu un vœu sur toi et je ne pourrai l'é luder. » Sa fille lui répondit : « Si tu as ouvert la bouche pour parler au Seigneur, mon père, fais ce que tu as promis, puisque le Seigneur t'a vengé de tes ennemis » (cf. *ib.*, 35-36). Puis elle demanda à son père un délai pour aller sur la montagne avec ses compagnes pleurer sa virginité (cf. *ib.*, 37). Elle revint à l'achèvement de ce temps et Jephthé, l'immolant, accomplit son vœu de sacrifice. « Et elle n'avait pas connu d'homme » est-il écrit (*ib.*, 39).

On se demande<sup>1</sup> peut-être pourquoi Dieu n'a pas enjoint à Jephthé d'épargner sa fille unique comme il a ordonné à Abraham d'épargner son fils unique ; ainsi se pose ce problème fameux et difficile à résoudre, qu'avec la révélation du Seigneur, je trancherai de cette façon : il y a en premier lieu ce fait que Dieu n'avait pas exigé de Jephthé ce sacrifice pour le tenter, comme dans le cas d'Abraham, mais qu'au contraire celui-ci avait fait vœu spontanément, sans être, je viens de le dire, tenté par Dieu, mais en

1. Sur la littérature des *quaestiones*, cf. *infra* p. 644.

25 secundo, dignum fuit ut, non taxata uictima, canem uel subiugale aut quodlibet aliud indignum pecus, sibi primitus occurrentem, ut promiserat, immolaret? Quia ergo non temptatus temptare uoluit Deum, hoc ei occurrit quod probaret uirtutem, uotum et animum promittentis.

37. Sed hunc Iepte Paulus apostolus in epistola ad Hebraeos inter ceteros fide plenos ex hoc ipso operatum dicit fuisse iustitiam, commemorans Barac, Samson, Samuhelem ceterosque heroas nostros, ne sola terrena  
5 ciuitas plausu uanitatis suos extolleret ciues, si pro ea filium Torquatus occidit, si Mucius dexteram porrexit in flammis, si Curtius praecipitem se dando uoragini pro eius saeuitia se uita priuauit; cum longe celsiora nostri et multa ac multiplicia fecerint ciues Hierusalem caelestis  
10 ciuitatis magna.

Huius tamen Iepte operatio iustitiae ammonet nos inquirere misteria actionis dominicae, uelut datum fuerit tantae rei explanare secretum. Haec itaque figurata misteria ad iudicem ducemque nostrum Iesum dominum  
15 ita referam ut cognoscamus eum, pro nostra redemptione de inimicis nostris uindictam uolentem suscipere, unicam uirginem carnem suam tamquam filiam, immolasse. Et a se ipso quippe formatus in utero dicitur per Dauid prophetam : *Mater Sion, dicet homo et homo factus est in*

1. Cf. AUGUSTIN, *C.D.*, I, 24 (28 s.); IV, 20 (19 s.); V, 14 (43 s.) et V, 18.

2. A moins qu'il ne faille comprendre, en rapportant *a se ipso* à *formatus* : « il a été formé par lui-même ». L'auteur aurait déjà en vue l'Incarnation de Dieu créateur de la chair (cf. *creator eius, qui creauerat*). Saint AUGUSTIN qui cite aussi ce verset dans *C.D.* XVII, 16 (82 s.) l'interprète, moins subtilement, de la Cité de Dieu que le Christ, avant de devenir homme de cette Cité par Marie, a fondée dans les patriarches et les prophètes. Mais dans *Enarr. in Ps.* 86, 7 (*CCL* 39, p. 1204 s.), il paraît l'appliquer aussi à l'Incarnation : « sic

voulant lui-même en quelque sorte tenter Dieu ; en second lieu, eût-il été digne, puisque Jephthé n'avait pas fixé la valeur de la victime, qu'il immolât, pour remplir sa promesse, un chien ou une bête de somme ou n'importe quel autre animal indigne, qui se serait présenté à son devant le premier? Ainsi donc, comme, loin d'être tenté lui-même, Jephthé avait voulu tenter Dieu, l'être qui s'est présenté à lui, c'est celui qui pouvait mettre à l'épreuve la vertu, le vœu et le cœur de l'homme qui avait fait cette promesse.

37. C'est à cause de cet acte même que l'apôtre Paul, dans son épître aux Hébreux, où il cite ce Jephthé entre autres personnages pleins de foi, dit qu'il a exercé la justice ; et il rappelle Barac, Samson, Samuel et nos autres héros (cf. *Héb.* 11, 32-33) pour qu'on ne voie pas la seule cité terrestre exalter ses citoyens avec des applaudissements de vanité s'il est vrai que, pour elle, Torquatus a tué son fils, que Mucius a tendu sa droite aux flammes, que Curtius s'est précipité dans le gouffre et privé de la vie pour la cruauté de cette cité, alors que les nôtres, citoyens de Jérusalem, la grande cité céleste, ont accompli des actes beaucoup plus sublimes, et nombreux autant que variés<sup>1</sup>.

Cependant l'expression d'« œuvre de justice » (cf. *Héb.* 11, 33), à propos de ce Jephthé, nous avertit d'avoir à scruter les mystères de l'action du Seigneur, dans la mesure où il nous sera donné d'expliquer les arcanes d'un tel événement. Ainsi rapporterai-je tous ces mystères figuratifs à notre Seigneur Jésus, notre Juge et notre Chef, de manière à faire reconnaître que c'est lui qui, voulant se venger de nos ennemis pour notre rédemption, a immolé sa chair vierge, unique, comme sa fille. Car lui aussi, il a été formé dans le sein<sup>2</sup> comme il le dit lui-même par le prophète David : « Sion ma mère, dira l'homme, et il a été

fundauit ciuitatem in qua nasceretur, quomodo creauit matrem de qua nasceretur » (l. 24-25).

20 *ea et ipse fundauit eam Altissimus. Haec occurrit in hora passionis cum creator eius principatus et potestates aeris huius exemplaret fiducialiter triumphans eas in semetipso. Occurrit, inquam, in hora de qua in euangelio dicit : Pater, quid dicam? transeat haec hora. Sed propterea uenit*  
 25 *in hanc horam, ut eam qui creauerat immolaret.*

**38.** Quod uero illa petit indutias ut fleret in monte uirginitatem suam cum sodalibus suis, ascendit et montem Iesus dominus cum discipulis suis propinquante passione ; illic orans, ut euangelista testatur, sudans : pro lacrimis guttae sanguinis stillare uidebantur in terram. Ammonuit-  
 5 *que sodales suos uigilare et orare ne intrarent in temptationem, adiciens tristem esse animam suam usque ad mortem. Descendens uero de monte hanc quam pro nobis susceperat carnem, sine corruptione uirginem quae non*  
 10 *nouerat uirum obtulit sacrificium Deo patri. Quoniam et hic aperuit os suum super carnem suam dicens per prophetam : Quae procedunt de labiis meis, non reprobabo. Et ipse in euangelio : In hoc me, ait, diligit pater meus quoniam animam meam pono pro ouibus meis. Et iterum :*  
 15 *Maiorem hac caritatem nemo habet quam ut animam suam quis ponat pro amicis suis. Neque enim uel in morte caro illa corrupta est de qua dicit in psalmo : Caro mea requiescet in spe. Quoniam non derelinques animam meam apud inferos neque dabis sanctum tuum uidere corruptionem. Viuit*  
 20 *itaque Deo qui uitam istam finit propter Deum. Mihi enim uiuere, ait apostolus, Christus est et mori lucrum.*

fait homme en elle, et celui qui l'a fondée, c'est le Très Haut » (*Ps.* 86, 5). C'est elle qui se présente à l'heure de la Passion lorsque son créateur « faisait un exemple des Principautés et des Puissances de cette atmosphère, en toute liberté, triomphant d'elles en lui-même » (*Col.* 2, 15). Elle se présente, dis-je, à l'heure dont il dit dans l'Évangile : « Père, que dire ? Que cette heure passe loin de moi. Mais c'est pour cela » qu'il est venu « à cette heure » (*Jn* 12, 27), pour immoler cette chair, lui qui l'avait créée !

**38.** La fille de Jephthé a demandé un délai pour pleurer sa virginité sur la montagne avec ses compagnes (cf. *Jug.* 11, 37) ; notre Seigneur Jésus aussi monte sur la montagne avec ses disciples, à l'approche de la Passion (cf. *Matth.* 26, 30) ; là il prie, comme l'attestent les évangiles, il transpire ; au lieu de larmes, ce sont des gouttes de sang qu'on voyait tomber à terre (cf. *Lc* 22, 44). Et il avertit ses compagnons de veiller et de prier pour ne pas entrer en tentation, ajoutant que son âme était triste jusqu'à la mort (cf. *Matth.* 26, 38.40). Puis, à la descente de la montagne, il offrit en sacrifice à Dieu son Père cette chair qu'il avait assumée pour nous, cette vierge sans corruption qui n'avait pas connu d'homme. Et lui aussi, il a ouvert la bouche pour prendre un engagement sur sa chair, quand il dit par le prophète : « Ce qui sort de mes lèvres, je ne le dénierai pas » (*Ps.* 88, 35) ; et lui-même dans l'évangile : « Si le Père m'aime, c'est que je donne ma vie pour mes brebis » (*Jn* 10, 17+10, 11) ; et encore : « Il n'est pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis » (*Jn* 15, 13). Et d'ailleurs, même dans la mort, cette chair du Christ ne connaît pas la corruption : il dit d'elle dans le Psaume : « Ma chair reposera dans l'espoir. Car tu n'abandonneras pas mon âme aux enfers et tu ne laisseras pas ton saint voir la corruption » (*Ps.* 15, 9-10). Aussi vit-il pour Dieu, celui qui met fin à sa vie à cause de Dieu. « Car pour moi, dit l'apôtre, la vie c'est le Christ et mourir représente un gain » (*Phil.* 1, 21).

IMPRIMERIE A. BONTEMPS,  
LIMOGES (FRANCE)

Registre des travaux :

Imprimeur : 1.568 — Éditeur : 5.331

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 1964